LA HONGRIE.

TROISIÈME PARTIE.

LES RÉFORMATEURS ET LES RÉVOLUTIONNAIRES.

Nous avons conduit l'histoire des diètes hongroises jusqu'en l'année 1825; nous allons la reprendre à cette date et arriver jusqu'à la révolution de 1848, que nous avons racontée déjà (1). Cette période renferme, à vrai dire, toute l'histoire constitutionnelle de la Hongrie. Échappée à grand'peine à ses anciennes habitudes de conspirations et de révoltes, cette malheureuse nation, après vingt années de vie parlementaire, se rejette aujourd'hui dans les guerres civiles. Pourquoi ne nous a-t-il pas été donné de continuer ce récit, en conservant les espérances que les pacifiques progrès déjà accomplis pouvaient donner à ses amis? L'anarchie est venue, là aussi, répondre aux voix généreuses qui demandaient la liberté. On se plaignait du despotisme autrichien, — on a le dictateur Kossuth; — c'est par lui qu'ont été remplacés tous

(1) Voyez, dans la livraison du 1er août, *Saint Étienne et Joseph II*, et, dans celle du 15 octobre, *Kossuth et Jellachich*.

ces illustres citoyens qui réclamaient pour leur pays les bienfaits de la civilisation. Quand on sait une fois où doivent aboutir ces temps d'illusions généreuses, on sent un découragement profond à suivre tous ces efforts glorieux, qui se hâtent aveuglément vers un dénoûment fatal. Ce spectacle flatteur qui excitait les espérances de tout un peuple, qui remuait naguère toutes les ames, n'éveille plus que de stériles regrets; rien ne survivra de toute cette armée d'élite, qui croyait conquérir des biens assurés. Les chefs disparaissent déjà; des noms invoqués tout à l'heure par des millions de voix, suivis par tout un peuple comme la colonne lumineuse, vont s'éteindre dans l'oubli. La foule ingrate les remplace par d'autres, qui bientôt auront le sort des premiers. Ils savent maintenant que la destinée n'a point fait d'exception en leur faveur. L'histoire universelle, c'est leur histoire : ceux qui marchaient en tête s'arrêtent, parce que, les premiers, ils ont vu le péril et les précipices; mais en vain ils voudraient retenir cette multitude éperdue qu'ils ont soulevée, elle n'a plus besoin de guide; peu lui importe où elle va, pourvu qu'elle aille; qui marche le premier est son chef, il n'est pas besoin d'autres qualités pour l'empire révolutionnaire. Celui qui veut arriver s'informe des chemins, les choisit, s'arrête en route; qui ne veut que marcher va tout droit et jusqu'à l'abîme. L'histoire appelle les premiers des réformateurs; les seconds, des révolutionnaires. Nous allons les reconnaître à l'œuvre.

I.

La diète de 1825 n'apporta pas à la législation hongroise les modifications profondes qui signalent les diètes suivantes, et surtout celle de 1832-1836; mais elle marqua le réveil de l'esprit public. A dater de ce jour, le mouvement et la vie politique, comprimés treize années durant par l'Autriche, reparurent et se firent jour; il y eut au début une certaine hésitation dans les partis; entre les voies de l'ancienne opposition nationale et les routes inconnues que s'ouvre l'esprit de la liberté moderne, la Hongrie resta indécise et comme suspendue : allait-elle revendiquer les anciennes franchises de sa constitution, ou se jeter résolûment à la poursuite des nouvelles conquêtes de la civilisation? Lequel valait mieux, en un mot, la bulle d'or d'André II et ses glorieux priviléges, ou les garanties des chartes modernes, — la liberté de la presse, le droit égal de tous substitué aux priviléges de chacun? Il y avait doute dans les esprits. Ainsi, après l'invention de la poudre et des armes à feu, plus d'un brave chevalier ne se décida pas sans regret à quitter sa fidèle rondache et sa lance éprouvée pour les pistolets et l'arquebuse. Le temps a marché : les vieilles armures féo-

dales amusent encore les curieux dans les galeries; mais c'est avec la poudre à canon qu'on gagne les batailles.

Pour la Hongrie, la question n'était pas aussi simple qu'elle peut paraître aujourd'hui, en France surtout, où nous n'avons jamais à compter qu'avec notre propre volonté. Il ne s'agissait pas seulement de remplacer par de nouvelles institutions les formes, désormais hors de service, d'une constitution féodale; il fallait faire ratifier ce choix par un autre; cet autre, ne l'oublions pas, était le gouvernement autrichien! Comment l'échange se ferait-il? On accepterait certainement à Vienne tout ce que les Hongrois voudraient abandonner de leurs antiques priviléges; leur accorderait-on, en retour, les institutions libérales auxquelles ils allaient les sacrifier? On n'aurait plus les franchises du moyen-âge, aurait-on la liberté du XIX[e] siècle? Il ne manquait pas de gens avisés qui craignaient qu'on ne jouât un jeu de dupe, et qui rappelaient le proverbe: «Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras!» De dignes patriotes, vieillis dans l'opposition des dernières diètes, plus familiers avec l'histoire des révoltes contre l'Autriche qu'avec les idées du siècle, s'alarmaient à la pensée de quitter ce qu'ils appelaient le *terrain historique* pour des théories étrangères ou mal éprouvées. Il s'agissait moins, pour eux, d'obtenir des réformes libérales, que d'embarrasser ou d'annuler le gouvernement. Comme certains dévots qui ont plus la peur du diable que l'amour de Dieu, il y avait dans leur patriotisme plus de haine contre l'Autriche que de goût pour la liberté : selon eux, la patrie n'avait besoin de personne, et l'Autriche voulût-elle donner satisfaction aux plaintes, aux intérêts de la Hongrie, il fallait rester dans un fier isolement et ne rien accepter de sa main. Pourquoi ne pas revenir trois siècles en arrière, aux temps où la nation choisissait elle-même ses rois? On parlait du parlement anglais, des chambres françaises, du progrès que des nations libres et calmes faisaient chaque année en richesses, en puissance, en lumières. Ces raisons touchaient peu leur patriotisme exclusif et soupçonneux. Était-il bien digne d'un noble hongrois d'aller prendre ses exemples chez des étrangers, chez des peuples plus jeunes dans la pratique du gouvernement représentatif? Le beau idéal de ce gouvernement, n'étaient-ce pas les anciennes diètes, où quatre-vingt mille nobles, rassemblés à cheval dans la plaine de Rákos pour délibérer sur la paix ou la guerre, poussaient ensemble le cri formidable : *Aux armes!* après lequel il n'était pas besoin de voter au scrutin?

Tels étaient les sentimens et presque le langage d'une grande partie de cette petite noblesse qui forme toute la nation politique, possède le sol, remplit les assemblées des comitats, nomme les juges des tribunaux, compose de ses députés la chambre des états et la tient incessamment sous sa main au moyen des mandats impératifs.

La constitution hongroise, si nous avons réussi à en donner quelque idée, semble avoir été faite tout entière au profit de cette classe, ou plutôt cette classe est la constitution même; le noble hongrois est et s'appelle un membre de la couronne de Hongrie : *membrum sacræ coronæ;* il fait partie de la souveraineté; au-dessus de lui, il n'y a que les nobles titrés, ou magnats, qui sortent de son sein; au-dessous, pour représenter le tiers-état, rien que les habitans des villes libres, comptés à peine dans la diète, et les *millions* de paysans incapables jusqu'à nos jours de posséder et de procéder en justice, affranchis hier seulement de la glèbe. C'est cette noblesse, dont nous avons indiqué la proportion relative (six cent mille individus sur une population de plus de dix millions d'ames), qu'on voudrait nous donner pour le peuple hongrois tout entier, parce qu'elle est souvent pauvre et qu'il lui arrive quelquefois de labourer de ses propres mains son petit champ féodal. On a voulu comparer cette noblesse aux électeurs de la charte de 1830. Les nobles, a-t-on dit, représentent la nation hongroise, comme nos trois cent mille électeurs représentaient la France. Le rapprochement manque de vérité. Nulle comparaison n'était à établir entre cette classe fermée à tout renouvellement, se perpétuant uniquement par l'hérédité, et l'élément mobile qui composait nos anciens colléges électoraux. Celle-ci se défend par d'inaccessibles priviléges contre tout progrès des classes inférieures; ceux-là, incessamment recrutés par la division des fortunes, s'ouvraient chaque année, non-seulement aux nouveaux arrivés des classes moyennes, mais à quiconque, dans les derniers rangs du peuple, avait les vertus qui doivent élever à l'exercice du pouvoir. Si l'on veut une comparaison, il vaut mieux se rappeler le gouvernement de l'ancienne Pologne et la définition de J.-J. Rousseau : « Là les nobles sont tout, les bourgeois rien, et les paysans moins que rien. »

Ce fut la gloire d'un petit nombre d'hommes qui semblaient avoir plus à perdre que la petite noblesse à cette substitution de la liberté aux priviléges, de sauver la Hongrie d'un dangereux anachronisme, de lui apprendre que c'était maintenant aux réformes, et non aux complots, qu'il fallait demander le salut du pays. Entre les deux routes qui s'ouvrirent alors pour la Hongrie, ils prirent non pas celle que leurs intérêts ou leurs rancunes historiques auraient pu leur conseiller, mais celle où devaient se rencontrer l'agrandissement de leur patrie et des conditions plus égales de bien-être et de liberté pour leurs concitoyens. Un grand nombre de magnats, et surtout de jeunes magnats, embrassèrent avec chaleur les nouvelles idées de progrès et d'améliorations sociales; ils consacrèrent à cette cause toute l'ardeur de leur conviction, l'influence de leurs dignités et de leur fortune (1).

(1) *Magni, Magnates,* c'est ainsi que l'on appelle la portion de la noblesse titrée qui

Je ne connais pas de classe d'hommes qui mérite plus, par son caractère, son dévouement, sa libéralité, les hautes prérogatives dont elle est revêtue, que l'aristocratie hongroise. Race noble et chevaleresque, digne encore des éloges que le génie de Montesquieu s'est plu à lui décerner, sa valeur est allée jusqu'à l'héroïsme quand on combattait, sa générosité jusqu'au sacrifice quand il s'est agi de sa fortune. Comme il arrive aux natures généreuses, ses sentimens se sont mis au niveau de sa situation; elle a compris que dans les positions élevées, pour bien faire, il faut faire plus que le devoir.

Ces hommes osèrent inaugurer une politique nouvelle; ils profitèrent de leur ascendant sur le pays pour l'entraîner dans un mouvement d'idées opposé aux vieilles routines. Les préjugés de la nation, au lieu de les seconder, s'opposaient à leur entreprise, qui ne pouvait s'accomplir sans le concours du gouvernement autrichien, et depuis si long-temps on avait appris au pays à se défier de ses maîtres, que d'eux tout était suspect, même les bienfaits.

C'était là, c'est là encore la grande difficulté des affaires hongroises. La Hongrie ne peut vivre sans l'Autriche, et elle a bien de la peine à vivre avec elle. A qui les torts? A chacun sans doute, ou, si l'on veut, à personne. Ce sont des caractères et des natures très dissemblables, qui se heurtent, s'aigrissent souvent faute de se comprendre. La nécessité politique qui devrait resserrer ce lien ne suffit pas à enchaîner les affections; c'est un de ces mariages de raison où l'on parle chaque matin de divorce. La Hongrie, qui est à la fois le parti passionné et sacrifié dans cette union, a vis-à-vis de l'autre une susceptibilité douloureuse qui va souvent jusqu'à l'injustice.

Ce sentiment répand partout son amertume. La Hongrie a beau introduire dans ses lois des réserves théoriques, n'accorder à l'empereur que le titre de roi, le soumettre à sa chronologie particulière de souverains en l'appelant Ferdinand V au lieu de Ferdinand Ier, battre sa monnaie à un coin particulier, arborer ses antiques couleurs : le fait d'un gouvernement étranger n'en subsiste pas moins avec toutes ses conséquences; la pire de toutes est la défiance mutuelle que cette situation engendre; elle aggrave profondément le mal inévitable. Des hommes que leurs principes appelleraient à être les soutiens les plus fermes d'un pouvoir national craignent, en prêtant leur concours au gouvernement, de travailler à l'asservissement de la patrie; la question de

a un droit personnel de siége et de vote à la diète. On compte en Hongrie environ deux cents familles de magnats; chaque magnat possessionné, sans distinction de primogéniture, a droit de siéger à la première chambre, ou, comme on l'appelle, à la table des magnats. Quelquefois et surtout dans la dernière diète, ils se sont présentés à l'élection pour entrer à la seconde chambre, où leur éloquence et leurs talens leur promettaient une plus grande influence.

liberté se complique de celle de l'indépendance; l'action énergique du pouvoir semble de la tyrannie, les impôts publics des contributions de guerre. Sous l'empire de ces sentimens, les esprits se dénaturent, les opinions se pervertissent; on est, comme dans les guerres civiles, sur un *qui vive* continuel; « Notre ennemi, c'est notre maître, » telle est la loi de ce patriotisme ainsi dérouté. Les questions en apparence les plus simples s'aigrissent; sous un prétexte frivole, l'émotion se propage dans tout le pays.

A la séance de clôture de la diète, le roi portera-t-il la pelisse hongroise ou le manteau royal? donnera-t-il congé aux députés en hongrois ou en allemand? C'était plus de ces questions, en vérité, que dépendait l'accueil fait aux propositions royales que du contenu même de ces propositions et de leur mérite intrinsèque. Je me souviens encore de la clôture de la diète en 1840. Les discussions y avaient été orageuses; le gouvernement avait voulu empêcher un député de Pesth, le comte Réday, poursuivi pour quelques propos séditieux tenus dans les comitats, de siéger à l'assemblée; une partie de la session s'était usée en combats stériles; on allait se séparer mécontens les uns des autres. Il ne manquait pas de conseillers à Vienne qui poussaient à la rigueur et aux mesures extrêmes; pour pacifier les esprits, il y avait un moyen plus sûr. L'empereur parut en uniforme de hussard, l'impératrice et ses dames avec le long voile blanc que portent les Hongroises dans les jours de fête nationale; l'assemblée, électrisée à cet aspect, fit retentir la salle de ses cris de joie et de triomphe, et, au premier mot prononcé en hongrois par l'empereur, l'enthousiasme ne connut plus de bornes; on ne lui laissa point achever la phrase qu'il avait apprise avec quelque difficulté.

Que les philosophes se moquent de l'importance attachée aux signes extérieurs, la politique doit les relever avec soin; ce n'est pas lâcher l'ombre pour le corps, mais savoir que l'ombre annonce le corps, et qu'elle ne s'en sépare point. Qu'on ne s'y trompe donc pas, ceci ne va pas à accuser la futilité de ces sentimens, mais, tout au contraire, à démontrer la force qui les faisait pénétrer partout. On les retrouvait au fond des résolutions sérieuses, comme dans les cérémonies de cour. Quelque temps après, par exemple, en représailles de la ligne de douanes que l'Autriche a placée entre la Hongrie et les états héréditaires, il se forma une association nationale, dans l'intention hautement proclamée de ne plus consommer, porter, employer que des produits exclusivement hongrois. La Hongrie n'a encore d'autre industrie que celle de l'agriculture et des troupeaux : c'est l'Allemagne qui lui fournit à peu près tous ses produits manufacturés; il fallut se priver de la plupart des objets dont on avait contracté l'habitude, accepter, pour les autres, les qualités les plus grossières. La gageure a été tenue ré-

solûment, et les femmes ont été les plus ardentes à cette guerre nouvelle. De cet état des esprits résulte une grande gêne pour la liberté sérieuse des opinions. Il en est d'un préjugé national comme du point d'honneur dans le monde: qui ne le sentirait pas n'en serait pas moins contraint de lui rendre hommage et d'y conformer sa conduite. J'ai vainement cherché un Hongrois de quelque valeur qui osât s'avouer partisan du gouvernement autrichien; souvent, après une longue conversation avec quelque député qui venait de me parler vivement contre l'esprit turbulent de la seconde chambre, qui avait fait bon marché des vices de la constitution, — voilà enfin, me disais-je, ûn partisan de l'Autriche. — Allant plus au fond, j'ai toujours trouvé une répugnance instinctive peu accessible au raisonnement; même en votant pour le gouvernement autrichien, on se défendait de porter ses couleurs.

C'était là la plus grande force et la seule chance qui restât au vieux parti de la constitution. La constitution était un mot d'ordre contre le gouvernement étranger. Tel Hongrois, réformateur à Pesth, souffrait impatiemment qu'on attaquât à Vienne la législation de son pays; il y voyait la garantie de son indépendance.

Cette garantie, à vrai dire, était plus apparente que réelle, car le gouvernement autrichien conservait des droits qui en atténuaient fort la valeur. Dans un gouvernement représentatif régulier, quand l'opinion nationale s'est manifestée, force est bien au pouvoir exécutif de s'y conformer. Ici, rien de semblable : le parlement, en Hongrie, n'a point, même en théorie, d'action légale pour faire prévaloir sa volonté; il ne peut pas changer la direction du pouvoir exécutif, car il n'a aucun moyen de renverser ou de modifier ce pouvoir. Ce pouvoir est indépendant de lui et échappe à son action; les majorités les plus considérables, les remèdes les plus énergiques n'y feraient rien. Rejetez-vous les demandes de subsides, le gouvernement peut faire face à ses besoins avec les ressources de ses autres états; rappelez-vous les soldats qui sont sous les drapeaux, il garnira de soldats étrangers les forteresses et les frontières du royaume. Vous aurez beau faire et élever des fictions constitutionnelles, l'empereur Ferdinand Ier viendra toujours en aide au roi Ferdinand V. C'est ce qui explique, car il faut être juste envers tout le monde, comment les mécontentemens, en Hongrie, prennent si vite le caractère de la rébellion. Quand un droit est reconnu, proclamé hautement, et qu'il manque cependant de la sanction nécessaire à son exercice, il y a entre le droit et le fait une contradiction qui exaspère les imaginations et les pousse aux résolutions extrêmes. En retour de tels sentimens, comment le gouvernement autrichien aurait-il pu avoir pour la Hongrie l'affection ou la confiance qu'il témoignait aux états héréditaires, à la Bohême ou au Tyrol? Il

se résignait à la constitution hongroise, c'était tout ce qu'on pouvait espérer de mieux de lui.

Il faut rendre cette justice à l'homme éminent qui occupait alors la première place dans les conseils de l'Autriche. Son esprit acceptait, sans parti pris, les formes les plus diverses de gouvernement : dans les états héréditaires, un despotisme paternel; une sorte d'occupation militaire et administrative en Italie; des états provinciaux en Bohême et dans le Tyrol; la monarchie constitutionnelle en Hongrie; enfin, et c'était alors le seul exemple, en Transylvanie, un gouvernement représentatif composé d'une seule chambre. Il fallait tour à tour appliquer des régimes très différens à ces diverses constitutions. La situation ne pouvait être maintenue que par une grande variété de langage. De là souvent les accusations de duplicité et de mensonge que les ennemis du cabinet autrichien ne lui épargnaient pas. Le chancelier ne faisait cependant que parler à chacun sa langue; il avait plus à s'adresser aux sentimens des autres qu'à manifester les siens, qui n'étaient point d'ailleurs un secret d'état. Les proclamations du général Bonaparte en Italie et au Caire traitaient la religion, ce qui est plus grave, comme le prince de Metternich la politique. Je ne sais si sa conscience avait quelques reproches à lui faire, mais c'était bien la loi et la nécessité d'un gouvernement multiple, composé d'élémens divers et opposés entre eux. Je n'ai point la prétention de juger en passant l'homme qui replaça son pays, il y a trente ans, au premier rang des puissances; il prévoyait l'orage depuis bien des années et ne cessait de le dénoncer aux esprits inattentifs ou incrédules; il n'a pas su le conjurer sans doute, il est tombé, mais quand tout a croulé en Europe, empires, rois, anciennes et nouvelles constitutions, et la société même. « Il est de telles compagnies, dit un ancien, qu'avec elles il est plus glorieux de chuter que de tenir debout avec les autres. »

Il ne s'agit ici de la politique du gouvernement autrichien que dans ses rapports avec le libéralisme hongrois : cette politique était sincère dans le désir de contribuer à l'accomplissement des réformes que projetait le libéralisme magyare; s'il n'y eut point de système et de symbole communs, si la confiance et la sympathie manquèrent toujours, il y eut alliance sur des points déterminés. L'instrument le plus efficace de ce rapprochement fut sans doute l'archiduc Joseph : nous lui avons déjà rendu cette justice; il se porta caution des bonnes intentions mutuelles; sa loyauté croyait à celle des autres et la faisait naître au besoin. Il favorisa de tout son pouvoir les progrès du nouveau parti libéral qui se forma après la diète de 1825; ce parti estimait que la liberté valait mieux que la constitution; il était plus libéral encore que national. Le fond de ses idées était puisé à cette grande source de lumières et de

vérités que l'assemblée constituante a répandue en 1789 dans le monde nouveau. Il se mit résolûment à l'œuvre. Plusieurs des hommes qui figuraient dans ses rangs sont aujourd'hui connus en Europe et ont pris part au gouvernement de leur pays : le comte Bathiany, président du conseil jusqu'à la dictature de Kossuth, le comte Louis Karóly, Erdödy, le baron Etvös, poète et orateur, datent de cette époque. D'autres, dont le tour serait certainement venu, et que la faveur accordée sous le dernier palatin à l'opinion libérale devait amener aux affaires, se sont vus écartés par la révolution du mois de mars. Hier ils étaient trop avancés, aujourd'hui ils sont trop conservateurs. Nous connaissons ces brusques ressauts de vent, comme disent les marins, par lesquels le côté gauche d'une assemblée en devient tout à coup l'extrême droite.

II.

L'homme le plus brillant sans doute de cette pléiade politique, le plus influent et le plus populaire à l'époque dont je parle, fut le comte Étienne Széchény; hélas! j'ai eu à raconter quel terrible malheur a bouleversé sa raison et troublé son génie avant d'avoir pu faire connaître cette ame éprise de la gloire, cette vie dévouée à la patrie. Le nom de Széchény est célèbre en Europe depuis que l'on s'y occupe de la Hongrie, mais on a peu de détails sur les commencemens de sa carrière; le bruit lointain de son éloquence a retenti à nos oreilles sans laisser rien de précis à notre souvenir. En attendant pour lui la justice de ses compatriotes, qu'il soit permis à un étranger qui connut et admira de bonne heure cet esprit supérieur de donner à cette impression vague du public une forme plus réelle et plus saisissable.

Le comte Étienne Széchény est né en 1792, d'une famille illustre dans les annales de la Hongrie et comme héréditairement vouée à sa gloire. Cette famille remonte aux temps des rois français de la maison d'Anjou; on voit, en 1655, un de ses ancêtres conduisant à l'insurrection trois cents cavaliers et deux cents fantassins. Un de ses grands-oncles était évêque de Gran et primat du royaume à l'époque où la couronne passa dans la maison d'Autriche. Ce fut par la médiation et sous les auspices de Paul Széchény, évêque de Colocza, que se conclut, en 1707, le traité de Szathmar, entre Léopold et les confédérés hongrois. Enfin, en 1807, le père du comte Étienne, François Széchény, fit hommage à la diète de la célèbre collection de livres, manuscrits et pierres gravées qui porte son nom, et forme aujourd'hui la partie la plus importante de la bibliothèque nationale de Pesth. Fort jeune, Széchény prit part à l'insurrection hongroise de 1809 et au combat de Raab contre l'armée fran-

çaise. Plus tard, attaché à l'état-major, il combattit à la bataille de Leipzig, et soutint avec éclat la renommée de courage que ses ancêtres avaient méritée autrefois dans les guerres contre les Turcs. Après la paix de 1815, il passa à Londres; au milieu même des plaisirs et des distractions de la jeunesse, son esprit fut fortement saisi du spectacle qu'il avait sous les yeux. La grandeur que les institutions et l'habileté d'une aristocratie libérale assuraient à l'Angleterre excita son admiration et son envie. Nous retrouverons la trace de ces premières et vives impressions dans la direction qu'il donna plus tard à ses réformes politiques et dans le rôle qu'il voulait assigner dans le gouvernement à l'aristocratie hongroise. Il ne revint dans sa patrie que pour s'y préparer, par des travaux sérieux, aux voyages qu'il voulait entreprendre. Il visita successivement l'Allemagne, la France, l'Angleterre, l'Italie; partout il étudia avec la curiosité naturelle à son esprit non-seulement les institutions politiques, mais aussi les méthodes diverses de l'agriculture et les découvertes de l'industrie moderne. Riche de ce butin, après avoir encore exploré l'Asie-Mineure et la Turquie, il retourna dans sa patrie; il y rapportait un trésor d'observations et de connaissances variées dont son génie pratique devait bientôt chercher l'application. Un jour, comme un de ses adversaires lui reprochait de chercher ses modèles à l'étranger, se vantant, lui, de n'avoir étudié ni la France ni l'Angleterre : « Tant pis vraiment, répondait Széchény. Je veux croire à votre génie; mais si vous travaillez seul, pendant dix ans, à faire des montres, et moi un an chez Bréguet, mes montres vaudront mieux que les vôtres. » Il était un de ces hommes rares chez lesquels l'imagination ne fait que découvrir le chemin à la pratique : l'enthousiasme du réformateur, de l'homme à projets, s'alliait chez lui à la persévérance, nécessaire à qui ne veut pas seulement parler à son siècle, mais agir sur lui. Prédicateur passionné et impérieux de ses doctrines, dès qu'il passait à la pratique, il avait, pour traiter avec les hommes, ce tact, cette habileté variée dans ses moyens, qui, lorsqu'elle ne prend rien sur la dignité du caractère, n'est qu'un hommage rendu à la liberté de jugement des autres. Il débuta par une entreprise dont le succès et l'éclat le mirent d'abord au premier rang et fixèrent sur lui les regards de ses compatriotes. Cette entreprise, à laquelle son nom restera attaché, c'était de rendre le Danube navigable : à la seule inspection de la carte, on se demande comment la Hongrie a jamais pu se passer de cette navigation; mais Széchény la considérait d'ailleurs plus en politique qu'en ingénieur.

Le Danube est la grande route intérieure entre l'Europe et l'Asie; depuis l'achèvement du canal rêvé par Charlemagne pour l'unir au Rhin, il établit une communication non interrompue à travers le continent européen. Dans le cas d'une guerre maritime, il n'y aurait point

d'autre voie ouverte au commerce : c'est ce qui explique les alarmes des puissances toutes les fois que la Russie fait quelque tentative pour se rendre maîtresse de l'embouchure du fleuve dans la mer Noire. Mais c'est surtout pour la navigation intérieure de la Hongrie et l'exportation de ses produits que le Danube offre des ressources incomparables. Sans le Danube, la Hongrie étouffe dans une abondance stérile; comme elle a besoin de rester unie à l'Autriche pour se mettre en rapport avec les autres états européens, elle a besoin du Danube pour faire arriver ses produits sur les grands marchés de l'industrie. La Theiss, la Marosh, la Drave, la Save, forment, avec le fleuve dont elles sont tributaires, un réseau de navigation que quelques canaux d'une exécution facile rendraient un des plus complets du monde.

Le Danube, cependant, était comme oublié et dédaigné par les Hongrois. Rebutés par les difficultés que sa navigation présentait sur deux ou trois points, ils bornaient les services qu'ils en retiraient à la descente de quelques bateaux de transport ou de larges radeaux qu'on démolissait une fois arrivés. Széchény comprit, comme il le dit dans un de ses ouvrages, qu'il y avait là un magnifique don de la Providence que les hommes laissaient sans emploi. Il fit construire à Pesth un bâtiment d'une forme légère et solide tout ensemble, et franchit, avec quelques marins intrépides, les rapides et les écueils jusqu'alors regardés comme impraticables. Il y eut un enthousiasme universel en Hongrie, lorsqu'on sut les nouveaux Argonautes parvenus heureusement au-delà des redoutables Portes-de-Fer, dernières cataractes d'Orschowa. Les souscriptions patriotiques s'organisèrent de toutes parts pour commencer les travaux nécessaires et fonder une société de navigation. D'habiles ingénieurs eurent bientôt fait disparaître les principaux obstacles, et, une année après l'expédition aventureuse de Széchény, un service de bateaux à vapeur était en pleine activité sur le haut et bas Danube, de Ratisbonne à Vienne et de Vienne à Constantinople. Depuis cette époque, malgré toutes les nouvelles lignes des paquebots de Trieste et de Marseille, cette entreprise n'a fait qu'accroître le nombre de ses bâtimens et l'importance de ses produits. Grace à elle, les marchandises, les voyageurs et les idées circulent aisément dans cette contrée méditerranéenne, qui, hors le point extrême de Fiume, par lequel elle touche à l'Adriatique, pourrait être mise par ses voisins en une sorte de quarantaine politique et commerciale. On le voit, la navigation du Danube était une question politique. C'était bien ainsi qu'on la comprenait en Hongrie; aussi tous les esprits s'y portèrent avec ardeur. Le gouvernement autrichien s'associa à ce mouvement et consacra à l'entreprise des fonds considérables. Le prince de Metternich figurait parmi les premiers actionnaires; seulement il plaisantait quelquefois sur la prétention des Hongrois, « qui croyaient avoir inventé le Danube. »

Le nom de Széchény était déjà célèbre; nul ne connaissait cependant l'étendue et la variété de son esprit. A cette époque, beaucoup de ses compatriotes ne voyaient en lui qu'un ingénieur plus habile que ses devanciers; mais son génie politique s'annonça bientôt avec cette supériorité qui impose à la multitude les chefs qu'elle croit choisir. Une suite de publications sur tous les sujets qui occupaient alors les esprits vint fonder la réputation politique de Széchény et décider du reste de sa vie. Ces pamphlets, où la raison revêtait le langage le plus fait pour animer des questions quelquefois arides, pour porter la clarté dans les esprits les plus prévenus, étaient écrits non plus en latin ou en allemand, mais en langue hongroise. C'était la première fois que des ouvrages de quelque importance se publiaient dans l'idiome magyare. L'auteur ne s'adressait pas seulement à quelques classes privilégiées, mais au peuple entier. *La Lumière, le Crédit, la Carrière,* se succédèrent rapidement et avec un éclat soudain. Par les questions audacieuses qui y étaient soulevées, par les solutions nouvelles, imprévues, qu'elles recevaient, par les motifs que l'auteur apportait à l'appui, motifs si contraires à tous les anciens préjugés, ces pamphlets et leur prodigieux succès rappellent assez bien quelques écrits qui parurent en France avant l'ouverture des états-généraux. La parole devance l'action, et les événemens qu'elle provoque sont quelquefois lents à lui obéir; elle les annonce et les manifeste cependant à qui sait bien entendre : c'est l'écho de la conscience du genre humain. Quand un nouveau langage se parle dans le monde, c'est que de nouvelles idées font leur avénement et que les choses sont près de changer. Ce nouveau langage, Széchény le tenait hardiment à ses compatriotes. J'ai dit quel était l'état social de la Hongrie : une des prérogatives à laquelle tenait le plus la noblesse, moins par intérêt, par cupidité, que par un sentiment de fierté féodale qui confondait l'impôt avec le tribut, était d'être affranchie de toute contribution. Les paysans, indépendamment des corvées et des dîmes urbariales, payaient seuls les impositions à l'état et au comitat. C'étaient ceux au profit desquels cet ordre de choses avait été établi qu'il fallait convaincre et amener à le changer eux-mêmes. Széchény ne s'effraya point d'une telle tâche. Je voudrais donner, par quelques extraits de ses ouvrages, l'idée de cette raison pleine de verve, de son argumentation vive et pénétrante.

« Vous appelez privilége le droit de ne pas payer d'impôts! Moi, je soutiens que c'est un outrage et une ruine; comme nation, vous resterez éternellement dans l'enfance et la pauvreté! — Quoi! regarderiez-vous comme un privilége de ne pouvoir disposer de vos revenus pour réparer vos maisons, planter des arbres, tracer des allées dans vos parcs? C'est précisément là cependant cette prérogative dont vous êtes si fiers! Vous ne payez point d'impôts, soit; mais vous n'avez ni chemins,

ni édifices publics, ni navigation, ni commerce; comment transportez-vous les produits de vos champs, je ne dis pas à Fiume, à Vienne ou à Cracovie, mais à la ville la plus prochaine? Vos chevaux et vos bœufs s'enfoncent dans les boues, vos attelages périssent en route. Bon Dieu, vous vous imaginez ne pas payer d'impôts! Mais calculez donc ce qu'il en coûte à vos frères d'Autriche pour transporter leurs grains sur une chaussée bien unie au marché le plus prochain, et à vous pour les faire arriver à la même distance. S'agit-il cependant de sacrifier votre constitution à un pouvoir étranger? Est-ce un maître qui veut vous imposer arbitrairement? Non! c'est vous et vous seuls qui devez prononcer. Pouvoir changer, retrancher une de ses libertés, n'est-ce pas cela même une plus grande liberté? C'est celle de tous les peuples grands et habiles qui se sont partagé l'empire du monde, c'est celle de Dieu même qui s'est fait des lois! »

Selon l'auteur, *la dîme et les corvées* sont une autre plaie de la Hongrie. Ceux qui s'effraient des vœux qu'il forme pour le rachat entendent bien mal leurs intérêts. « Vous vous imaginez, dit-il, que le seigneur et le paysan sont comme deux joueurs dont l'un ne peut gagner sans que l'autre perde! Il n'en est rien; ce sont deux associés qui profiteraient tous deux de la plus-value de la terre et des récoltes. Les corvées ordinaires, les charrois, les réparations, prennent au paysan plus de la moitié de l'année. Quelle perte pour lui! et vous, quel profit en tirez-vous? Qui ne sait qu'un manœuvre fait plus d'ouvrage en un jour que vos paysans de corvée en trois avec leurs bêtes étiques, leurs charrettes d'osier, leurs outils hors d'état et surtout leur mauvais vouloir? Ne dit-on pas de tout méchant ouvrage : C'est un ouvrage de corvée? Ah! croyez-vous que vos champs ainsi cultivés rapportent les moissons que le ciel accorde seulement au travail actif et intelligent? En prenant même la mesure du profit pour celle du droit, pouvez-vous bien enlever au paysan *cent* journées qui n'en valent que *trente* pour vous? Calculez la ruine dont vous vous frappez vous-mêmes en continuant, à travers les siècles, ce système insensé et brutal, qui anéantit les forces du pays! »

Les répliques ne manquèrent pas; les intérêts menacés avec tant d'audace n'épargnèrent pas les injures à l'auteur. « C'était un démocrate qui voulait le partage des terres et provoquait les paysans à la révolte; c'était un renégat payé par l'Autriche qui voulait ruiner la noblesse hongroise en la chargeant de contributions; c'était un étranger, un Anglais, un Français, tout ce qu'on voudrait, excepté un fils de la noble Hongrie. »

Parmi toutes ces publications, celle qui excita le plus vif intérêt fut la réponse du comte Desewfy, et parce que Széchény lui fit l'honneur d'une réplique, et à cause du nom de l'auteur. Desewfy était un vieux

patriote qui avait figuré avec éclat dans les anciennes diètes. Il avait d'abord secondé le réveil de l'esprit public, mais il trouvait qu'on allait se jeter hors la droite voie. Enfermé un peu étroitement dans les habitudes de l'ancienne opposition, il ne comprenait rien à un parti plus libéral que national, plus philosophique que constitutionnel; on lui gâtait la Hongrie de sa jeunesse en voulant la revêtir de nouveaux vêtemens à la mode du jour. « Jeune, il avait défendu la constitution contre les empiétemens de l'Autriche; il la défendrait dans sa vieillesse contre des enfans ingrats! » Il n'hésita pas à rompre avec son jeune ami Széchény.

« Les attaques contre les dîmes ne sont, disait-il, que le renouvellement de celles que les révolutionnaires sociaux de tous les temps ont tentées contre la propriété. Le seigneur possède ses terres, comme l'ouvrier ses instrumens de travail, comme le paysan sa bêche et sa charrue. Quant aux déclamations sur l'esclavage ou la misère des paysans, c'est une calomnie pour égarer l'opinion à l'étranger. Chacun sait bien en Hongrie que le servage de la glèbe n'existe plus, et que, dans un débat entre le seigneur et le paysan, les tribunaux donnent toujours raison au dernier. Les dîmes et les corvées ne sont que le loyer des terres que le seigneur afferme au paysan. Songe-t-on en France et en Angleterre, où le noble comte va toujours chercher ses exemples, songe-t-on à abolir les fermages? Ce n'est pas de féodalité, qu'on le sache bien, qu'il est question dans le débat, c'est de propriété : personne ne tiendrait à la conservation de ses droits, si le paysan était assez riche pour les racheter; mais parler de suppression, quand il n'existe pas de moyen de rachat, c'est violer, je ne dirai pas la constitution, ces nouveaux patriotes ne s'en soucient guère, mais la propriété et la foi des contrats privés! »

Quant à l'idée de faire contribuer les nobles pour un objet déterminé, pour l'entretien des routes, par exemple, Desewfy n'y répugnait pas absolument; « il en était des exemples dans l'ancienne constitution. » Ce qu'il ne voulait pas, c'est que ces impôts pussent aller grossir les trésors de l'Autriche, s'établir sans la volonté des états et être soustraits à leur contrôle. Au fond, et en le dégageant des violences personnelles de la polémique, ce manifeste du vieux parti national était plus remarquable par ce qu'il abandonnait que par ce qu'il maintenait. Il cédait le terrain pratique. Réduire le débat sur l'organisation sociale du pays, sur la propriété du sol entier, à une indemnité pécuniaire, c'était s'avouer vaincu par les opinions nouvelles, c'était accepter à l'avance le milliard que l'émigration française a reçu en échange de ses propriétés. La vieille et féodale citadelle élevée par saint Étienne, fortifiée par André II, assiégée et battue en brèche depuis trois siècles par l'Autriche, allait ouvrir ses portes à un vainqueur plus puissant,

à l'esprit du temps. Le comte Széchény n'était pas homme à perdre de tels avantages. Prenant dans sa réplique la question au point où Desewfy l'avait trop légèrement laissé arriver, il proposa de racheter les corvées et les dîmes au moyen d'un emprunt national, et de rembourser les propriétaires par une opération analogue à celle qui a été pratiquée dans plusieurs états d'Allemagne. La polémique continua avec une vivacité sans exemple.

Le gouvernement autrichien suivait ce débat avec un intérêt dont on se rend facilement compte. Sur plusieurs points, il pensait et devait penser comme le nouveau parti libéral. Il n'avait qu'à gagner à des réformes dont l'effet plus ou moins prochain devait être de réduire le pouvoir d'une aristocratie si souvent conjurée contre lui. Quant à la question de l'impôt, nous avons vu que, depuis saint Étienne, les rois avaient travaillé à miner les priviléges des nobles, et il ne s'est pas encore rencontré de gouvernement, despotique ou libéral, voire républicain, qui ait repoussé des gens qui demandaient à payer quelque nouvel impôt. Le gouvernement adopta donc tout ce qu'il y avait d'immédiatement pratique dans les projets du jeune réformateur. Il prit, à la diète de 1832-1836, l'initiative de toutes les mesures réclamées par le nouveau parti. En lisant les *propositions royales*, on croit parcourir les écrits dont nous venons de traduire quelques passages. Grace aux idées libérales qu'ils avaient répandues dans les esprits, les pamphlets de Széchény devinrent le véritable programme de cette mémorable assemblée : ce qui ne fut pas accompli dans cette session, et du premier coup, l'a été plus tard; mais tous les principes avaient été posés, et tout le monde, gouvernement, chambre des magnats et opposition, se montra unanime pour les accepter. Insistons un instant sur les décrets que la diète de 1832-1836 a inscrits dans les lois de la Hongrie. Ces décrets ont, à vrai dire, mis fin à l'antique et féodale Hongrie de saint Étienne, et doivent constituer la Hongrie moderne; à chaque pas, nous y retrouverons l'inspiration du publiciste libéral.

III.

Nous avons vu ce que disait Széchény du privilége des nobles de ne payer ni impôt, ni taxe, ni péage : l'article 26 des décrets de la diète mit le péage du pont de Pesth à la charge des nobles et des non-nobles indistinctement; l'article 2 soumit les nobles possédant des terres urbariales (1) aux charges et impositions ordinaires. Les priviléges étaient abolis pour les personnes, en attendant qu'ils le fussent aussi pour les terres.

(1) On appelle ainsi les terres comprises originairement dans le lot des paysans.

Le droit constitutionnel des nobles de ne pouvoir être arrêtés que pour crime de haute trahison fut aboli. L'article 18 établit que les nobles pourraient être arrêtés pour fait de commerce et de lettres de change. Széchény n'avait pas eu de peine à établir que c'était à l'absence de toute garantie hypothécaire ou personnelle qu'il fallait attribuer les emprunts ruineux de la noblesse et les difficultés du commerce. Pendant long-temps, sans doute, cette loi ne recevra que de rares applications, mais l'adoption du principe n'en est pas moins remarquable.

L'auteur du *Crédit* avait signalé le manque de routes en Hongrie comme une des causes les plus énergiques de la pauvreté et de l'infériorité du commerce. Il exaltait en même temps les prodiges, à peine connus alors sur le continent, des chemins de fer; ces nouvelles voies devaient être pour la Hongrie et son agriculture la source d'un merveilleux développement. L'article 25 assura des avantages considérables aux compagnies qui voudraient établir des lignes de chemin de fer : les subsides que l'état leur fournirait devaient être acquittés indistinctement par les nobles et les non-nobles; les terrains pouvaient être occupés sans aucun égard à leur origine : autre victoire sur le privilége (1).

Mais ce fut surtout le sort des paysans et les questions qui s'y rattachaient qui excitèrent la sollicitude de la diète. Les solutions furent toutes conformes aux vœux du parti libéral. On proclama de nouveau le droit, souvent méconnu, de vente et de libre migration, c'est-à-dire la faculté, pour le paysan, de quitter son seigneur et de céder à un autre son usufruit. Les corvées furent réduites à cinquante-deux jours par an, distribués de manière à laisser aux paysans plus de liberté à l'époque des semences et des récoltes. On abolit les redevances, connues sous le nom de petites dîmes, prélevées sur les produits de la basse-cour, source intarissable de petites vexations. On trancha en faveur du paysan toutes les questions litigieuses de pâturage et de droit d'usage dans les forêts. Le pouvoir judiciaire fut enlevé aux seigneurs; enfin, l'article 13 des décrets de la diète établit que tout paysan pouvait de son chef intenter une action judiciaire, soit à tout noble, soit à son seigneur lui-même; cette loi constatait son émancipation définitive.

(1) Jusqu'à présent, de ces lignes de chemin de fer, il n'y a que celle de Vienne à Pesth qui ait été sérieusement poussée. Peut-être eût-il été plus sage de faire quelques centaines de lieues de bonnes chaussées dans le royaume; mais il faut savoir profiter de l'entrain et des fantaisies même d'un peuple, si l'on veut rapidement avancer. Széchény connaissait cette disposition de l'esprit de ses compatriotes, qu'il partageait dans une certaine mesure. « C'est cela, disait-il, nous aurons des chemins de fer et point de routes; que voulez-vous? nous sommes partis tard, et nous avons hâte d'arriver : nous commençons la maison par le toit. »

L'article le plus important peut-être était l'article 8. Il autorisait, il provoquait les seigneurs à conclure avec leurs paysans des arrangemens déjà pratiqués dans certaines parties de la Hongrie, et notamment dans le Bannat, mais qui, jusqu'alors, n'avaient eu d'autre garantie que la bonne foi publique. Par un acte appelé contrat *à perpétuité*, les paysans, les villages entiers, pouvaient acquérir la propriété des terres dont ils étaient tenanciers, moyennant une somme payable en une ou plusieurs annuités. Le comte Desewfy pouvait dire en toute vérité, après cette loi, qu'au delà de ce qui venait d'être fait, il ne pouvait plus y avoir que spoliation pour les seigneurs et injustice à l'égard de ceux des paysans qui, n'étant point tenanciers, auraient plutôt perdu que gagné à l'abolition des charges urbariales.

Ce que je viens de dire suffit à montrer les nouvelles voies dans lesquelles le gouvernement marchait résolûment, appuyé par la faveur publique. Je n'ai pas à examiner si, sur d'autres points de son empire, il ne pouvait pas fournir de justes prétextes aux accusations de tendances rétrogrades qui ne lui ont pas été épargnées; mais en Hongrie, jusqu'au dernier moment, grace, si l'on veut, au palatin, grace à l'influence des riches et puissans magnats qui se rendaient caution à Vienne de la tranquillité des esprits, sa politique fut constamment sage et libérale. Au fond, il accomplissait le programme tracé dans les publications populaires de Széchény. Dans les pays libres, ce n'est pas le pouvoir seul qui gouverne; Széchény régnait sur l'opinion. C'est surtout après cette diète, et jusqu'à la convocation de celle de 1839-40, que la popularité et la gloire de Széchény furent sans partage; il était bien le premier citoyen de son pays, et ce titre, il l'avait mérité autant par son respect pour la justice et les droits de tous que par la hardiesse de ses plans de réforme. Il avait animé son pays sans le bouleverser; telle avait toujours été son ambition. « Je veux réveiller mes compatriotes, disait-il à un étranger, pour qu'ils marchent et non pour qu'ils se jettent par les fenêtres. » Son nom était dans toutes les bouches. Les comitats lui envoyaient à l'envi des adresses patriotiques et des diplômes d'indigénat qui lui donnaient le droit de voter dans leurs congrégations particulières; quand il arrivait dans quelque village, les paysans, musique en tête, allaient le recevoir à l'entrée; tous voulaient le voir et l'entendre, l'appelant leur père et leur libérateur. Mais ce n'était pas seulement dans les classes dont il avait soutenu les intérêts qu'éclataient la reconnaissance et l'admiration. Les états de Transylvanie faisaient hommage à l'éloquent publiciste d'une plume en or de quelques pieds de long; on donnait son nom au premier bateau à vapeur qui devait sillonner le Danube; l'académie nationale, le cercle de la noblesse, l'institut pour la langue hongroise, l'élisaient à la fois pour leur prési-

dent. Dans tous les salons de Pesth, les étrangers pouvaient voir une gravure représentant Széchény dans une sorte d'apothéose, au milieu de nuages lumineux; au-dessous, la Hongrie sortait du chaos, et le Danube, couvert de bâtimens de toutes les nations, roulait majestueusement ses eaux paisibles à travers les cataractes aplanies d'Orschowa.

Les années qui suivirent la diète de 1832-36 comptent parmi les plus heureuses de la Hongrie; la vieille irritation du pays se calmait peu à peu. Une nouvelle politique prévalait dans les conseils du royaume. Le gouvernement s'était associé sans arrière-pensée aux résolutions de la majorité, laissant quelques-uns de ses vieux champions lever les bras au ciel, parce qu'on méconnaissait l'autorité du *corpus juris*. Il voulait marcher avec le nouveau parti sage et libéral, qui lui répondait des sentimens de la nation. D'autres questions avaient surgi cependant; on réclamait des réformes d'un autre genre sur lesquelles, avec la meilleure volonté du monde, il était difficile de s'entendre, et pour lesquelles le gouvernement autrichien n'avait nulle complaisance. Ces réformes tenaient moins à l'organisation même du pays qu'aux rapports qui lient la Hongrie et l'empire. Quand, par des propositions plus ou moins détournées, l'union des deux gouvernemens était mise en échec, la Hongrie voulant incessamment relâcher le lien, l'Autriche le resserrer, on ne pouvait raisonnablement espérer que l'alliance resterait ferme et qu'on marcherait constamment sous le même drapeau. On était d'accord sur les questions libérales, on ne l'était pas sur les questions nationales. Ce fut donc, de la part du gouvernement autrichien, une concession long-temps disputée que celle qui se rapportait à l'usage exclusif de la langue hongroise réclamé impérieusement par l'opinion publique. On y mit de la mauvaise grace, mais on finit par céder. L'article 4 des décrets de la diète décida qu'à l'avenir la langue hongroise remplacerait, dans le texte des lois, les discussions des chambres et les actes du gouvernement, l'allemand et le latin.

J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer l'importance qu'on attachait de part et d'autre à cette substitution de langue. C'était plus qu'une dispute de mots, c'était une démonstration de la nationalité hongroise contre le gouvernement de Vienne. Celui-ci tenait moins à conserver le latin un peu barbare de la chancellerie hongroise qu'à amener la nécessité de la langue allemande. La querelle était ancienne. Nous avons vu Joseph II, plus hardi dans ses desseins, vouloir imposer aux Hongrois la langue de ses états héréditaires et mourir vaincu dans l'entreprise. La langue latine avait repris depuis son rang officiel; c'était la seule que les états pussent réclamer constitutionnellement. C'était une langue morte dans laquelle les combattans faisaient halte, les uns contens d'avoir repoussé l'allemand, les autres satisfaits d'avoir encore éloigné le danger d'une langue

nationale qui constatait la séparation des deux peuples. Lorsque les idées de réforme se répandirent, cette revendication de la langue hongroise devint bientôt une de ces questions d'honneur qu'un parti n'est plus maître d'abandonner. Tous les ouvrages publiés par les réformateurs furent écrits en hongrois; des instituts furent fondés et richement dotés pour sa propagation. « S'il était vrai que la constitution nous défendît de parler notre langue, je dirais : *Périsse la constitution plutôt que la nationalité !* » s'écriait le député libéral Nagy Paul au milieu des bravos universels.

Le parti philosophique, et Széchény à sa tête, n'était pas moins vif. On cite comme un des modèles de l'éloquence hongroise le discours qu'il prononça à cette occasion. « Voilà, dit-il en commençant, une entreprise audacieuse, et qui donne bien raison à ceux que j'appelais depuis quinze ans les calomniateurs de ma patrie. Par quelle monstrueuse ingratitude ce pays veut-il reconnaître les bienfaits dont le comblent ses maîtres? » Ces premières phrases avaient tenu en suspens l'assemblée, peu habituée à entendre un tel langage dans la bouche de l'orateur. « Oui, continua-t-il, voilà dix millions de factieux qui réclament le droit de parler leur langue, de rendre des lois intelligibles pour tous, et non des oracles écrits dans une langue morte et ignorée. » A la suite de ce discours, on vota d'enthousiasme une souscription pour fonder une académie destinée à la propagation de la langue hongroise. J'ai dit ailleurs à quelles sommes considérables s'étaient montés les dons patriotiques.

Déjà, en 1827, la diète avait, au moyen de souscriptions semblables, décrété l'érection d'une école militaire pour les enfans de la pauvre noblesse. Le gouvernement avait approuvé le projet des états. L'édifice s'éleva rapidement. On le montre à l'étranger dans la campagne de Pesth; c'est un vrai monument d'architecture dont la grandeur et la beauté s'augmentent par l'aspect de la solitude qui l'entoure. Le silence et la solitude sont aussi dans son enceinte; jamais il n'a reçu les élèves auxquels il était destiné; au dernier moment, la veille de l'ouverture, quand on dut régler le programme des leçons, les états exigèrent que le commandement et l'exercice militaire se fissent en hongrois. Le gouvernement autrichien s'y opposa; cette concession aurait détruit l'unité du service dans l'armée impériale, composée de tant de nations diverses. Les états et les souscripteurs persistèrent avec une énergie que rien ne put fléchir.

Pendent opera interrupta.

Rien de plus frappant que le spectacle de ce monument : je ne sais quelle ruine, produit de l'incendie ou de la guerre, dirait aussi éner-

giquement les répugnances invincibles d'un peuple à accepter la domination et la langue d'une nation étrangère, la tâche difficile d'un gouvernement appelé à régner sur des peuples si divers de langage, de race et de génie.

IV.

Le parti révolutionnaire connaissait bien cet état de choses et l'inextricable complication qu'il créera toujours pour la Hongrie; il se hâta d'en profiter. A peine les libéraux avaient-ils cimenté leur alliance avec le gouvernement, que le parti radical, ou, comme on l'appelait, le *parti séparatiste,* ressaisit le drapeau abandonné, et constitua une nouvelle opposition, j'ai presque dit une nouvelle conspiration. Ce parti se grossit des vieux patriotes qui criaient à la trahison, des esprits impatiens qui voulaient courir au lieu de marcher, des ambitieux qui ne comprenaient pas qu'on s'arrêtât avant qu'ils fussent arrivés, des jeunes gens élevés dans les théories républicaines, d'un certain nombre de nobles auxquels les réformes de la diète enlevaient une partie des ressources qu'ils tiraient des paysans, enfin de cette foule d'avocats et de gens de loi dont fourmille la Hongrie, et qui ne savent à quoi employer leurs demi-connaissances, leur activité et leurs paroles.

Il fallait un chef à ce parti, et, comme il est souvent arrivé aux factions démocratiques, ce chef fut choisi dans une des grandes familles du pays. Le baron Vesséliny, descendant du palatin de ce nom (1), avait d'ailleurs toutes les qualités nécessaires au rôle qu'on lui destinait. Éloquent, intrépide, ambitieux, prêt à toute entreprise, c'était un de ces hommes aventureux qui trouvent un secret attrait à jouer leur fortune et leur vie dans de ténébreuses conspirations. Il appartenait à cette race arriérée de libéraux qui auraient dû naître aux temps de la féodalité, incapables de comprendre une opposition qui se renferme dans un rôle légal, agit au grand jour, et compte sur la raison publique pour obtenir à son tour la victoire. L'arène qui convient à ces hommes n'est point une de ces grandes assemblées où le génie et l'éloquence débattent le sort des empires. Il faut à leur sombre imagination moins de jour et de lumière : l'ombre, qui augmente les émotions du danger, leur va mieux. Ils ont ce courage personnel nécessaire dans les embuscades, mais ils craignent pour leur parti les batailles rangées. Ils s'attachent à la liberté par la persécution et les rigueurs; ils en sont les martyrs bien plus que les apôtres. Le monde

(1) François Vesséliny, palatin en 1655; son portrait est dans la salle des séances du comitat de Pesth.

moderne, tel qu'il tend chaque jour davantage à se constituer, ne leur offre plus ce spectacle du vieil âge qui excitait leur imagination. Que sont devenus ces tribunaux *vêhmiques,* ces assemblées tenues la nuit au fond d'un souterrain, où, se dévouant pour les races opprimées, ils juraient mort aux tyrans? Aujourd'hui tout est au grand jour; ce qu'ils regrettent de la féodalité, c'est de n'avoir plus à conspirer contre elle. La liberté moderne les a licenciés; ce sont de braves condottieri, sans emploi depuis que la paix est faite.

Vesséliny était le digne chef de ces hommes; il avait toutes les qualités, bonnes et mauvaises, nécessaires pour être à leur tête : l'énergie morale et cette force de corps, prisée encore par des populations rudes et grossières. Des formes athlétiques, une tête large couverte d'une épaisse chevelure à la Mirabeau, une voix tonnante, faisaient de ce personnage quelque chose de grand, mais de monstrueux, qui restait dans l'imagination. C'était, disait-on à Vienne, la tête la plus forte et la plus noire de la Hongrie. Vesséliny possédait de grandes seigneuries en Hongrie et en Transylvanie; il avait ainsi le droit de siéger dans les deux diètes. En 1835, la diète de Transylvanie, à laquelle il avait soufflé sa violence et ses passions, fut dissoute par le gouvernement autrichien. Vesséliny fut poursuivi pour avoir publié les discours les plus séditieux tenus dans cette assemblée. On chercha aussi à attaquer sa popularité; les violences auxquelles il se livrait souvent contre ses paysans servirent de prétexte à un procès criminel. Condamné par contumace en Transylvanie, il passa en Hongrie. Là, exaspéré par la perte d'une partie considérable de sa fortune, il chercha à soulever quelques comitats; accusé comme suspect de haute trahison pour un discours tenu dans la congrégation du comitat de Szathmar, il fut décrété de prise de corps; un club formé à Presbourg sous ses auspices devint l'objet de semblables poursuites. Ce club était composé de jeunes gens dont quelques-uns, tels que Lowassy et Pulsky, ont figuré dans la dernière révolution.

L'opinion publique s'émut de ces arrestations : si légitimes qu'elles paraissent dans nos habitudes d'ordre et de procédure régulière, elles pouvaient bien être assez peu conformes à la constitution et aux priviléges de la noblesse. D'ailleurs, ceci se passait vers 1840. Des mécontentemens, qui menaçaient de devenir graves, s'étaient déjà fait jour dans le pays. On avait vu là, comme partout, le désappointement qui suit toujours les réformes : ceux qui perdent sont mécontens, ceux qui gagnent ne tardent pas à le devenir, ne trouvant jamais cet Eldorado qui leur avait été promis! C'est ce qui arriva notamment pour les modifications apportées au code urbarial. La noblesse pauvre sentit vivement les pertes qu'elle avait faites par la suppression des petites dîmes. Les paysans, auxquels on avait dit qu'ils n'en paieraient plus aucune,

se soulevèrent contre les collecteurs; dans plusieurs endroits, il fallut faire marcher les troupes pour les sauver de la fureur des paysans.

C'est à cette époque qu'il faut placer ce que j'ai déjà raconté de l'avocat Kossuth et du point de ralliement que la création de son journal offrit au parti radical. Sans doute on a peine à s'habituer à l'idée d'un gouvernement constitutionnel sans publicité et au contre-sens perpétuel d'institutions qui ne sont plus en rapport avec les faits nouveaux. Dans la diète et dans les comitats, la liberté, la licence même du langage n'avait rien à envier à aucune tribune de l'Europe; mais cette voix bruyante tombait sans écho, elle ne retentissait que pour quelques rares spectateurs entassés dans une étroite galerie : d'insignifians bulletins, insérés de loin en loin dans les journaux censurés, venaient apprendre à l'Europe qu'il y avait une diète en Hongrie. Obligée de subir si près d'elle un gouvernement où on parlait, c'était une grande consolation, pour Vienne, que de l'empêcher d'être entendu. L'Autriche se retranchait, avec un zèle constitutionnel digne d'éloges, dans l'observation exacte de la bulle d'or. Puisqu'André II, en 1222, n'avait pu assurer aux états la publicité de leurs séances par la voie des journaux, toute tentative de ce genre était inconstitutionnelle.

On a vu déjà comment la résistance et les ordres du gouvernement furent éludés. Le journal de Kossuth, copié à la main, devint le bulletin du parti radical; il entretenait l'agitation qui succéda dans le pays aux espérances données par la diète dont nous avons analysé les travaux. Les nouvelles élections se firent en grande partie sous son influence. La diète convoquée en 1839 ne se montra pas disposée à marcher dans les voies de celle qui l'avait précédée, ni à se rallier sous les mêmes chefs. A la chambre des états, la popularité de Széchény se voila de quelques nuages; mais il ne perdit rien de son autorité à la table des magnats, et, toutes les fois qu'il le voulait encore, son éloquence et la renommée de ses services rendaient son intervention décisive. Dès les premières séances, la seconde chambre se prononça en faveur de Vesséliny : on voulait adresser une remontrance au roi, et protester contre les illégalités de son arrestation. La chambre des magnats s'opposa à ce projet. La seconde chambre revint dix-sept fois à la charge, et fut dix-sept fois repoussée; de là les premiers symptômes de la mésintelligence que nous verrons peu à peu grandir entre les magnats et les députés. Les poursuites contre Vesséliny avaient cependant continué; il fut condamné. Le gouvernement, satisfait de cette condamnation, ne voulut point heurter les sentimens des états, et le laissa sortir presque aussitôt de sa prison pour se rendre aux eaux de Grœfenberg. Vesséliny, à la clôture de la diète, fut compris dans l'amnistie générale du mois de mai 1840. Il resta en repos; on le perd de vue

pendant quelques années. Ses passions semblaient éteintes par la maladie qui l'a rendu presque aveugle; mais nous le retrouvons, au mois de septembre dernier, à la tête de la députation factieuse que l'assemblée de Pesth envoyait à la diète de Vienne. La sanglante insurrection du 6 octobre a suivi de près cette dernière apparition du vieil agitateur hongrois.

Malgré tous ces fermens de conspiration et de révolte, la majorité de la nation se montrait contente des dispositions suffisamment libérales du gouvernement autrichien. La chambre des magnats tout entière et la majorité de la chambre des états appuyaient l'administration du palatin, au moins sur toutes les questions qui ne touchaient point à la nationalité ou aux priviléges des états. En face de la conspiration radicale, il y avait une entente des meilleurs et des plus grands citoyens, soit pour calmer les inquiétudes que quelques esprits soupçonneux conservaient encore à Vienne, soit pour apaiser les ressentimens du pays. Les comtes George Karóly, Bathiany, Alexandre Erdödy, Aurel Desewfy, fils de celui dont j'ai parlé, ne s'épargnaient point à cette tâche. A la chambre des états, un nouvel orateur dont le nom devait rapidement grandir, Deak, d'opinions plus ardentes et plus démocratiques, comme il convenait à son auditoire, n'en prêtait pas moins son concours à l'œuvre de conciliation et de réforme entreprise par le parti modéré. Ses rares vertus augmentaient l'autorité de son éloquence; le palatin le consultait sans cesse sur les affaires importantes. Au fond, on pratiquait là de la politique de juste-milieu. Aucun homme sensé ne voulait s'attacher superstitieusement à la vieille constitution, aucun non plus ne voulait la jeter bas, jouant à croix ou pile la destinée de sa patrie, sans savoir s'il la lançait dans le despotisme ou l'anarchie. La révolution du 16 mars, on l'a vu, n'a pas eu les mêmes scrupules, et a donné à la Hongrie les deux fléaux à la fois. A mesure qu'on avançait ainsi, pacifiquement et sans secousse, le gouvernement autrichien s'effaçait et disparaissait davantage devant l'autorité du palatin; on lui laissait la conduite d'un royaume que son fils devait gouverner après lui. Dans les deux dernières diètes, celle de 1843-44 et celle de 1847, la lutte fut moins entre l'opposition et le gouvernement autrichien qu'entre les radicaux et l'ancienne opposition constitutionnelle, qui avait peu à peu pris la direction des affaires et de l'administration supérieure. Par la force des choses et la loi inévitable des révolutions, l'ancien parti libéral fondé par Széchény était devenu le parti conservateur. A mesure qu'une politique plus libérale et plus conciliante faisait taire les vieilles rancunes historiques et les haines nationales, surgissaient des difficultés de politique intérieure, des questions économiques et sociales sur l'organisation même du pays. La solution de

ces problèmes importait en réalité beaucoup plus aux intérêts de telle ou telle classe de la société fondée par l'ancienne constitution qu'au gouvernement de Vienne. Il y a plus, sur quelques points, à l'égard de l'impôt, par exemple, de la libre transmission des terres, l'intérêt de ce gouvernement devait le rendre plus libéral que la noblesse des états. Il était en droit et en fait, ses adversaires sont obligés de le reconnaître, le protecteur des paysans, c'est-à-dire des huit dixièmes de la population. S'il eût voulu proclamer leur émancipation et abolir, par une résolution souveraine, les charges urbariales, il aurait révolutionné à son profit le royaume, et s'y serait créé une armée d'auxiliaires redoutables contre l'insurrection nobiliaire qui a éclaté depuis; mais, je le répète, sauf quelques *conspirateurs* quand même, les esprits étaient alors à la paix, et c'est de bonne foi que tout le monde cherchait à préparer des réformes que le temps rendait d'ailleurs chaque jour plus nécessaires.

Rien n'était plus nécessaire, mais, il faut le dire aussi, rien n'était plus difficile. Les vieux bâtimens ne se prêtent qu'avec peine aux plans réguliers de l'architecture moderne. Il en est de même d'un pays : on ne sépare point brusquement le passé du présent; se jeter violemment hors de toutes les traditions de l'histoire pour bâtir un édifice qui n'aurait d'autre appui que la logique et la raison pure, c'est une œuvre qu'aucun peuple n'a encore accomplie. Il faut que les esprits révolutionnaires en prennent leur parti. Comme on hérite du tempérament de ses pères, on hérite des institutions et de l'histoire de son pays. On peut changer ces institutions ou réformer cet état social, à peu près dans la mesure où l'on peut corriger un vice de santé ou modifier les humeurs; malgré tout, le tempérament reste : ce n'est qu'après de nombreuses générations et des modifications successives que les familles humaines changent leur type primordial. Sans doute une transformation sociale se préparait depuis vingt ans pour la Hongrie : les événemens de Vienne en ont hâté l'explosion; mais la révolution ne sera pas du noir au blanc. Quelques efforts qu'on fasse, l'aristocratique Hongrie ne ressemblera pas demain à la démocratie américaine; tout ce qu'on voudrait dire à ce sujet pour nous représenter la société hongroise comme livrée aux mêmes instincts, aux mêmes passions que la nôtre, comme une nation de douze millions d'habitans emportée par le mouvement démocratique du jour, est démenti par la seule inspection du tableau que nous avons fourni en commençant ces études (1); entre les six cent mille nobles qui forment tout ce qui s'est appelé jusqu'ici le *peuple hongrois* et les huit millions de paysans affranchis de la veille, il y

(1) Voyez la livraison du 1er août.

a un siècle, il y a un abîme. Partout ailleurs, des classes moyennes sont venues se placer entre l'aristocratie et la multitude, et ont constitué ce tiers-état puissant qui fait la gloire et la force de la société européenne. Ici rien de pareil : les classes moyennes ne sont représentées en Hongrie que par les habitans des villes royales; jusqu'à la fin du dernier siècle, cette population se composait presque exclusivement de marchands et d'ouvriers étrangers pour la plupart à la race dominante. Placée sous la tutelle du gouvernement autrichien, son seul recours contre les violences de la noblesse, depuis quarante ans, elle a rapidement grandi en nombre, en richesses, en lumières; la vie politique est venue enfin l'animer. En sentant croître ses forces, elle a réclamé ses droits et a voulu obtenir aussi sa juste part d'influence et de pouvoir. C'est un des points sur lesquels s'est porté, dans ces derniers temps, le vif des débats politiques. Il y a là les élémens nouveaux dont la Hongrie a besoin pour son émancipation; c'est par là que s'opérera le mouvement d'ascension que la révolution française a produit partout ailleurs au profit des classes inférieures. Il est triste, sans doute, pour les radicaux, qui confondent dans la même haine ce tiers-état glorieux de 1789, auquel est due la civilisation moderne, et les petits tyrans de l'âge féodal, d'avoir à traverser cette étape et à faire quelque séjour en si mauvaise compagnie; mais la chose est inévitable : l'examen des trois questions fondamentales discutées dans les deux dernières diètes, en jetant quelque jour sur l'organisation curieuse du passé, le prouvera mieux que tous les raisonnemens.

E. DE LANGSDORFF.

(*La dernière partie au prochain n°.*)

NELLY.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Cinq ou six beaux gentilshommes étaient groupés, un jour d'été, vers midi, autour d'une fontaine qui filtrait son eau limpide entre les herbes. Le lieu était frais et couvert. On voyait, par les échappées du bois, les cimes blanches des Alpes, et, du côté du sud, la grande nappe bleue de la Méditerranée, qui étincelait comme un saphir. Les chevaux des gentilshommes broutaient le gazon autour des chênes, tandis que les valets achevaient à l'écart les débris d'un déjeuner champêtre. On n'entendait pas un cri d'oiseau dans le bois, et le vent se taisait aux branches des arbres.

L'un des jeunes gens, nonchalamment couché sur une pierre tapissée de mousse, la tête dans la main et les yeux au ciel, buvait à petits coups un verre de vin muscat. Tel qu'il était, beau, charmant et le sourire aux lèvres, avec sa veste de satin, son habit de velours bleu, sa culotte gris de perle, il eût pu servir de modèle à l'un de ces peintres mignards qui couvrirent les trumeaux de nos grand'mères de tant de chasseurs adorables. Le bonheur s'étalait avec tant d'impertinence sur

sa physionomie, que tous ses camarades, l'un après l'autre, puis tous ensemble, se prirent à le regarder. M. de Richelieu devait être ainsi après l'une de ces triomphantes batailles qui grossissaient journellement le chapitre de ses victoires et conquêtes.

Toute la compagnie gardait un profond silence, interrompu seulement par le cliquetis des verres qui se choquaient aux mains des valets. Tout à coup la poitrine du beau rêveur se souleva, et un grand soupir entr'ouvrit ses lèvres. Un grand éclat de rire lui répondit.

— Ah çà! l'homme aux soupirs, à quoi diable pensez-vous? s'écria l'un des convives.

Le jeune homme laissa tomber le verre qu'il tenait à la main, et rougit comme un enfant surpris en faute.

— Ma foi! à tout, si vous voulez, peut-être à rien aussi, répondit-il.

— La merveilleuse chose qu'une langue, et qu'elle a d'élasticité! répliqua le chasseur. Voilà une circonstance où tout et rien signifient : *elle!*

— Qui *elle?* demanda le rêveur en rougissant plus fort.

— Parbleu! votre maîtresse.

— Mais je n'en ai pas une!

— Alors mettons-en deux. *Elle* se prend quelquefois au pluriel.

— Quelle folie! Vous vous imaginez volontiers que tout le monde est de l'humeur dont vous êtes.

— Messieurs, je vous en fais juges, reprit l'interlocuteur, grand et beau jeune homme, qui avait des yeux noirs pleins de feu et la physionomie déterminée d'un capitaine d'aventure : voilà M. Fernand de Fontgravière qui dit n'avoir point de maîtresse, et moi, Gaston Dieudonné de Chantelure, j'affirme et je soutiens que, s'il n'avait pas de maîtresse, et plutôt deux qu'une, il ne serait point si brillant d'aise.

— Cause gagnée! s'écria un troisième convive. Il est clair que Fernand a une maîtresse, ce qui est bien; mais il est clair aussi qu'il est discret, ce qui est mal. Voyons, Fernand, confie-nous ton secret, à nous, qui valons les cent trompettes de la Renommée pour la discrétion. S'agit-il de Mme Héloïse de Séreiste, la femme du conseiller au parlement d'Aix? de Mme Olympe de Tieuley, la colonelle des dragons de Monsieur? de Mme Victoire de Serviane, la chaste épouse de notre vertueux sénéchal? de Mme Antoinette de....

— Eh! de grace, assez comme cela! Au train dont elles vont, vos médisances auraient bientôt fait le tour de la province. J'ai certainement sujet d'être heureux, mais ce sujet n'est point tel que vous le supposez, interrompit Fernand.

— J'ai toujours remarqué, reprit M. de Chantelure, que la joie de triompher d'une amante n'est surpassée que par le plaisir de la perdre. Aurait-on eu l'esprit de vous trahir, Fernand?

— Point.

— Quelque tante d'Amérique vous a-t-elle fait la galanterie de mourir?

— Les tantes que j'ai sont en Provence, et la Provence n'est pas le Pérou.

— Avez-vous reçu mission d'aller aux Grandes-Indes gouverner une de ces villes fabuleuses où les femmes, tant elles ont horreur du mensonge, se vêtissent de bagues d'or et de colliers de perles?

— Non.

— Une tireuse de cartes vous a-t-elle prédit que vous auriez quelque matin, au réveil, le commandement des armées de terre et de mer de sa majesté très chrétienne, le roi Louis, seizième de nom?

— J'ai la chance, au prochain jour, d'être rappelé à Toulon pour convoyer de gros navires marchands qui reviennent de Turquie avec du blé.

— Ma foi! je jette ma langue aux chiens, dit l'un.

— J'y perdrais mon latin, si je ne l'avais oublié, reprit un autre.

— Eh bien! messieurs, je suis heureux parce que je vais me marier.

Un grand cri s'éleva du milieu de la troupe. Gaston de Chantelure courut du côté de Fernand, et lui tâta le pouls avec un sérieux comique.

— Mon ami, lui dit-il, cet endroit est malsain. Vous aviez le sang très échauffé quand nous sommes entrés dans ce bosquet; la fraîcheur de l'ombrage vous aura saisi. Il faut retourner au logis, et l'on vous saignera.

— Merci, reprit Fernand. Si la fièvre me tient, elle est au cœur, et toute votre médecine n'y ferait rien.

— Çà, voyons! répondit Gaston, notre conversation joue à colin-maillard. Nous parlons de bonheur, et vous répondez mariage. Tâchons de nous entendre.

— C'est fort aisé. Prenez mes paroles pour ce qu'elles disent, et les faits pour ce qu'ils sont. Je me marie, et je suis heureux.

— Quelle impératrice avez-vous trouvée?

— Une jeune fille qui a de beaux yeux et un bon cœur, Mlle Laure de Saint-Cyr, ma cousine.

— Au moins ta folie a-t-elle un charmant prétexte, répondit l'un des gentilshommes.

— Ce qui ne l'empêche pas d'être une folie, interrompit M. de Chantelure.

— Ce mariage, reprit Fernand d'une voix grave, fait à la fois le bonheur de deux familles et le mien; il sera célébré dans trois mois, et je vous y convie tous. De tout ce que je laisse en arrière, je ne regrette rien; le bonheur vaut bien quelques plaisirs.

— Il a peut-être raison, dit le plus jeune des cavaliers qu'on appelait Gabriel de Marsanne.

Gaston avala tout d'un trait un verre de vin de Limoux et se leva.

— Allons-nous-en, dit-il, la contagion pourrait me gagner.

Les valets empaquetèrent la vaisselle, et bouclèrent au plus vite les sangles et les brides. En un clin d'œil, la troupe fut en selle.

— Moi, je reste, dit Fernand. J'ai entendu là-bas, du côté des vignes, le rappel des perdrix. Je ne veux point rentrer au logis les mains nettes, comme dit à peu près ce coquin de Petit-Jean.

La compagnie s'éloigna riant et jasant, et Fernand demeura seul avec son valet.

Ce valet était, dans son espèce, un drôle assez étrange, long et mince comme le balai d'une sorcière, avec la mine renfrognée d'un héron méditant sur une patte. Il ne marchait jamais sans être armé d'une formidable rapière qui lui battait les jambes, et passait le plus clair de son temps à aiguiser la pointe de ses moustaches, qui étaient bien les plus terribles du monde. Malgré sa redoutable apparence, Manille, c'était son nom, avait l'humeur fort douce, et le métier d'homme de guerre était bien certainement celui qui lui convenait le moins. C'est pourquoi, sans doute, il aimait à se donner la tournure rébarbative d'un capitaine de voleurs. Fernand avait ramassé Manille sur la côte d'Espagne durant l'un de ses voyages, et, depuis le temps où il l'avait tiré des griffes des alguazils pour une poignée de maravédis, le pauvre diable s'était mis à le suivre comme l'épave suit le flot. Au moment d'appareiller, on avait trouvé Manille blotti entre deux barriques d'eau, et rien n'avait pu le contraindre à quitter le bord. Plus tard, à Toulon, Fernand lui donna quelques louis afin de l'aider à vivre, et partit pour son château. Manille prit les louis et s'en alla derrière Fernand. Le gentilhomme était à cheval, mais le valet avait de longues jambes, et ils arrivèrent ensemble à Fontgravière. Manille aida le gentilhomme à descendre de cheval et se coucha dans un coin. Le lendemain, Fernand le vit qui trottait derrière lui, cherchant l'occasion de se rendre utile. Ce fut les jours suivans comme le premier jour. Au demeurant et quoi qu'on fît, Manille ne parlait guère et ne se plaignait jamais. Un peu de paille pour la nuit, un peu de pain pour le jour, c'était tout ce qu'il lui fallait. Ce silence et cette résignation touchèrent Fernand. Un certain soir qu'il rentrait à Fontgravière, après une furieuse chasse à courre qui avait mis les chiens sur les dents, il se tourna vers le pauvre hère qui marchait tout poudreux sur ses pas.

— Suis-moi, lui dit-il, je te prends à mon service.

Manille s'agenouilla, prit la main du gentilhomme, la baisa et le suivit sans rien dire. A partir de ce soir-là, Manille devint comme

l'ombre de Fernand. Gaston disait du valet, en plaisantant, que c'était un lévrier travesti en homme.

Manille parlait le français avec un accent italien fortement prononcé qui ne pouvait laisser de doute sur son origine. Les hasards de sa vie, un peu bien vagabonde, lui avaient enseigné une certaine philosophie insouciante qui, à défaut d'autre patrimoine, ne laissait pas de lui rendre service dans l'occasion. C'était à sa façon, et sans qu'il s'en doutât le moins du monde, un philosophe de l'école de Panurge et de Pangloss. Quand il parlait, ce qui ne lui arrivait jamais qu'après avoir été interrogé, on était tout surpris du bon sens narquois de ses discours et du tour pittoresque qu'il donnait à sa pensée. Manille avait d'ailleurs des bribes de connaissances littéraires qu'il avait accrochées on ne sait où, et c'était, à tout prendre, un laquais qui en valait bien un autre.

Après que la compagnie se fut éloignée, Fernand se tourna vers Manille et lui fit signe de ramasser son fusil.

— Nous allons nous poster, lui dit-il, sous ce bouquet de figuiers que tu vois, là-bas, au bord des vignes; tu imiteras le chant des perdrix, et nous ferons voir à ces messieurs que ce ne sont pas ceux qui se fatiguent le plus qui font la meilleure chasse.

Aussitôt que le maître et le valet eurent pénétré sous l'ombrage épais des arbres, Manille cacha les chevaux dans un fourré, et Fernand s'étendit au pied d'un gros figuier, la tête sur une souche et le dos sur l'herbe. Il avait devant lui un champ de vignes parsemé d'amandiers, et tout au bout la mer reluisante comme une cuirasse d'acier. Quelques bastides blanches piquaient la campagne de leurs toitures rouges; au loin passaient, dans la lumière ardente de l'horizon, deux ou trois voiles blondes ouvertes comme l'aile d'un oiseau; la chaleur était accablante, et l'on n'entendait pas d'autre bruit que le cri strident de la cigale qui chantait au soleil.

Tandis que Manille apprêtait les armes, Fernand, tirant de sa poche un crayon et du papier, se mit en devoir d'écrire.

— Écoute, Manille, dit-il à son valet, tu chasseras, je rimerai... Il me prend fantaisie de faire un sonnet pour mon amie.

— A vous les rimes, à moi les perdreaux; vous avez pris le plus facile, répondit le valet, qui s'assit à l'écart entre deux buissons de houx, posa le fusil par terre, à son côté, et se mit à chanter ni plus ni moins qu'une perdrix.

Au bout de cinq minutes, le maître et le valet dormaient profondément. Le sonnet en était resté à sa première rime, et le rappel à sa première note.

En ce moment, une troupe de cavaliers et de piétons déboucha d'un chemin creux qui venait de la plaine. Il aurait été fort difficile de dire

à quelle classe de la société appartenait cette troupe de voyageurs qui marchaient gaiement, les uns portant un fusil sur l'épaule, les autres tenant un tambour de basque à la main, et tous bizarrement vêtus à la mode de tous les pays. Quelques-uns grattaient du bout de l'ongle une guitare attachée en bandouillère, d'autres fourbissaient gravement des couteaux dont le manche de corne disparaissait sous leurs doigts brunis. Deux ou trois femmes jeunes et jolies accompagnaient ces hommes, jouant des castagnettes et riant aux éclats. Plusieurs mulets, tout caparaçonnés et pesamment chargés, suivaient la troupe. Tout cela reluisait, brillait, éclatait : c'était un assemblage étrange et pittoresque de couleurs et de formes vivement accusées, un fouillis de pompons, de grelots, de plumets, de houppes, de rubans, d'aiguillettes, de broderies, de clinquant à ravir tous les yeux; des tromblons évasés pendaient à l'arçon de la selle et de longs fusils bronzés effilaient leur canon par-dessus les chapeaux. Les chevaux piétinaient d'aise et secouaient leur tête, où tintait un collier de sonnettes; les mulets avaient l'air triomphant et magnifique du baudet de la fable; çà et là, accrochée à la ceinture de quelqu'un de ces joyeux drôles, se balançait une grappe de perdrix et de cailles; les corsets de velours des jeunes filles, piqués de filigranes d'or et d'argent, étincelaient au soleil; elles portaient des bas de soie, des souliers tout criblés de paillettes, et des jupons cramoisis plus flamboyans que le plumage d'un colibri.

Celui qui semblait être le chef de la troupe était magnifiquement couvert d'un habit rouge et bleu. C'était un beau jeune homme leste et fringant, brun comme un Arabe et souple comme un tigre, les sourcils, la barbe et les cheveux noirs, le regard vif et l'air à la fois hardi et rusé d'un batteur d'estrade. Une jeune femme assise en croupe agaçait de ses doigts potelés la peau vibrante d'un tambour de basque et fredonnait une chanson dont le cavalier répétait le refrain. Elle avait les bras nus, le pied mignon, la taille fine et cambrée. Sa jupe de soie rose brodée d'or s'arrêtait au-dessus de la cheville et laissait voir la naissance d'une jambe ronde et ferme. Elle portait des fleurs à ses oreilles, et sur sa tête une espèce de toque dont les franges d'or se mêlaient à ses cheveux. Ainsi attifée, on l'aurait prise volontiers pour une héroïne de ces contes arabes où l'on voit des enchanteresses se métamorphoser en mortelles.

La cavalcade touchait au bouquet de figuiers, lorsque les yeux du cavalier s'arrêtèrent sur le gentilhomme qui dormait, la tête à l'ombre et les pieds au soleil. Le cavalier retint la bride de son cheval et fit signe à ses camarades de se taire. Toute la troupe s'approcha discrètement.

— Eh! fit celui qui était en tête, voilà un gentilhomme qui n'a point l'air trop délabré! L'habit est de velours, la veste est de satin!

— Je gagerais, dit l'une des femmes, que sa cravate est en point d'Alençon.

— Eh! tenez, murmura une autre, qui avait les cheveux bouclés comme ces petits chérubins qu'on voit dans les tableaux d'église, il porte au doigt un brillant de la plus belle eau.

— Parbleu! interrompit un grand diable qui marchait à pied, fantasquement accoutré d'un bonnet vert, d'une culotte jaune et d'une cape rayée, si nous visitions les poches de ce joli dormeur, m'est avis que nous n'aurions point perdu notre temps.

— Euh! ajouta un troisième, qui portait un rosaire au cou, ce joli dormeur a un grand couteau de chasse à la ceinture, et je vois là-bas un valet armé d'une rapière plus longue qu'une broche et d'un fusil qui pourrait bien être chargé.

— As-tu peur? reprit l'autre.

— Point; je veux dire seulement qu'il serait bon de les tuer tous deux avant de les voler.

Une exclamation d'horreur jaillit des lèvres de la jeune fille qui tout à l'heure jouait du tambour de basque, et, plus vive qu'un oiseau, elle sauta à terre.

— Tiens! reprit l'homme au rosaire, voilà Cornaline qui s'épouvante! Voyons, mignonne, que craignez-vous?

— Pourquoi parlez-vous de tuer ce gentilhomme? répondit la jeune fille résolûment.

— Eh mais! pour voir si son diamant n'est pas en pierre fausse et sa dentelle en fil de coton.

— J'ai justement besoin d'une mantille, ajouta la belle enfant coiffée de cheveux bouclés.

Cornaline lui jeta un regard de mépris.

— Mais il dort! reprit-elle en se retournant vers le bandit.

— Eh bien! ce sera plus vite fait.

Cornaline courut au chef de la troupe.

— Voyons! s'écria-t-elle, les sourcils froncés et les narines palpitantes, vos amis sont-ils des contrebandiers ou des assassins?

La troupe frémit à ces mots, et deux ou trois couteaux sortirent de leurs gaînes.

— Paix, vous autres! s'écria le chef; Cornaline a raison.

Les couteaux rentrèrent dans les fourreaux; mais l'un des contrebandiers, l'homme à la cape, s'approcha.

— Cependant, capitaine, dit-il, lorsqu'une occasion se présente de faire un bénéfice légitime, n'est-il pas juste d'en profiter?

— Sans doute; mais ton ami, le seigneur don Diego, a une manière de présenter les choses qui leur donne aussitôt une tournure déshonnête.

— Il faut lui pardonner, capitaine; don Diego a le sang vif, et, quand il exerçait en Catalogne, il avait l'habitude de prendre le chemin le plus court.

— Ce chemin-là mène à la potence, camarade; prenons par des chemins de traverse, s'il vous plaît.

Don Diego haussa les épaules comme un homme qui méprise de tels préjugés, et se mit à repasser proprement son couteau contre ses souliers.

— Au fait, dit négligemment l'une des femmes qui n'avait point encore parlé, il est fort joli garçon, et ce serait dommage.

— Eh bien! reprit l'homme à la cape, nous allons le réveiller, et nous le prierons poliment de nous permettre d'emporter une partie de ses habits, sa cravate, son diamant, ses armes et son argent. S'il veut faire le méchant, ma foi! ce sera tant pis pour lui.

— Bien parlé! cria-t-on autour de lui.

Cornaline se plaça d'un bond entre le gentilhomme qui dormait toujours et les contrebandiers.

— C'est-à-dire que vous le tuerez, dit-elle rapidement, mais à voix basse; c'est un gentilhomme, et il se défendra. Moi, je n'aime pas le sang : j'ai toujours devant les yeux la figure de ce douanier que vous avez renversé d'un coup de fusil, au bord de la mer. Que voulez-vous? Sa bourse, ses bijoux? Prenez ma part du butin que nous avons fait ensemble; tout ce qui me revient est à vous. J'ai encore dix louis dans mes poches, les voilà.

Les pièces d'or étincelèrent en l'air; don Diego en saisit trois à la volée et les cacha dans sa ceinture.

— Ainsi soit-il! fit-il, et il ferma son couteau.

— Parbleu! reprit le chef, voilà qui est plaisant! C'est donc une petite fille qui commande ici?

— Toi, tais-toi! interrompit vivement Cornaline; tu auras un baiser, si tu fais ce que je veux : sinon, plus rien.

Elle sourit, et mit son petit doigt rose sur sa bouche avec un air si charmant, que le capitaine se sentit vaincu.

— Eh bien! partons, dit-il.

Cornaline posa son pied d'enfant sur l'étrier, bondit sur la croupe du cheval, embrassa lestement le capitaine, s'élança de nouveau par terre, et courut vers le dormeur avec tant de promptitude, qu'un écureuil n'eût pas fait mieux. Quand elle fut auprès du gentilhomme, elle prit les fleurs qu'elle portait derrière ses oreilles, les entoura d'un ruban détaché de son corsage, et posa doucement le bouquet sur la poitrine de Fernand.

— Que la bonne Vierge le protége! dit-elle. Il dort comme un enfant.

Et, aussi rapidement qu'elle en était descendue, elle remonta en croupe près de son amant. Le chef lâcha la bride du cheval, et toute la troupe disparut derrière un tertre.

II.

Peu de temps après cette rencontre, Fernand de Fontgravière et Manille suivaient à cheval la route qui va des frontières d'Italie à Toulon. Le soleil du mois de septembre jaunissait les grappes, et parmi les campagnes bruyantes un peuple de vendangeurs errait à l'aventure, égayant ses travaux de chansons. On voyait sur la terrasse d'un château voisin une compagnie de belles dames qui agitaient leurs mouchoirs. Fernand répondait à ces adieux, à demi tourné sur sa selle; mais la route fit un coude, un rideau d'arbres cacha le château, et le cavalier soupira.

Manille, raide sur son cheval, regardait du coin de l'œil sa gigantesque épée, ne soupirait ni ne riait, et marchait gravement à côté de son maître.

— Ah! Manille, s'écria tout à coup Fernand, qu'il est cruel de partir juste au moment où l'on touchait au bonheur!

Manille regarda Fernand, assura la garde de sa rapière, et répondit tranquillement :

— C'est selon.

— Comment! c'est selon! quand on sait ce qu'on perd et qu'on ignore ce qui vous attend!

— C'est justement parce qu'on l'ignore qu'il ne faut jurer de rien.

— Voilà une plaisante raison! Je suis amoureux, j'ai une cousine charmante qui doit être ma femme; tout nous sourit, la jeunesse, la fortune, l'état dans le monde, et tu ne veux pas que je m'afflige du retard qu'un ordre de l'amiral apporte à mon mariage?

— Affligez-vous tant que vous voudrez, monsieur, votre affliction ne prouvera rien.

— Qu'est-ce à dire?

— C'est-à-dire que, l'inconnu étant l'inconnu, le mieux est de n'en pas parler.

— Tu as, sur ma parole, une singulière façon d'argumenter. Sous prétexte que je ne sais pas à quoi l'avenir me réserve, tu prétends que je ne sois pas chagrin du contre-temps qui m'arrive?

— Je ne prétends rien du tout, et je dis seulement les choses comme elles sont.

— Avoue alors que ma cousine m'adore, que je l'adore, et que je suis très malheureux de la quitter.

Manille regarda le ciel, la mer et la campagne, épousseta du bout des doigts quelques grains de poussière qui saupoudraient la manche de son habit, siffla entre ses dents et ne dit mot.

— Eh bien! m'as-tu entendu? reprit Fernand.

— Parfaitement; mais que diable voulez-vous que je dise?

— Parbleu! ton sentiment là-dessus.

— Ma foi! puisque vous le voulez, je vous dirai tout bonnement que je n'en sais rien.

— Comment! drôle.

— Vous me demandez mon avis, et voilà que vous vous fâchez.

— Eh bien! je consens à ne pas me fâcher; mais voudrais-tu, par hasard, me prouver que tu sais mieux que moi ce que j'éprouve?

— Il y aurait peut-être beaucoup à dire là-dessus; mais à mon tour, monsieur, je vous demanderai pourquoi vous voulez savoir mieux que moi ce qu'éprouve mademoiselle Laure, votre cousine?

— Parce qu'elle me l'a dit.

— Les femmes ne disent pas toujours ce qu'elles pensent, et il leur arrive encore moins souvent de penser ce qu'elles disent.

— Tu as une manière de voir et d'entendre les choses qui donnerait, si l'on ne te connaissait, une vilaine opinion de ton cœur.

— Ma foi! monsieur, mon cœur est tel que Dieu l'a fait, et tous les raisonnemens du monde n'y changeront rien.

— Ainsi, tu crois que ma cousine ne m'aime pas?

— Dieu m'en garde!

— Que crois-tu donc?

— Qui le sait? Je crois à tout, si vous voulez, et je ne crois à rien, si ça vous plaît.

— Te moques-tu de moi?

— Point du tout. Ces matières sont fort épineuses, et les plus savans n'y comprennent rien. Affirmer est une imprudence, nier est une sottise : doutons.

— Cependant il est tout au moins certain que j'aime ma cousine par-dessus tout.

— De ce que votre cousine s'appelle Laure, il ne s'ensuit pas que vous deviez être son Pétrarque à perpétuité.

Fernand haussa les épaules et se mit à battre les buissons du bout de sa houssine; mais la langue lui démangeait, et, au bout de trois minutes, il ne put s'empêcher de renouer l'entretien.

— Il est bien clair que ma cousine doit m'aimer. Comment feraitelle pour ne pas me rendre un peu de cet amour que je ressens pour elle? L'amour, c'est du magnétisme, Manille.

— Ce magnétisme-là a une étrange façon de se manifester.

— Pourquoi cela?

— Permettez-moi, monsieur, de vous conter deux petites histoires; elles seront courtes. Vous jugerez après.

— Parle.

— Je n'ai pas toujours été aussi gueux que vous m'avez trouvé le jour où, pour je ne sais quelle peccadille, les alguazils me traînaient en prison. Or, étant à Rome en un temps où les ducats sonnaient dans ma poche, je tirai de la misère une pauvre famille qui n'avait plus une guenille à troquer contre un morceau de pain. Ce ne fut point la vertu qui me fit agir, comme vous pourriez le croire, ce fut l'amour.

— Ah! ah!

— Oui, monsieur, l'amour que m'inspira une jolie fille, si jolie qu'on l'aurait prise pour une madone descendue de son vitrail. Ma seule pensée était de faire quelque chose qui pût lui être agréable, à ce point que moi, qui n'ai jamais beaucoup travaillé, je me mis en quête d'une place qui me permît de rester à Rome et d'y vivre honorablement. J'avais formé le dessein d'épouser ma déité. Au bout de six semaines, j'avais la place, et toute la famille engraissait que c'était une bénédiction.

— Et la jeune fille?

— Oh! la jeune fille m'aimait de tout son cœur. Nous étions ensemble comme deux tourtereaux, et, depuis Pyrame et Thisbé, on n'avait rien vu de semblable.

— Que te disais-je, Manille? Le magnétisme!

— Si bien, monsieur, que trois mois après, et comme nous étions en train de payer le trousseau, la jeune fille décampa de Rome avec la corbeille et un histrion qui montrait des bêtes savantes aux portes de la ville.

— Diable!

— Une autre fois, au pays de Luxembourg, je me trouvai à une kermesse pour laquelle on était venu de dix lieues à la ronde. On ne faisait partout que chanter, boire et danser. J'avais bu tout comme un autre, et, tel que j'étais avec mon feutre crevassé, mes habits tout débraillés et le poing sur la hanche, j'avais, je vous jure, la tournure d'un sacripant. Il y avait par là toutes sortes de nymphes rebondies, vrai gibier du diable, qui cherchaient fortune et agaçaient les passans; mais ce jour-là je ne sais quelle bouffée d'ambition m'était montée au cœur, et je faisais le dédaigneux. Sur ces entrefaites, j'avise sous une treille une belle fille qui avait la mine hautaine d'une infante. Elle était toute vêtue de brocart et de dentelle. Je marche droit à elle et la prie à danser d'un ton cavalier à me faire rouer de coups.

— Toi, Manille?

— Moi-même! Il y a des heures où, si l'on se voyait dans une glace, on ne se reconnaîtrait pas. La belle fille me regarde, sourit et me tend

la main. Nous dansons gaillardement, et je la régale après d'un gros baiser bravement appliqué sur la joue. Son fiancé, qui était par là, accourt; je l'envoie au diable, et nous prenons heure pour nous massacrer honnêtement au coin d'un bois.

— Bravo! Frontin.

— Ma foi, monsieur, Frontin, étant dégrisé le lendemain, fit tout ce qu'il put pour apaiser le courroux de son rival; mais c'était un enragé qui ne voulait rien entendre, et force me fut de dégaîner. Le Flamand se battit comme un furieux, et je crois, Dieu me pardonne, qu'il s'enferra lui-même. Quand il fut mort, je me coulai dans la ville l'oreille basse. Vers le soir, une femme voilée entra dans mon logis : c'était ma danseuse.

— Avec des gens de justice?

— Avec une bourse qu'elle me pria d'accepter, ainsi qu'un habit de voyage; elle prenait le ciel à témoin qu'elle m'avait aimé du premier instant qu'elle m'avait vu et me suppliait de fuir pour l'amour d'elle. Au petit jour, elle me quitta, et je m'en allai du côté de Lille, où je parvins sans encombre. La demoiselle m'y rejoignit. J'eus beau lui faire une peinture fidèle de mon état et lui remontrer que, si elle s'attachait à me suivre, elle n'avait ni rang, ni fortune, ni considération à espérer; rien n'y fit, et nous quittâmes Lille de compagnie. Ni mes caprices, ni mon vagabondage, ni la fatigue ne la purent décourager. Après deux ans d'une vie errante et misérable, elle entra en religion, et j'en reçus la nouvelle par une lettre où elle me mandait que, s'étant aperçue que je ne la souffrais près de moi que par commisération, elle me donnait une dernière preuve de son attachement en se séparant de la seule personne qu'elle se sentît la force d'aimer.

— Et tu ne l'as plus revue?

— Jamais. J'ai appris depuis qu'elle était morte en odeur de sainteté.

— Voilà qui est singulier!

— Ah! vous trouvez? Oserez-vous bien à présent affirmer pourquoi on aime et pourquoi on n'aime pas? et pensez-vous qu'il faille avoir une foi bien vive dans le magnétisme?

— Il est de fait, ajouta Fernand après un instant de silence, que ma cousine s'est enfuie un peu brusquement après nos adieux. Je suis resté plus d'une heure à déranger la bride de mon cheval, qui était parfaitement arrangée, dans l'espérance qu'elle reviendrait. Je ne l'ai point aperçue.

— Elle est peut-être à pleurer dans un coin.

— Tu crois, Manille?

— Ou à rire dans un autre.

— Va-t'en au diable!

Comme il achevait ces mots, une branche de genêt fleuri tomba aux pieds de Fernand. Il releva la tête et découvrit le frais visage de sa cousine qui lui souriait entre deux buissons touffus.

— Laure! s'écria le jeune homme.

— Chut! fit-elle en posant un doigt sur sa bouche d'un air mutin; qu'est-il besoin de crier mon nom à tous les échos du voisinage?

— Vous êtes jolie comme les amours et je vous aime comme un fou.

— Bon! dit-elle, je ne vous sais point de gré de m'aimer comme vous le dites. Comment feriez-vous pour m'aimer autrement?

— Donnez-moi votre main, que je l'embrasse.

— Attendez donc un peu que nous soyons mariés..... Allons! voilà que vous la mangez de baisers.

— Tenez, chère cousine, je crois que je ne pourrai pas attendre jusqu'à Noël pour vous épouser.

— Taisez-vous et prenez bien vite ce ruban, que j'ai brodé de ma main après l'avoir porté tout un jour.

— Il ne me quittera de ma vie!

— C'est ce que nous verrons. Maintenant, renvoyez-moi tout de suite pour que je m'en aille.

— Laure, Laure, encore cinq minutes!

— Pas deux! Je me suis échappée pour venir jusqu'ici... Ai-je couru! Tenez, j'en suis encore tout essoufflée.

— Chère cousine!

— Laissez ma taille... Je vous préviens qu'elle est toute garnie d'épingles... Ah! si ma grand'mère pouvait se douter du lieu où je suis, quel sermon au retour!

Laure, qui ne pouvait pas rester deux minutes, resta trois quarts d'heure. Quant à répéter ce que se dirent les deux amoureux, il serait tout aussi facile de raconter ce que disent deux fauvettes qui chantent au bord d'un nid.

— Eh bien! qu'en dis-tu? s'écria Fernand lorsqu'il se retrouva seul avec Manille sur le chemin.

— Je dis que Mlle de Saint-Cyr a de fort beaux yeux et de fort belles mains.

— Ne m'a-t-elle pas renvoyé le baiser que je lui ai jeté au moment où elle allait disparaître derrière les saules? L'as-tu vu?

— Certainement.

— Ce qu'elle vient de faire me prouve que c'est d'elle que je tiens ce joli bouquet de roses et de jasmin que j'ai trouvé sur ma poitrine à mon réveil.

— Le jour où nous nous sommes, vous et moi, si bravement endormis, l'un chassant, l'autre rimant?

— Précisément. Elle n'a jamais voulu en convenir; mais c'est le fait

d'une pudeur bien naturelle à son âge..... Laure a dix-sept ans, Manille.

— L'âge de Galathée, monsieur, répondit le valet en regardant le rideau tremblant des saules derrière lequel s'effaçait une robe blanche.

Tout en devisant de la sorte, Fernand et Manille gagnèrent les portes de Toulon; mais, comme ils se dirigeaient vers l'hôtel de l'amiral, ils entendirent une grande rumeur, et virent tout d'un coup sortir des rues voisines un flot de peuple qui leur barra le passage en chassant devant lui un piquet d'infanterie de marine. Tout ce peuple hurlait et vociférait; le rassemblement se composait en majeure partie de femmes et d'enfans qui demandaient du pain à tue-tête. Les hommes brandissaient des bâtons, des marteaux, des haches, des barres de fer et toute sorte d'ustensiles et d'outils ramassés çà et là. Une boutique de boulanger se trouva sur le chemin de l'émeute; elle se rua sur la devanture, la fit sauter en éclats et pilla tout le pain qui garnissait les planches et le four.

Fernand demanda à un bourgeois fort effaré ce que signifiait tout ce tapage. Le bourgeois lui répondit que, le prix du pain ayant renchéri par suite de la mauvaise récolte, le menu peuple faisait une sédition. L'émeute devenait de plus en plus formidable, grossie qu'elle était à tout instant de femmes et d'ouvriers accourus de tous les points de la ville. Les femmes, comme c'est la coutume dans toutes les commotions populaires, se montraient les plus fougueuses et les plus menaçantes. Elles couraient çà et là, échevelées et bras nus, comme des furies. Les plus terribles parlaient de mettre le feu aux maisons des marchands qui avaient des approvisionnemens de grains.

— A l'eau les accapareurs! criait-on.

— A l'eau les traitans!

— A l'eau les maltôtiers!

La foule s'exaltait par sa propre furie, les femmes du port excitaient les hommes, et les enfans criaient à tue-tête.

— Ça va se gâter, dit tout bas Manille à son maître; je ne sais pas s'il y aura du pain pour ces gens-là, mais certainement il y aura des coups pour tout le monde.

— Bah! les chiens qui aboient ne mordent pas, répondit Fernand.

— Oh! monsieur, les fusils font du bruit aussi, et cependant ils tuent.

On avait déjà brisé les portes de deux ou trois magasins où le peuple s'attendait à trouver de la farine, lorsqu'une compagnie de soldats vint au secours du piquet impuissant à calmer la sédition. Aussitôt que le peuple vit reluire les baïonnettes, il poussa mille cris de rage, et, s'armant de tout ce qui se rencontrait sous sa main, il fit pleuvoir une grêle de projectiles sur la troupe. L'officier qui la commandait ne

permit pas à ses soldats de riposter, et s'avança seul au-devant des plus mutins. Étonnée de cette audace, l'émeute reculait déjà, et l'on pouvait espérer que la foule se disperserait sans effusion de sang, lorsqu'une mégère, armée d'une paire de lourdes tenailles, en porta par derrière un coup si violent sur la tête de l'officier, qu'il tomba la face contre terre. Fernand poussa son cheval vers l'officier pour le secourir; mais, au moment où il mettait l'épée à la main, une pierre l'atteignit au front. Il lâcha les rênes et roula aux pieds de son cheval, sans connaissance.

III.

Quand il revint à lui, Fernand était couché dans un lit tout blanc, entre des rideaux blancs. Un silence profond l'entourait. Un instant, il resta immobile, cherchant à rassembler ses idées confuses et à percer l'obscurité de ses souvenirs. Il se mit enfin sur son séant, écarta le rempart flottant de mousseline qui l'enveloppait, et regarda tout autour de lui dans la chambre.

Un rayon de soleil venait de la fenêtre ouverte du côté de la mer, et tombait d'aplomb sur une volière d'argent, où chantait une troupe d'oiseaux indiens semblables à des pierreries ailées. Des rameaux fleuris de liserons, de clématites, de chèvrefeuilles, de jasmins étoilés, faisaient à la fenêtre un rideau de feuillage, et à la volière un berceau de verdure et de parfums. Les murs disparaissaient sous une tenture de mousseline blanche, retenue çà et là par des nœuds de dentelle, et les meubles, en bois de citronnier, étaient eux-mêmes garnis de soie blanche glacée d'argent. Près du lit de Fernand pendait un bénitier garni de buis bénit, avec une image du Christ en ivoire d'un travail exquis. Le chant des oiseaux qui s'ébattaient dans la lumière remplissait de gaieté cette solitude virginale, plus chaste que la cellule d'une religieuse, plus charmante que le boudoir d'une marquise. Tandis que Fernand examinait de tous côtés avec une surprise toujours croissante, un léger bruit lui fit tourner les yeux vers un coin de la chambre qui lui était caché par un pan du rideau; il repoussa la mousseline, pencha la tête hors du lit, et vit une figure de femme inclinée aux pieds d'une Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras. La femme était agenouillée, les mains jointes, le front courbé sur sa poitrine; une longue robe blanche, serrée à la taille par un cordon, couvrait son corps de plis harmonieux et souples comme les draperies de marbre de la Polymnie. De cette femme, Fernand ne voyait rien qu'un côté de la tête illuminé par un rayon qui l'entourait d'un nimbe d'or.

Fernand et sa compagne restèrent quelques minutes immobiles, lui retenant son souffle, elle priant; puis, ayant fait le signe de la croix, la

dévote se tourna lentement du côté du lit, et les yeux du malade et les siens se rencontrèrent. Elle poussa un léger cri, et recula jusque sous l'image de la Vierge, confuse pour avoir montré un coin de son ame. Une rougeur subite lui couvrit les joues, et, prenant un gros bouquet de roses qui était au pied de l'image, elle s'en cacha le visage sans savoir ce qu'elle faisait.

Fernand lui tendit les bras, comme on fait en rêve pour une apparition; mais les forces lui manquèrent, et il retomba sur l'oreiller plus pâle qu'un cierge. La jeune femme s'élança vers Fernand, lui fit respirer des sels, et le rappela à la vie, plus tendre et plus attentive pour le blessé qu'une mère pour son enfant. Lorsque Fernand ouvrit les yeux, sa tête reposait entre les bras de l'inconnue. L'oreille du jeune officier était tout juste contre le cœur de sa protectrice, et il en pouvait compter les battemens; la chaleur de ce sang vif et jeune le pénétrait, et il sentait un bien-être infini se répandre dans ses veines. Tandis qu'il la contemplait comme un dévot l'image d'une sainte, les paupières de l'étrangère battaient comme les ailes d'un oiseau, et le regard humide qui s'en échappait avait parfois toute la tendresse inquiète d'une amante, et parfois toute la gaieté maligne d'un enfant.

Fernand serait demeuré toute une éternité à contempler le frais sourire de l'inconnue, si elle n'eût fait un mouvement pour se dégager. Il la retint doucement, et lui baisa la main.

— Vous êtes mon bon ange, lui dit-il. Et, comme il voulait recommencer, elle l'arrêta:

— Tenez-vous tranquille, dit-elle; c'est le moment de vous faire prendre d'une tisane que le médecin m'a donnée pour vous.

— A moi, une tisane! s'écria Fernand.

— Vous avez donc tout oublié? Et, courant vers un meuble, l'inconnue saisit un petit miroir qu'elle posa gaiement devant son malade.

Fernand se regarda dans la glace, et parut tout surpris de voir sur son front des bandages ensanglantés. Il y porta brusquement la main, et ressentit au contact une assez vive douleur.

— Ah! le coup de pierre! dit-il.

— Justement, et, si vous n'en êtes pas mort, vous pouvez en remercier votre chapeau; par exemple, le chapeau en a été tout crevé.

En ce moment, on cogna à la porte, et Manille apparut tristement dans la chambre. En voyant son maître assis, Manille jeta par terre le paquet qu'il portait, et courut à lui tout joyeux.

— Messieurs, vous avez sans doute à causer, et je vous laisse ensemble, dit l'inconnue. Voilà dans ce vase la tisane que le médecin m'a dit de vous faire prendre. N'allez pas l'oublier, au moins; moi, je vais à mes affaires.

Elle posa sur une table voisine du lit un petit vase, mit une tasse à côté, tira une cuiller d'un tiroir, sourit et disparut par une porte cachée dans l'angle du mur.

— Dis-moi, Manille, chez qui sommes-nous? demanda Fernand à son valet aussitôt qu'ils furent seuls.

— Quand le nid est bon, qu'importe le nom de l'oiseau? répondit Manille de cet air philosophe qui lui était particulier.

— Quoi! tu ne sais même pas le nom de cette charmante personne?

— A vrai dire, je ne le lui ai pas demandé.

— Si peu de curiosité devant tant de graces!

— Ma foi, monsieur, il y a long-temps que les graces et moi sommes brouillés!

— Elle est tout-à-fait adorable!

— J'en suis ravi.

— Et d'un air à plaire tout d'abord.

— Je n'en doute pas.

— Son langage est celui d'une personne fort bien élevée.

— Je le crois volontiers.

— Je l'ai surprise qui priait aux pieds de cette madone.

— C'est très honnête.

— Elle a quelque chose en elle qui charme le cœur.

— C'est ce qu'il m'a semblé.

— A toi? Tu m'en parles d'une manière à me faire croire que tu ne l'as seulement pas regardée. Quelle froideur!

— Parbleu! monsieur, on n'a plus vingt ans pour prendre les choses avec cette passion.

Fernand rougit un peu et toussa pour dissimuler un embarras dont lui-même ne comprenait pas la cause.

— Mais, s'écria-t-il brusquement, voilà une heure déjà que je t'interroge, et tu ne m'as pas encore dit par quelle fortune je suis dans cette chambre?

— Comment voulez-vous donc que je m'y prenne pour vous parler de vous alors que vous me parlez toujours d'elle?

— Va toujours! reprit-il en rougissant plus fort.

— Comme il vous plaira, répondit le valet. Il vous souvient sans doute qu'au moment où vous voliez au secours du capitaine des soldats de marine, une pierre vous atteignit au front et vous renversa de cheval?

— J'ai d'assez bonnes raisons pour me le rappeler.

— Votre chute devint le signal d'une lutte terrible; les soldats firent feu, le peuple se rua en avant avec une furie incroyable, et ce ne fut bientôt plus qu'une mêlée où les coups pleuvaient de toutes parts. Quant à moi, je m'efforçais de pénétrer jusqu'à vous.

— Tu n'avais donc pas peur?

— Grand'peur, au contraire; mais je voulais savoir si vous étiez mort ou vivant.

— Pauvre Manille!

— C'était mon idée fixe. La populace hurlait à me faire croire que tous les diables d'enfer étaient déchaînés. J'avais tiré mon épée pour me frayer un passage, lorsque je sentis mon cheval chanceler sous moi. La malheureuse bête avait reçu une balle dans le ventre, et je me trouvai par terre au beau milieu de la rue, la jambe prise sous l'animal.

— C'était une assez vilaine position.

— J'en profitai pour faire toute sorte de réflexions morales que je mettrai par écrit quelque jour. Au bout d'un quart d'heure, l'attroupement se dissipa, et deux soldats me tirèrent de dessous mon cheval. J'étais fort moulu, une cinquantaine d'hommes, pour le moins, m'ayant passé sur le corps. Quand je fus sur pied, un de ces petits garçons comme il s'en rencontre partout dans les séditions m'apprit que vous aviez été ramassé par une femme; je lui donnai une pièce de vingt-quatre sous, et il me conduisit du côté de la rue où l'on vous avait transporté. J'allai de porte en porte, grimpant d'étage en étage, bien décidé à faire le tour de la ville jusqu'à ce que je vous eusse retrouvé.

— Tu as un bon cœur, Manille.

— Le bon cœur n'y fait rien; ce sont de bonnes jambes qu'il faut dans ces momens-là. Enfin, j'arrivai à cette porte et vous vis tout sanglant couché sur ce lit. Une femme était à genoux, vous soutenant la tête comme une sœur de charité, tandis qu'un chirurgien vous saignait. A ma vue, la femme s'écria tout d'un coup : Ah! vous voilà! Il n'est pas mort!

— Elle te connaît donc?

— C'est ce que j'ai pensé; cependant, comme je ne l'avais jamais vue avant ce moment, elle ne peut pas me connaître beaucoup. Tout cela se passait cette nuit même, et, ce matin, je suis sorti pour aller chez l'amiral, afin qu'on ne s'étonnât point trop de votre absence. C'est ce qui fait qu'à votre réveil vous ne m'avez point vu.

— Une autre était à ta place, mon ami.

— Et j'imagine que vous ne m'avez point trop regretté.

— A te parler franc, je ne me suis aperçu de ton absence qu'après ton retour.

En ce moment, leur jeune hôtesse rentra.

— Quoi! dit-elle en voyant la tasse nette, vous n'avez pas encore pris de mon remède?

— Votre présence vaut mieux que toutes les tisanes; je me sens très bien, répondit Fernand.

— Vous allez tout de suite avaler ça, reprit-elle.

Et, saisissant le vase, elle en versa le contenu dans une tasse qu'elle présenta au blessé. Fernand prit la tasse et la main tout ensemble, et but la liqueur bienfaisante; peut-être même mit-il à vider la tasse plus de temps qu'il n'en fallait. Manille, qui voyait tout sans faire semblant de regarder à rien, profita du moment, ramassa son chapeau et partit. Sa philosophie lui disait qu'il était de trop dans ce tête-à-tête.

Après qu'il fut sorti, l'inconnue chercha un ouvrage de broderie, approcha une chaise et s'assit auprès du lit de Fernand, qui ne la perdait pas des yeux. Elle avait dans tous ses mouvemens la grace et la vivacité d'un oiseau. Au bout de quelques minutes, embarrassée de l'attention et du silence de son malade, l'inconnue se leva, courut à sa volière et l'ouvrit : les bengalis s'échappèrent aussitôt comme une troupe mutine d'écoliers, et ce fut par toute la chambre mille battemens d'ailes et mille cris. Les petits oiseaux, plus chatoyans que des émeraudes et des saphirs, tourbillonnaient comme une volée de papillons autour de leur maîtresse, ceux-là becquetant ses mains, ceux-ci chantant sur son épaule, d'autres mêlés aux tresses flottantes de ses cheveux, et d'autres encore perchés sur sa tête, comme une aigrette flamboyante. Toutes les couleurs du prisme frémissaient en l'air; chaque rameau flexible avait son hôte ailé, chaque buisson de fleurs sa colonie. Les plus turbulens fendaient l'air comme une traînée de feu, et d'autres, ainsi que des rossignols amoureux, se suspendaient aux branches vertes des orangers et sifflaient doucement leurs chansons. On aurait dit un arc-en-ciel brisé en mille paillettes étincelantes, un concert aérien de petits instrumentistes taillés dans la topaze et le rubis. Cependant leur jeune maîtresse, souriante comme Ève au milieu du Paradis, rendait à tous mille caresses et distribuait aux plus friands, qui se les arrachaient à coups de bec, les miettes sucrées de quelque bonbon. Et comme ils se poursuivaient au travers des arbustes et des jasmins, une pluie de fleurs embaumées tombait sur sa tête charmante et sur ses épaules demi-nues.

Ce spectacle ravissait Fernand, qui ne se lassait pas d'admirer l'aimable fille debout au milieu de l'essaim gazouillant. Après qu'elle eut assez long-temps joué avec ses pensionnaires, elle prit une aiguière de cristal, remplit d'eau limpide une large coupe, et plaça la coupe dans une volière. Toute la troupe folâtre battit de l'aile autour de sa prison et s'y jeta impétueusement. L'inconnue en ferma la porte et revint prendre son aiguille oisive.

— Comment vous nommez-vous? lui demanda tout à coup Fernand.

Prise à l'improviste et encore tout animée de ses jeux avec ses petits prisonniers, la jeune hôtesse rougit et parut hésiter un instant.

— Monsieur, dit-elle, vous voulez savoir mon nom?

— Oui.

— Je m'appelle Nelly.

— C'est un nom charmant; mais n'en avez-vous point d'autre?

— C'est celui que j'ai toujours porté; je n'ai jamais connu mon père, et j'étais encore toute petite quand ma mère est morte.

— Quoi! seule au monde? fit le blessé.

— Un bon vieux prêtre a pris soin de moi dans mon enfance, puis j'ai recueilli l'héritage d'une vieille parente qui m'a laissé tout son bien, et c'est alors que je suis venue m'établir à Toulon.

— Mais comment passez-vous votre temps?

— Oh! mon Dieu! le temps passe toujours. Je brode, je lis, je chante, je joue avec mes oiseaux, que sais-je? Puis le jour finit, un autre vient après, on recommence, et on est bien vite au bout de la semaine.

Tandis qu'elle parlait, la voix de Nelly était devenue progressivement triste; ses dernières paroles avaient surtout un accent douloureux qui frappa Fernand. Ses mains s'étaient abaissées sur ses genoux, et, lorsque, après un instant de silence, elle releva les yeux, Fernand vit briller des larmes entre ses cils.

— Vous pleurez! s'écria-t-il.

— Moi! fit-elle en portant vivement un mouchoir à ses yeux; mais point du tout.

Et comme Fernand allait répondre, elle l'interrompit en frappant du bout de son petit pied.

— On a failli vous casser la tête hier, vous avez ouvert les yeux à peine depuis quatre heures, et en voilà trois que vous passez à parler, dit-elle. Si c'est comme cela que vous comptez guérir, la convalescence sera longue.

— Tant mieux.

— Voyons, répliqua-t-elle en souriant, si vous ne vous taisez pas, je m'en vais et ne reviens plus.

— Je ne dis plus un mot.

— Alors je reste.

— Et moi aussi, pensa tout bas Fernand.

Il resta si bien, que dix jours après il était encore dans la chambre de Nelly; mais cette fois il était debout, et revêtu de son uniforme d'officier de marine. Le plus clair de son temps, il le donnait à Nelly, et ne lui dérobait que les momens strictement nécessaires à l'accomplissement de ses devoirs, encore ne les accomplissait-il pas dans toute leur rigidité. Le charme qu'il avait trouvé dès le premier jour à voir Nelly, à l'entendre, à lui parler, augmentait d'heure en heure. Ce mélange pittoresque d'insouciance et de mélancolie, de tristesse et de gaieté, cette jeunesse épanouie qui vivait au milieu des fleurs et des oiseaux, cette existence solitaire, cette radieuse beauté dont le frais

printemps semblait éclos de la veille, tout le ravissait et remplissait son cœur d'enivremens tels qu'il ne croyait pas que les anges en goûtassent de pareils.

Nelly habitait une petite maison tout à l'extrémité de la ville, du côté du fort Lamalgue. Il n'y avait dans le voisinage que très peu d'habitations; quelques jardins coupés de murs en pierres sèches couvraient un espace assez considérable, où croissaient pêle-mêle des arbres fruitiers, des ormes, des platanes et des peupliers. Plus loin que ce feuillage mouvant, la mer étendait sa grande nappe bleue, piquée de voiles blanches. Une terrasse plantée d'orangers et d'arbustes odoriférans s'ouvrait sous les fenêtres de Nelly, et c'était là que, durant les nuits étoilées, les deux jeunes gens venaient passer ces douces et belles heures qui laissent dans le souvenir un sillon d'or. Il semblait à Fernand qu'il n'en avait jamais eu de mieux employées, et, quand il descendait de cette bienheureuse terrasse, il pensait de bonne foi qu'un général d'armée après une victoire, un roi après son couronnement, un martyr après sa béatification, n'avaient pas aussi bien que lui rempli leur journée.

Quand il faisait part de cette opinion à Manille, l'honnête serviteur approuvait le discours du geste.

— Monsieur, lui disait-il, il n'y a rien de tel que de s'amuser, et toute la philosophie du monde ne prévaudra jamais contre le plaisir.

— Eh! morbleu! dis donc le bonheur!

— Le substantif ne fait rien à l'affaire; le bonheur est tout simplement un plaisir plus long que les autres, voilà tout.

Dire que Fernand et Nelly s'aimaient, ce n'est point nécessaire; ils s'étaient aimés du premier jour qu'ils s'étaient vus, et c'est pourquoi ils ne se l'étaient jamais dit.

Lorsque Nelly avait rendu au blessé l'habit qu'il portait le jour de l'échauffourée, elle avait remarqué un certain ruban cramoisi brodé d'or que Fernand s'était empressé de cacher dans sa poche. Un beau soir, elle le vit noué à la garde de l'épée du jeune officier, où il faisait un merveilleux effet. L'idée de l'attacher là était venue à Manille, qui, sachant dans quelles circonstances le ruban était passé aux mains de Fernand, l'avait très galamment transformé en dragonne pour honorer le cadeau de Mlle de Saint-Cyr.

Nelly pâlit beaucoup à cette vue et tourna ses yeux du côté de la mer, où la lune, suivant l'expression du poète, ouvrait son éventail d'argent.

— Qu'avez-vous? lui demanda Fernand.

Et, selon l'éternelle coutume des amans qui ont quelque peine, Nelly répondit :

— Moi? rien.

Cependant son cœur se gonflait, et, sentant les larmes lui monter aux yeux, elle se leva pour dissimuler son trouble. Il y avait au bord de la terrasse une balustrade qui donnait sur les jardins et qui était garnie de mille fleurs. Nelly s'assit sur cette balustrade, prit une fleur au hasard qu'elle effeuilla, et, n'y tenant plus, fondit en larmes.

— Grand Dieu ! s'écria Fernand, que vous est-il donc arrivé?

Et d'un bond il s'élança vers Nelly, qu'il voulut prendre dans ses bras.

— Prenez garde, lui dit-elle en le repoussant, vous pourriez gâter ce nœud de ruban.

— Quel ruban? demanda le gentilhomme tout étourdi.

— Eh! mais cette dragonne si bien brodée; la rosée pourrait en flétrir la soie.

— Ma foi! dit Fernand un peu confus, je ne l'avais pas seulement remarquée.

— C'est pour cela sans doute que vous l'avez serrée si précieusement au fond de votre poche, le jour de votre première sortie!

A ces mots, Nelly sentit redoubler ses larmes et cacha sa tête entre ses mains. Fernand, sans répondre, détacha la dragonne et la noua autour du cou de Nelly. Nelly, à ce mouvement, écarta ses mains, vit le ruban à son cou, poussa un cri de joie et tomba aux bras de Fernand.

IV.

Le lendemain, Fernand trouva que le soleil était plus radieux, les fleurs plus embaumées, la mer plus belle, la nature plus sereine, l'air plus doux aux lèvres.

— Que te semble de la vie? demanda-t-il à Manille; n'est-elle pas bonne et charmante?

— Mon Dieu! répondit le valet avec un imperceptible mouvement d'épaules, c'est une question de hasard et de robe blanche.

Fernand lui tourna le dos.

A partir de la soirée où le gentilhomme avait si gaiement noué le ruban de Laure au cou de Nelly, ce fut une vie à deux, toute pleine d'amour, de folie et d'enivremens. Fernand avait l'air superbe et ravi d'un poète à sa première poésie, et, si sa maîtresse lui avait demandé deux étoiles pour s'en faire des boucles d'oreilles, il serait bravement parti pour le firmament. Il la trouvait la plus belle du monde et la plus spirituelle, et regrettait parfois de n'être pas empereur pour la faire impératrice. Toutes ses heures, il les lui donnait; toutes ses pensées, elle les avait; toutes ses espérances, elle les résumait. Quant à la faible portion de sa vie que les nécessités du service le forçaient de dérober à Nelly, elle lui semblait morte.

Autant Nelly s'était montrée chaste et en quelque sorte maternelle, alors qu'il était souffrant, autant elle se montrait folle, rieuse et caressante, à présent que la santé lui était revenue. Un pinçon, au printemps, n'a pas plus de gaieté. Un jour, elle s'habillait en sultane, chaussait ses pieds nus de pantoufles à rendre Cendrillon jalouse, se coiffait d'un voile brodé d'or et se couchait sur des carreaux de soie. Une autre fois, elle empruntait aux bayadères leurs jupes de mousseline, leurs pantalons et leurs anneaux étincelans; c'était, selon l'heure et selon le temps, une gitane en corset rouge ou quelque fille de Pékin en robe de satin. Sa vie était une chanson, et son amour capricieux faisait défiler devant Fernand les plus charmantes créatures des plus heureuses contrées de la terre. Quant à Fernand, il n'eût certainement pas troqué la clé qui lui ouvrait la chambre de Nelly contre les clés de saint Pierre. L'idée de demander à Nelly d'où lui venaient tous ces beaux costumes brodés et reluisans ne s'était pas même présentée à son esprit.

Un jour qu'il sortait de l'arsenal, où il était allé pour un service d'inspection, Fernand heurta vivement un étranger qui passait devant lui.

— Eh! mon officier, s'écria le passant, prenez donc garde où vous marchez!

— Et vous, mon drôle, prenez garde à qui vous parlez, répondit le gentilhomme.

L'étranger allait répliquer, sans doute, lorsqu'un autre personnage, le poussant du coude, lui dit tout bas et très vite : — Taisez-vous, c'est lui.

L'homme s'écarta sans mot dire, et Fernand poursuivit son chemin. Il avait entendu les propos du nouveau venu; mais il n'avait pas vu Nelly depuis le matin, et, pour rien au monde, il n'eût retardé sa visite d'une minute. D'ailleurs, ni l'un ni l'autre des deux étrangers ne lui était connu. Au détour d'une rue, et comme il approchait de la demeure de Nelly, il tourna la tête machinalement. Les deux étrangers l'avaient suivi; mais, se voyant découverts, ils entrèrent dans une rue voisine. Tous deux étaient entourés de manteaux à l'espagnole et coiffés de larges chapeaux. Fernand entendit Nelly qui chantait; il ne fit qu'un bond de la rue chez elle, et la chanson lui fit oublier l'aventure.

A quelques jours de là, un certain soir qu'il avait dîné bien malgré lui à l'hôtel de l'amiral, deux hommes se jetèrent sur lui, l'épée et le pistolet au poing, au moment où il traversait un carrefour désert et noir. Fernand n'eut que le temps de dégaîner et de sauter dans un coin, où il avait du moins la certitude de n'être pas attaqué par derrière. On lui tira d'abord deux ou trois coups de feu qui ne portèrent pas, puis on en vint aux armes blanches. Grace à sa dextérité, à sa sou-

plesse, grace surtout à l'obscurité, Fernand se défendait assez bien. Cependant il était à craindre que le combat ne finît par sa mort, lorsqu'un bruit de pas se fit entendre dans la rue; à ce bruit de pas se mêlaient des cris et des exclamations entrecoupées: — Ah! les gueux! ah! les gredins! ah! tas de bandits! ah! canaille! disait-on, et il semblait que plusieurs personnes accouraient du même côté, tant ces cris paraissaient nombreux et confus. Les assaillans, effrayés, lâchèrent pied, et Fernand, voyant le moment propice, les chargea. L'un des bandits jeta son manteau pour fuir plus vite; mais l'autre, serré de près, reçut un coup d'épée dans le visage, puis un autre encore dans le ventre, qui le renversa par terre.

Au moment où il tombait, Manille arriva tout essoufflé. Il tenait à la main sa grande rapière nue; mais il n'y avait plus d'ennemis.

— Et les autres, où sont-ils? demanda Fernand à Manille en le voyant seul.

— Quels autres?

— Parbleu! ceux qui criaient avec toi.

— Ma foi, monsieur, mon régiment se composait d'un colonel tout seul, et ce colonel, c'est moi. C'est une ruse de guerre que j'ai vu pratiquer en Flandre au temps de M. le maréchal de Saxe.

— Eh bien! mon ami, ta ruse de guerre m'a tiré d'un grand péril.

— A vous dire vrai, j'y comptais plus que sur mon épée; si ces coquins-là m'avaient attendu, j'aurais été fort embarrassé.

Un gémissement qu'il entendit à son côté attira tout à coup l'attention de Fernand, et il vit, se tordant par terre, au milieu d'une mare de sang, le blessé, dont sa pensée avait été distraite par l'arrivée subite de Manille.

Fernand se penchait déjà pour le secourir, lorsque Manille l'arrêta :

— Prenez garde, monsieur, dit-il, ces gens-là ont toujours sur eux quelque couteau dont ils se servent dans les occasions décisives. Le gémissement est aussi une ruse de guerre.

— Ah! messieurs, dit le blessé, qui venait, après de grands efforts, de se soulever sur son coude, dans l'état où je suis, je n'ai point envie de commettre un nouveau crime. Aidez-moi seulement à mourir.

La voix du malheureux était si pitoyable, que Fernand n'hésita plus, et, le prenant dans ses bras, il l'appuya contre une borne.

— Merci, monsieur, reprit le mourant d'une voix faible; il me semblait que le sang allait m'étouffer. J'ai maintenant un grand service à vous demander.

— A moi?

— A vous-même, et en retour je vous dirai quelque chose qui vous sera d'une grande utilité.

— Parlez, et si je puis faire ce que vous désirez, je vous promets de m'y employer de bon cœur.

— Eh bien! monsieur, je voudrais bien avoir un prêtre pour me confesser.

Fernand fit un signe à Manille, qui écoutait les bras croisés.

— Hâtez-vous, reprit le blessé, il me reste bien peu de force pour achever honnêtement ma confession.

— Mais où diable, à l'heure qu'il est, trouverai-je une soutane? s'écria Manille d'un air passablement railleur.

— Ici près, au couvent des Minimes. Frappez, on vous ouvrira, et un frère vous suivra aussitôt que vous lui aurez dit que c'est pour un mourant.

Manille, qui était charitable au fond, quoique philosophe, partit à toute jambe.

— Monsieur, continua le moribond après qu'il eut perdu le valet de vue, j'ai encore à vous prier de me faire enterrer en terre bénite, dans un petit coin du cimetière des braves gens. Me le promettez-vous?

— Je vous le promets.

— Maintenant, mon gentilhomme, reprit le blessé, je vous dois bien un petit avertissement pour toutes les bontés que vous avez pour un bandit tel que moi.

— Un avertissement, dites-vous?

— Oh! ce ne sera pas long. Il y a un homme qui vous poursuit depuis le jour où il vous a rencontré à la porte de l'arsenal. Évitez-le du mieux que vous pourrez. C'est un homme capable de tout.

— Je m'en doute assez.

— Il s'appelle El-Zorrazo.

— El-Zorrazo! reprit Fernand du ton d'un homme qui cherche à rassembler ses souvenirs, je n'ai jamais connu personne de ce nom.

— Qu'importe, s'il vous connaît?

— Quel homme est-ce que cet El-Zorrazo?

— Oh! vous pouvez juger par moi du métier qu'il peut faire.

— Parbleu! je serai ravi de le voir de plus près. Ne pourriez-vous pas m'en fournir les moyens?

— J'ai trahi un serment terrible pour vous prévenir des périls que vous courez, mais ma conscience ne me permet pas d'aller plus loin. Tenez-vous sur vos gardes, et ne manquez pas d'être toujours bien armé.

— Merci du conseil.

— N'oubliez pas, monsieur, la fosse en terre bénite.

— Vous l'aurez, avec une messe pour le salut de votre ame.

— Je n'osais pas vous en faire la prière. A présent, laissez-moi me préparer à mourir en bon chrétien. Ma force s'en va.

Fernand s'assit sur une borne près du mourant, et le vit qui tirait de son sein un rosaire. Il priait depuis deux ou trois minutes, lorsque Manille revint avec un religieux du couvent des Minimes.

— Les bons frères dormaient, dit le valet; il m'a fallu cogner longtemps pour les réveiller.

Le blessé voulut qu'on le mît à genoux pour réciter sa confession; mais il était si faible, qu'il demeura accroupi la tête appuyée sur la borne. Le religieux se plaça près de lui, un crucifix à la main, et Fernand et Manille se rangèrent un peu de côté, silencieux et tête nue. Le moribond se confessa comme un homme qui n'a plus d'espoir qu'en Dieu; son repentir parut si sincère et il baisait le crucifix si dévotement, que le religieux n'hésita pas à lui donner l'absolution, après quoi il s'agenouilla pour réciter la prière des agonisans. Fernand et Manille s'agenouillèrent aussi, et le pauvre diable rendit l'ame le plus chrétiennement du monde.

Fernand confia le corps du malheureux au frère minime, auquel il remit une somme d'argent pour les frais d'une messe et des funérailles, et s'en alla chez Nelly, le cœur tout ému de ce qu'il venait de voir. Aussitôt que Nelly l'aperçut, elle courut à lui et le serra dans ses bras. Elle était fort agitée et très pâle.

— Mon Dieu! dit-elle, que vous m'avez fait languir après vous! Si vous aviez tardé une heure encore, je crois que je serais morte de peur.

Quand ils furent entrés dans la petite chambre toute blanche comme un lis, Nelly se dégagea des bras de Fernand pour mieux le voir. Elle s'aperçut seulement alors qu'elle avait les mains et la robe tachées de sang.

— Oh! mes pressentimens! dit-elle. Et, plus blême qu'un cierge, elle s'appuya contre un meuble pour ne pas tomber.

— Mais rassure-toi, s'écria Fernand; je crois bien vraiment que deux ou trois piqûres ont égratigné les habits avec la peau, mais du reste je suis vivant.

Nelly se souleva lentement et vint s'asseoir sur un canapé tout auprès de Fernand, dont elle prit les mains.

— Mais tout ce sang, reprit-elle avec un frisson d'horreur, d'où vient-il donc?

— Oh! dit Fernand, c'est un petit accident. Je me suis battu.

— Avec qui?

— Je ne sais pas.

— Et pourquoi?

— Je l'ignore.

Nelly regarda Fernand bien en face, comme pour s'assurer qu'il ne se jouait pas d'elle.

— Vous ne m'avez jamais menti, reprit-elle, vous ne voudriez pas me tromper aujourd'hui. Dites-moi bien comment tout cela est arrivé.

— Il ne faut point, répondit Fernand, faire de cette aventure une tragédie. Il s'agit tout bonnement d'un bandit que cette rencontre a réconcilié avec le ciel.

Fernand se mit à raconter le plus gaiement qu'il put son aventure et tout ce qui s'en était suivi; mais, quand il arriva à la confession et nomma El-Zorrazo, Nelly s'empara de ses mains violemment.

— Qu'as-tu dit? s'écria-t-elle.

— J'ai dit El-Zorrazo. Le connais-tu?

— Moi!... non, répondit Nelly d'une voix tremblante; mais on assure que c'est le nom d'un homme terrible. On le dit Catalan, et vous savez si les Catalans sont vindicatifs! Ne sortez plus la nuit!

— Que ne m'engagez-vous à demeurer dans une châsse comme un saint, répondit le gentilhomme en riant.

— Eh bien! jurez-moi du moins que vous ne vous aventurerez par les rues que bien armé.

— Parbleu! c'est la même recommandation que m'a faite le bandit que j'ai si malencontreusement tué! C'est donc un César, un Renaud de Montauban, un Roland furieux que cet El-Zorrazo?

— On raconte de lui des choses incroyables! S'il allait te tuer, mon Dieu!

Et Nelly, tout en pleurs, se jeta au cou de son amant. Dans ces sortes d'occasions, les paroles ne servent de rien. Fernand le savait, aussi ne répondit-il plus. Il prit Nelly dans ses bras, et lui ferma la bouche avec un baiser.

Le lendemain, vers midi, Nelly dormait profondément, sa jolie tête appuyée sur son bras nu. Fernand boucla son ceinturon, embrassa doucement sa maîtresse, et sortit sans bruit; mais à peine avait-il passé la porte, que Nelly bondit hors du lit, noua une robe autour de sa taille, jeta sur ses épaules une mante, dont elle rabattit le capuchon, et disparut à la suite de Fernand.

Après avoir abandonné son camarade jeté par terre d'un coup d'épée, El-Zorrazo s'était mis à l'abri de toute poursuite dans une maison de vilaine apparence, voisine du port marchand. Il y était depuis quelques heures déjà, lorsque, dans l'après-midi, Nelly vint heurter à la porte d'une façon particulière; une vieille regarda par une sorte de judas grillagé, et la porte s'ouvrit. Nelly passa rapidement devant la vieille, qui était affreusement laide, et entra dans une chambre basse au rez-de-chaussée. El-Zorrazo, assis sur un banc de bois, appliquait un bandage autour d'une légère blessure qu'il avait reçue à la cuisse durant le combat nocturne.

— Ah! vous voilà! dit-il au bruit que fit Nelly en entrant. Au moins gagné-je à mon expédition le plaisir de vous voir.

— C'est un plaisir qui ne sera pas long, répondit-elle en s'asseyant sur un escabeau.

— Eh! mignonne, je n'ai qu'à pousser le verrou de cette porte, et la visite pourrait bien se prolonger jusqu'à demain.

— Poussez-le donc, et les sergens de la maréchaussée seront ici dans une heure.

El-Zorrazo bondit sur son banc.

— Misérable! qu'as-tu fait? s'écria-t-il.

— Rien que vous n'eussiez fait à ma place. En venant ici, j'ai remis à une personne qui m'a quelque reconnaissance, pour un service que je lui ai rendu, certains documens qui vous enverront à la potence en moins de temps qu'il n'en faut pour aller de Marseille à Toulon par un bon vent, si je ne suis pas de retour dans une heure.

El-Zorrazo se rassit.

— Bien! dit Nelly, tu commences à comprendre. A présent écoute-moi. Tu as, ce soir, attaqué un gentilhomme dans la rue; si tu touches un seul des cheveux de sa tête, tu perdras la tienne.

— Tu l'aimes donc bien?

— Oui.

Il y eut un moment de silence. El-Zorrazo égratignait le banc de bois avec la pointe de son couteau. La femme le regardait fixement, les bras croisés sur la poitrine.

— Tu me dis cela, et tu veux que je l'épargne!

— Choisis.

— Eh bien! écoute à ton tour. J'ai bien deux ou trois mille louis en or ou en marchandises, je les ramasse, et nous allons nous établir où tu voudras. Si tu le préfères, j'équipe une tartane, et nous faisons la contrebande en grand de Livourne à Barcelone, le long de la côte que je connais mieux que je ne connais ma mère; au bout de quatre ou cinq ans, nous aurons cent mille ducats, et nous irons vivre de nos rentes, en bons bourgeois, à Séville ou à Grenade. Je me fais nommer corrégidor, et tu seras la première de la ville. Veux-tu?

— Je veux que tu laisses mon gentilhomme en paix.

— Maudite sois-tu!

Et le bandit, d'un violent coup, enfonça toute la lame de son couteau dans le banc de bois.

— L'heure se passe, reprit Nelly avec un inaltérable sang-froid; que décides-tu?

El-Zorrazo se promenait à grands pas dans la chambre.

— Mais il t'abandonnera, ce gentilhomme! dit-il en s'arrêtant devant sa compagne.

— Je le sais.

— Et tu l'aimes cependant!

— C'est mon idée.

El-Zorrazo pâlit comme un cadavre, les pointes noires de ses sourcils se touchèrent une minute, et ses yeux rougirent comme deux charbons ardens. Puis tout à coup il jeta le couteau qu'il tourmentait entre ses doigts crispés.

— Va donc! reprit-il, et que chacun de nous suive son chemin. Je ne le chercherai pas; mais, si tu l'aimes, fais en sorte qu'il ne me rencontre plus.

— Eh bien! jure-moi sur ce rosaire que tu quitteras Toulon.

Le bandit prit la petite croix que lui tendait sa compagne, et jura, la main ouverte sur l'image du Christ.

Tandis que cette scène se passait à l'une des extrémités de la ville, Fernand, dans un grand trouble, achevait la lecture d'une lettre que Manille venait de lui apporter. Après qu'il l'eut tournée dans tous les sens, il finit par la fourrer au plus profond de sa poche, et sortit en prenant son valet à témoin du serment qu'il faisait de n'accomplir jamais ce qu'on voulait de lui.

— Jamais! entends-tu bien? s'écria-t-il quand il fut sur la porte.

Cinq minutes après, Fernand entrait chez Nelly, qu'il trouva parfilant comme une marquise. Nelly était plus charmante et plus vermeille ce jour-là qu'une rose de mai; ses yeux, humides et doux comme une fleur trempée de rosée, rayonnaient de joie; elle fit signe de la main au gentilhomme de venir s'asseoir à son côté, et à peine s'y fut-il placé, que, lui passant ses deux bras autour du cou, elle l'embrassa gaiement.

— Morbleu! s'écria le bel officier, et d'un coup de poing il faillit mettre en pièce le petit meuble tout criblé de fils de soie.

— Mon Dieu! qu'avez-vous donc? reprit Nelly, qui regardait Fernand avec des yeux tout effarés.

— J'ai qu'il faut que je vous quitte!

— Me quitter, moi! et pourquoi?

En disant ces mots, Nelly joignit les mains d'un air si désolé, que Fernand en jura plus fort.

— Mais au moins dites-moi ce que je vous ai fait? reprit-elle.

— Toi, pauvre chère ame, s'écria son amant; toi, tu m'as rendu plus heureux que ne le sont tous les saints du calendrier dans le paradis du bon Dieu!

— Alors pourquoi me quittez-vous? répondit Nelly.

— Parce que j'ai une famille!... Savez-vous ce que c'est qu'une famille, ma Nelly? C'est bien la chose la plus désagréable et la plus inutile qui soit au monde!

Nelly fit un petit mouvement de tête qui semblait dire : — C'est bien vrai !

— Il faut que vous sachiez, chère Nelly, que j'ai quelque part une demi-douzaine de parens, continua Fernand. Si je pensais à eux, je veux bien être pendu au bout d'une grand' vergue! Voilà que le plus vieux, un commandeur de Malte, grave et taciturne à lui tout seul comme dix puritains ensemble, m'écrit pour m'avertir que j'ai de par le monde une cousine dont on veut faire ma femme, et m'engage à partir sur-le-champ.

— Eh bien! irez-vous? demanda Nelly.

— J'irai bien vite, afin de revenir plus vite.

Nelly soupira, et, du bout de ses doigts, essuya ses yeux.

— Allons, dit-elle, c'était écrit!

— Parbleu! reprit Fernand, je voudrais bien savoir si l'on marie les gens contre leur gré! C'est bon pour les petites filles à qui l'on fait peur du couvent; mais je suis, moi, un officier du roi, et, s'ils s'acharnent à vouloir faire un mari de ton amant, je m'embarque pour la Chine, et ils ne me revoient plus.

— Si vous partez, reprit Nelly tristement, vous ne reviendrez pas.

— Que craignez-vous?

— Que sais-je? on aime, puis on n'aime plus!

Nelly prit une marguerite dans sa jardinière et l'effeuilla lentement. Quand elle eut fini, elle tourna vers le ciel un regard empreint d'une douloureuse résignation; puis, s'inclinant vers son amant, qui s'était assis à ses pieds, elle le baisa au front.

— Que la volonté de Dieu soit faite! dit-elle.

— Eh bien ! répondit gaiement le jeune homme, la volonté de Dieu est que je vous aime toujours!

Am. Achard.

(La seconde partie au prochain n°.)

LES

INDES HOLLANDAISES

EN 1848.

DEUXIÈME PARTIE.

HISTOIRE ET ORGANISATION DU GOUVERNEMENT COLONIAL.[1]

C'est un beau spectacle que celui de l'intelligence et de la sagesse humaine s'appliquant à l'organisation de ces grandes familles, de ces sociétés lointaines qui augmentent incessamment le domaine et les forces du monde civilisé; mais plus le foyer d'où rayonne l'action organisatrice est petit, plus aussi l'éclat et l'importance des résultats obtenus méritent d'être constatés. « La nation hollandaise, dit Mac-Gregor, peut ne pas être admirée par bien des gens en Europe, mais elle occupe un rang élevé dans l'opinion de ceux qui la jugent d'après ses actes. » En effet, la Hollande a été grande chez elle avant de l'être au dehors. Son territoire a été conquis sur l'Océan. Sur ce terrain de construction factice, elle a élevé de vastes cités, de grands édifices, des monumens publics, avec des matériaux que lui refusait son propre sol

(1) Voyez la première partie dans la livraison du 1er novembre.

et qu'elle est allée chercher au loin. Ses navires de guerre et de commerce ont été construits par les mêmes moyens. Ses flottes ont lutté avec celles des premières puissances maritimes. Sans terres labourables, elle a fait de son pays le grenier de l'Europe, et sur ses marchés, rivaux de ceux de l'Angleterre, elle a étalé les produits des deux Indes. Les Hollandais ont montré de bonne heure une aptitude spéciale et, pour ainsi dire, caractéristique au négoce. Activité, patience, persévérance, amour du gain se concentrant volontiers sur de petits bénéfices accumulés sous la sauvegarde de la plus stricte économie, telles sont les qualités qui ont assuré le développement de leur influence commerciale. Ces qualités, cependant, n'eussent pas suffi pour créer et maintenir leur importance politique, et auraient mieux servi la fortune publique de la Hollande que son honneur national, si, à côté de ces instincts matériels, la Providence n'eût placé des inspirations d'un ordre plus relevé, à côté du bon sens l'amour de la liberté civile et religieuse et l'intelligence des vrais intérêts de l'humanité.

Est-ce à dire que les Hollandais ont toujours été sages et modérés dans leurs entreprises; qu'ils ont toujours respecté chez les autres les droits et les libertés dont ils se montraient si jaloux pour eux-mêmes; qu'aucun acte d'injustice, de violence, de cruauté, d'intolérance, n'a marqué et retardé les progrès de leur domination au-delà des mers? Non sans doute : comme les autres Européens qui ont révélé à l'Amérique et à l'Asie la supériorité intellectuelle de notre race aventureuse, ils ont accompli de grandes choses au milieu de déplorables excès, et ont mieux réussi à se faire craindre qu'à se faire aimer; mais, s'il faut distinguer la part que chaque nation envahissante peut réclamer ou que l'histoire lui assigne dans cette œuvre fatale, nous ne voyons que trois peuples dont les établissemens dans l'extrême Orient aient survécu aux luttes sanglantes du commerce et de la politique, et réunissent encore des conditions de stabilité et de durée : les Anglais, les Hollandais, les Espagnols. La tâche accomplie par les deux premiers occupe, à juste titre, un rang plus élevé dans les annales de la civilisation et de la colonisation européenne. Toutefois ce qu'il importe de remarquer, c'est que tous trois ont réussi à fonder une domination durable, en tenant compte des circonstances ethnographiques, des exigences du climat, du respect dû aux croyances locales, aux habitudes, aux préjugés; c'est que tous trois, sans renoncer à introduire dans l'extrême Orient les élémens de notre civilisation, ont profité des leçons de l'expérience et adapté par degrés les formes de gouvernement qu'ils ont établies dans leurs colonies au génie des populations qui subissaient leur joug. Ainsi se sont maintenus, en se modifiant, ces gouvernemens mixtes qui régissent aujourd'hui l'Hindoustan, les Indes néerlandaises, les Philippines. Ils se ressentent du caractère particulier

des peuples dont ils émanent et de l'importance relative des peuples conquérans et des peuples conquis. Le gouvernement des Indes anglaises dispose d'immenses ressources, et son influence souveraine s'étend sur une masse compacte d'états civilisés depuis des milliers d'années et sur deux cents millions d'ames. Il se distingue par une ampleur de formes, une libéralité somptueuse dans son administration, une décision et une certaine grandeur dans l'emploi de ses moyens d'action, auxquelles le gouvernement colonial néerlandais ne saurait prétendre, encore moins celui des Philippines. La mission du gouvernement des Indes anglaises est la plus importante, la plus difficile sans doute : a-t-il rempli tous les devoirs qu'elle lui impose? a-t-il pleinement réussi à se ménager les sympathies des populations qu'il dirige? pourra-t-il compter sur leur appui aux heures d'épreuve que la Providence tient en réserve pour les conquérans? Ce sont des questions qu'il doit nous suffire de rappeler au moment de montrer le gouvernement des Indes néerlandaises luttant avec plus de bonheur contre des complications de même nature, quoique moins redoutables. A Java, en effet, le triomphe pacifique de l'influence européenne ne paraît point douteux, et ce succès n'est pas dû seulement, il faut le reconnaître, au caractère facile, insouciant et doucement résigné de la population indigène; il honore aussi et surtout la sagesse et la prévoyante libéralité des dispositions législatives que la Hollande a successivement adoptées dans l'intérêt de ses colonies.

I.

Les formes du gouvernement des Indes néerlandaises ont varié suivant les circonstances commerciales et politiques qui ont dominé, à diverses époques, les entreprises maritimes des grandes nations européennes. Java et ses dépendances ont obéi successivement : — à une association de marchands qui ne songeait qu'aux bénéfices du commerce et aux avantages du monopole, et qui plaçait à bord de ses flottes le chef-lieu de ses comptoirs aux Indes orientales; — à une compagnie qui, avec le concours et sous le contrôle du gouvernement de la mère-patrie, s'est préoccupée du développement du commerce, mais a été obligée de gouverner en même temps comme puissance territoriale; — enfin, au gouvernement batave et, plus tard, au roi des Pays-Bas, investi par la constitution de l'administration supérieure et exclusive des colonies.

Ces phases par lesquelles a passé l'administration des Indes néerlandaises sont analogues à celles qui ont marqué le développement de la puissance anglaise dans l'Hindoustan. L'histoire des compagnies anglaises et hollandaises est la même. Dans l'un et l'autre pays, des compagnies rivales, nées de l'ardent désir d'exploiter un commerce lucratif,

ont compris, au bout d'un certain temps, la nécessité de se fondre en une seule association, sous la protection et avec le concours du gouvernement. Pour l'un et l'autre peuple, le point de départ a été le commerce, le point d'arrivée l'empire. Cependant cette analogie, qui se soutient jusque dans les détails, est beaucoup moindre pour la dernière des périodes que nous avons indiquées que pour les deux autres. Cette circonstance remarquable d'un pouvoir suprême et sans contrôle réel, exercé par le roi sur les colonies, devait donner et a donné en effet un caractère particulier aux gouvernemens coloniaux néerlandais, principalement à celui de Java, depuis 1816. Pourtant, à toutes les époques, un *gouverneur-général* et un *conseil* ont été reconnus nécessaires, ou au moins ont été établis à la tête de l'administration coloniale, et, à toutes les époques, le pouvoir du gouverneur-général a été considérable; mais ce pouvoir a subi de notables variations, et, après avoir brillé du plus vif éclat avec des hommes tels que Koen, Van Goens, Mossel, après avoir décru entre les mains faibles ou inhabiles de Sieberg, de Wiese, il s'est relevé jusqu'au despotisme sous l'étreinte passionnée de Daendels (1).

L'occupation anglaise a laissé peu de traces de son passage, et son influence nous paraît avoir été *désorganisatrice de fait*, bien que libérale et paternelle *d'intention*. La nécessité de centraliser le pouvoir s'est fait sentir de plus en plus à dater de cette époque, et les modifications apportées de 1816 à 1836 aux *règlemens* pour l'administration suprême ou la *conduite du gouvernement aux Indes orientales* témoignent des convictions du gouvernement de la mère-patrie à cet égard. Ces mêmes convictions et la crainte évidente de laisser une trop grande liberté d'action aux gouverneurs-généraux ont eu pour résultat l'envoi, trop fréquent peut-être, de commissaires-généraux représentans du roi et munis de ses pleins pouvoirs (2).

Les ordonnances et instructions de 1617, 1632 et 1650, les mesures adoptées d'après les suggestions du baron Van Imhoff en 1740, le rapport des commissaires du gouvernement envoyés à Java en 1791 et 1793, les ordonnances de réorganisation des commissaires-généraux en 1816, les règlemens de 1818, 1819, 1823, 1827, 1830, enfin celui

(1) Ici, comme aux Indes anglaises, il semble qu'une sorte d'inspiration providentielle ait déterminé le choix des hommes auxquels le gouvernement a confié le sort de ses colonies dans les momens difficiles. Certes, les Indes néerlandaises ont eu leurs grands hommes, et, parmi ceux-ci, le véritable fondateur de la puissance hollandaise à Java, Koen, occupe le premier rang.

(2) A l'un de ces commissaires-généraux, Van den Bosch, appartient l'honneur d'avoir révélé à sa patrie et au monde entier la valeur réelle de Java comme *mine agricole* aussi inépuisable que variée dans ses produits, et c'est à cet homme d'état, immortel introducteur du *système des cultures à Java*, et devenu ministre des colonies en 1834, que l'Inde néerlandaise a dû le dernier arrêté organique qui la régit (1836).

de 1836, marquent les tâtonnemens et les progrès de l'organisation gouvernementale, et signalent l'application graduelle des idées européennes au régime colonial. Parmi ces réformes successives, celles qui ont eu pour objet de modifier les pouvoirs et prérogatives des gouverneurs-généraux doivent nous occuper en première ligne (1).

Les états-généraux avaient vu de bonne heure que le commerce de l'Inde pouvait devenir pour la Hollande une source de bien-être et une base d'indépendance; mais, au milieu des prospérités de ce commerce naissant, ils furent frappés des dangers que présentait la pluralité des compagnies. Ils assemblèrent à La Haye les directeurs de ces associations rivales, et les déterminèrent à ne former désormais qu'un seul corps. La compagnie des Indes orientales, ainsi constituée, le 20 mars 1602, parvint à s'ouvrir, en sept années d'existence, de si nombreuses et de si avantageuses relations commerciales avec des peuples et des gouvernemens de l'Asie, qu'elle dut se préoccuper de centraliser et de consolider l'administration provisoire établie dans cette partie du monde. Les gouverneurs maritimes que les directeurs plaçaient sur chaque flotte envoyée aux Indes orientales agissaient chacun selon ses inspirations, et ne pouvaient, par conséquent, donner aux affaires coloniales l'unité de direction qui leur manquait. Cependant le commerce de la compagnie aux Indes s'était accru au point qu'elle comptait à son service 40 bâtimens, soit de guerre, soit destinés au transport des marchandises, et montés par plus de 5,000 matelots. Les relations commerciales qu'elle avait nouées avec les insulaires de Java, de Sumatra, Ceylan, Johor, Queda, avec ceux des Moluques, avec le Bengale, la Chine, le Japon, l'avaient forcée à créer en divers lieux des comptoirs où elle entretenait un nombreux personnel et où elle exerçait une grande action. L'année 1605 fut célèbre par la déclaration du roi d'Espagne, portant défense aux habitans des Provinces-Unies, *sous peine de punition corporelle*, d'exercer le commerce en Espagne et dans les Indes orientales et occidentales; mais, au lieu d'intimider la compagnie, cet impérieux édit ne fit que raviver son courage. Elle fit équiper aussitôt une flotte de onze gros vaisseaux marchands armés en guerre, qui fut bientôt suivie d'une autre de huit vaisseaux. Ces expéditions et une troisième plus considérable encore assurèrent tellement la supériorité des Hollandais dans les mers de l'Inde, que les négociations entamées dans l'intervalle et conduites par les états-généraux avec une fermeté remarquable aboutirent à la trêve de 1609, par laquelle l'Espagne s'engagea à ne plus troubler le commerce des Hollandais aux Indes.

(1) Nous avons consulté, pour nous éclairer sur la marche progressive de l'organisation gouvernementale aux Indes orientales néerlandaises, les principales publications de 1763 à 1845. Un résumé imprimé dans le *Moniteur des Indes orientales et occidentales* (La Haye, 1846) nous a été fort utile.

Il devenait urgent d'établir sur les lieux une autorité suprême qui fût chargée d'affermir l'influence naissante de la compagnie et même d'en hâter l'extension, s'il était possible. Le projet de cette réforme capitale fut conçu par l'un des plus habiles marins hollandais, Cornelis Matelief le jeune, qui s'était distingué au service de la compagnie. Les dix-sept directeurs (1) le proposèrent ensuite à la sanction des états-généraux. Le 27 novembre 1609, les états déclarèrent « qu'ils jugeaient utile pour le bien-être des Provinces-Unies d'envoyer et d'entretenir un gouverneur-général aux Indes, afin d'assurer une bonne administration dans les pays, forteresses et autres places occupées par la compagnie des Indes orientales, et de procurer les avantages d'un gouvernement régulier aux habitans, soldats ou autres, soumis à leur autorité, ou nommés par eux pour veiller à la sécurité desdits pays, forteresses et autres places. » Telle est, en peu de mots, l'origine de la haute dignité dont est revêtu aujourd'hui encore, plus de deux siècles après la première institution, le fonctionnaire qui se trouve à la tête des possessions hollandaises en Asie. Cette dignité, soit à cause de l'autorité étendue qui y est attachée, soit à cause des avantages qu'elle offre, a été regardée de tous temps par les Hollandais comme l'une des charges les plus brillantes et les plus élevées auxquelles ils pussent aspirer. Les noms de ceux qui ont successivement été appelés à l'occuper prouvent suffisamment que ce poste éminent n'a jamais été confié, à fort peu d'exceptions près, qu'à des hommes que leurs talens, leur mérite et leur dévouement à la mère-patrie avaient désignés d'avance à l'estime et à la confiance de leurs concitoyens.

Nous venons de voir que l'honneur de la première institution des gouverneurs-généraux aux Indes orientales revenait tout entier aux états-généraux : ajoutons que les états nommèrent en même temps le premier gouverneur-général, et que depuis lors le choix fait par les directeurs de la compagnie fut toujours soumis à la confirmation des états. On regarderait à tort cette intervention des états comme une pure formalité : c'était une conséquence nécessaire de l'autorité suprême que le parlement s'était réservée sur toutes les possessions de la compagnie et sur tous ses employés. Cette société, dont le commerce était le seul but, ne pouvait faire valoir des droits de souveraineté qu'*au nom et avec l'autorité du pouvoir souverain,* alors les états-généraux. Aussi avait-il été formellement déclaré, dans la première concession, que tous les

(1) La charte de 1602 statuait que l'assemblée de la compagnie générale serait composée de dix-sept personnes, savoir : huit d'Amsterdam, quatre de Zéelande, deux de la Meuse, deux de Nord-Hollande, et la dix-septième, à tour de rôle, tantôt de Zéelande, tantôt de la Meuse, tantôt de Nord-Hollande, et que cette *assemblée des dix-sept* déciderait, à la pluralité des voix, de tout ce qui concernerait les intérêts de la compagnie.

actes et contrats que la compagnie passerait avec les princes et souverains des Indes seraient passés « au nom des états-généraux des Provinces-Unies. » Bien plus, il y était stipulé que les gouverneurs et autres employés civils et militaires, nommés par la compagnie, prêteraient serment de fidélité aux états-généraux « pour tout ce qui ne regarderait pas le négoce et le trafic. » Dans ce dernier cas, le serment devait être prêté à la compagnie elle-même. Le serment prêté aux états-généraux regardait surtout la « conservation des places » que la compagnie possédait dans les Indes orientales, ainsi que « le maintien du bon ordre, de la police et de la justice » dans ces mêmes places (1).

Le gouverneur-général relevait immédiatement de l'*assemblée des dix-sept*. Il était tenu d'obéir à ses ordres; elle seule pouvait l'appeler à rendre compte des actes de son administration, elle seule aussi pouvait le révoquer. Après la dissolution de la compagnie, le pouvoir des directeurs passa d'abord entre les mains du *comité du commerce et des possessions des Indes orientales* (1796), puis entre celles du *conseil des possessions asiatiques* (1800). Les rapports du gouvernement des Indes avec ces deux colléges restèrent les mêmes qu'avec la compagnie.

Il ne paraît pas que la direction de la compagnie ait jamais assigné une limite à la durée des fonctions du gouverneur-général : elles furent exercées quatre ans par Pieter Both, dix ans par Van-Diemen, vingt-cinq ans par Jean Maatsuyker, treize ans par Van-Outhoorn, seize ans par Van-de-Parra et Alting. On laissait les gouverneurs en fonctions aussi long-temps qu'ils le désiraient; aussi la plupart de ces hauts dignitaires nommés par la compagnie moururent-ils aux Indes dans l'exercice de leur charge. Quelques-uns, alléguant leur âge avancé, sollicitèrent leur rappel; d'autres, en très petit nombre, furent rappelés et remplacés faute de talent. Les qualités requises pour remplir convenablement les fonctions de gouverneur-général, les devoirs imposés par cette haute dignité étaient définis et compris par la compagnie comme l'indique l'extrait suivant de l'instruction de 1650.

« Du gouverneur-général doit découler le maintien de l'ordre en ce qui regarde la justice, la police, le commerce et tout ce qui en dépend. Le gouverneur-général pourrait difficilement exiger des autres ce qu'il ne ferait pas lui-même; il doit donc donner l'exemple par son obéissance aux ordres de ses supérieurs. Chacun sait que la prospérité de la compagnie des Indes orientales doit être attribuée à ce qu'elle seule peut jouir des fruits du commerce sans que

(1) Les règlemens de police et de justice, à ces époques reculées, s'appliquaient à une colonisation tellement restreinte encore, que ce fut dans l'année 1611 que les Hollandais établis aux Indes y virent arriver pour la première fois des femmes de leur nation, qu'on avait permis aux matelots et aux soldats d'y mener avec eux. Il s'en trouvait sur la flotte de cette année trente-six, dont deux étaient mortes; mais, en échange, les autres avaient eu quelques enfans pendant le voyage.

ses employés, dont les services sont suffisamment rétribués, puissent, directement ou indirectement, entraver ce commerce et chercher leur avantage en négligeant celui de leurs supérieurs. Il ne suffit donc pas que le gouverneur-général s'abstienne en réalité de *toute opération commerciale particulière*, il faut qu'il évite *jusqu'au soupçon* à cet égard; car il est manifeste qu'un gouverneur-général qui spéculerait pour son propre compte s'entourerait de subordonnés disposés à le servir dans ses entreprises, tandis que les employés zélés et probes languiraient dans l'abandon et la disgrace, en sorte qu'on ne verrait bientôt aux Indes que des fonctionnaires avides et intéressés.

« Tout commerce particulier est comme une mauvaise herbe qu'il faut extirper à tout prix, car ce mal une fois enraciné ne pourrait être détruit sans pertes considérables pour le commerce même de la compagnie; c'est pourquoi l'assemblée des directeurs, comme représentans de la compagnie des Indes orientales, devra se faire un devoir de ne nommer aux fonctions de gouverneur-général que des hommes qui ne puissent être soupçonnés de se livrer au commerce particulier (1). »

Après avoir défini de même les devoirs du gouverneur-général comme chef de la justice et de la police, la compagnie ajoutait dans son instruction cette recommandation caractéristique : « Comme il importe avant tout que la justice et la police soient secondées par la religion chrétienne réformée, le gouverneur doit favoriser cette dernière selon ce qui se pratique dans les Provinces-Unies, et ne permettre l'exercice d'aucune autre religion, surtout du catholicisme (2). » Enfin le gouverneur-général devait « travailler de toutes ses forces et de toute son industrie à atteindre le but commercial et civilisateur que se proposait la compagnie : 1° par la conquête, 2° par contrats exclusifs au profit de la compagnie, 3° par arrangemens ou traités spéciaux avec quelques-uns des rois ou princes de l'Orient, à l'effet d'être admis à commercer librement dans leur pays comme les nations les plus favorisées, aussi long-temps que cela pourrait convenir à la compagnie. »

Tels étaient les devoirs du fonctionnaire chargé de gouverner les Indes orientales sous le contrôle de la compagnie. Voyons maintenant comment on avait réglé son pouvoir et ses attributions. Il existe à cet égard trois instructions : la première, du 22 août 1617, confirmée par les états-généraux le 3 novembre suivant; la seconde, du 17 mars 1632, et la troisième, du 26 avril 1650. Cette dernière a été regardée comme

(1) Le gouverneur, en entrant en fonctions, devait même jurer « de n'entreprendre ou de ne laisser entreprendre aucun commerce particulier, et de ne pas permettre que les vaisseaux chargeassent pour d'autres que pour la compagnie. »

(2) Ce système étroit de protection exclusive a fait place, de nos jours, à la plus judicieuse tolérance et même à la protection la plus libérale *des différentes sectes chrétiennes*. La sollicitude éclairée du gouvernement a été, comme nous le verrons plus loin, jusqu'à prévoir le cas où *d'autres sectes* pourraient s'établir de son consentement, et demander pour leurs ministres des traitemens payés par le trésor colonial, ainsi qu'il en est accordé aux ministres des sectes déjà protégées.

« la base du système gouvernemental des Indes » jusqu'à la dissolution de la compagnie, ou plutôt jusqu'à l'arrivée du maréchal Daendels. Elle suffira, avec l'instruction de 1617, à nous donner une idée de l'organisation du pouvoir dans les possessions néerlandaises de l'Orient durant la période où le gouvernement colonial, relevant d'une compagnie de marchands, dut porter surtout le caractère d'une grande administration commerciale. L'article 1er des *ordonnances et instructions* de 1617 est ainsi conçu :

« Attendu qu'un gouverneur-général est indispensable, en cas de vacance du poste de gouverneur-général, il y sera pourvu par le choix parmi les conseillers et à la majorité des voix. Le gouverneur-général ainsi élu exercera jusqu'à nouvel ordre tous les pouvoirs d'un gouverneur-général nommé en Europe. Il y aura (est-il dit ensuite) neuf conseillers des Indes, dont quatre seront toujours près du gouverneur-général pour l'aider, et qu'il pourra envoyer en mission où bon lui semblera.

« Le premier des conseillers sera un *koopman* (1) (marchand) de capacité reconnue, que le gouverneur choisira parmi les négocians de l'Inde; il s'occupera exclusivement des affaires de commerce, soit à Batavia, soit dans toute autre possession où il pourra être envoyé. — Le deuxième sera un marin expérimenté ayant le titre de vice-amiral, et qui sera employé par le gouverneur-général et les conseillers à toutes les affaires de mer. — Le troisième sera un *capitaine* (2) expérimenté pour les expéditions de terre. — Le quatrième sera un *jurisconsulte*, lequel sera pour les affaires de justice, et sera en même temps fiscal. — Le cinquième sera un directeur-général de tous les comptoirs. — Le sixième sera un vice-gouverneur et directeur pour tous les comptoirs et forts aux Moluques. — Le septième sera un vice-gouverneur et directeur pour les forts et comptoirs de la côte de Coromandel. — Le huitième sera un vice-gouverneur et directeur pour l'île d'Amboine et ses dépendances. — Le neuvième sera directeur et vice-gouverneur des îles de Banda-Neyra, Poulo-Ay, Poulo-Rhun, Lontoir, Gounong-Api, etc. Tous ces conseillers forment, avec le gouverneur-général, un collége (ou une cour) dont le gouverneur-général est le président, et où il vote le premier. En cas de partage, son vote emporte la majorité (3). »

L'instruction de 1650 modifia cette disposition organique; elle reconnut au gouverneur un pouvoir souverain sur tous les comptoirs, forts et autres possessions de la compagnie, sur ses vaisseaux, sur ses officiers et ses employés. On lui avait adjoint six conseillers ordinaires en permanence (conseillers des Indes) et deux conseillers extraordinaires avec voix consultative, formant tous ensemble un collége présidé par le gouverneur, et au sein duquel se discutaient toutes les af-

(1) Nous ferons remarquer l'analogie qui se rencontre entre cette dénomination et celle de *Senior Merchant*, qui a été en usage pendant de si longues années aux Indes anglaises.

(2) Nous avons conservé cette expression, qui désigne évidemment ici l'homme *spécial* et non le *grade* dont il est effectivement revêtu.

(3) Le texte dit : « Son vote comptera pour deux, » ou : « Il aura *double voix*. »

faires qui intéressaient la compagnie. Le conseil des Indes devait compter *sept voix délibérantes* pour que ses délibérations pussent être estimées valables. Le gouverneur n'avait jamais double voix dans les délibérations, et, en l'absence de l'un des conseillers ordinaires, un conseiller extraordinaire était tenu de le remplacer. Il y avait certains jours d'assemblée fixés pour ouïr tous ceux qui avaient quelque demande ou quelque proposition à soumettre au conseil. Outre les jours ordinaires de séances, le gouverneur avait le pouvoir de convoquer le conseil extraordinairement, lorsqu'il le jugeait nécessaire, sans qu'aucun des conseillers pût se dispenser d'y assister, si ce n'est pour cause de maladie, sous peine de payer une amende au profit des pauvres. Le gouverneur devait être averti immédiatement de l'arrivée de tous les navires, hollandais ou indiens, et recevoir les dépêches qu'ils apportaient; il ne pouvait cependant ouvrir ces dépêches qu'en présence des conseillers réunis. Comme président du conseil, le gouverneur devait surtout veiller à ce que chacun des conseillers remplît tous ses devoirs avec zèle et activité, et, en particulier, à ce que le directeur-général tînt au courant exactement, jour par jour, les *livres généraux* de l'Inde, le *journal* comme le *grand-livre*. « Aucune négligence ne devait être tolérée dans une affaire d'une aussi haute importance. »

Tous les jugemens rendus par le conseil de justice au château de Batavia devaient recevoir leur pleine exécution sans que le gouverneur pût aucunement intervenir. « Toute intervention, toute opposition de la part du gouverneur aurait trop le caractère de l'*autorité royale* et tendrait à détruire l'ordre et à faire mépriser la justice. » Toutefois le gouverneur-général et ses conseillers, réunis *en collége*, pouvaient gracier les condamnés à mort, mais *jamais d'autres*, et même, dans ce cas, le gouverneur devait s'en tenir aux décisions adoptées dans le conseil à la pluralité des voix.

Au nombre des prérogatives dont jouissaient le gouverneur-général et le conseil, se trouvait celle de nommer tous les employés de la compagnie des Indes. Les conseillers des Indes, le président et les membres du conseil de justice, ainsi que les ministres du culte, étaient seuls nommés par l'assemblée des dix-sept directeurs, et, en cas de vacance, le gouverneur ne pouvait pourvoir que provisoirement à leur remplacement. Il avait la faculté de renvoyer en Hollande les employés inutiles, même pendant la durée de leur engagement, qui était en général de cinq à douze ans; il était également autorisé à appeler à Batavia les conseillers des Indes placés à la tête de quelque administration extérieure, afin qu'ils rendissent compte de leur conduite. Il paraîtrait, d'après ce qui s'est passé à l'égard du gouverneur-général Valckenier, qu'il n'était pas contraire aux principes de la compagnie que

ce haut fonctionnaire lui-même fût poursuivi criminellement aux Indes (1).

Avant la prise de Jaccatra, en 1619, les gouverneurs-généraux n'avaient pas de résidence fixe aux Indes. Both, Reynst et Reaal se rendaient avec leurs flottes partout où ils croyaient leur présence nécessaire, s'arrêtant tantôt à Bantam, tantôt à Ternate ou à Amboine; mais, Jaccatra une fois prise, Koen en fit « le rendez-vous général de la compagnie, » et le château de Batavia, construit et armé par lui, devint la résidence du gouverneur-général. Les directeurs donnèrent leur approbation au choix fait par Koen, et, quoique cette position fût loin de répondre complétement à leurs vues (2), ils lui firent savoir « qu'il ne fallait plus songer désormais à changer le lieu de la résidence, mais veiller pour le plus grand bien de la compagnie, ainsi que pour celui des bourgeois et des habitans de la ville, à ce que le château de Batavia et la ville fussent mis à l'abri de toute attaque et de toute invasion de la part des ennemis du dehors, publics ou cachés; qu'avant tout, il fallait mettre bon ordre à la régence de la ville. La régence devait être regardée comme étant placée sous le contrôle de

(1) En 1741, à la suite du massacre des Chinois, épouvantable boucherie ordonnée par Valckenier pour prévenir l'explosion d'une conspiration tramée par eux, dit-on, dans une pensée d'extermination contre les Européens, ce gouverneur-général résigna ses fonctions et partit pour la Hollande; mais, ayant relâché au cap de Bonne-Espérance, il y fut arrêté par ordre des directeurs de la compagnie des Indes, et renvoyé à Batavia pour y rendre compte de sa conduite. Dans le cours de son procès, qui dura plusieurs années, il mourut en prison.

(2) L'instruction de 1617, après avoir insisté (art. 76) sur le choix opportun d'un ou plusieurs lieux de réunion ou stations, en vue des intérêts commerciaux de la compagnie, et *eu égard au commerce anglais et français*, expliquait que les localités choisies devaient satisfaire aux conditions suivantes :

1° Que les endroits soient propices pour les appareillages et les mouillages, et où l'on puisse louvoyer aisément et ne pas craindre les changemens de mousson;

2° Que les points choisis soient également favorables à l'arrivée des jonques chinoises en une seule mousson;

3° Qu'ils soient bien approvisionnés ou dans le voisinage d'autres lieux où l'on puisse se procurer facilement l'eau douce, le bois, les matériaux nécessaires à la construction et aux réparations des bâtimens et à leur équipement;

4° Qu'à Bantam, en particulier, on fasse de tels arrangemens que les Anglais n'y puissent pas faire concurrence à notre commerce;

5° Que ces places de rendez-vous pour les navires soient fortifiées, ou séparées, ou faciles à séparer de la terre ferme, afin de ne pas être exposées à un coup de main;

6° Qu'il s'y trouve une bonne rade ou port pour que les vaisseaux y soient à l'abri;

7° Enfin, que ces stations soient situées de manière à pouvoir facilement et annuellement servir de points de départ à des expéditions, soit par terre, soit par mer, nuisibles à l'ennemi et capables de protéger nos alliés et les comptoirs de la compagnie, et de mettre à l'abri d'un coup de main les provisions, munitions, livres, archives, etc., de nos comptoirs, évitant ainsi ce qui a eu lieu à Bantam et autres endroits.

l'administration du gouverneur-général et du conseil des Indes, tant en ce qui concernait les employés et fonctionnaires payés par la compagnie qu'en ce qui touchait les bourgeois et autres individus qui y avaient fixé leur résidence. » Aussi le fondateur de Batavia et tous ses successeurs s'empressèrent-ils de travailler à l'agrandissement, à la sûreté et à l'embellissement de cette ville, qui mérita bientôt, si nous en croyons les Hollandais, le surnom de *Reine de l'Orient*, que Calcutta lui a enlevé depuis.

Pendant plus d'un siècle et demi, Batavia fut à la fois le siége du gouvernement et la résidence du gouverneur-général. Tous les conseils supérieurs et les principaux fonctionnaires s'y trouvaient réunis; c'était l'entrepôt général de tous les produits de l'Orient destinés pour la Hollande, le point de départ et d'arrivée de tous les navires, le lieu où les princes indigènes venaient offrir leurs hommages au « grand seigneur (1), » le centre enfin de la domination hollandaise aux Indes. Ce ne fut que vers le milieu du siècle dernier que le gouverneur transporta sa résidence à Weltevreden, et momentanément à Buitenzorg, situé dans le voisinage. Buitenzorg était encore dans ces derniers temps la résidence habituelle des gouverneurs.

Il serait difficile de déterminer d'une manière précise le revenu des gouverneurs-généraux tant que subsista la compagnie. Leur traitement fixe n'était pas proportionné à leurs hautes fonctions; mais ils jouissaient de tant de priviléges, et les sources d'où découlait leur revenu étaient si nombreuses, que la plupart d'entre eux ont laissé une fortune considérable. Les gouverneurs n'eurent pas d'abord de costume particulier; mais bientôt la frivole ambition de se distinguer par le luxe fit de tels progrès, qu'il fallut déterminer, jusque dans ses moindres détails, le costume officiel du gouverneur-général.

Lorsque le gouverneur-général venait à mourir dans l'exercice de ses fonctions, le conseil des Indes, après avoir solennellement invoqué l'assistance du Très-Haut dans une circonstance aussi importante, devait procéder à la nomination d'un nouveau gouverneur, et lui faire prêter le serment de fidélité, conformément aux instructions. Cette nomination, qui n'était que provisoire, était accompagnée des formalités suivantes : tous les conseillers devaient renouveler leur serment entre les mains du premier d'entre eux; ils écrivaient le nom du candidat sur des billets qu'ils cachetaient, sans avoir communiqué avec qui que ce

(1) *Touan bésar :* ces deux mots malais signifient, en effet, « grand seigneur, » ou « grand monsieur, » et s'appliquent, par comparaison, à toute personne que son âge ou son rang placent au-dessus d'une ou plusieurs autres. Ainsi le gouverneur-général est le *grand monsieur* par excellence. La même distinction se retrouve aux Indes anglaises, où les mots hindoustanis *barah sahéb* reçoivent précisément les mêmes applications.

fût; la majorité des suffrages décidait. Le gouverneur, ainsi nommé, jouissait du même pouvoir que son prédécesseur, jusqu'à ce que les directeurs en eussent autrement ordonné. Les mêmes formalités s'observaient, si le gouverneur provisoire venait à mourir à son tour. Dans ces élections, le choix des conseillers tombait ordinairement sur le directeur-général, qui siégeait dans le conseil immédiatement après le gouverneur; plus tard, par un ordre spécial des directeurs (8 octobre 1714), il fut enjoint aux conseillers de choisir le directeur-général, à moins que par sa conduite il ne se fût notoirement rendu indigne de ces hautes fonctions. Il est à remarquer que, pendant les deux siècles que la compagnie subsista, tous les gouverneurs furent choisis parmi ses employés, et que le choix tomba toujours sur le directeur-général, ou sur quelque autre membre du conseil des Indes, qui ne s'était élevé à ce rang qu'en passant par tous les degrés de la hiérarchie administrative.

Dans le premier siècle de l'établissement des Hollandais aux Indes, lorsque le commerce était l'unique but de la compagnie, lorsque l'intérêt mercantile était le principe vital de cette société, il était utile et possible de maintenir avec une inexorable sévérité les rigoureux décrets dirigés contre tout autre commerce que celui de la compagnie, d'appliquer impitoyablement les peines portées par ces décrets, en un mot, de se conformer à l'esprit comme à la lettre de ces instructions. Aussi voyons-nous partout les employés de la compagnie des Indes rivaliser de zèle pour atteindre ce but. Ils ne connaissaient pas de devoir plus pressant, pas de gloire plus brillante que de faire connaître et respecter le drapeau de la compagnie dans toutes les mers des Indes et « d'accroître la prospérité de l'honorable compagnie des Indes orientales. » Mais, au commencement du XVIIIe siècle, la position de la compagnie se trouva entièrement changée : d'autres nations européennes s'étaient établies aux Indes; l'Angleterre surtout y avait acquis une grande puissance. D'un autre côté, la compagnie avait étendu ses possessions, et des princes indiens, tant à Java qu'ailleurs, lui rendaient hommage comme à leur souverain. Désormais de grands intérêts politiques étaient venus se joindre à l'intérêt mercantile; l'esprit de spéculation de la compagnie ne pouvait plus être la règle exclusive du gouvernement colonial. Il est vrai que la distinction entre le principe mercantile de la compagnie et le gouvernement politique de ses riches possessions ne fut jamais ouvertement reconnue par elle; cependant on peut remarquer dans les institutions jadis en vigueur aux colonies hollandaises des traces de cette distinction. Les directeurs eux-mêmes s'habituèrent peu à peu à regarder le gouverneur des Indes comme le représentant du souverain, et lui accordèrent le principal pouvoir ju-

diciaire, tandis qu'aux termes de l'instruction de 1650, toute intervention de la part du gouverneur dans les affaires de la justice était sévèrement défendue.

Lors de la constitution de 1798, la république batave accepta la propriété des possessions de la compagnie aux Indes avec toutes ses dettes, dont la plupart, au reste, avaient été garanties par l'état. L'administration des colonies fut alors confiée en Europe à un collége dépendant du gouvernement, et dès-lors aussi le gouverneur-général fut regardé comme l'unique représentant immédiat du pouvoir suprême en Hollande, et ne put être nommé ou révoqué que par lui. Les colonies néerlandaises de l'Inde entrèrent dans une ère nouvelle.

II.

La commission nommée en 1802 par le gouvernement, pour examiner sur quel pied les relations commerciales seraient continuées dans les colonies des Indes orientales et quelle administration il faudrait y établir, déclara que toutes les instructions existantes devaient subir une révision, même en ce qui concernait le gouverneur-général. Son rapport du 31 août 1803 renfermait, à ce sujet, les observations suivantes :

« L'expérience a démontré l'utilité, la nécessité de l'établissement d'un fonctionnaire à la tête de nos possessions des Indes orientales, sous le titre de gouverneur-général. Cette haute charge ajoute encore à la dignité du gouvernement, surtout aux yeux des peuples indiens, habitués à une autorité despotique, et qui ne montreraient pas le même respect pour un pouvoir qui leur semblerait limité, divisé. Aussi la commission générale envoyée aux Indes en 1791, quoique revêtue d'un pouvoir suprême, préféra-t-elle laisser au gouverneur-général, pendant son séjour, toute l'autorité à laquelle les peuples orientaux étaient habitués depuis deux siècles. La nature de cette charge et la série d'occupations multipliées qui s'y rattachent sont telles, qu'elle ne peut guère être remplie que par une seule personne mise au courant, par une longue expérience, de toutes les particularités qui y sont relatives. »

Le pouvoir suprême conféré au gouverneur-général devait comprendre aussi, dans l'idée de la commission, le commandement des forces de terre et de mer. On sait que la compagnie des Indes orientales avait pourvu de ses propres fonds à la défense de ses possessions jusqu'en 1780. Depuis lors, le gouvernement hollandais envoya plus d'une fois des navires de guerre aux Indes; mais les fausses idées que les commandans de ces navires s'étaient faites du gouvernement des colonies amenèrent, à plusieurs reprises, des difficultés presque inextricables; il n'était pas jusqu'à des capitaines de frégate qui ne refusassent de recevoir des ordres du gouverneur-général. Tantôt ils considéraient ce

dignitaire comme agent d'un corps commercial, tantôt ils lui refusaient le droit de donner des ordres aux militaires, sous prétexte qu'il n'avait aucun rang dans l'armée. Aussi, quoique le gouvernement des Indes se montrât conciliant à l'excès dans des cas semblables, devenait-il urgent, pour la sûreté et la conservation de la colonie, comme pour le maintien du respect dû à l'autorité, de rendre impossible le retour de pareils conflits. La commission demandait donc qu'on remît entre les mains du gouverneur le commandement en chef des forces de terre et de mer à l'est du cap de Bonne-Espérance; elle voulait de plus qu'au moment de sa nomination on lui conférât le grade de lieutenant-général; elle demandait aussi pour lui un costume particulier, afin qu'aux yeux des indigènes il y eût quelque distinction extérieure entre les officiers supérieurs de l'armée et lui. Ces suggestions ont été suivies, et aujourd'hui M. Rochussen, ancien ministre des finances, ministre d'état, gouverneur-général des Indes orientales néerlandaises, capitaine-général des forces de terre et de mer du roi à l'est du cap de Bonne-Espérance, porte les insignes du grade de général en chef et s'entoure de toute la représentation, de toutes les précautions d'étiquette qui peuvent le montrer à ses administrés comme une personnification de l'autorité souveraine. Les titres d'*excellence* et de *monseigneur*, dont jouissaient déjà ses prédécesseurs, complètent les distinctions qui placent ce haut fonctionnaire au rang des vice-rois.

La commission, dans ce même rapport, proposait que le gouverneur-général fût nommé, par le gouvernement de la république batave, sur une liste de trois personnes présentées par le conseil des colonies asiatiques. On aurait adjoint au fonctionnaire suprême trois conseillers ordinaires et extraordinaires qui auraient composé avec lui le *Gouvernement des Indes bataves*, et ce gouvernement aurait eu la direction de toutes les affaires civiles et judiciaires. La commission estimait cependant que, dans toute affaire importante où la pluralité des voix du conseil serait contraire à l'avis du gouverneur-général, celui-ci devrait être autorisé à prendre une décision dont il assumerait toute la responsabilité, « car, disait la commission, ce serait compromettre la sûreté publique que de forcer un homme placé à la tête des affaires, et par cela même chargé d'une responsabilité bien plus grande que celle des autres membres, à exécuter, contre son opinion, une mesure qu'il regarderait comme contraire aux vrais intérêts de l'état. » En outre, le gouverneur-général, dans la pensée de la commission, n'eût pu être poursuivi criminellement, aux Indes, pendant la durée de ses fonctions, parce que c'eût été lui faire perdre la considération qui lui était nécessaire « comme au représentant du peuple batave. » Enfin, il aurait eu le pouvoir de transporter momentanément le siége du gouvernement hors de Batavia, dans toute autre partie de l'île de Java, et

même, dans certains cas déterminés, il aurait été autorisé à s'y rendre sans son conseil (1).

La guerre qui s'éleva après la courte paix d'Amiens ne permit pas de donner suite aux propositions des commissaires du gouvernement. Cependant les instructions remises au gouverneur-général Daendels, le règlement de 1815 (qui lui-même a servi de base aux règlemens de 1818, 1827 et 1830), ont été évidemment rédigés dans l'esprit du projet présenté par la commission de 1802.

Le maréchal Daendels, qui succéda en 1808 au gouverneur-général Wiese, n'était pas homme à s'accommoder de l'état d'abaissement où était tombée la dignité qui venait de lui être conférée. Ses deux prédécesseurs immédiats, Sieberg et Wiese, malgé leur probité bien reconnue et la loyauté de leur caractère, étaient déjà fatigués du service et découragés par les difficultés chaque jour croissantes de la situation; il leur manquait d'ailleurs cette fermeté d'ame si nécessaire ou plutôt si indispensable à celui qui est revêtu de l'autorité suprême. Le gouverneur-général n'était plus dans son conseil que *primus inter pares;* sa dignité se trouvait méconnue et son action paralysée. D'ailleurs, le gouvernement tout entier, l'administration, la fortune publique, aux Indes néerlandaises, étaient en pleine décadence, en voie de dissolution. En Hollande, on comprenait la nécessité d'un changement de système, d'une réforme, ou, pour mieux dire, d'une régénération complète; mais à Java trop de gens étaient intéressés au maintien des abus pour ne pas se montrer hostiles à toute innovation. En un mot, Java languissait à cette époque critique, proie désignée d'avance à ses ennemis de l'intérieur et du dehors. Il ne fallait rien moins qu'un Daendels, un Napoléon en miniature, pour rendre le ressort et la vie à ce corps décrépit. Il y réussit par des moyens violens, des remèdes héroïques, et sa courte administration (de trois ans à peine) a suffi pour ramener cette belle colonie de sa vieillesse anticipée à cet âge vigoureux où les états comprennent leurs besoins, rassemblent leurs ressources et préparent leur avenir. Daendels a beaucoup détruit, souvent à tort, mais il a encore plus créé, et ses créations ont été marquées au coin du génie. Les voies de communication qu'il a établies en triomphant des difficultés presque insurmontables que lui opposaient le temps, les hommes, les lieux, l'épuisement des finances; ces voies de communication dont l'importance immense, sous le triple rapport de la stratégie, de l'administration et du commerce, n'a pu être convenablement appréciée que de nos jours; les forts, les arsenaux, les chantiers élevés et approvisionnés comme par enchantement; l'esprit

(1) Dispositions analogues à celles qui ont été adoptées par les Anglais à l'égard des gouverneurs-généraux de l'Inde britannique.

militaire ranimé par lui et exalté jusqu'à l'enthousiasme; les véritables principes d'un grand gouvernement colonial posés et mis en pratique pour la première fois, tels nous paraissent être les titres de Daendels à la reconnaissance de ses compatriotes (1).

A peine entré en fonctions, Daendels rappela aux conseillers que ses instructions lui conféraient exclusivement le droit de faire des propositions au conseil; que toute autre proposition devait être préalablement soumise à sa sanction; qu'il était en son pouvoir de prendre une décision, au besoin, contre l'opinion de la majorité; qu'à lui seul appartenait le commandement en chef des forces de terre et de mer. Le conseil des Indes, découragé et sans force contre un pouvoir dont la supériorité se faisait sentir chaque jour davantage, prit une attitude passive, et les Indes néerlandaises se trouvèrent bientôt soumises à un despotisme absolu. Ce gouvernement, dans un espace de temps assez court, réalisa de grandes choses et commit de monstrueux excès. Nous ne fermons point les yeux sur les erreurs ou les fautes de l'administrateur, sur les vices ou les égaremens de l'homme privé; mais l'histoire, pour être impartiale, doit asseoir son jugement sur l'ensemble des faits accomplis. Les traces mêmes des violences de Daendels ont disparu, et les monumens de son intelligente et inflexible énergie subsisteront encore quand on aura perdu le souvenir de ses écarts.

La conduite de Daendels paraît avoir inspiré quelque inquiétude à Napoléon, qui, craignant qu'il ne se rendît indépendant de l'autorité impériale, alors reconnue à Java, le rappela en Europe et le remplaça par un militaire que ses antécédens étaient cependant loin de désigner au choix d'un chef qui employait de préférence les hommes heureux. Ce successeur, le général de division Janssens, porta le titre de *gouverneur-général pour sa majesté dans les possessions situées à l'orient de l'île de France*. Toutes les autres colonies hollandaises et françaises à l'ouest de l'île de France appartenaient déjà aux Anglais, et la colonie du cap de Bonne-Espérance leur avait été remise par ce général lui-même, en 1806, à la suite d'une capitulation. Les instructions du général Janssens sont restées secrètes. On a pensé que, comme représentant de l'empereur, il devait jouir d'un pouvoir à peu près illimité; il n'en était pas ainsi. L'empereur, qui ne savait pas prévoir les malheurs d'assez loin, voulait *franciser* Java non-seulement au point de vue militaire, mais au point de vue administratif (2). Il se croyait

(1) Nous n'avons pas oublié qu'il a versé son sang pour la cause de la France, et que son héroïque défense de Modlin en 1813 a ajouté une belle page de plus à notre histoire militaire. Comment expliquer que la Hollande n'ait su récompenser les services de ce grand homme qu'en l'exilant dans un petit comptoir d'Afrique, où il est mort ignoré? Comme l'ingratitude des hommes, l'ingratitude des nations a ses victimes.

(2) Napoléon avait envoyé avec le nouveau gouverneur-général un officier-général, des

ou espérait se rendre maître de l'avenir, et n'avait laissé sans doute à l'initiative de son lieutenant que la part que les circonstances rendaient indispensable de lui réserver. Quoi qu'il en soit, Janssens gouverna pendant quelques mois seulement, et fut contraint, après une lutte courageuse, mais inhabile, à rendre la colonie aux Anglais par capitulation.

Pendant la durée de l'administration anglaise, Java et les autres établissemens hollandais de l'archipel furent considérés comme des *dépendances* de l'empire hindo-britannique, du ressort de la présidence du Bengale, et régis par un *lieutenant-gouverneur*, avec un vice-président et deux conseillers. L'autorité hollandaise ayant été rétablie aux Indes en 1814-15, le titre de *gouverneur-général* reparut, et le baron Van der Capellen, qui fut revêtu de cette charge, fut nommé par le roi Guillaume I[er] pour le représenter aux Indes orientales. En 1826, l'administration de la colonie passa des mains du lieutenant-général de Kock, qui avait rempli *provisoirement* les fonctions de gouverneur-général lors du départ du baron Van der Capellen, entre celles du vicomte Du Bus de Gisignies, qui arriva d'Europe avec le titre de *commissaire-général* et muni d'instructions particulières. En 1830, le général Van den Bosch succéda au vicomte Du Bus de Gisignies, avec le titre de gouverneur-général, et, lorsqu'en 1833 ce dignitaire fut revêtu de la charge de *commissaire-général*, son successeur, M. Baud, depuis ministre des colonies, porta le titre de *gouverneur-général ad interim*.

Avec l'introduction du règlement organique du 26 septembre 1836, sous le gouverneur-général lieutenant-général de Eerens, a commencé une nouvelle et dernière période dans l'histoire du gouvernement des Indes néerlandaises. Cette période a été féconde en résultats dont il nous reste à faire apprécier l'importance.

III.

Le gouvernement suprême des Indes néerlandaises est confié aujourd'hui, par ordre et au nom du roi, à un *gouverneur-général*, auquel est adjoint un *conseil des Indes néerlandaises*, composé d'un *vice-président* et de quatre membres nommés par le roi. Près du gouverneur-général en conseil est placé un *secrétaire-général* du gouvernement, qui contre-

officiers de tout grade et un grand nombre de sous-officiers, pour réorganiser l'armée. Deux auditeurs au conseil d'état accompagnaient le général Janssens, avec mission de l'aider dans la réforme et la réorganisation de l'administration coloniale. L'un d'eux, M. de Lareinty, après avoir occupé avec distinction des postes importans, au retour de cette mission aventureuse, a été enlevé, par une mort prématurée, au service du pays et à l'affection de ses nombreux amis. L'autre, M. de Panat, diplomate et administrateur éclairé, a siégé long-temps dans nos assemblées législatives et est encore en ce moment représentant du peuple.

signe tous les actes du gouverneur-général. En cas de mort du gouverneur-général, avant que le roi ait pourvu à son remplacement, le vice-président remplit les fonctions de gouverneur-général. Quand les deux emplois, c'est-à-dire celui de gouverneur-général et celui de vice-président, se trouvent, par un hasard imprévu, vacans en même temps et qu'il n'y a pas été pourvu par le roi ou que les nominations des successeurs ne sont pas connues, les membres du conseil des Indes, réunis à autant de hauts employés ou fonctionnaires qu'il en faut pour compléter le nombre de *sept* avec les conseillers présens, élisent l'un des membres du conseil des Indes, qui est chargé provisoirement des fonctions de gouverneur-général. Les hauts fonctionnaires admis, en cas de besoin, à compléter ce nombre de sept sont, dans l'ordre des préséances : le président de la haute cour de justice, le directeur-général des finances, le procureur-général de la haute cour, le président de la cour de justice à Batavia, les directeurs des différens départemens des finances (1), selon leur rang d'ancienneté, et enfin le président de la cour générale des comptes.

Ce qui ressort de ces dispositions, c'est que le gouvernement hollandais n'a pas voulu que le pouvoir militaire exerçât la moindre influence sur l'élection, car on ne trouve parmi les fonctionnaires appelés à voter comme suppléans que des magistrats ou des employés civils. D'ailleurs, l'article 8 du règlement organique énonce formellement que les membres du conseil des Indes ne peuvent remplir aucun autre emploi permanent. Ici, et c'est un point important, le règlement organique non-seulement a été fidèle au principe adopté depuis des siècles par la mère-patrie, toujours républicaine dans son esprit, quoique monarchique dans son organisation, *cedant arma togæ*, mais il en a poussé les conséquences plus loin que ne l'avaient fait les *ordonnance et instructions* de 1617, qui, comme nous l'avons vu, admettaient parmi les conseillers « un capitaine expérimenté » et un « commandant des forces navales. » Les Anglais ont, au contraire, jugé indispensable d'introduire l'élément militaire dans le gouvernement de leurs plus importantes colonies. Nous croyons cette disposition sage. Une colonie, surtout aux Indes orientales, n'est vraiment forte et ne peut s'organiser en vue de l'avenir que sous la protection d'une bonne armée, et l'expérience, les connaissances pratiques et l'influence morale du chef immédiat de cette armée sont indispensables à son gouvernement. On aura beau confier au gouverneur-général les pouvoirs militaires les plus étendus, on ne saurait douer un employé civil, fût-il l'administrateur le plus habile, de l'esprit et des connaissances militaires qui lui

(1) Le directeur des *moyens et domaines*, le directeur des *produits et magasins civils*, le directeur des *cultures*. Ces trois directeurs, sous la présidence du directeur-général, forment le *conseil de la direction générale des finances*.

manquent. Il faut à la tête des troupes un homme du métier, et surtout, dans une colonie qui puise ses ressources, ses richesses, les principaux élémens de sa force et de sa durée au sein d'une nombreuse population indigène, c'est une dangereuse politique que celle qui porte atteinte à la considération du chef militaire proprement dit. Il peut se présenter telle circonstance où ce chef, blessé dans sa dignité, qui est celle de l'armée, soit tenté de prendre dans le gouvernement la place que lui refuse la jalouse susceptibilité du pouvoir civil. C'est au moins un grave inconvénient que la possibilité d'un conflit de cette nature. Nous croyons fermement qu'on reconnaîtra tôt ou tard la nécessité de modifier le règlement organique des Indes néerlandaises dans le sens que nous indiquons (1).

Les conseillers des Indes jouissent, à Java, d'une très grande considération, tant à cause du respect traditionnel qui s'attache à leur dignité et du traitement élevé qui l'accompagne que parce que ces avantages sont, en général, le prix de longs et éminens services; mais l'importance gouvernementale, et conséquemment l'influence réelle de ces hauts dignitaires, ont beaucoup diminué depuis un quart de siècle. Le gouverneur-général est tenu, il est vrai, de consulter le conseil (art. 11 du règlement organique) sur les questions d'intérêt général ou même sur les questions particulières qui intéressent directement l'administration; mais, indépendamment de ce qu'il y a un certain nombre d'affaires réservées, et en particulier les affaires militaires, le gouverneur-général est toujours libre de décider contrairement à l'avis de son conseil, et n'est responsable que vis-à-vis du roi. Le gouverneur-général et les membres du conseil (article 4) ne peuvent faire aucun commerce ni pour leur propre compte ni pour celui d'autrui; ils ne peuvent avoir aucune part ou aucun intérêt dans aucun armement de navires, contrat, fourniture, fermage de marchandises, droits ou revenus, ou dans aucune affaire dont les gains appartiennent à la caisse de l'état. Ils ne peuvent, en outre, acheter ou prendre pour leur compte

(1) Aux Indes néerlandaises, comme dans les Indes anglaises, les questions de préséance ont une importance réelle. Elles se lient d'un côté aux habitudes de la population indigène, habitudes dont il faut tenir compte pour bien administrer, de l'autre à l'organisation de la société coloniale, dont on ne saurait maintenir l'union, la force et l'ascendant moral, qu'en évitant avec soin toute atteinte inutile portée soit à la subordination, soit aux égards mutuels, soit à la dignité personnelle. Il faut donc que non-seulement les devoirs et les attributions soient clairement définis, mais encore que les droits et les prérogatives de chaque fonctionnaire et même de chaque classe d'habitans soient déterminés avec précision. C'est ce qu'ont fait les Anglais dans l'Inde. Nous doutons que cette sage précaution ait été adoptée à Java, ou du moins qu'une liste détaillée et complète de préséances et d'assimilations de grades ait été arrêtée par le roi pour les Indes néerlandaises. Nous avons pu nous convaincre par nos propres yeux, pendant notre séjour à Java, qu'il y avait encore matière, sur ces questions délicates, à bien des conflits.

aucune ordonnance ou créance sur le gouvernement, excepté les effets publics ou inscriptions de dette non fondée sur les possessions néerlandaises.

Les pouvoirs et prérogatives du gouverneur-général des Indes néerlandaises étant calqués, pour ainsi dire, sur les attributions mêmes de l'autorité royale, il est inutile de les énumérer. Notre but principal est, ici surtout, de montrer comment les principes de l'administration intérieure ont été sagement adaptés au caractère des populations qu'ils régissent et à leur bien-être. Avant d'entrer toutefois dans l'examen du règlement organique envisagé à ce point de vue, il importe de bien établir les obstacles qu'il avait à vaincre et les facilités que la nature même des choses lui offrait.

Deux grandes variétés de races peuplent les possessions hollandaises de l'archipel oriental : les Javanais, avec les tribus analogues par leur constitution physique et leurs habitudes; les Malais et tribus dépendantes. La population javanaise est douce, inoffensive, agricole et industrieuse, quoique portée à l'indolence et avide de distractions plutôt que de plaisirs. La population malaise est remuante, aventureuse, turbulente, portée, selon les temps et les lieux, au commerce ou à la piraterie. A Java, la population indigène, guidée par une administration paternelle, est un instrument de succès; dans les autres colonies, en général, elle est plutôt un obstacle. L'administration marche beaucoup plus aisément à Java que dans les établissemens extérieurs, parce que les autorités hollandaises agissent sur les populations par l'intermédiaire des chefs indigènes, qui sont les créatures du gouvernement, tandis qu'à Sumatra et surtout à Bornéo, à Célèbes, etc., les fonctionnaires hollandais exercent, non par choix, mais par nécessité, une autorité directe sur les indigènes, et sont avec eux en rapports constans, journaliers, pénibles et souvent compromettans. Telle est la situation dont le règlement organique a dû tenir compte.

Aux termes de ce règlement (art. 50), l'administration intérieure est dirigée, sous la surveillance et l'autorité du gouverneur-général, par des *résidens*, dans les provinces de Java et de Madura, et dans les *possessions extérieures* (c'est-à-dire les établissemens en dehors de Java et Madura) par des gouverneurs ou des résidens, suivant l'importance de ces possessions. Le principe fondamental de cette administration, principe proclamé par le gouvernement même, est de laisser, autant que les circonstances le permettront, la population indigène sous la direction immédiate de ses propres chefs. Ce principe est fécond en conséquences utiles; d'abord, les institutions locales dont les chefs indigènes sont la plus haute expression, ou, si l'on veut, l'interprétation vivante, reconnaissent l'état, le souverain, comme propriétaire du sol; ensuite, la confiance que le gouvernement témoigne aux chefs, la considération

dont il les entoure, les avantages matériels qu'il leur assure, en font des agens dévoués en même temps que des intermédiaires naturels entre les classes inférieures et le souverain. L'importance d'une classe intermédiaire est grande partout, sous toutes les formes de gouvernement; à Java, elle est immense. Qu'on se reporte aux bases mêmes de l'organisation sociale dans ce pays. D'un côté, on verra l'innombrable multitude des prolétaires qui ne *possèdent* rien et qui doivent vivre et faire vivre leurs familles par le travail de leurs mains; de l'autre, le pouvoir souverain, seul maître et dispensateur des biens de la terre, source unique des prérogatives, des dignités, des honneurs : seul absolument libre, après Dieu! La classe intermédiaire, sous une infinité de noms, de titres, d'emplois, comble cette lacune entre le souverain et la masse du peuple. Par elle et ses subdivisions, graduées habilement, le partage monstrueusement inégal des avantages et des charges de la société javanaise devient moins blessant; d'heureuses transitions endorment ainsi les rancunes naturelles à toute classe opprimée, et relient suffisamment les différentes parties de l'édifice pour le préserver de sa ruine.

Maintenant, pour faire mieux comprendre l'application de ce principe à l'état actuel de la société coloniale, il convient de rappeler qu'à dater du milieu du siècle dernier, et plus particulièrement sous l'administration de Daendels et sous la domination anglaise, une certaine portion des terres du gouvernement a été aliénée à des particuliers, à l'effet d'augmenter les ressources de l'état. Cette aliénation a donc eu, avant tout, le caractère d'un expédient, et elle devait en avoir les inconvéniens. Ces inconvéniens ont été d'autant plus sérieux que la plupart des cessions ainsi consommées embrassaient des territoires d'une vaste étendue et souvent très peuplés. Dans les terres séparées du domaine de l'état par cette mesure, les nouveaux propriétaires ont cru avoir intérêt à se défaire des classes intermédiaires. Ils n'ont toléré sur leurs petites principautés que des cultivateurs et quelques artisans. Ils ont repoussé les petits chefs indigènes, et l'ancienne organisation sociale a disparu. Le commerce et l'industrie s'y sont, il est vrai, développés à la longue, et la possession des terres et des capitaux, dans ses nuances infinies, est devenue la base du contrat social; mais ces compensations ont été dues à la sagesse, à l'humanité et à l'intelligence de certains propriétaires, et elles ont été l'ouvrage du temps. La paix publique a été mal assurée dans ces domaines pendant de longues années. Un des derniers ministres hollandais, possesseur vers 1808 de l'une de ces grandes terres dans les environs de Batavia, disait que des quinze terres avoisinantes il n'en était pas une dont le propriétaire européen n'eût été assassiné de mémoire d'homme (1)! Depuis cette époque, une

(1) Discours prononcé par le ministre des colonies devant la deuxième chambre des états-généraux. Août 1847.

vigilance active de la part du gouvernement, l'adoption de mesures plus sages de la part des propriétaires, l'habitude que les Javanais ont acquise par degrés de cette domination directe, ont amélioré naturellement ce triste état de choses, surtout aux environs de Batavia. Cependant, lors de notre dernier séjour à Java, un événement déplorable est venu démontrer que les conséquences funestes de l'administration directe des terres par les Européens étaient encore à redouter. Le propriétaire européen de *Tchykandi*, terre située sur la limite des résidences de Batavia et de Bantam, avait été massacré avec toute sa famille par une troupe de 500 habitans de sa propre terre, et, afin qu'il ne pût s'élever de doutes sur le motif de cet acte de barbarie, les meurtriers avaient eu soin de laisser intacts le mobilier et les moindres effets de leurs victimes. Dans les convictions de ces malheureux, ce n'était pas un crime qu'ils commettaient; ils exerçaient une vengeance légitime (1).

Là où le sol est encore le domaine de l'état, c'est-à-dire dans la majeure partie de Java, où la propriété foncière individuelle est inconnue et où le commerce et l'industrie ne sont pas encore devenus les sources du bien-être général, les classes intermédiaires se composent presque uniquement des officiers civils que le prince, possesseur général des terres, commet à l'administration de ses domaines. Leur nombre est assez grand et la hiérarchie assez habilement ménagée, ainsi que nous l'avons déjà fait entrevoir, pour que la pente qui mène du prince au laboureur soit douce et la tranquillité de la société assurée. Le dernier échelon de l'organisation gouvernementale est le *dessa*, la commune. C'est le nœud sacré qui maintient l'intégrité du pacte social. Choisie par les habitans des villages, l'administration communale a conservé la liberté de son action, et toutes les dispositions gouvernementales relatives aux communes témoignent d'un respect louable pour cette liberté (2).

L'article 98 du règlement organique déclare que *la population indigène jouit de la protection spéciale du gouvernement*, et que toutes extorsions, vexations et mesures arbitraires à l'égard des personnes, biens ou travaux des indigènes, sont expressément défendues et seront sévèrement punies. Il ordonne que toutes facilités soient données aux indigènes pour faire entendre librement leurs plaintes. Les terres du gou-

(1) Plusieurs membres des états-généraux avaient soulevé en 1847 la question de savoir s'il ne conviendrait pas, pour contribuer au prompt amortissement de la dette nationale, de recourir à une vente des terres à Java sur une vaste échelle. Le ministre des colonies, dans le discours cité précédemment, fit justice de cette suggestion imprudente.

(2) Les droits et les devoirs des gouverneurs, des résidens et des régens indigènes sont liés de la manière la plus intime à cette organisation communale et aux *coutumes* dont l'ensemble est emphatiquement désigné à Java par le mot *adat*, emprunté comme les *coutumes* elles-mêmes à l'Inde antique.

vernement sont constamment réparties entre les *dessas* (communes) et affermées aux Javanais par l'intermédiaire et l'action directe des chefs et des anciens des *dessas*. Les conditions de cet affermage par admodiation sont insérées dans les contrats, qui sont en même temps les rôles des contributions foncières des villages, que l'on désigne en javanais par le mot de *piagem*. La forme et le contenu des *piagems*, le temps de leur durée, le montant de l'impôt territorial, la manière dont il doit être acquitté, soit en argent, soit en produits, soit d'autre manière, en un mot, tout ce qui peut contribuer à assurer la location des terres et à favoriser le développement de l'agriculture et de l'industrie a été l'objet de règlemens spéciaux qui embrassent toute l'étendue de Java, à l'exception, 1° des provinces de *Soerakarta* et *Djockjokarta*, dont l'administration immédiate a été laissée aux princes indigènes, sous la surveillance et avec le concours des résidens hollandais; 2° du pays connu sous la dénomination de *Régences de Préanger* (1), où les institutions existantes sont conservées intactes et où l'impôt foncier dû au gouvernement est payé au moyen de cultures obligées, et conséquemment en produits; 3° des *terres* appartenant à des particuliers.

Le gouverneur-général doit assurer le bon traitement des indigènes sur les terres cédées à des Européens ou autres, et veiller à la stricte exécution des ordonnances en ce qui touche aux servitudes ou impôts exigibles des populations. Il veille cependant aussi à ce que les habitans indigènes des terres particulières remplissent convenablement les obligations qui leur sont imposées par l'*adat*, cette loi traditionnelle plus sacrée parmi les races malaises que toutes les lois écrites (2). Il est enjoint au gouverneur-général (art. 94) d'encourager l'agriculture par tous les moyens dont il peut disposer, et de favoriser autant que possible la culture des produits destinés à alimenter le commerce avec l'Europe. Les encouragemens donnés à cette culture spéciale ont été, en effet, l'objet d'une attention peut-être exagérée de la part des gouverneurs-généraux, depuis une quinzaine d'années.

Les mesures adoptées pour l'administration des possessions autres que Java portent le même caractère général de libéralité et de justice. Il est recommandé aux autorités d'entretenir de bonnes relations avec les gouvernemens, princes et peuples indiens environnans. Elles doivent se garder soigneusement de toute violation de territoire. Elles doivent néanmoins repousser, par tous les moyens légitimes, toute agression dirigée contre le territoire dont la garde et le gouvernement leur sont confiés.

(1) Pays de Sônda. Voir le tableau de ces résidences dans la *Revue* du 1er novembre.

(2) Ces obligations, qui datent des temps les plus reculés, sont, entre autres, l'entretien des chemins et des ponts, la fourniture de certaines denrées, le transport des *personnes et des bagages* des voyageurs, moyennant rétribution réglée par le pouvoir suprême, etc.

Si l'on réfléchit sur l'ensemble de ces dispositions qui s'appliquent, il ne faut pas l'oublier, à une population accoutumée pendant des siècles à regarder sa liberté, ses biens, sa vie, comme la propriété du souverain indigène dont elle subissait la domination avec une résignation insouciante, on sera forcé de reconnaître que le gouvernement hollandais, en adoptant ces principes à la fois sages et libéraux comme base de ses relations avec les peuples de l'archipel (avec ceux de Java en particulier), a su concilier habilement les exigences de la raison et de l'humanité avec celles de son propre intérêt.

Parmi les dispositions générales du règlement organique de 1836, qui ne sont pas directement relatives à la population indigène, il en est quelques-unes qui méritent d'être signalées. Nul ne peut fixer sa résidence aux Indes néerlandaises sans en avoir reçu l'autorisation préalable. — Les permissions de visiter les Indes néerlandaises ou de s'y fixer ne peuvent être accordées que par le gouverneur-général, selon les ordres donnés par le roi. — Tout étranger qui visite pour un temps les Indes néerlandaises est sujet à toutes les lois et ordonnances qui y sont en vigueur. — Les Chinois, les Maures (1), les Arabes et les autres étrangers non européens (2) qui se fixent aux Indes néerlandaises, sont placés sous l'autorité des chefs de leurs nations respectives. Ils y jouissent de plus de liberté que les Européens. Les Chinois, en particulier, sont traités par le gouvernement avec une faveur marquée (3).

La question de la résidence des étrangers européens à Java, et même celle de leur séjour temporaire dans la colonie, semble avoir toujours sérieusement préoccupé le gouvernement colonial. Une prudence exagérée a parfois influencé ses décisions; mais c'est un devoir

(1) On désigne à Java, sous le nom de Maures, les émigrés mahométans de la côte orientale de l'Inde anglaise.

(2) Malais, Bouguis, etc.

(3) Une singulière erreur a été commise à cet égard par un Français qui, au retour d'un voyage et d'un court séjour à Java, a jugé utile de publier, il y a quelques années, les principaux renseignemens qu'il avait recueillis sur les diverses sources de revenus de la colonie. « Parmi les taxes levées sur les Chinois, dit-il, il en est une qui se distingue par son étrangeté. Nul Chinois ne peut porter la queue ou laisser croître les ongles sans payer une redevance d'une piastre par an. Tout Chinois arrêté dans un lieu public sans pouvoir produire sa quittance paie une seconde fois, *sous peine d'être conduit immédiatement chez un barbier, qui lui coupe la queue et les ongles!* » Un fonctionnaire des Indes orientales néerlandaises, scandalisé de la crédulité de notre voyageur, a relevé vivement cette erreur et quelques autres dans une petite brochure imprimée à Utrecht en 1843. Le fait est que les Chinois, soumis à une capitation ou impôt personnel des plus modérés, jouissent à Java de plus de liberté qu'aucune autre nation étrangère. Tout Chinois nouvellement arrivé à Batavia peut, après avoir donné la caution prescrite par la loi, parcourir l'île d'un bout à l'autre et se fixer où bon lui semble, tandis qu'un Européen non Hollandais n'obtient qu'un permis de séjour temporaire qu'il paie 110 florins (de 220 à 230 francs), et il ne lui est jamais permis de sortir des limites du territoire de Batavia que pour des motifs urgens, dont l'appréciation est soumise au conseil.

de justice et de gratitude à la fois, pour les voyageurs de quelque distinction qui ont été appelés à Java par leurs affaires ou par une louable curiosité, de reconnaître qu'ils y ont été accueillis non-seulement avec tous les égards possibles, mais avec la plus noble, la plus cordiale, nous avons presque dit la plus royale hospitalité. Le gouvernement les a autorisés à visiter l'intérieur de ce magnifique pays, leur a fait délivrer des chevaux de poste à ses frais, pour qu'ils pussent parcourir en peu de temps les belles routes qui, depuis l'administration de Daendels, sillonnent les riches plaines et les montagnes si pittoresques de cette île enchantée : il les a recommandés aux résidens et aux princes indigènes, il les a comblés, en un mot, d'attentions somptueuses et d'honorables prévenances; mais, pour peu que l'un de ces voyageurs soit l'agent d'un gouvernement étranger, il ne peut être reçu et traité officiellement comme tel à Java, à moins d'instructions spéciales du ministre des colonies, et sa curiosité, quelque légitime, quelque naturelle, quelque innocente qu'elle soit, rencontrera, en cherchant à se satisfaire, des obstacles que le simple touriste n'aura pas même soupçonnés. Le *timeo Danaos* est, ce nous semble, poussé à l'excès à Batavia. Quoi qu'il en soit, si nous en jugeons par ce que nous avons éprouvé nous-même en visitant, sous la protection du gouvernement colonial, ces merveilles de la nature et de la civilisation, on ne peut que faire des vœux pour l'affermissement et la durée de la domination hollandaise dans l'archipel oriental.

Le libre exercice des religions professées par les différentes sectes aux Indes néerlandaises est placé sous la protection du gouvernement, en tant qu'il ne porte aucune atteinte à la sûreté publique. Les traitemens des ministres des différentes sectes chrétiennes sont payés par la caisse coloniale, et le gouverneur-général est autorisé à accorder des traitemens aux ministres de telles autres sectes dont l'établissement pourrait être autorisé à l'avenir.

Tous les ports des Indes néerlandaises qui, d'après les règlemens ou des résolutions particulières, sont ouverts au *grand commerce*, sont accessibles à tous les peuples qui vivent en bonne intelligence avec le royaume des Pays-Bas. Dans les ports ouverts au *petit commerce* seulement, on n'admet que les caboteurs et les navires indigènes. Les ports des îles Moluques sont expressément compris dans cette disposition.

La fabrication exclusive du sel, pour le compte du gouvernement, est maintenue, et ce monopole, dans son mode actuel d'application, pèse d'une manière vraiment déplorable sur la population indigène. Le commerce exclusif de l'opium est également maintenu *comme l'une des sources les plus importantes* du revenu public. Enfin, il est recommandé au gouverneur-général de veiller au maintien de la *culture obligée* des épiceries aux îles Moluques. Il doit veiller également à l'exé-

cution des règlemens qui, en ce qui touche à cette culture, affectent la navigation et le commerce, c'est-à-dire que les ports des Moluques sont interdits au commerce étranger.

Ces trois dernières dispositions nous semblent faire un regrettable contraste avec l'ensemble si libéral et si sage des ordonnances fondamentales qui régissent la colonie. Peut-être l'état de choses qu'elles maintiennent est-il encore nécessaire au bien-être des finances; mais nous avons besoin, pour en prendre momentanément notre parti et pour les accepter comme un mal inévitable pendant quelques années, de nous reporter à un régime plus exclusif encore, à cette odieuse prescription des ordonnances de 1617, par exemple : « Vu que plusieurs nations s'efforcent, au préjudice des contrats que nous avons conclus, d'envahir notre commerce, soit chez nos amis ou alliés, soit de concert avec nos *ennemis* (1), le gouverneur-général et les conseillers, ou, en leur absence, nos vice-gouverneurs, directeurs, capitaines, *marchands* et officiers, devra ou devront s'opposer par force (à leurs entreprises) et les expulser, hommes, vaisseaux et marchandises, *à quelque nation qu'ils appartiennent,* après toutefois leur avoir *insinué* de s'en aller et de se désister de telles entreprises. » En cas de collision et de combat, par suite du refus des spéculateurs rivaux de la Hollande de céder à ces *insinuations* amicales, il était recommandé au gouverneur-général de proposer, après l'action, un échange de prisonniers; mais, si l'on éprouvait encore un refus, cette fois, il lui était enjoint, « sans égards pour le rang et la condition spirituelle ou mondaine des prisonniers, de les envoyer à bord des galères, et de les y traiter *comme esclaves avec toute la sévérité possible, afin d'obtenir par là la délivrance des prisonniers hollandais.* » L'article 55 des mêmes ordonnances recommandait d'entretenir autant de frégates, galères et yachts à rames, que les circonstances le permettraient, « afin de se procurer des prisonniers, d'empêcher le commerce des étrangers aux Moluques, à Amboine et à Banda, et enfin de faire autant de tort que possible à *l'ennemi.* »

Le règlement organique de 1836 pose aussi en principe que le commerce avec l'empire du Japon sera continué sous la direction immédiate et pour le compte exclusif du gouvernement colonial. Ici, au moins, il y a nécessité, puisque le gouvernement japonais ne veut admettre dans le port de Nagasaki, le seul ouvert au commerce étranger, que les Chinois et les Hollandais, et que le commerce hollandais y est soumis, depuis plus de deux siècles, à des conditions dont il ne saurait s'écarter sans s'exposer à une suppression immédiate. D'ailleurs, il est de toute justice de reconnaître que, dans ces dernières

(1) Il s'agit ici des Espagnols qui, à cette époque, étaient considérés comme les plus dangereux ennemis de la Hollande, comme l'*ennemi* par excellence.

années, le gouvernement des Pays-Bas a fait tous ses efforts pour déterminer le souverain japonais à admettre les navires des autres nations européennes dans les ports de son empire. Cette honorable tentative n'a pas eu le succès qu'elle méritait (1). Elle prouve néanmoins la libéralité des vues du monarque auquel la constitution de la Hollande confie le sort de ses colonies; et l'importance qu'il attache à l'extension du commerce dans l'intérêt commun de l'humanité. Il a senti qu'il ne suffisait pas aux Hollandais de 1848 de pouvoir se dire plus humains que ceux de 1617. — Non, sans doute, et ils feront bien, pour assurer la prospérité de leurs belles colonies, de renoncer entièrement à cette politique mesquine qui met des entraves à la liberté et au développement du commerce. Nous les engageons à modifier, dans un avenir prochain, les dispositions relatives à la fabrication du sel et au commerce de l'opium. Il importe de rendre le *sel du gouvernement* accessible au pauvre; il importe aussi de favoriser tout ce qui peut tendre à diminuer la consommation de l'opium, au lieu de l'augmenter. Il importe enfin que le commerce des nations européennes, autres que la Hollande, trouve à Java et dans ses dépendances un appui, une ressource (qui lui manquent encore) dans la présence d'un certain nombre d'agens consulaires que le cabinet de La Haye a, jusqu'à présent, refusé d'admettre dans les ports des Indes néerlandaises. Notre gouvernement, s'il a vraiment à cœur la prospérité de notre commerce, s'il veut que les Français appelés par leurs intérêts légitimes aux Indes néerlandaises y jouissent de la protection que les nations éclairées et amies se garantissent mutuellement par l'intervention de leurs consuls, doit insister auprès du roi des Pays-Bas pour l'adoption d'une mesure réclamée par les principes mêmes qui servent de base aux relations internationales et par la dignité des gouvernemens comme par l'intérêt des individus. La Hollande compléterait ainsi l'œuvre de civilisation rationnelle et de régénération morale commencée à Java; elle servirait en même temps la cause de ses colonies et celle de l'humanité.

A.-D.-B. DE JANCIGNY.

(1) Il paraît que le roi de Hollande, en s'adressant au *syogoun*, souverain *de fait* du Japon et lieutenant du souverain légitime, le *mikado*, pour le déterminer à se départir du rigoureux système d'exclusion que le gouvernement japonais maintient depuis 1640, insistait sur les conséquences probables d'une résistance prolongée aux prétentions légitimes du commerce européen, en citant l'exemple tout récent de la Chine, forcée de multiplier ses points de contact avec les autres nations de la terre. La réponse du *syogoun* a été caractéristique. « J'ai suivi avec attention (a-t-il écrit à son fidèle allié le monarque néerlandais) les événemens qui ont amené une réforme fondamentale dans la politique de l'empire chinois, et ces événemens mêmes, sur lesquels s'appuient les conseils que vous m'adressez, sont pour moi la preuve la plus claire qu'un état ne peut jouir d'une paix durable que par l'expulsion rigoureuse des étrangers! »

PARTIR POUR ÊTRE ÉVÊQUE

ET DEVENIR SONNEUR.

(THROWS FOR BISHOP — DRAWS BEADLE.)

PROVERBE.

PERSONNAGES.

TOM RUFFLING, mendiant de Saint-Paul.
PAT O'QUICKLY, pauvre diable irlandais.
DICK MAC'SHANE, employé d'une maison de jeu.
JOE CRABBE, marinier de la Tamise.
PEPPER, petit mendiant, laquais de Tom Ruffling.
SUCKY, servante de taverne.
UN COMMODORE.
UN PORTEUR.

(La scène se passe sous le péristyle de l'église Saint-Paul à Londres.)

SCÈNE PREMIÈRE.

TOM RUFFLING, PAT O'QUICKLY.

Tom Ruffling, mendiant d'environ soixante ans, occupe un tonneau près d'une des portes de l'église, et appelle de temps en temps la charité des passans sur ses jambes difformes et contournées.

Pat O'Quickly, déguenillé, hâve, couvert de poussière, harassé, arrive dans la cour et s'appuie sur son *shillelagh* pour reconnaître les lieux. A la vue de la logette de Tom Ruffling, il fait un signe de satisfaction, gravit les escaliers et vient se placer devant le pauvre de Saint-Paul.

Pendant l'entretien de Tom et de Pat, il entre dans l'église une foule de personnes

avec qui Tom échange des saluts d'amitié, car Saint-Paul était alors le rendez-vous des vauriens. Le proverbe disait : « Qui va chercher femme à Westminster, serviteur à Saint-Paul, cheval à Smithfield, a chez lui une coquine, un fripon et une rosse. »

PAT, frappant sur l'épaule de Tom.

N'êtes-vous pas l'ami Tom Ruffling, un mendiant et un pauvre diable comme moi?

TOM, le toisant avec dignité.

L'homme! il y a deux oui, deux non à vous répondre. Je suis en effet Thomas Ruffling, mais je ne suis pas l'ami du premier venu qui sait mon nom. Je suis en effet un des membres de l'honorable corporation des mendians de Londres; mais, quant à la qualité de pauvre diable, si vous pensez qu'elle puisse s'appliquer au fils de votre père, elle ne saurait convenir à un homme qui peut enfermer, comme on dit, l'avenir dans sa bourse. — Pauvre diable! dites-vous? vous pouvez continuer votre route. Si vous recherchez la compagnie d'un pauvre diable, vous la trouverez peut-être en restant tête à tête avec vous-même, mais non pas en compagnie de Thomas Ruffling.

PAT.

Och! que le saint me condamne si j'ai rien dit pour vous fâcher, et pourtant vous voilà aussi rouge qu'une pomme de terre pelée. Je ne comprends pas la moitié de ce que vous avez mâchonné, mais sûrement je n'ai pas quitté Bill-Town pour continuer ma route, puisque je suis arrivé, Dieu merci! et que c'est bien vers vous que l'on m'a envoyé. Et d'abord je m'assieds par terre; mes pauvres jambes ne veulent plus que mes pauvres pieds me portent. (Il s'assied.)

TOM.

Quelqu'un vous envoie près de moi, dites-vous?

PAT.

Oui, oui, un jovial garçon qui a fait fortune en tendant la main, Daniel O'Dhu; ne le connaissez-vous pas?

TOM.

Si je le connais! c'est un des mendians les plus distingués que j'aie connus, oui, des plus distingués, bien qu'il fût Irlandais. Mais je tremble qu'il n'y ait quelque légèreté là-dessous; c'est un fou, et qui a du reste gagné son argent par la folie. Quel a été son dessein en vous adressant à moi?

PAT.

Un jour que je mendiais et que je me sentais près de tomber en faiblesse, je rencontrai Daniel O'Dhu, qui m'emmena dans une de ses métairies. Ce jour-là je fis un bon repas; il y avait une étuvée d'Irlande et du mouton bouilli avec une sauce aux câpres : ce fut la seconde fois de ma vie que je mangeai de la viande. Quand le gros Daniel sut mes aventures, il me dit : « Pat O'Quickly (c'est mon nom), on n'épile pas un chauve, on ne mendie point dans le pays des mendians. »

TOM.

Je prévois ce qui va arriver.

PAT.

Et il me conta son histoire : comment il était parti de son comté aussi maigre qu'un peuplier; comment il avait pris ventre en cheminant à travers l'Écosse et l'Angleterre; que Londres était l'huître des mendians; qu'un Irlandais comme moi, Dick Mac'Shane, était un richard à Londres...

TOM.

Hum! un richard. Ce qui lui vient par l'as de trèfle s'en va par le valet de carreau.

PAT.

Que vous étiez un de ses vieux amis, et que je ferais bien de venir vous trouver à Saint-Paul. Et je vous ai reconnu sur-le-champ, tant il vous dépeignait bien dans votre tonneau : vous savez comme il est gai. « C'est un vieil homme, me disait-il, qui auprès des jupes croit avoir encore, comme dans le proverbe, ses dents de poulain; c'est un limaçon qui... »

TOM.

Assez, assez, je connais la tournure de ses quolibets.

PAT.

Je suis donc venu bravement, marchant dans mes souliers. Daniel m'avait donné deux shellings, mais je n'avais pas fait les deux tiers de ma route qu'ils étaient dépensés. Alors j'ai mangé quand j'avais le bonheur d'arriver au moment où la bonne femme retirait la marmite du feu; j'ai mangé quand les fermiers avaient leur sac sous la main pour me donner un... comment disent-ils?... un *lock*, c'est-à-dire deux poignées de farine. Quand je ne suis pas arrivé aux bonnes heures, qu'il n'y avait pas un reste de vieux pudding sur la planche ou une tranche de galette trop rassise, alors je n'ai pas mangé. Mais enfin je suis venu et vous voilà. Whooh! je puis maintenant avoir l'espoir de devenir comme Daniel O'Dhu, et comme lui de manger de la viande sur mes vieux jours. Whooh!

TOM.

Et vous êtes venu pour être mendiant de Londres?

PAT.

Pour être mendiant de Londres.

TOM, à lui-même.

J'en étais sûr. Oh! fou à lier que ce Daniel? Il y a toujours de l'irlandais au fond du meilleur Irlandais. Il dit : Va, et tu seras mendiant de Londres, sans plus d'examen, sans interroger son intelligence, sans savoir qui il est, comme si notre corps devait se recruter d'enfans perdus, de fainéans, de gens sans ressources! Et celui-ci croit qu'il n'y a plus qu'à tirer le gâteau du four tout cuit à point pour qu'on y morde. On n'a point idée de tant d'étourderie! Daniel, au reste, n'a jamais compris la dignité et l'élévation de sa profession.

PAT.

Que marmottez-vous entre vos dents?

TOM.

Eh! monsieur Pat, ce charitable Daniel O'Dhu vous a sans doute appris tout ce qui était nécessaire pour devenir mendiant de Londres?

PAT.

Point. Cela n'est-il pas malaisé! Il faut dire un *s'il vous plaît* et tendre la main.

TOM.

Cela est fort simple en effet; cependant il y a quelques dispositions préalables. Quelles sont vos ressources pour vous établir mendiant?

PAT.

Mes ressources?

TOM.

Oui.

PAT.

Je n'entends point.

TOM.

En un mot, avez-vous des *cliquettes?*

PAT.

Je n'entends pas davantage.

TOM.

Eh bien! l'argent nécessaire pour solder les frais du premier établissement?

PAT.

De l'argent? Mais, si j'en avais, je ne mendierais point.

TOM.

Vous ne mendieriez point! Une belle maxime, soit dit en passant, pour un homme qui veut être mendiant! Si vous n'avez pas d'argent, pouvez-vous du moins avoir le *tick* quelque part?

PAT.

Quel mot avez-vous dit là?

TOM.

Le *tick*. Quelle patience il faut avoir! J'entends par là du crédit.

PAT.

Je n'en ai pas pour un farthing.

TOM.

Alors, mon ami, comment pourrez-vous payer?

PAT.

Payer! Et que peut-il y avoir à payer?

TOM.

Ce qu'il y a à payer! d'abord la taxe d'initiation dans notre corporation, puis une caution qui garantisse la dîme que vous devez prélever sur vos aumônes en faveur de ladite corporation, puis la bienvenue que vous célébrerez le jour de votre réception, puis le présent qu'il convient de faire au doyen de la confrérie, puis...

PAT.

Daniel O'Dhu ne m'avait pas parlé de tout cela.

TOM.

Avez-vous donc jamais vu le chien de la basse-cour laisser les chiens étrangers venir librement à la curée dans son écuelle, parce qu'elle est bien garnie? Il en est de même de nos mendians. Mais je suppose que vous ayez satisfait aux exigences de la corporation au moyen de quelque caution, comment paierez-vous le *writer* qui rédigera votre pétition d'enregistrement à Bow-Street, les frais de récolemens, le droit de patente, le réquisitoire de l'attorney pour l'admission de la supplique, le prix de l'arrêt, l'acquittement des frais du sceau, l'appointement du greffier-copiste, la gratification aux messagers d'armes, la...

PAT.

Och!

TOM.

... La signification de l'arrêt aux constables, la redevance aux constables, la redevance à la paroisse du domicile, l'impôt prélevé par le *common informer*, les étrennes aux watchmen?...

PAT.

Mais si je ne payais pas tout cela?

TOM.

Si vous ne payiez pas les mendians, on vous trouverait quelque jour dans quelque coin roué avec des béquilles; si vous ne payiez pas les gens de police, les baguettes blanches (1) vous procureraient dans une grande maison, où vous seriez logé et nourri...

PAT.

Eh bien! monsieur?...

TOM.

...Une chambre mal aérée, humide en été, inondée d'eau les jours de marée, où l'ami de Daniel O'Dhu, le compatriote de Dick Mac'Shane, n'entendrait plus parler du soleil.

PAT.

Och! Faut-il donc tant d'argent? Qui l'aurait pu croire? Avez-vous donc payé votre tonneau si cher?

TOM.

Il est partout des priviléges, l'ami Paddy, et j'étais de ceux qui avaient droit, par leur naissance, à un bill d'indemnité.

PAT.

Votre naissance! Mendieriez-vous à la porte d'une église, si vous étiez fils d'un lord? Vous voulez rire.

TOM.

Je ne suis pas fils d'un lord, mais je puis dire comme Pistol : « Je suis d'aussi bonne souche que l'empereur (2). »

PAT.

Il n'est pas possible, monsieur.

TOM.

C'est l'antiquité qui fait les races nobles; mieux vaut un fermier qui tient ses

(1) Constables.

(2) *Henri V*, de Shakespeare.

titres de Guillaume le Roux qu'un baronnet avec ses parchemins dont l'encre n'est pas encore séchée. Je suis un enfant de la besace; mon père était doyen des mendians de Londres, mon grand-père l'Écossais, *bedesman* du roi (1); et, au clou de la chambre, près la grand'cheminée de ma maison, il y a la cornemuse et le manteau bleu de celui qui fut Rob Ruffling, qui joua les vieux airs devant le roi Jamie, et lui récita tout au long les antiques cris de guerre du pays, en un mot, le *sloggorne* entier de l'Écosse.

PAT.

Devant un roi, monsieur!

TOM.

J'en pourrais être fier, mais je suis comme l'Hostpur de la ballade :

— Hotspur! n'es-tu pas orgueilleux
Du coursier dont tu tiens les rênes?
— Fi donc! c'est le moins précieux
Dans les haras de mes domaines.

PAT.

Dites-vous vrai?

TOM.

Certes! c'est un grand honneur pour moi que mes aïeux aient tous porté le manteau bleu, ni plus ni moins que les chevaliers de la Jarretière; mais qu'est-ce que cela auprès de mes autres ancètres les *jockeys* d'Écosse. Mon père m'en entretenait avec mélancolie : « Les *jockeys*, me disait-il, suivaient les camps des rois et jouaient de la harpe. Le roi envoyait quelquefois au *jockey* qui avait chanté tantôt une bague, tantôt une coupe d'or prise sur sa table, ou les splendides reliefs de son repas; et maintenant, le jour de sa fête, le roi nous fait présent d'un manteau bleu sans les culottes, d'une grand'messe qui n'en finit pas, et d'un dîner qui est sur-le-champ fini, parce qu'il n'y a qu'une épaule de mouton bouillie. » Et mon père soupirait, et n'avait-il pas raison? Le mendiant n'est-il pas plus qu'un missionnaire, presque un homme d'église?

PAT.

Comment l'entendez-vous?

TOM.

Le Christ n'a-t-il pas dit environ ces paroles: « Celui qui donne un penny en mon nom, je le lui rendrai au centuple; ce qui lui vaudra huit shellings, plus quatre pence dont je lui tiendrai compte? » N'ai-je donc pas droit de dire que celui qui est là pour que chacun accomplisse une loi divine vaut mille fois mieux qu'un attorney général, qui n'existe que pour maintenir une loi des hommes et s'en vient faire pendre son prochain? Je l'ai toujours considéré de cette façon, et j'ai assorti ma conduite aux devoirs qui m'étaient imposés d'après les préceptes de mes pères. Et toute ruse me semble bonne qui, provoquant la sensibilité du prochain, lui arrache un témoignage de charité; car c'est la vertu la plus enfouie chez les hommes, monsieur Pat, c'est moi qui vous le dis, et on casse bien de gros hameçons avant de la pêcher au fond de sa retraite.

(1) *King's bedesmen*, ou *blue-gowns* (manteaux bleus). Se rappeler le personnage d'Eddie Ochiltrée.

PAT.

Par malheur, je n'ai eu dans ma famille ni bardes, ni manteaux bleus, ni *bedesmen,* ni *jockeys;* je n'ai eu que de pauvres diables comme moi et que je n'ai pas même connus. C'est le révérend père O'Toole, celui qui m'a enseigné à bénir Dieu, qui m'a appris que j'avais eu un père, une mère et deux frères. Tous quatre allaient mourir de faim dans une mauvaise saison, quand, heureusement, ils sont morts de la même épidémie.

TOM.

Eh bien! puisqu'il n'y a rien à espérer de ce côté-là, auriez-vous, pour vous faire admettre mendiant de Londres, de bons et réels moyens d'exciter la compassion, de provoquer la charité?...

PAT.

Oh! pour cela, monsieur, je puis dire hardiment : Oui! tous les accidens qui me sont survenus... le malheur qui m'a poursuivi... Oh! je le dis avec assurance : je suis un objet de pitié.

TOM.

Il faut voir, il faut voir... Mais voici Pepper qui m'est dépêché pour l'importante affaire du dîner.

SCÈNE II.

TOM, PAT, PEPPER.

PEPPER.

La grosse dame du comptoir de *la Jarretière couronnée* m'envoie demander ce qu'il convient d'apprêter pour le dîner de votre honneur, et vous prie de vouloir bien agréer ses affectueuses civilités. M. Dick Mac-Shane, qui est à la taverne, y joint les siennes. Mistress Didlington me charge aussi de vous dire qu'elle serait bien aise de savoir si la pluie d'hier ne vous avait pas enrhumé; qu'elle était bien fâchée de ne pas avoir eu d'huîtres, mais que le capitaine Clarke venait de lui en manger quarante-deux douzaines pour un pari; qu'elle était bien étonnée que les choux marinés sentissent l'aigre, car personne ne s'en était plaint; que.....

TOM.

Assez. Vous ferez mes complimens à la bonne mistress Didlington; puis vous lui direz : Tête de veau...

PEPPER.

Oui, votre honneur, je n'y manquerai pas.

TOM.

Taisez-vous, vaurien, ne jouez pas à l'équivoque. Puis vous lui direz..... Par ma foi! je suis aujourd'hui dans mes jours de chère lie, je ne veux pas seulement manger, mais dîner. Voyons; je veux un menu digne d'un Falstaff à la bourse garnie. D'abord *turtle's soup,* petit.

PEPPER.

Une soupe à la tortue faite avec la tête de veau de tout à l'heure, monsieur.

TOM.

Non, drôle, non; il faut laisser le *mock-turtle* aux petites gens qui veulent tâter

de la tortue pour s'en faire accroire et n'ont dans leur bourse que la monnaie d'une tête de veau. Je hais ces subterfuges de cuisine auxquels un gentleman gourmet ne se laisse jamais surprendre. Au diable le mouton mariné, quand mon palais a réclamé du chevreuil! Fi! du veau à l'huile qui veut parodier le thon! Donc, quand je dis *turtle's soup*, c'est du poisson que je veux pêcher dans mon bouillon poivré, et non pas le fils de l'alderman Bœuf. Voilà pour le potage. Ensuite, un *beefsteack-pie*, Pepper; n'est-ce pas le triomphe de la jolie Sucky?

PEPPER.

Peut-être, monsieur; si vous voulez, je le demanderai à mistress Didlington de votre part, et en conservant vos derniers mots : « De la jolie Sucky. »

TOM.

Gardez-vous-en bien, langue de vipère. Continuons ce qui nous occupait; qu'avais-je dit? trois plats?

PEPPER.

Turtle's soup... beefsteack-pie... et « la jolie Sucky. »

TOM.

Silence! mauvais plaisant. Nous arroserons cela avec du porto, et nous y adjoindrons une belle tranche de saumon; puis de la moutarde de Durham; puis.....

PAT.

Och! le lord-maire de Dublin a-t-il un meilleur dîner?

TOM.

Prendrai-je des pâtisseries, des crèmes? Non. Nous autres chevaliers de la Fine Gueule, qui avons mangé tant de plats dont le vulgaire pauvre diable sait à peine les noms, nous avons parfois des excentricités incroyables de goût, des caprices pour quelque ripopée de peuple. Ainsi, je me sens pris d'envie en ce moment pour un vrai dessert de fermier. Je veux un beau triangle de fromage de Stilton et de l'ale. J'aime, je l'avoue, que le ferment enfumé de l'ale lutte dans mon palais avec la saveur piquante du Stilton, qui a du montant sans âpreté, qui est tendre sous la dent sans être gras ni mou, qui est ferme et d'un grain serré sans être sec ni friable, qui... (à Pat qui le regarde, bouche béante, avec un œil de convoitise.) Ouais! en voici un qui me regarde d'un air singulier. Ah! ah! ah! je lui ai mis l'eau à la bouche au pauvre garçon, et la faim lui est venue.

PEPPER.

M'est avis plutôt, votre honneur, qu'elle n'était pas partie.

TOM, à Pat.

Vous avez pu voir, l'ami, que Daniel ferait ses plus beaux jours de gala de ce qui est mon ordinaire....

PAT.

Oui, oui, monsieur.

TOM.

Qu'il n'est guère qu'un petit personnage auprès de moi.

PAT.

Oui, oui, monsieur.

TOM.

Et qu'on est en état tout aussi bien que lui de faire faire un bon repas à un homme qu'on protégerait.

PAT.

Oh! monsieur, faites-lui faire le repas seulement; il n'importe pas qu'il soit bon.

TOM.

Petit, vous verrez chez mistress Didlington si elle n'aurait pas quelques restes des ragoûts qui sont destinés aux gens de la condition de ce pauvre garçon.

PEPPER.

Oui, des os qui ne seraient pas tout-à-fait rongés, monsieur, ou du pain que les souris ne peuvent plus ronger; n'est-ce pas assez bon, monsieur?

TOM.

Je n'ai pas voulu dire cela. Cette petite peste ne parle que pour cracher du vinaigre. Je désire même que ce brave homme mange de la viande comme chez Daniel, et pour la troisième fois de sa vie.

PEPPER.

Bien, monsieur, je vous comprends mieux. Il y avait justement une belle oie de Solan à la broche, toute ruisselante, et qui doit être rôtie maintenant, si j'en crois la chanson grésillante que chantait la lèchefrite quand j'étais là.

TOM.

Mais, Pepper, il me semble... qu'une oie de Solan... à Londres dans ce moment, c'est un phénix, une viande de prix. Ce n'est pas, certes, à cause de cela que je ne te conseille pas de la prendre, les prix m'importent peu, mais parce qu'évidemment tu t'es trompé.

PEPPER.

Oh! du moment que ce n'est pas le prix qui vous arrête, votre honneur sait bien qu'il n'y a pas à s'y tromper, même pour des narines qui ne sont pas écossaises. Une oie de Solan porte son bouquet avec elle comme une lady qui va au bal; et celle-ci qui est de la plus belle espèce et d'un bon prix, j'en réponds, a si bien son parfum de terroir, qu'on la faisait cuire dans la cour pour qu'elle n'infectât pas la taverne...

TOM.

Mais...

PEPPER, vivement.

Et du porto pour l'Irlandais, m'avez-vous dit?

TOM.

Non pas; de la petite bière, du two-penny.

PEPPER.

Allons! l'oie de Solan, et de plus, pour son dessert, un pudding que j'ai vu pétrir dans la matinée...

TOM, avec colère.

Ah! je trouve que...

PEPPER, l'interrompant.

Et dans un instant nous apportons la cargaison.

(Il franchit en deux sauts les marches de l'église Saint-Paul et court du côté de la taverne.)

PAT, en lui-même.

Daniel n'avait pas commandé un repas de lord-maire devant moi; mais il m'avait invité à sa table et de grand cœur.

SCÈNE III.

TOM, PAT.

TOM.

Ce petit corps endiablé! le singe malicieux que ce Pepper! Un esprit d'enfer, quêteur et fripon jusqu'au bout des ongles. Ce n'est plus le mendiant solennel du passé, mais c'est bien le mendiant précoce, industrieux et fripon d'aujourd'hui. Il a de si belles dispositions, que je serais heureux de l'avoir pour fils; mais j'ai peine à le garder pour laquais.

PAT.

Quoi! c'est un laquais à vous?

TOM.

Puis-je avec mes jambes me passer d'un coureur qui fasse mes commissions et prévienne mon porteur?

PAT.

Quoi! un porteur aussi?

TOM.

Sans doute, pour traîner ma chaise.

PAT.

Une chaise! Et la chaise est-elle aussi à vous?

TOM.

Certes.

PAT.

En vérité, monsieur... Est-ce monsieur que je dois dire?

TOM.

Dites monsieur, ou tout simplement votre honneur.

PAT.

En vérité, votre honneur, qu'un mendiant ait un laquais pour se soutenir, une chaise pour se transporter, voilà qui ne pouvait entrer dans l'esprit d'un homme trop heureux d'avoir de mauvais souliers.

TOM.

Reprenons l'entretien où nous l'avions laissé. Je divise en deux catégories les ressources nécessaires à un mendiant : l'une renferme les moyens physiques et matériels, tels que les infirmités, difformités, énormités, gibbosités et monstruosités; l'autre les moyens intellectuels, dans lesquels on comprend la partie diplomatique, les tours de passe-passe, les talens d'agrément ou d'importunité. Je veux vous interroger sur le premier point : Par quelles infirmités pouvez-vous vous achalander? Heureux celui dont on peut dire avec Virgile : *Quo non est turpior alter*.

PAT.

Oh! votre honneur, les plus tristes accidens du monde ont passé sur mon misérable corps.

TOM.

Tant mieux! tant mieux!

PAT, étonné.

Que vous plaît-il de dire?

TOM.

Rien, rien. Continuez.

PAT.

Petit, je gardais les pourceaux, sauf votre respect; plus tard, quand j'eus grandi, comme j'étais vigoureux, bien qu'il n'y paraisse guère aujourd'hui, j'étais journalier et je...

TOM.

Silence un moment; j'ai à tirer une plume d'un oiseau de mer. (Un commodore, vêtu d'un vieil uniforme, arrive sous le péristyle et se dispose à entrer dans Saint-Paul.) Commodore, permettez-moi de vous hèler; carguez un instant votre grande voile pour venir bord à bord avec un pauvre lougre qui a perdu la moitié de ses agrès.

LE COMMODORE.

Oui-dà! avez-vous reçu vos avaries en mer, mon pauvre *Jack* (1)?

TOM.

Vous l'avez dit, et pour la plus grande gloire de notre oncle George. J'étais près d'un tonneau de goudron qui prit feu dans un combat que livra *l'Andromède,* et qui se répandit sur mes œuvres basses. Hélas! je serais peut-être devenu *master,* monsieur le commodore, un officier; car j'étais bien vu des chefs, et j'aurais su jeter mon ancre comme un autre sur le gaillard d'arrière, tandis qu'il faut que je sois là comme la carcasse d'un vieux bâtiment échoué près d'une église.

LE COMMODORE.

Aussi les vieux loups comme moi doivent consoler un brave homme qui a porté la jaquette sur un bâtiment du roi. Voilà de quoi vous assurer des rations pour quelque temps.

TOM.

Deux couronnes, votre seigneurie! un boulet ramé, bien pointé, touché dans les œuvres vives. Merci, monsieur le commodore. Huzza pour la vieille Angleterre! (Il secoue son chapeau en l'air.)

LE COMMODORE.

Bien, mon ami. Et parfois, en passant, je vous lâcherai quelques bordées dans le genre de celle-ci. (Il entre dans l'église.)

PAT.

Vous avez été marin et vous avez eu cette blessure dans un combat?

TOM, haussant les épaules.

Le sot!

PAT.

Que vous devez regretter, en effet, monsieur, de mendier votre vie, quand vous alliez peut-être devenir officier!

(1) Matelot.

TOM.

Le bélître! Eh quoi! me prenez-vous pour un croqueur de biscuit, quelque *blue-jacket*, un endosseur du chat à neuf queues?

PAT.

Comment?

TOM.

Un mendiant doit savoir jouer tous les rôles en parfait comédien; mais un mendiant anglais doit surtout savoir jouer le marin invalide que Greenwich n'a pas recueilli.

PAT.

Discourir des choses de mer, et avec un commodore, je ne le saurais pas, vraiment je ne le saurais pas. Mais ces jambes, pourtant?...

TOM.

Une nuit que des garnemens et moi nous pillions le verger d'un fermier, le bonhomme nous envoya un coup de feu. J'étais sur la crête du mur, et j'eus une telle frayeur que je tombai et me cassai les deux jambes. Telle est l'honorable blessure que j'ai reçue à bord de *l'Andromède*.

PAT.

C'est un peu mon histoire, quant à la fin, du moins. Je faisais les gros travaux de la métairie, vous disais-je, et j'étais même compté au nombre de ceux qui faisaient le plus de besogne. Il y a environ un an, tandis qu'on descendait des barriques et que j'étais au bas des degrés, la corde cassa. La première barrique me fracassa la poitrine, me jeta par terre et me brisa deux dents...

TOM.

Bien, cela!

PAT.

Plaît-il?

TOM.

Rien.

PAT.

La seconde me cassa les deux jambes.

TOM.

A la bonne heure! Mieux encore.

PAT.

Qu'est-ce, monsieur?

TOM.

Après, après?

PAT.

Il y avait justement chez le lord du pays un grand chirurgien de Londres.

TOM.

Haï! je tremble pour vous.

PAT.

C'était un habile homme, monsieur, n'en doutez pas. Pour ma pauvre poitrine, il secoua la tête, et depuis ce temps-là, en effet, j'ai plus la mine d'un *banshee*, d'un esprit des tombeaux, que d'un vrai chrétien; mais, quant à mes jambes, heureusement il me les rajusta si bien, que je n'y ressens plus qu'un peu de faiblesse.

TOM.

Heureusement! Le niais! le butor! l'insensé!

PAT.

Que marmottez-vous donc?

TOM.

Je dis qu'au diable soit le grand chirurgien de Londres et sa trousse infernale! Vous devriez le maudire.

PAT.

Le maudire! le digne docteur!

TOM.

Le maudire autant de fois que je bénis le brave charlatan qui, avec ses emplâtres, me calcina les jambes et les rendit aussi difformes qu'elles le sont là. Mes jambes sont un capital qui me paie revenu; ç'a été ma fortune.

PAT.

J'aimerais bien mieux, comme autrefois, vivre de mes bras, remuer des fardeaux, dussé-je en être harassé tous les soirs.

TOM.

Fainéant!

PAT.

Fainéant?

TOM.

Oui, fainéant, j'ose le prétendre. Il est plus doux et plus commode en effet de s'abandonner au corps, de laisser la bête accomplir machinalement sa tâche, sans qu'on ait à s'en occuper : les jambes marchent, les bras agissent, tout cela va comme une horloge montée, et l'on jouit de son inertie. Quelle différence avec l'esprit d'un mendiant véritable, toujours préoccupé, aux aguets d'une idée! Il scrute les physionomies, il scrute les caractères, étudie les passions, devine les rôles de chacun, et suit les événemens publics avec le sens de l'à-propos. Un tel homme ne dort ni jour ni nuit, et son cerveau est une fournaise éternellement embrasée. Pendant ce temps, les machines vivantes dont l'esprit s'est retiré aiment mieux, pour éviter ces anxiétés du travail, ces secousses de la pensée, remuer par paresse des blocs de pierre, se briser l'épaule en traînant des chariots, ou se calciner au soleil. Fainéans! fainéans! c'est bien dit, et qui ne pense pas comme moi pense alors que l'âne aveugle qui tourne pendant une journée entière la roue du moulin est plus laborieux qu'un ministre d'Angleterre et que le grand Newton.

PAT.

Vraiment! Je n'avais jamais considéré cela de la sorte.

TOM.

Et vous avez d'autres plaies, d'autres difformités à montrer?

PAT.

Non, Dieu merci.

TOM.

Dieu merci! encore la même sottise. — Comment donc alors, malheureux, pensez-vous exciter la charité publique?

PAT.

N'ai-je pas mon histoire? N'est-ce pas une chose pitoyable qu'un pauvre

homme ne puisse pas faire le travail qu'il faisait de si grand cœur, sans que des douleurs le prennent dans les flancs et l'empêchent d'achever?

TOM.

Oh! l'innocent! l'innocent! son histoire! On conte sa longue histoire, l'ami, au fermier qui prend le frais sur le seuil de sa porte, au paysan qui ne demande pas mieux que de se reposer sur sa houe; mais on ne conte pas son histoire aux gens affairés de cette grande ville de Londres, et, bien que ces gens-là n'écoutent jamais nos histoires, ils en ont tant entendu, qu'ils ne sauraient y croire. C'est à la vue que l'on doit parler; un mot est trop long, il faut un symbole : être cul-de-jatte est de l'éloquence. — Vous vous grattez la tête; ce que je dis vous fait réfléchir.

PAT.

Daniel O'Dhu n'a pas su me parler ainsi; mais Daniel O'Dhu, lui, est un gros homme qui n'a qu'une jambe de bois dont il fait si bon usage, que je la troquerais contre une des miennes.

TOM.

Il est vrai, Daniel O'Dhu, sorti de rien, s'est passé d'argent et d'infirmités pour réussir. Cela est donné à quelques hommes. C'est qu'il était le type de ce que vous appelez le *baccoch* irlandais, c'est-à-dire un jovial garçon qui a tout l'esprit du terroir à son service pour vous égayer, des bouffonneries impayables, de la verve facétieuse à mettre en branle une société de quakers, des imprévus à vous faire pouffer, des volées de saillies, des pluies d'étincelles. Ce n'était pas un de ces *blackguards* qui claquettent du bec de même que des cigognes, et se croient de l'entrain parce qu'ils parlent long-temps sans cracher; c'était ce que nous appelons un *good crake*, un bon craqueur, qui savait emmancher un drôle de conte au bout de tout ce que l'on disait. Quand il vint à Londres précédé par la renommée qu'il avait recueillie dans l'Écosse et dans les comtés, il fut reçu comme s'il était plus difforme que Caliban, et Dieu sait si les primes qu'il paya sur les sommes que la générosité publique faisait ruisseler entre ses mains relevèrent la caution qu'on avait avancée pour lui! — Qu'en dites-vous?

PAT.

Et Dick Mac-Shane, dont m'a parlé O'Dhu et qui fait des fortunes, lui manque-t-il plusieurs membres?

TOM.

Bien au contraire. Il a de plus que vous des doigts.

PAT.

Des doigts? Votre honneur veut rire.

TOM.

Ceci rentre dans les moyens intellectuels dont je parlais tout à l'heure. Je vais savoir, en vous faisant passer un examen, si, tout engourdi comme vous voilà, vous êtes, ainsi que le dit le Malvolio de *la Douzième Nuit*, « ce qu'est une cosse avant qu'elle devienne pois, un fruit noué et vert avant qu'il soit devenu pomme, » ou bien si cosse ou fruit vert vous resterez. — Nous deviserons de cela en jouant des mâchoires; voici notre dîner qui vient.

SCÈNE IV.

TOM, PAT, PEPPER, SUCKY.

Arrive Sucky suivie de Pepper, tous deux portant des terrines ou des marmites.

TOM.

Je vous donne à dîner, Pat O'Quickly, je vous donne à dîner. Si vous revoyez Daniel O'Dhu, vous pourrez le lui dire; et si vous avez été étonné du dîner qu'il vous a servi, que devez-vous penser de celui qu'on me sert ici? — Et voilà Sucky dont les joues sont aussi fraîches et vermeilles que deux tranches de bœuf récemment coupées.

SUCKY.

Voici la soupe, monsieur Tom, dans cette boîte de fer-blanc; et quant à ce que ce soit une tortue, j'ai été l'acheter de toutes mes jambes, dans le cas où mistress Didlington ne m'en eût pas donné l'ordre, aussitôt que Pepper m'a dit votre désir. Vous trouverez le beefsteack poivré à votre goût, je l'espère; je l'ai poivré comme pour ce nabab qui demeurait l'an dernier chez nous.

TOM.

Bien, bien, Sucky; ce sont de bonnes attentions; il faut un brave homme à une brave fille, et tout se retrouvera. Hé! hé! je n'en dis pas davantage.

PEPPER, à Pat.

Tenez, l'ami Maigre-Échine, voilà un morceau de cette oie de Solan; les chiens suivaient ma piste dans la rue, tant elle a du fumet. Les deux sot-l'y-laisse sont épais comme ceux d'une autruche. Mangé dans une bruyère d'Écosse, ce morceau-là serait un fier régal pour moi.

PAT, soupirant.

Ce serait un régal pour moi, que du pain noir mangé sous le ciel de l'Irlande; ici j'ai faim et n'ai pas d'appétit.

PEPPER, riant aux éclats.

Ah! ah! ah! pour le coup, voilà une bonne balourdise irlandaise; comment cela se pourrait-il?

TOM.

Eh bien! Sucky, mistress Didlington est-elle toujours grondeuse?

SUCKY.

C'est à n'y plus tenir, monsieur. Elle m'a retenu mes gages de la semaine pour un pot qui s'est fendu au feu. Il était fêlé, monsieur, elle le savait, et elle l'y avait mis. Elle trouve toujours que je reste trop de temps auprès de vous. — Mistress est lasse d'être veuve, et c'est ce qui la rend acariâtre.

TOM.

Ce beefsteack est délicieux; la pâtisserie en est des plus légères. Arrosons-la de porto. — Excellente cuisinière que celle qui enferma cette viande cuite à point dans cette croûte croquante et dorée! Heureux qui pourra être son maître ou son serviteur!

SUCKY.

Votre honneur a réellement bien des bontés pour moi.

TOM.

Allons, Sucky, personne n'entre dans Saint-Paul, on ne nous voit pas; mettez un peu la tête dans mon tonneau pendant que je me recule, et donnez-moi un baiser. (Sucky le fait ainsi qu'il est dit. — Puis, s'adressant à Pat, qui s'escrime sur une carcasse :) Eh! eh! l'ami Pat, vous en êtes à l'os de la bête!

PAT.

J'avais grand'faim.

PEPPER.

Mais point d'appétit. S'il avait eu appétit, il paraît que l'os y aurait passé.

TOM.

Pat, que je vous fasse remarquer une chose qui appartient encore à cette diplomatie dont je vous ai parlé, et qui est toute une vaste science basée sur la logique et l'observation. Qu'ai-je mangé? Le dîner d'un lord, je puis m'en vanter; mais, et c'est le point à noter, je l'ai mangé dans une terrine mal vernissée; j'ai bu mon vin dans un mauvais pot bosselé, et le meilleur plat m'est servi sur un poêlon ébréché. Je suis au rebours de ces gens qui croisent un bel habit de dandy sur un ventre affamé. Je jouis des biens que je n'étale pas, et la raison en est claire : qui s'aviserait de donner le pain quotidien à un homme qui, tous les jours, s'empiffre une indigestion?

PAT.

A combien de choses ne faut-il pas penser quand on est pauvre?

TOM.

Oui, oui, et aussi quand on est riche comme vous allez voir. Sir Pepper, ma bouteille de wisky se vide bien vite?

PEPPER.

Monsieur, c'est peut-être qu'elle est percée par en bas, et que le wisky fuit par là.

TOM.

Non, non, c'est qu'elle est percée par en haut, et que vous buvez le wisky par là.

PEPPER, faisant mine de pleurer.

Je n'ai pas bu votre wisky... hi! hi! hi!...

TOM.

Ne pleurez pas, garnement! Je sais, de plus, que vous avez acheté en mon nom pour trois shellings de tabac au *Fumeur écossais*, je sais... Enfin, j'ai grande envie de vous congédier...

PEPPER.

Ah! monsieur, moi qui vous suis si dévoué, demandez plutôt à Sucky. Je le lui ai dit devant Dick Mac-Shane, quand il lui...

SUCKY, l'interrompant vivement.

Oui, oui, votre honneur, Pepper est fidèle! C'est moi qui ai renversé, par mégarde, le goulot de votre bouteille.

TOM.

Vous voulez pallier sa faute.

PEPPER.

Mistress Didlington trouvera votre honneur injuste, s'il me congédie, mais : « Aussi vrai, lui dirai-je, que M. Tom a embrassé aujourd'hui.... »

TOM.

Taisez-vous, drôle! Allons, je vous passe encore cette frasque, mais c'est la dernière. Sucky, voici un beau shelling tout reluisant pour la pauvre fille qui a cassé un pot.

PEPPER, entre ses dents.

Et surtout pour la pauvre fille *qui a cassé son sabot*.

TOM.

Que marmottez-vous, petit drôle? Allons, aidez Sucky sans tant de sornettes. Adieu, ma belle; des complimens aimables à mistress Didlington. Dick Mac-Shane est-il à la taverne?

SUCKY.

Oui, votre honneur.

TOM.

Envoyez-le-moi.

SCÈNE V.

TOM, PAT.

PAT.

Quoi! un shelling tout entier à la servante!

TOM.

Il est vrai; mais est-ce seulement une servante pour moi? « Voilà la question, » comme dit le roi de Danemark... Hé! hé! hé! j'ai des dents de poulain, à ce que prétendait Daniel O'Dhu, qui voulait rire et pensait se moquer. Cela peut bien *être ou ne pas être*; pourtant il ne me semble pas que la belle fille agisse d'une façon qui puisse faire supposer de l'éloignement pour moi.

PAT.

Je l'ai bien vu, et je n'aurais pas cru qu'à Londres les belles filles eussent pour amoureux des barbons qui pourraient être leurs grands-pères.

TOM.

Barbon! c'est un mot bientôt dit, mon garçon; mais il n'y a pas que Sucky qui veuille tâter du barbon : mistress Didlington est lasse d'être veuve de son major. Je n'ai qu'à choisir entre la fille aux beaux yeux et la femme aux *bank-notes*, et je flotte indécis. D'un côté, la grosse dame a passé l'heureux âge, et, comme dit le capitaine Laloutre (1), « ses dents sont fabriquées à Black-Friars, ses deux sourcils dans le Strand et ses cheveux dans le Sylvestrand; » de l'autre, Suzanne, qui doit jusqu'à sa pauvre robe déchirée, a ses vingt ans et est excellente cuisinière. Or, je suis un gourmet, vous entendrez le mot comme il vous plaira; de sorte qu'un barbon se voit tiré aux grègues par plus d'une donzelle, ni plus ni moins que le fat de certaine comédie de Dryden.

PAT.

Une riche tavernière, veuve d'un major, veut épouser un porte-besace?

TOM.

Et la riche tavernière a le flair bon; elle ne s'arrête pas à l'odeur du cuir de

(1) Dans *Épicène*, comédie de Ben Johnson.

la besace; elle sait qu'il y a long-temps que le vieux Tom est établi sous le péristyle de Saint-Paul, et que le revenu de mon établissement vaut bien celui de *la Jarretière couronnée*.

PAT.

Vous voulez plaisanter.

TOM.

Plaisanter! Ai-je toutes les charges de mistress Didlington, le loyer, les comestibles gâtés, la vaisselle, les casseroles et les fourneaux, les domestiques à payer, les verres cassés, les débiteurs insolvables, *et cœtera*. Cette place est un patrimoine qui...

PAT.

Un patrimoine pour qui veut prendre la place de bon matin, monsieur.

TOM.

Croyez-vous cela? Détrompez-vous. Tout se vend à Londres : l'eau qu'on boit, le feu qu'on allume, la terre qu'on occupe et l'air qui entre par la fenêtre. Cette place est à moi de par les constables; je l'ai achetée 1,600 livres sterling au manchot Ned Willy, quand il se retira des affaires, et je payai, suivant l'usage, le pot-de-vin à la paroisse.

PAT.

Och! och! 1,600 livres sterling!

TOM.

Ma guérite a si bien prospéré, grace à mes industries, et le taux des choses depuis ce temps-là a si fort augmenté, que je ne lâcherai pas la place à moins de 3,000 livres.

PAT.

Tant d'argent!

TOM.

Si j'épouse Sucky, foin! je reste fidèle à mon vieux tonneau et meurs dans ces haillons que j'aime; si c'est mistress Didlington, c'est une jument grise qui ne s'en accommoderait guère. Alors mon *solicitor* m'achètera un cottage, non point en Irlande ni en Écosse, car j'ai horreur des meurt-faim, de ces sauterelles affamées que les gens dont le discernement est borné appellent aussi des mendians, mais dans l'Yorkshire. J'y vivrai en vrai gentleman francklin, perfectionnant l'agriculture, que j'ai du reste toujours aimée avec passion, et engraissant des bestiaux. Peut-être deviendrai-je deputy-sheriff, et je montrerai alors à tous mes collègues magistrats comment on fait exécuter les *warrants* contre les pauvres, les vagabonds, toute la vermine d'un pays. Puis je m'éteindrai comme au soir d'un beau jour, laissant mes biens prospères à mes deux enfans.

PAT.

Ah! vous avez deux enfans?

TOM.

Un fils et une fille. Celle-ci est près de se marier, l'autre est au collége d'Éton.

PAT.

Comme un fils de gentleman!

TOM.

Comme un fils de gentleman. J'avais caressé le projet de lui transmettre mon

tonneau. J'espérais qu'un de ces accidens si fréquens dans l'enfance le laisserait estropié, ou du moins avec quelque infirmité ostensible. Il n'en a rien été, et, quant à des difformités artificiellement produites, il n'y fallait pas songer avec l'amour maternel mal éclairé de l'épouse que j'ai perdue et que je regrette encore. — Pour ma fille, j'ai été long-temps indécis; j'étudiais son caractère. Si elle avait eu l'esprit d'ordre et d'économie, je l'aurais lancée dans la grande route du monde opulent; j'en aurais fait ce que les gens à préjugés appellent une *peg-a-ramsay*....

PAT.

Je ne sais pas ce que c'est, mais je crois le comprendre. Y songiez-vous bien, monsieur, votre propre enfant?

TOM.

Quoi donc! elle est belle à faire une Jane Shore, la favorite d'un roi; tous les lords auraient payé chacun de ses baisers avec des sacs de guinées; elle aurait eu la vie la plus brillante, une vie de reine. Libre dans son caprice, elle eût fait curée de tous les plaisirs. Mais je suis un père prévoyant : elle serait morte, ainsi que beaucoup de ses pareilles, sur un grabat, parce qu'elle est dépensière et que je l'ai peut-être trop gâtée en ne lui refusant rien. Alors j'ai arrangé un mariage avec un jeune ministre aussi réservé qu'elle est folle, et qui tiendra le frein, si la bête se cabre.

PAT.

Och!... je ne dirai plus och! Devais-je venir à Londres pour voir toutes mes idées confondues? Ah! votre honneur, il y a une grande différence de vous à moi.

TOM.

N'est-il pas vrai, mon pauvre *Teague* (1). Mais revenons à nos affaires. Maintenant que nous avons été bien restaurés et rafraîchis, moi par milady Tortue et dom Porto, vous par mistress Oie et master Jean Grain-d'Orge (2), racontez-moi ce que vous savez faire.

PAT.

Oh! monsieur, je crois bien qu'il est inutile d'aller plus loin et que je n'ai pas...

TOM.

Qui sait? nous avons parfois des talens à nous-mêmes inconnus, et qu'un esprit clairvoyant sait deviner. Que je vous interroge. Savez-vous danser une gigue, ou une canarie, ou de vieilles danses irlandaises?

PAT.

Non, monsieur, et je le saurais que je ne pourrais le faire; il m'est resté, je vous l'ai dit, une grande faiblesse dans les jambes depuis mon accident.

TOM.

Et chanter, alors?

PAT.

Je n'ai pas une voix qui puisse....

(1) *Teague*, Irlandais; *Teagueland*, l'Irlande.
(2) *John Barleycorn*.

TOM.

La voix n'importe pas. J'avais un drôle de mes amis qui n'a jamais su chanter qu'un seul air en détonnant. Il s'informait dans la ville des gens malades et allait se planter des heures sous leurs fenêtres; cela lui faisait gagner gros. Un chanteur peut avoir de beaux profits, surtout dans les ports, mais il faut de la nouveauté. Et surtout il faut savoir quelques-unes de ces chansons, vous comprenez, qui ont ce qu'on appelle le coup de dent, et qui semblent faites, comment dirai-je? pour les pensionnaires de Bridwell, ainsi :

Le four est chaud, le four est chaud,
Il faut, il faut....

Broum... broum... lalaire... lanlaire... ou encore :

Avez-vous compté les solives,
Commère Peg, quand au grenier
L'ami Bob....

Baissez la tête, que ce passant ne nous entende pas.

PAT.

Oh! honte! Monsieur, un homme de votre âge va-t-il retenir ces chansons-là?

TOM.

Innocent! c'est le devoir du métier. Enfin, que savez-vous par cœur?

PAT.

Presque rien; mes prières en latin.

TOM.

Ha! ha! ha! Et encore?

PAT.

Des veillées de mort.

TOM.

Ha! ha! ha! c'est fort gai. Et encore?

PAT.

D'anciennes chansons irlandaises.

TOM.

Ceci vaudrait mieux. Voyons-en une; voyons si ce jargon a de quoi plaire.

PAT.

Attendez, monsieur; m'y voici : (Entonnant d'une voix fêlée.)

Erin go braght,
Erin go braght,
Go. . . . . . .

TOM.

Ha ! ha! ha!... C'est tout pur vêpres chantées par un prédicateur qui parle du nez. Il faut renoncer au chant, Pat.

PAT.

D'ailleurs, ma poitrine ne s'en accommoderait pas.

TOM.

Point d'argent, point de ressources physiques, point de talent, bien de la simplicité d'esprit, vous m'embarrassez, l'ami Paddy; j'aurais voulu cependant faire quelque chose pour Daniel O'Dhu. — Ah! ah! voici Dick Mac-Shane. Et qui est avec lui?... Je le reconnais à sa démarche courbée, à sa casaque maritime et à ses culottes flottantes de toile de Russie; c'est le vieux Joë Crabbe, le doyen des bateliers de la Tamise. Depuis plus de soixante-dix ans, *madidus nat per freta cœrula Triton.*

PAT.

Quoi! est-ce Dick Mac-Shane qui l'accompagne avec ces habits tout fanés, un bandeau noir sur l'œil droit et un jeu de cartes passé dans la ganse de son chapeau?

TOM.

C'est lui-même. Je l'ai vu parfois plus étincelant qu'un lord et parfois plus crasseux qu'un allumeur de chandelles. Il porte un bandeau depuis qu'il s'est fait crever l'œil à l'hôtel de White par un Hollandais qu'il avait triché. Il est plaisant de voir Dick et Crabbe ensemble; c'est comme qui dirait les mendians du feu et de l'eau : l'un harponne dans l'humide élément, l'autre manie le rateau dans les *enfers.*

PAT.

Les enfers! Qu'est-ce à dire, votre honneur?

TOM.

Le voilà presque effrayé! Rassurez-vous, enfant de chœur de Saint-Patrick, c'est le nom des maisons de jeu de Londres.

SCÈNE VI.

TOM, PAT, DICK MAC-SHANE, JOE CRABBE, portant un cabas rempli de poissons.

DICK MAC-SHANE.

Vous m'avez appelé pour faire quelques parties. Voici Crabbe que j'ai rencontré en route, et qui, en passant, a voulu vous rendre visite.

JOE CRABBE.

Oui, je jette l'ancre ici, et je ne dérape pas que je ne me sois reposé.

TOM.

Je ne veux pas me brûler les doigts à vos cartes, Dick; je voulais seulement vous demander un emploi pour cette face blême de compatriote que voilà. Mais je suis mal tombé; vous m'avez tout l'air, en ce moment, de dîner chez le duc Humphrey.

PAT.

Chez un duc!

DICK MACK-SHANE, riant.

Ah! ah! le pauvre diable tombe dans le panneau.

TOM.

Le duc Humphrey, sachez-le, mon ami, est enterré à Saint-Paul, le rendez-

vous des petits-fils de grand'mère Misère. On joue aux dés et l'on mange son pain noir sur sa tombe. Le mendiant rit et dit : — J'ai dîné chez le duc Humphrey.

DICK MAC-SHANE.

Et, en disant cela, il dit qu'il n'a pas dîné. Mais ne me croyez pas si misérable, Tom; ma fortune est faite, et je suis à la veille d'être directeur d'un des premiers enfers de James-Street.

TOM.

Comment cela ?

DICK MAC-SHANE.

Moi qui étais en partant ce que nous appelons en Irlande un *carrow*, c'est-à-dire un va-nu-pieds qui divertit les hameaux avec des tours de cartes, je suis devenu un académiste du jeu, un gentleman de pharaon qui coudoie des lords et des princes étrangers.

TOM.

C'est vrai ! Quel exemple, Pat !

DICK MAC-SHANE.

Avec un peu moins de goût pour les vins de France et les jupes de tous les pays, j'aurais pu devenir un chevalier d'industrie des plus hauts raouts, un capitaine Rook (1) du haut monde. Je me rabats de cette vie brillante, mais scabreuse, à un établissement solide. J'étais avant-hier surintendant du bel enfer que tient la chevalière de Sommerville dans James-Street; de par l'amour, j'allais devenir directeur, mais la dame est emportée comme... Une comparaison, Tom ?

TOM.

Comme la fille de Batista dans *la Femme colère* de Shakespeare.

DICK MAC-SHANE.

C'est cela. Ayant appris une petite intrigue que j'avais avec la jolie... avec une fille de taverne, elle m'a, contre tous ses intérêts, jeté dehors par les épaules ni plus ni moins qu'un valet.

TOM.

Diable ! diable !

DICK MAC-SHANE.

Mais elle ne saurait se passer d'un lynx comme moi, qui dépiste dans une assemblée le *blakleg* (2) le mieux déguisé, et arrête à leur premier essor les dés docteurs (3) sur la table. Et puis, l'amour... Je lui donne vingt-quatre heures pour finir ma pénitence.

TOM.

Eh bien ! ce pauvre diable pourra-t-il prendre rang parmi vos nombreux *chevaliers de l'arc-en-ciel?*

DICK MAC-SHANE.

Dans notre livrée? non, non. Il faut des hommes dressés au métier. C'est le

(1) Capitaine Corbeau, personnification du Grec.
(2) Grec, littéralement jambe-noire.
(3) ***Doctours***, dés pipés.

laquais de l'escalier, grand diable galonné, qui doit manier d'une main ferme le flambeau à deux branches pour reconduire les joueurs. C'est le garçon de chambre, qui doit avoir le ton aristocratique et la toilette du valet-de-chambre intime d'un pair d'Angleterre. Pour notre portier, la règle veut que ce soit un soldat aux gardes à pied.

TOM.

Passons.

DICK MAC-SHANE.

Mais si ce Paddy a seulement quelques dispositions, il est jeune, j'en fais un *avorton.*

PAT.

Qu'est-ce que cela?

DICK MAC-SHANE.

C'est comme qui dirait un apprenti tailleur; il reçoit demi-paie en attendant qu'il taille. Voyons, l'habitant du *Teagueland*, donnez-moi vos mains? (Avec éclat.) — Malheureux! vous vous êtes livré au travail.

PAT, déconcerté.

Hélas!... oui,... monsieur.

DICK MAC-SHANE.

Voyez aussi ce cuir épais, ces doigts gonflés et lourds, ces jointures endurcies. En revanche, regardez ma main, elle est blanche, effilée et nerveuse; regardez ces doigts maigres et détachés. Y a-t-il un joueur de clavecin qui ait cette souplesse? Ce jeu de cartes que je manie ne semble-t-il pas une créature animée? Vouloir faire un avorton de ce brave homme, ce serait folie.

TOM.

Vous avez raison; mais alors qu'en faire?

DICK MAC-SHANE.

Attendez; avec cet air naïf, il jouera à merveille le personnage de *météore.*

PAT.

Météore, monsieur!

DICK MAC-SHANE.

On vous vêtira proprement; vous vous tiendrez près des joueurs, et, par des signes qu'on vous apprendra, vous nous direz les cartes du partner; vous moucherez les chandelles au moment où le tailleur fera un coup; vous...

PAT.

Mais, monsieur, c'est dépouiller le prochain, c'est offenser Dieu. Que dirait le père O'Toole, qui m'a appris les véritables voies?...

DICK MAC-SHANE.

Les oreilles me tintent. Qu'a-t-il dit, Tom?

TOM.

Vous refuseriez, Pat O'Quickly? vous refuseriez?

PAT.

Je ne puis faire le mal, votre honneur, quand ma pauvre conscience...

TOM, avec explosion.

Quoi! vous n'avez ni argent, ni infirmités convenables, ni industrie, et, quand

on trouve à grand'peine chaussure à votre pied, vous avez une conscience! Allez nu-pieds, mon ami; une conscience! Allez nu-pieds : c'est trop fort, et je vous abandonne.

JOE CRABBE.

Ne lâchez pas le câble encore, Tom; voyons si je lui trouverai place pour son hamac. Que le garçon ait seulement bonne vue, je le ferai l'apprenti de Joe Crabbe, *mudlarker*. Il faut à ce vieux loup un pilote qui lui indique sa nourriture. L'armature est bonne : je peux jouer de la rame; mais, pour la vue, il faut mettre en panne.

PAT, vivement.

Oh! que je suis aise, votre honneur! Enfin, sur l'article de la vue, je peux crier bravement : Oui. Je compterais d'ici les fils d'araignée sur la robe de cette sainte Vierge qui est dans la cour (1). Mais qu'est-ce qu'un *mudlarker?*

TOM.

Un *mudlarker* est au gratteur de ruisseau ce qu'un mineur est à la taupe, car il est gratteur de la Tamise. Si une frégate, en faisant sa toilette, laisse tomber une de ses épingles, comme qui dirait un gros clou, un de ses lacets, comme qui dirait un gros câble, autant de gagné pour le *mudlarker;* s'il tombe une caisse, la valise d'un midshipman, autant de harponné pour le *mudlarker*.

DICK MAC-SHANE.

Qu'il soit *mudlarker*, s'il se peut, car avec cette physiononie placide et confiante, il n'y a que le rôle de sir Pigeon qui pourrait lui convenir dans un enfer. Mais, pour ce rôle-là, il n'a pas plus de plumes qu'il n'a de doigts et de jambes.

TOM, ricanant.

On ne peut pas même dire de lui ce que dit le brigand Langino (2) : «C'est un homme dont la poche vient de rendre l'ame. »

DICK MAC-SHANE.

Tiens, voilà Sam Scroggy qui dîne sur un coin d'une marche avec une tranche de jambon. Je vais la lui jouer, car j'ai grand'faim, et je la gagnerai. Le bon garçon se croit toujours à la veille d'une revanche avec moi, et il étudie, il étudie sans relâche. Jugez pourtant de ce qu'il a à faire pour m'atteindre : je le gagne toutes les fois, et avec *ses* cartes.

(Dick aborde Sam Scroggy. Après quelques pourparlers, Scroggy serre son dîner, et une partie s'engage.)

TOM.

C'est donc affaire réglée, Crabbe.

PAT.

Serait-il bien possible que j'eusse enfin une condition? Et quand cela?

JOE CRABBE.

Sur-le-champ. Tu vas me suivre chez mon *solicitor,* à qui je porte ce panier de poissons, parce que j'ai eu un abordage avec le *policeman*...

(1) La statue de la reine Anne.

(2) Dans *les Trois Sœurs,* comédie de Shirley.

PAT.

Quoi! pouvez-vous avoir querelle avec la justice?

JOE CRABBE.

Sans doute, car vous avez bien compris, l'ami, que celui qui se contenterait de fouiller la Tamise se mettrait à une bien petite ration, et la trouvaille d'une barrique serait aussi rare que la rencontre du *Voltigeur hollandais*. Il faut, ainsi que moi, venir en aide au hasard. Je graisse la main aux matelots qui me chippent la vieille ferraille, détournent un baril, enlèvent des carrés de toile ou des cuivres du bâtiment. On nous prévient, et nous venons tout doucement la nuit dans les eaux de notre vendeur, sans être entendus par l'officier de quart. Puis il n'y a plus qu'à éviter les policemen, les excisemen, et, si on leur échappe, il n'y a plus qu'à porter le butin chez un *fence* (1) assez peu bavard pour ne pas demander l'origine, assez aveugle pour ne pas voir la flèche du roi sur ce qu'on lui apporte.

PAT.

Oh! oh! mais, grand Dieu! c'est voler le roi.

TOM.

Eh bien?

PAT.

Toucher aux biens du roi! Jamais, non jamais, le père O'Toole ne l'aurait permis.

TOM.

Au diable ce *Pater noster!* Quand il donnait ses avis, il avait mangé son avoine, et ne s'inquiétait pas des ventres vides.

JOE CRABBE.

Qu'a-t-il donc tant à louvoyer?

TOM.

Honorer Dieu et son roi, c'est bien : soyez alors un nabab ou un chevalier de la Table-Ronde; mais, pour être un mendiant de Londres sur la terre ou sur l'onde, il n'y faut plus songer. Je suis un Tom Ruffling; vous, Pat, vous êtes ce qu'on appelle un Tom de Bedlam, c'est-à-dire un idiot... Retournez dans votre verte Érin, ou mourez de faim et de conscience dans les rues de Londres, je m'en soucie comme du fifre de la procession...

PAT.

Ah! votre honneur, songez...

TOM.

Non, je vous... (Regardant au loin.) Mais je ne me trompe pas, quelle surprise! c'est Sucky; oui, Sucky tout en pleurs, le tablier à la main et sur les yeux.

(1) Terme d'argot: recéleur.

SCÈNE VII.

TOM, PAT, JOE CRABBE, SUCKY.

TOM.

Qu'est-il arrivé à Sucky? Elle a les yeux bouffis de larmes, les joues enflammées et la coiffe en désordre.

SUCKY, sanglotant.

Ha! ha!... monsieur.

JOE CRABBE.

Voilà une fille bien gréée, et si tout est aussi bien arrimé sous ses écoutilles...

SUCKY.

Imaginez que mistress Didlington a pris Pepper à part, et lui a donné deux shellings pour le faire parler. Je ne sais pas ce qu'il lui a dit, mais j'ai vu mistress plus rouge que la braise rouler l'escalier des cuisines comme un tonneau : « Allez, gourgandine, m'a-t-elle dit avec bien d'autres vilains mots; allez embrasser votre vieux marmot, qui ne marche pas encore, bien qu'il ait été sevré depuis long-temps... »

TOM.

L'insolente!

SUCKY.

Et au même instant j'ai vu quatre ou cinq mistress Didlington qui me donnaient des soufflets; puis elle m'a sauté au chignon, m'a repris le shelling que vous m'aviez donné, et m'a mise à la porte en m'appelant voleuse, pour tromper les gens de la taverne, et sans me laisser prendre mes hardes.

TOM, se contenant avec peine.

C'est une indignité... et la tavernière me le paiera... Ce serpent de Pepper! il est près de quatre heures, et il ne va pas tarder à venir m'annoncer ma brouette, je l'attends avec impatience. Traiter ainsi ce que j'aime; cela me décide, ma foi. Cette mistress Didlington me rouerait de coups avec ma propre béquille... Celle-ci est un ange et une excellente cuisinière... Ne pleurez pas, Sucky, vous serez mistress Ruffling, n'en déplaise à qui aurait bien voulu l'être, et nous ferons des noces plus belles que celles d'un riche boucher de la cité; il y aura festin, bal et violons, et cela aux *Armes de Hanovre*, en face de *la Jarretière couronnée*, pour faire crever la Didlington de rage. Allons, il ne faut plus pleurer.

JOE CRABBE.

Oh! quand les femelles ont une voie d'eau, bon charpentier qui la bouche.

SUCKY.

C'est trop d'honneur pour votre servante, monsieur Tom; le dites-vous sérieusement?

TOM.

Si sérieusement que j'en parlais tout à l'heure à cet Irlandais; n'est-il pas vrai, Pat?

PAT.

En effet, votre honneur me l'a dit.

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, PEPPER, UN PORTEUR.

(Une chaise cheminant sur deux roues criardes, et traînée par un porteur déguenillé, vient s'arrêter au bas des escaliers. Pepper la précède.)

PEPPER.

La chaise de son honneur.

TOM.

Approchez, petite engeance; approchez, que je vous rompe les os; approchez, scorpion.....

PEPPER.

Monsieur, y pensez-vous? Vous me dites là autant de *n'approchez pas*. Qu'ai-je donc fait?

TOM.

Vous avez distillé votre venin, petite créature empoisonnée, sur le compte de Sucky, qu'on a battue et chassée. Qu'avez-vous à dire?

PEPPER.

Puisque vous savez tout, j'ai à dire que deux shellings sont toujours bons à gagner, n'importe à quel prix.

JOE CRABBE à Pat.

Écoutez, flandrin, les idées raisonnables qu'exprime un enfant dans un âge si tendre.

TOM.

Gagnez les shellings de la Didlington, vous n'aurez plus les miens, et cette fois je vous congédie bel et bien. Vous viendrez demain pour vous faire payer les six pence que je vous dois.

PEPPER.

Comme vous voudrez, monsieur; mais c'est une demi-couronne que vous me devez.

TOM.

Saperment! une demi-couronne!

PEPPER.

Vous me l'avez promise devant Sucky, qui est ici.

SUCKY.

Devant moi?

PEPPER.

Oui, Sucky; aussi vrai que Dick.....

SUCKY, vivement.

Je crois me le rappeler, en effet.

TOM, à Pepper d'un air soupçonneux.

« Aussi vrai que Dick... » avez-vous dit?

PEPPER.

Aussi vrai que Dick parle en ce moment au laquais galonné de la Sommerville, qui lui pardonne sa souillon de taverne, la servante des *Armes de Hanovre*.

TOM.

Nous verrons pour cette demi-couronne... Crabbe, je vous invite à mes noces, et vous, avorton pernicieux, disparaissez de devant moi.

PEPPER.

Quoi! votre honneur, vous vous mariez! je mériterais d'être votre garçon de noces, c'est moi qui vous marie. Je vous ai montré que mistress Didlington était mistress Tempête, et que miss Sucky pleure en recevant des soufflets et ne les rend pas, ce qui est précieux pour une femme. Qui vous apprêterait votre carry à l'indienne avec sa bonne dose d'épices, si vous n'aviez pas Sucky? Qui pétrirait vos puddings à point comme les belles mains de Sucky? Vous étiez indécis; je vous ai décidé et préservé peut-être d'une sottise.

TOM.

Le petit coquin! quelle langue effilée! Tu auras ta demi-couronne, mais je ne te veux plus pour laquais.

JOE CRABBE.

Oui, mais ce goujon à l'œil vif me plaît. As-tu bonne vue, petit?

PEPPER.

Je vois jusque dans les poches. Est-ce pour naviguer bord à bord avec vous?

JOE CRABBE.

Oui.

PEPPER.

Place perdue, place retrouvée.

JOE CRABBE.

Eh bien! prends ce cabas et allons-nous-en de conserve. Au revoir, Tom et la société, et à vos noces.

SCÈNE IX.

TOM, PAT, SUCKY.

PAT, à lui-même.

Ochone! Chacun trouve pain et gite: ce tricheur mauvais sujet, cette fille complaisante et le petit fripon. (A Tom.) Ah! votre honneur, je vois mon erreur dans tout son jour; non, le métier de gueux à Londres n'est pas fait pour moi. Que vais-je devenir! Je ne suis rien, je ne sais rien, je ne peux rien. Je n'ai plus qu'à me jeter dans la Tamise, car je ne suis qu'une pauvre créature bonne seulement à ne pas faire le mal. (Il se lève.)

TOM.

Non, non, Pat, arrêtez! Vous avez bien peu de chose pour vous en effet, mais pourtant vos médiocres qualités pourront vous donner un médiocre emploi. Un honnête homme est toujours utile à quelqu'un, rarement à lui-même. Conduisez-moi à ma chaise; soutenez-moi d'un côté, pendant que Sucky me soutiendra de l'autre, et écoutez. (Il descend lentement, appuyé sur eux.) Qu'aviez-vous pour vos meilleurs repas en Irlande?

PAT.

De belles pommes de terre dans leur robe, cuites sous la cendre, mais sans sel, ou un *scudan rhu*.

TOM.

Hein?

PAT.

Un hareng salé, veux-je dire.

TOM.

Eh bien! j'ai renvoyé mon petit laquais Pepper qui buvait mon wisky et me désolait par ses voleries; je vous promets de vous donner par jour du *tommy le mou* (1) tant qu'il vous plaira, avec une couple de *soldats*.

PAT.

Des soldats?

TOM, souriant.

Il faut tout lui dire : c'est ainsi que, dans notre argot, nous disons des harengs rouges. Le dimanche, vous aurez une cruche de bière et une tête de mouton pour régal. Je vous donnerai mes habits usés, et de la monnaie au jour de Noël ou à tel autre jour de fête. Allez-vous dire cette fois : Tope!

PAT.

Oui, oui, certes! et je le dis sur-le-champ pour que vous ne rompiez pas le marché.

TOM.

Dorénavant, Pat, vous êtes à mes ordres.

PAT.

C'est dit, votre honneur... Hélas!

TOM.

Un soupir! N'êtes-vous pas satisfait d'avoir trouvé à la fin un gîte et une écuelle?

PAT.

Sans doute, sans doute; mais je n'en suis pas encore revenu. Que mes idées étaient différentes ce matin! Avoir seulement l'ambition d'être gueux, et ne pouvoir se faire que le valet d'un gueux, ah! votre honneur, c'est bien dur!

TOM.

Il en est ainsi pour toutes les imaginations échauffées. On voit les autres arrivés à la fortune, on écoute leurs récits, et on se prépare un triste réveil. Oui, l'on se crée des chimères, l'on fait de beaux rêves, on veut toucher de la main ces belles espérances, on part...

ON PART POUR ÊTRE ÉVÊQUE, ET L'ON DEVIENT... SONNEUR.

On arrive à la chaise. Tom Ruffling laisse galamment Sucky monter la première et monte lui-même; le porteur tire; Pat O'Quickly pousse par derrière, et le tout disparaît dans une des rues de Londres.

ROLLAND DE VILLARCEAUX.

(1) Du pain.

L'ITALIE

ET LA

RÉVOLUTION ITALIENNE DE 1848.

LA RÉVOLUTION ET LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

La révolution de février a été comme la première scène d'un drame qui s'est continué depuis sur les théâtres les plus divers, et dont l'Europe entière attend encore le dénoûment. Aux événemens de Paris ont répondu d'abord ceux de Vienne et de Berlin, puis le réveil de l'Italie. La nouvelle de la révolution de Vienne n'a pu pénétrer dans les provinces soumises à l'Autriche sans faire éclater partout l'insurrection sur son passage. Qu'on ne s'y trompe pas cependant, l'esprit d'imitation n'entrait pas seul dans ce soulèvement spontané des Italiens du nord : il s'agissait avant tout pour eux de devancer le moment où, par des concessions libérales, l'Autriche chercherait à combattre de nouveau l'élan des populations vers l'indépendance. Telle est la pensée qui détermina un soulèvement général du Tessin à l'Adriatique, et, provoquées par la même cause, les deux révolutions de la Vénétie et de la Lombardie éclatèrent presque simultanément.

On sait à travers quelle série de désastres la révolution lombarde, commencée sous de si nobles auspices, est venue aboutir à la plus douloureuse catastrophe (1). Moins brillante dans ses débuts, moins régulière dans ses développemens, la révolution de la Vénétie ne mérite pas moins que celle de Milan l'attention sympathique des amis de la cause italienne. L'habileté a pu manquer aux chefs de ce mouvement, mais non la droiture, et, si leurs actes ont donné quelquefois prise à la critique, du moins leur fermeté n'a-t-elle jamais été en défaut. C'est peut-être à cette précieuse alliance de la fermeté et de la droiture que Venise, plus heureuse que Milan, doit d'avoir pu défendre jusqu'à ce jour, même après de cruels revers, le drapeau reconquis de son indépendance. Désormais il faudra renoncer aux lieux communs qui avaient cours depuis trop long-temps sur le caractère vénitien. Ce peuple, qui passait pour le type de l'insouciance, de la servilité, de la corruption souriante, donne à l'Europe un grand exemple. Depuis cinq mois, il soutient un blocus étouffant; chaque jour, il entend gronder le canon, il voit les bombes raser la mer à quelques pas de ses maisons. Privé de toute ressource, puisque le sol qui le porte ne peut pas le nourrir, abandonné par des alliés auxquels, dans l'espoir d'un concours vainement attendu, il s'était soumis comme à des maîtres, le peuple vénitien ne perd pas courage, et se dépouille de sa dernière obole pour offrir à son gouvernement les moyens de soutenir l'état. Il a rompu avec toutes les habitudes, avec tous les souvenirs de la vie de luxe et de repos qui lui était familière. Il paraît résolu à tout souffrir, à tout sacrifier, plutôt que de perdre sa liberté. Un tel spectacle offert par Venise ne sera pas compté assurément parmi les faits les moins étranges et les moins curieux de notre époque.

Cette étrangeté même, à vrai dire, a contribué à égarer l'opinion sur le compte des Vénitiens. On les a jugés d'abord avec une sévérité qui prenait sa source dans des préventions surannées. La mauvaise réputation du peuple vénitien lui a porté malheur en cette circonstance. Lorsque la république fut proclamée à Venise, on ne vit là d'abord qu'une folle boutade d'orgueil national. On crut à une résurrection ridicule de la vieille république de Saint-Marc, avec son doge, ses inquisiteurs, ses gondoles à soupape et sa police invisible. Il n'y eut pas jusqu'à la ressemblance purement fortuite du nom du président du gouvernement provisoire avec celui du dernier doge de la sérénissime république qui ne fournît prétexte à des insinuations malveillantes. Quelques proclamations adressées par le gouvernement aux habitans des provinces ioniennes semblèrent dirigées contre la domination an-

(1) Voyez, dans les livraisons du 15 septembre et du 1er octobre, les articles sur la révolution lombarde.

glaise et tendre à recomposer l'ancienne maîtresse des mers aux dépens de la puissance incomparablement supérieure qui lui a succédé. Il n'y eut, dès-lors, ni assez de mépris ni assez de sarcasmes pour la pauvre Venise. Aujourd'hui pourtant les faits commencent à être mieux compris : l'attitude de Venise n'a justifié aucune des accusations dirigées prématurément contre elle. Le moment est donc venu d'apprécier sainement les principaux actes qui ont déterminé et suivi l'établissement de la nouvelle république vénitienne. L'exposé calme et fidèle de ces actes suffira, je l'espère, à faire juger avec plus de modération et d'équité la conduite de Venise dans les derniers événemens de l'Italie.

I.

Lorsque la république de Saint-Marc disparut devant la volonté victorieuse de la France, le peuple vénitien, surpris, ne se rendit pas bien compte de la transformation qui allait s'accomplir. Le sentiment de la nationalité n'était pas alors fortement développé en Italie; rien ne rattachait le gouvernement au peuple, et la chute du premier n'émut que faiblement le second. Plus tard, Venise fut peut-être celui de tous les états italiens qui fut le plus facilement entraîné dans le piége que le cabinet autrichien tendit, en 1814, à l'Italie. Lorsque la combinaison d'un état indépendant, qui devait comprendre, sous le protectorat de l'Autriche, toute l'Italie du nord, fut proposée aux libéraux italiens de 1814, Venise et les provinces de la terre ferme crurent entrevoir pour elles-mêmes un avenir paisible et honorable. Jamais, si ce n'est pendant la trève connue sous le nom de paix de Campo-Formio, cette ville n'avait connu par expérience le poids du joug autrichien, ni l'art exquis avec lequel la politique du cabinet de Vienne sait, au besoin, serrer les nœuds d'une alliance pour en faire une chaîne. Venise crut naïvement que la domination étrangère n'était représentée que par la conquête française, et qu'un gouvernement qui invoquait pour s'établir le concours de la nation soumise à son autorité ne pouvait s'arroger, vis-à-vis de cette nation, les droits d'un vainqueur sur des vaincus. C'est là le secret de la prompte adhésion donnée par Venise et la Vénétie aux traités de 1814 et 1815, ainsi que des démonstrations d'attachement que le peuple vénitien n'épargna pas à la famille impériale et à la nation autrichienne. Venise avait pris au sérieux les promesses de François Ier et de M. de Metternich. La France lui avait enlevé sa liberté, l'Autriche offrait de la lui rendre : Venise accueillit avec transport une protection qui ne semblait pas devoir se changer en tyrannie.

L'ancienne république de Venise n'avait pas accoutumé le peuple à s'ingérer dans les affaires de l'état, ni à se préoccuper des questions de liberté et d'indépendance. Un peuple élevé à pareille école était un

héritage précieux pour l'Autriche. Aussi ne négligea-t-elle rien pour l'entretenir dans ces heureuses dispositions et y réussit-elle pendant plusieurs années. L'énergie du caractère national, brisée par un long et cauteleux despotisme, ne s'était pas encore ranimée. Le peuple ne souffrait guère. Sobre et pieux comme tous les peuples du midi, il avait peu de besoins, et les satisfaisait aisément par un travail modéré. Les grandes familles ne s'étaient pas d'ailleurs encore exilées de Venise. L'homme du peuple qui avait tous les jours l'honneur de conduire son excellence Zen ou son excellence Corner devant le perron de leur palais, dans la gondole qui avait porté leurs ancêtres, ne pouvait croire à la décadence de son pays. A ses yeux, Venise était encore la reine des mers chantée par les poètes et admirée par les voyageurs. Rien n'était changé pour elle, puisqu'aucun signe extérieur ne révélait son déclin.

Peu à peu cependant les signes de déclin se multiplièrent, et il fallut bien y croire. Les Zen, les Corner s'éloignèrent, et leur exemple fut suivi par d'autres descendans des plus nobles familles. Ils allaient, loin des lieux témoins de leur grandeur passée, chercher les moyens de soutenir une chétive existence. Leurs palais passèrent dans des mains étrangères; des banquiers, des princes russes, des danseuses même se partagèrent ces demeures illustrées par de glorieux souvenirs, et les chefs-d'œuvre dont les artistes vénitiens les avaient parées. L'arsenal, où tant de milliers d'ouvriers gagnaient leur vie en construisant des vaisseaux, en préparant des armes à la sérénissime république, ne fut bientôt plus qu'un désert immense où, sous la surveillance des sentinelles autrichiennes, quelques matelots désœuvrés erraient à l'aventure. Non loin de la ville ainsi déchue, s'éleva une ville moderne spécialement protégée par le gouvernement autrichien, vers laquelle le commerce, le mouvement et la vie, qui abandonnaient Venise, se portèrent rapidement, encouragés par la qualité de port franc accordée à Trieste. Lorsque cette qualité de *port franc* fut étendue à Venise même, le courant vivificateur s'était déjà établi entre le commerce oriental et Trieste, et la concession arrachée par les réclamations des négocians vénitiens ne fit que retarder de quelques années la ruine inévitable et définitive de l'antique cité.

Je me trompe fort, ou ce qui blessa au cœur le peuple vénitien, ce fut surtout cet appauvrissement, qui eut pour première conséquence l'émigration des anciennes familles inscrites au livre d'or. Dans cette ville où la monotonie de l'existence livre les ames sans distraction au courant de leurs pensées ou de leurs sentimens, le peuple, errant devant les monumens de sa gloire, sur ses places ou dans ses ruelles désertes, commença à réfléchir sur la destinée singulière de sa belle patrie. Comment, se demandait-il, expliquer une chute aussi rapide? A quelles mains coupables fallait-il l'imputer? Il y avait encore des vieillards

qui, nés sous la république de Saint-Marc, avaient grandi sous elle et assisté à sa ruine. Bientôt se réveilla chez les Vénitiens un amour profond pour cette mère méconnue dont trop long-temps on avait oublié l'histoire. Ceux qui se sont plu quelquefois à questionner les gens du peuple de Venise sur leur ancienne république savent avec quelle vivacité naïve s'exprimait leur sympathie pour le gouvernement des doges, avec quelle chaleur ils repoussaient les accusations portées contre lui. Je n'oublierai jamais, pour ma part, un curieux exemple de ce culte des Vénitiens pour leurs vieux souvenirs. Je visitais les prisons ducales nommées les *Puits*, conduite par un vénérable gardien qui avait entrepris de me démontrer que la calomnie seule avait pu décrire ces cachots comme des lieux malsains, obscurs et humides. Nous étions arrivés dans une des plus sombres cellules, je m'étais arrêtée devant une inscription gravée sur une muraille et conçue à peu près en ces termes : « Moi, prêtre de l'église, je languis ici depuis dix-sept années, et j'appelle la mort. » Mon guide s'aperçut de l'effet que cette inscription produisit sur moi; mais il ne se déconcerta pas dans son étrange apologie : — « Vous croyez peut-être que ces lignes disent vrai, madame, s'écria-t-il; détrompez-vous. Tout cela est pure fiction. Ce prêtre n'a jamais été enfermé ici. Le tribunal l'a fait partir et lui a donné de quoi vivre en pays étranger. On a écrit cela tout simplement pour faire croire à la sévérité du tribunal et pour effrayer le peuple. Telle était alors la politique de notre gouvernement. L'état n'avait d'autre force que l'*opinion;* c'était par l'*opinion* qu'il se faisait respecter. Aujourd'hui, on range des canons sur la place Saint-Marc, et, derrière les canons, des soldats la mèche en main. Lequel des deux systèmes vaut le mieux? » En écoutant cette sortie de mon guide, je ne pouvais m'empêcher de reconnaître qu'il exprimait avec une énergie pittoresque des sentimens qui lui étaient communs avec le peuple vénitien tout entier.

Les esprits étaient ainsi disposés, lorsque Pie IX monta sur le siége de saint Pierre et reconnut solennellement les droits des Italiens à l'indépendance. La police autrichienne se fiait sur la douceur et l'insouciance caractéristiques du peuple vénitien. Aussi laissa-t-on pénétrer jusqu'aux lagunes les récits des démonstrations enthousiastes qui saluaient à Rome l'avénement d'une politique nouvelle. Certains mots échappés au pontife circulèrent et furent répétés avec émotion. Quelques hommes entourés du respect de tous s'efforcèrent en même temps d'éclairer les Vénitiens sur la portée des événemens qui s'accomplissaient dans le reste de l'Italie. Les malheurs de Venise, son abaissement, la nécessité de s'élever à une existence plus digne, les moyens d'atteindre ce but encore lointain, tels furent les objets d'un enseignement qui s'adressa spécialement aux classes populaires. Cet enseigne-

ment porta ses fruits. Le peuple de Venise a l'intelligence vive et cultivée. Tout Vénitien sait lire, et lit de préférence les plus exquis, les plus sublimes de nos poètes. Quel est le matelot ou le colporteur des lagunes qui ne sache par cœur les plus beaux passages du Tasse et de l'Arioste, et qui n'essaie de les imiter dans ses naïves improvisations? Quelques mots suffirent pour éclairer des hommes ainsi préparés sur leurs forces et leurs devoirs. Les Vénitiens comprirent vite pourquoi les familles qui avaient illustré la république traînaient dans l'exil une vie misérable, pourquoi leurs beaux palais étaient passés à des maîtres étrangers, pourquoi les voyageurs qui débarquaient dans la ville des lagunes s'arrêtaient étonnés devant les pauvres et chétives boutiques de *mercieria* et haussaient les épaules en souriant avec dédain, pourquoi l'arsenal ne renfermait plus qu'un ou deux bateaux hors de service, pourquoi les négocians faisaient faillite ou allaient s'établir à Trieste. Le peuple embrassa toutes ces questions d'un seul regard, et la solution lui en parut facile; elle se rattachait d'ailleurs à ses sentimens les plus chers, aux regrets qu'éveillait en lui le nom même de sa république : c'était la domination autrichienne qui devait porter la peine des malheurs de Venise.

Cet ardent patriotisme du peuple vénitien ne se retrouvait malheureusement pas chez la classe moyenne, à laquelle appartenait la tâche de l'instruire et de le guider. Depuis la chute de la république de Saint-Marc, Venise, reléguée au fond de ses lagunes, avait été comme séquestrée de tout mouvement intellectuel, scientifique, commercial ou industriel; aucune carrière ne s'offrait, par conséquent, à l'intelligence et à l'activité de ses enfans. Que devient la nombreuse cohorte des hommes de loi, là où la propriété s'est immobilisée faute du mouvement des capitaux, où aucune réforme ne peut être introduite dans la loi, où les procédures sont entièrement conduites par les juges, où le nombre des contrats diminue de jour en jour? Que deviennent les savans et les hommes de lettres là où tout livre étranger est sévèrement proscrit, où tout écrit nouveau est soumis à l'interprétation d'un censeur ignorant même la langue dans laquelle il est rédigé, là enfin où la persécution, s'acharnant aux travaux de l'esprit, restreint aux plus étroites limites l'horizon de la vie? Cette situation humiliante avait exercé sur la classe moyenne une fâcheuse influence. Ne pouvant s'élever aux honneurs par les travaux de la vie publique, elle chercha un dédommagement dans l'intrigue. La cour du vice-roi et du gouverneur fut son théâtre. Cette attitude d'une partie de la classe moyenne à Venise explique les faux jugemens qu'on portait, avant 1848, sur la population tout entière. Le moindre événement qui intéressait de près ou de loin la famille impériale, le mariage d'un archiduc, la naissance d'un prince, faisait épanouir sur le bord des lagunes toute une ri-

sible moisson d'odes et de sonnets. Les premiers écrits où l'on attaqua l'Autriche au nom de l'indépendance italienne étaient accueillis, en revanche, par un concert assourdissant de sarcasmes et d'imprécations. Enfin, pendant que la presse clandestine travaillait incessamment à répandre dans toute l'Italie les sentimens de patriotisme et de nationalité, Venise seule demeurait muette, et je ne sache pas que, ni en 1846 ni en 1847, un seul écrit inspiré par les idées nouvelles soit sorti de ses presses pour aller grossir le flot de publications politiques qui inondait, à cette époque, le reste de la péninsule. Ce n'est pas Venise néanmoins, nous le répétons, qu'il fallait, en cette circonstance, accuser de tiédeur, mais une partie de sa population, qui manquait nécessairement de l'indépendance du caractère, parce qu'elle n'avait pas l'indépendance de la position.

La noblesse résumait en elle les penchans, bien distincts pourtant, des deux classes dont je viens de parler. Quelques représentans des familles patriciennes avaient oublié leur passé et s'étaient courbés sans regrets devant la majesté de la puissance impériale. Aujourd'hui encore, plus d'un nom, jadis illustre dans les fastes de Venise, est inscrit sur les cadres de l'armée autrichienne; mais aussi combien de nobles vénitiens ont préféré à des honneurs trop chèrement achetés le titre de maître d'école dans un village de France ou d'Amérique! combien ont caché leur nom sous un nom plus obscur pour ne pas éveiller la curiosité des indifférens, et exercent d'humbles professions! combien, mieux traités par la fortune, ont conservé de quoi vivre dans une mansarde de leur palais en ruine, et s'efforcent d'oublier, dans l'étude et l'espoir d'une vie meilleure, les douleurs de la vie présente!

Les Bandiera étaient de Venise, et ils appartenaient à une famille patricienne. Leur père portait le titre d'amiral au service de l'Autriche. Destinés à la même carrière, ses deux fils furent élevés dans le collége de la Marine, institution italienne dans un pays soumis à l'Autriche et restée complétement à l'abri des influences étrangères. Ce fut peut-être à cette éducation toute nationale que les jeunes Bandiera durent l'exaltation généreuse dont ils furent victimes. Entrés de bonne heure dans la marine autrichienne, ils s'enrôlèrent bientôt dans l'immense association connue sous le nom de la *jeune Italie*. La triste et courte histoire de leur expédition en Calabre a été souvent racontée; ce qu'on sait moins, c'est que Mazzini, le chef de la *jeune Italie*, avait désapprouvé la tentative des jeunes Vénitiens, et les lettres qu'il leur écrivit sont là pour témoigner des efforts qu'il fit pour les en dissuader. Quoi qu'il en soit, les Bandiera persistèrent dans leur projet; l'uniforme autrichien leur pesait, ils coururent au martyre. Les derniers détails de cette triste légende ne sont pas les moins émouvans. Le père des jeunes victimes envoya sa démission à l'empereur et devint aussitôt

l'objet de la malveillance la plus active de la part du gouvernement. Quant à Mme Bandiera, elle ignora toujours l'affreux événement qui l'avait laissée sans famille. On lui dit que ses fils étaient morts pendant une tempête, un coup de vent les ayant jetés à la mer et la fureur des vagues ayant rendu toute recherche impossible. Hélas! si le récit présentait quelque invraisemblance, ce n'était pas la pauvre mère qui eût pu le remarquer, car, en apprenant qu'elle n'avait plus de fils, elle avait perdu la raison.

Lorsque de pareilles catastrophes frappent une famille illustre ou du moins bien connue dans un pays, le peuple en éprouve un contre-coup violent, et quelque chose de grave, de respectable, de sacré, semble s'étendre sur tout ce qui touche ou ce qui approche la famille ainsi frappée. En effet, la mort des Bandiera parut dépouiller la noblesse vénitienne de ce je ne sais quoi de frivole qui la distinguait jusque-là. Le peuple la considéra avec plus de respect, et elle-même se sentit comme grandie de tout le malheur et l'héroïsme qui avaient été le partage d'un de ses membres. Deux nobles vénitiens venaient de jouer le premier rôle dans une scène tragique; la noblesse de Venise endossait pour ainsi dire la robe virile.

Ce fut encore à Venise que se rassembla, en septembre 1847, le dernier congrès scientifique. Des symptômes menaçans montrèrent dès-lors combien l'esprit public avait fait de progrès à Venise en quelques années. Le renvoi subit et brutal du prince de Canino et de son secrétaire, M. Masi, qui s'étaient rendus au congrès à travers une suite d'ovations populaires, excita une indignation générale. Deux hommes, entre autres, se préparèrent dès ce moment à la lutte; ces deux hommes, une fois entrés dans la voie de l'opposition, ne devaient plus reculer : c'étaient MM. Tommaseo et Manin.

M. Manin est un avocat distingué par son talent et sa probité. La première occasion où se révélèrent son éloquence et son patriotisme fut la mesure inouie en vertu de laquelle le chemin de fer de Venise à Milan, à moitié exécuté aux frais des Lombards-Vénitiens, allait passer entre les mains des Viennois et sous leur direction, sans qu'aucun dédommagement fût alloué aux anciens propriétaires dépouillés par le décret impérial. C'est devant l'assemblée générale des actionnaires que M. Manin défendit les intérêts italiens engagés dans cette question, et proposa d'organiser contre les prétentions de l'Autriche une résistance légale. Les actionnaires, convaincus d'avance de l'inutilité de toute opposition, ne se rangèrent pas à l'opinion du courageux orateur, mais tous gardèrent le souvenir de sa parole énergique et brillante. Venise avait écouté M. Manin avec une reconnaissance qu'elle se réservait de lui prouver plus tard.

Né en Dalmatie, M. Tommaseo n'est pas seulement, comme M. Manin,

un ardent patriote : c'est un penseur et un écrivain d'élite. Une piété tolérante, une imagination vive et poétique, une vaste érudition, s'unissent, chez M. Tommaseo, à un noble caractère. M. Manin avait protesté contre l'Autriche au nom des intérêts matériels de l'Italie : il appartenait à M. Tommaseo de prendre en main la défense des intérêts intellectuels, et c'est ce qu'il fit en saisissant l'occasion qui lui était offerte par la réunion du congrès pour tenter une démarche dont la docte assemblée n'osa pas malheureusement partager avec lui la responsabilité glorieuse. Il s'agissait de la loi autrichienne de censure. Cette loi ne sanctionne aucune des vexations auxquelles la pensée est soumise dans l'empire, plusieurs de ses dispositions sont même assez conciliantes; mais, ainsi que cela arrive pour toute chose en ce pays, les prescriptions libérales de la loi ne sont pas exécutées, et le magistrat se borne à en observer, avec un zèle exagéré, la partie restrictive (1). M. Tommaseo demandait, dans le mémoire qu'il adressait au pouvoir central, la remise en vigueur des dispositions libérales de la loi de censure. Il avait sollicité en même temps des savans du congrès réuni à Venise l'appui de leur adhésion solennelle, dont leur signature, placée au bas du mémoire, eût été le gage; mais le congrès rejeta cette proposition sans même la discuter. L'honneur de sa démarche courageuse resta donc tout entier à M. Tommaseo.

L'effort tenté par M. Tommaseo pour amener le congrès scientifique dans les voies de l'opposition légale, M. Manin le renouvela bientôt auprès d'une autre assemblée, que son caractère préparait mieux à un rôle politique. M. Nazzari, député de la province de Bergame à l'assemblée centrale de Milan, venait de présenter à ses collègues un projet de rapport et de pétition tendant à réclamer du gouvernement autrichien l'exécution des promesses de 1814 et de certaines lois libérales tombées en désuétude. M. Manin résolut de suivre au sein de la congrégation centrale de la Vénétie l'exemple donné à Milan par M. Nazzari. Il fit entendre à cette assemblée de mâles et sévères paroles, qui ne trouvèrent pas d'écho dans l'auditoire même, trop peu accoutumé encore à un pareil langage, mais qui furent accueillies avec reconnaissance par tous les amis éclairés de la cause italienne. Après cette double expérience tentée auprès du congrès scientifique et de la congrégation centrale, MM. Manin et Tommaseo comprirent qu'il fallait se mettre en rapports plus directs avec la population, et y chercher le point d'appui que les corps constitués leur refusaient; mais cette population, la con-

(1) Il en est de même pour la loi organique des communes en Autriche. On se demande comment cette loi, la plus libérale et la plus démocratique de l'Europe, a pu être dénaturée par l'interprétation des magistrats au point de consacrer l'asservissement presque complet des populations rurales. Ces abus d'interprétation se reproduisent au reste toutes les fois qu'il s'agit d'appliquer en Autriche une des lois libérales de Léopold Ier ou de Joseph II.

naissait-on bien? qui pouvait répondre de sa fermeté, de son énergie? Ce fut encore M. Tommaseo qui se chargea de sonder le terrain à ses risques et périls.

L'enceinte de l'Athénée de Venise fut la nouvelle arène que M. Tommaseo choisit, comme un terrain plus favorable, pour y commencer sa lutte pacifique. L'Athénée de Venise est, comme tous les établissemens de même nom, un centre de réunions et de solennités littéraires. C'est là que M. Tommaseo se rendit, le 23 décembre 1847, pour y développer sa proposition sur la loi de censure dans un discours qui concluait à réclamer une application plus libérale de cette loi par une pétition rédigée et signée séance tenante. « L'honneur de la nation, dit-il en terminant, demande un acte, plusieurs actes de courage civil, au moyen desquels l'opinion publique soit manifestée clairement et unanimement. De pareils actes seront une source inépuisable de bienfaits. Le temps presse... nos gouvernans le savent. Loin de s'effrayer ou de s'indigner d'actes semblables, ils nous en estimeront davantage... Le silence, en pareil cas, serait une bien plus terrible menace... Nous sommes restés assez long-temps muets,... et il nous faut pour parler du courage, puisque, dans la Vénétie plus qu'en toute autre partie de l'Italie, il y a péril à élever la voix; c'est pourquoi j'élève la voix et j'abandonne pour quelques instans ma solitude chérie, je fais violence à mon caractère et à mes habitudes, et je vous prie, ô Vénitiens, d'accueillir mes paroles fraternelles avec l'affection qui me les a dictées. Fatigué et humilié des cruels sarcasmes que certains Italiens osent lancer contre nous, j'ai répondu à nos détracteurs que les Vénitiens conservent le souvenir de leur glorieux passé, et qu'ils méritent un honorable avenir. »

Pour comprendre l'effet de ces paroles, il faut bien se rappeler quel était celui qui les prononçait. Ce n'était ni un fougueux démagogue ni un conspirateur étourdi. C'était un homme grave, justement respecté, et dont le front avait pâli dans d'austères études. Tout portait, dans le discours de M. Tommaseo, l'empreinte du calcul et de la réflexion; rien n'y sentait l'emportement et la colère. Aussi l'étonnement timide qui s'était d'abord emparé des auditeurs fit-il bientôt place à une bruyante sympathie. L'orateur put à peine achever, tant le public était impatient de lui témoigner son adhésion et de partager les dangers de son entreprise. Et lorsqu'après un court silence M. Tommaseo, étendant la main sur une feuille de papier blanc placée sur la table, dit à l'assemblée : « Je propose de signer sur-le-champ la pétition dont j'ai parlé, le voulez-vous? » le cri d'assentiment fut unanime. Lecture de la pétition fut alors faite par M. Tommaseo, et les nombreuses signatures qui la couvrirent (1) dès ce jour même ainsi que les jours suivans

(1) M. Tommaseo envoya le manuscrit de son discours à un fonctionnaire autrichien

prouvèrent que la population de Venise avait compris l'appel du patriote dalmate.

La série des échecs était épuisée, et de nouveaux succès devaient suivre celui-ci. La congrégation municipale (sorte de conseil-général) engagea la congrégation centrale (sorte de représentation nationale) à réclamer du pouvoir la révision ou tout au moins la fidèle exécution de la loi de censure dans toutes ses parties. La loi de censure devenait une arme puissante de résistance légale à l'Autriche. Demander la fidèle exécution de cette loi, c'était se renfermer dans des limites assez étroites pour ne laisser au pouvoir aucun motif valable de refus. Aussi la majorité de la population concentra-t-elle d'abord sa sollicitude sur cette question, non qu'elle fût la plus importante de toutes celles qu'il y avait à résoudre, mais parce qu'elle se prêtait le mieux à un débat pacifique.

Tandis que la question de la censure préoccupait exclusivement la foule, les chefs de l'opposition ne s'en tenaient pas à cette première manifestation. Déjà ils cherchaient à transporter la lutte sur un nouveau terrain. C'est ainsi que procèdent toujours les éclaireurs politiques, et ceux qui règlent leur marche sur leurs mouvemens les taxent parfois de témérité et de précipitation, lorsqu'ils devraient reconnaître que sans ces chefs audacieux ils ne feraient jamais un pas vers des horizons nouveaux. Les peuples oublient trop souvent que l'on ne peut être à la fois le guide et le gardien, la lumière du phare et la flamme du foyer. Au moment même où Venise tout entière, son conseil municipal en tête, demandait à grands cris l'exécution de la loi sur la censure, MM. Tommaseo et Manin mirent en avant les promesses de 1815, ils parlèrent de l'indépendance promise par l'Autriche et garantie par les autres puissances. Quelques jeunes gens s'unirent à eux; Venise vit paraître un grand nombre d'écrits de tout genre, lettres, pétitions, projets d'adresses, sur la question de l'indépendance. L'opposition à l'Autriche se révélait sous un nouvel et plus redoutable aspect.

Les promesses de 1815 n'avaient pas été faites seulement aux chefs du parti appelé à cette époque le parti libéral, et qui invoquait le pro-

le baron de Rubeck, en y joignant une lettre dont voici un curieux passage : « Je présente mon discours et en demande l'impression à Vienne même. La défendre serait inutile, puisque plusieurs copies en sont répandues à cette heure en Italie; la permettre serait à la fois digne et prudent, puisque cela prouverait que l'Autriche nous écoute et nous comprend. D'autres instances suivront bientôt cette demande. Il nous faut un gouvernement conforme au génie de la nation, des députés qui représentent efficacement la volonté de cette nation, la faculté pour tous les citoyens de manifester leurs désirs au moyen de la presse. Dans ces trois choses, ce pays trouvera la paix, et l'Autriche le salut. Sans elles, le déshonneur et la ruine augmenteront de jour en jour; les revenus ne suffiront pas aux dépenses, le gouvernement fera double faillite.... Il faut ou reconnaître nos droits ou périr après une agonie d'autant plus maudite, qu'elle sera plus longue. »

tectorat de l'Autriche uniquement par haine de la France. Elles avaient été faites aux représentans de tous les souverains de l'Europe, et inscrites, après de mûres délibérations, dans des traités solennels. Cependant le peuple vénitien avait ignoré long-temps quel était le vrai caractère, quelle était la portée de ces promesses. La politique autrichienne n'avait rien négligé pour persuader aux Lombards-Vénitiens que les droits de l'empire sur leur royaume avaient leur source et leur sanction dans la conquête. Elle présentait la domination française comme un accident, comme une tempête passagère après laquelle tout était rentré dans l'état normal. A l'entendre, les provinces lombardes et vénitiennes appartenaient de temps immémorial à la dynastie de Hapsbourg. Il importait donc beaucoup à l'Autriche qu'on ne divulguât point l'histoire des stipulations passées entre elle et les envoyés des Lombards-Vénitiens devant les représentans des puissances alliées. L'existence seule de ces stipulations suffisait en effet à ruiner toutes les prétentions de l'Autriche. Pourquoi faire et accorder des conditions, quand on a pour soi des droits imprescriptibles? pourquoi acheter par des concessions ce qu'on possède déjà? — Apprendre aux Vénitiens que la cause de leur indépendance était aussi celle du droit, c'était ébranler profondément la puissance autrichienne, car c'était lui enlever, aux yeux des plus timorés, son dernier prestige. Lorsque les populations apprirent que la cession du royaume lombard-vénitien à l'Autriche n'avait été faite que sous de certaines conditions que l'Autriche n'avait jamais remplies, il s'ouvrit devant elles comme un nouvel horizon, et ceux qui s'étaient crus long-temps condamnés à l'esclavage par une loi mystérieuse se sentirent tout d'un coup élevés au même rang que leurs maîtres.

L'influence de ces discussions brûlantes sur l'esprit des populations de la Vénétie se révéla bientôt par un fait significatif. Une circonstance peu importante en elle-même mit en présence les habitans de Trévise et la force armée. L'état des esprits était tel qu'une démonstration hostile devait entraîner nécessairement l'effusion du sang. Le peuple et les soldats se regardèrent, et cela suffit. On croisa les baïonnettes, des pierres furent lancées; plusieurs coups partirent, quelques citoyens tombèrent, mais quelques soldats tombèrent aussi, et la lutte dura jusqu'au soir. A peine la nouvelle de ce déplorable conflit se fut-elle répandue, que M. Tommaseo adressa à tous les évêques des états vénitiens une circulaire, qui les invitait à intervenir entre le pouvoir et les populations. La circulaire n'avait pas encore été distribuée, que M. Tommaseo et M. Manin étaient arrêtés et conduits en prison. Ce fut le 20 janvier 1848 que s'accomplit cet acte arbitraire, protégé par un déploiement de forces considérable. Deux mois plus tard, Venise se soulevait contre l'Autriche. Ces deux mois avaient été employés par

les libéraux vénitiens à préparer un mouvement dont les conséquences, hâtées par la révolution de février, dépassèrent bien leurs prévisions.

A partir de l'arrestation de MM. Tommaseo et Manin, l'ère de la résistance légale était close. On marchait à une lutte plus sérieuse, et tout fut disposé dans cette vue. Le peuple eut ses chefs, son gouvernement occulte, sa discipline. Dix à douze hommes, répartis dans chaque quartier, s'appliquaient exclusivement à éclairer, à diriger leurs concitoyens. Ces hommes, réunis en comité central, exercèrent bientôt sur la population tout entière une autorité souveraine. La moindre détermination du comité central était transmise en quelques instans aux quartiers les plus reculés de la ville, et cette détermination, si bizarre qu'elle fût, était fidèlement exécutée. Bien que puériles en apparence, ces démonstrations prenaient un caractère plus grave par l'unanimité qu'on y voyait régner. Le gouverneur allait-il le dimanche se promener dans un lieu public habituellement fréquenté, le dimanche suivant, cette promenade était déserte, et la ville entière se donnait rendez-vous sur un autre point jusqu'alors abandonné. Des officiers autrichiens paraissaient-ils dans une salle de spectacle, la foule s'écoulait aussitôt, comme obéissant à un signal mystérieux, et la salle restait vide. Quelques dames vénitiennes recevaient encore dans leurs salons des Autrichiens, et se rendaient aux bals du gouverneur. Des couplets injurieux, des lettres anonymes les poursuivirent sans relâche, et, dans la rue même, d'implacables huées les accueillirent. Ces scènes étranges pouvaient passer pour un prélude quelque peu grotesque à une révolution; pourtant l'amertume ne tarda pas à prendre la place de la gaieté, et un accord aussi parfait, obtenu par des moyens presque inexplicables, ne laissait pas d'inquiéter sérieusement les autorités autrichiennes.

La tension des esprits était grande, lorsqu'arriva à Venise, le 17 mars 1848, la nouvelle de la révolution de Vienne et de la constitution accordée par l'empereur d'Autriche à tous ses sujets. Le soir même, au théâtre, le gouverneur, comte Palfy, proclama solennellement cette nouvelle. Une voix fit entendre alors le cri de : *Vive Ferdinand, roi constitutionnel! — Vive l'Italie!* répondit la foule. La question était nettement posée par ces deux cris.

Dès le lendemain matin, le peuple s'attroupa sur la place Saint-Marc, le quai des Esclavons et dans les rues voisines. Il demandait la mise en liberté de Manin et de Tommaseo. Bientôt la foule grossit menaçante, et on put reconnaître qu'elle était résolue à employer la force pour délivrer les prisonniers. Des bras puissans ébranlèrent les portes massives de ces prisons séculaires dans lesquelles ont péri tant de victimes. Le portail s'écroula sous l'effort des démolisseurs, aux cris de *vive Manin! vive Tommaseo!* La prison était ouverte. Le peuple, irrité par la résistance, exalté par le succès, se précipita dans le labyrinthe des cou-

loirs. Il n'eut pas à chercher long-temps les prisonniers, que les geôliers tremblans suppliaient de se montrer pour apaiser et contenir la foule enivrée de son triomphe. MM. Manin et Tommaseo, à peine aperçus, furent enlevés sur la place Saint-Marc et transportés sur une estrade, d'où ils adressèrent au peuple quelques paroles accueillies par des applaudissemens enthousiastes. Ainsi se termina cette première journée de la révolution vénitienne. Le peuple avait retrouvé ses chefs, et il s'arrêtait satisfait d'avoir préludé à la lutte par une victoire, mais décidé à marcher plus loin.

Deux jours se passèrent sans que la constitution eût été publiée ou seulement communiquée aux autorités municipales. Les hommes qui avaient dirigé l'agitation pacifique à Venise se demandaient ce qu'ils avaient à faire pour continuer et mener à bonne fin le mouvement commencé. Les obstacles que rencontrait ce mouvement dans les autorités autrichiennes étaient-ils bien redoutables? C'est ici le lieu de dire quelques mots des trois hommes qui personnifiaient à Venise la puissance de l'Autriche : le gouverneur comte Palfy, le général comte Zichy, commandant militaire, et le colonel Marinowich, gouverneur de l'arsenal et chef de la marine.

C'est ce dernier, il faut le dire d'abord, qui assumait en quelque sorte sur sa personne tout le fardeau de l'impopularité attachée au nom et aux actes de l'Autriche. Jadis officier d'ordonnance de l'amiral Paolucci, M. Marinowich avait été promu au commandement en second de la marine vénitienne sous la suprématie nominale de l'archiduc Frédéric. De tristes et sombres histoires circulaient à Venise sur les rapports de Marinowich avec ce prince, dont la mort prématurée avait vivement ému la population. Quoique archiduc et quoique Autrichien, l'amiral Frédéric avait su conquérir la sympathie des Vénitiens. Il était fort jeune et semblait fort malheureux. On parlait vaguement de son amour pour la fille d'un simple comte et de la colère de la cour de Vienne, qui non-seulement s'était opposée au mariage du prince, mais l'avait forcé à prononcer les vœux des chevaliers de Malte. On disait aussi que Marinowich avait été placé auprès de l'archiduc moins comme un conseiller que comme un gardien. On ajoutait qu'il n'avait que trop bien rempli sa triste mission. En effet, réduit à vivre sous la surveillance de cet inflexible geôlier, il n'avait pas tardé à s'affaisser sous le poids d'une maladie de langueur qui avait fait craindre pour ses jours. Le médecin du prince avait alors écrit à Vienne, sollicitant pour lui un changement de séjour; mais il était trop tard. L'archiduc était mort quand arriva la réponse impériale. Il était mort à vingt ans. Du jour de son premier chagrin à celui de son agonie, six mois s'étaient à peine écoulés. On enferma les restes du jeune prince dans l'or et dans la soie, on prononça sur sa tombe des discours emphatiques dans lesquels

on le plaçait au-dessus des plus grands marins et des plus hardis navigateurs; mais le peuple ne fut point dupe de ces pompeux témoignages de la douleur officielle. Dans le pâle et silencieux jeune homme si rapidement enlevé à la vie, il avait vu, avec cet instinct poétique qui lui est propre, un cœur tendre dont les aspirations, généreuses peut-être, avaient été sacrifiées à d'étroits préjugés de cour, et il avait plaint cette jeune victime, qui, placée sous la garde de l'inflexible Marinowich, n'avait pas su lutter, mais avait fui la vie comme on fuit la souffrance. La mort du jeune archiduc laissait au colonel Marinowich le commandement en chef de la marine vénitienne. Dans ce poste élevé, Marinowich ne se distingua que par sa rudesse intraitable. Le peuple détestait cet homme, qu'il rendait responsable de la mort prématurée de l'archiduc. Une mesure prise par Marinowich, et dictée par un zèle d'économie poussé chez lui jusqu'à l'avarice, acheva de lui aliéner la population. Le colonel admit les forçats à travailler dans l'arsenal à la place des ouvriers, qui avaient hérité de leurs pères et de leurs aïeux le privilége du travail dans les ateliers de la marine. Ce dernier grief avait porté jusqu'à l'exaspération la haine populaire dont Marinowich était l'objet.

La même désaffection ne planait pas sur le gouverneur comte Palfy. D'une famille hongroise attachée à la maison d'Autriche, M. le comte Palfy était un partisan sincère du pouvoir absolu, mais il était l'ennemi non moins déclaré des moyens violens et des mesures de rigueur. La comtesse, femme d'une grande piété, maintenait sans peine son mari dans les voies d'une politique de conciliation. Venise n'était donc pas sérieusement menacée de ce côté; elle l'était encore moins du côté du général commandant comte Zichy. Établi depuis plus de vingt années dans la Lombardie, le comte Zichy avait adopté les habitudes et appris le langage des vaincus. On n'ignorait pas à Venise comment s'était opérée cette conversion singulière. Une jeune fille du peuple de Milan, belle de cette beauté qui inspira jadis Léonard et Luini, avait été remarquée par le comte, qui, après l'avoir courtisée long-temps avec les mêmes égards respectueux qu'il eût prodigués à une femme du monde, avait fini par l'enlever à ses parens. Telle avait été l'origine d'une liaison qui se continuait depuis vingt ans, et qui attachait le comte à l'Italie comme à une seconde patrie.

C'est devant le comte Palfy qu'il convenait de porter d'abord les réclamations du peuple. Deux jours après la libération de MM. Manin et Tommaseo, la foule se rendit sous les fenêtres du palais du gouverneur pour demander la constitution promise. Les membres du conseil municipal et quelques délégués du peuple montèrent chez le comte; d'autres chefs populaires restèrent sur la place pour diriger, pour contenir au besoin les mouvemens des masses. Un signal donné

du balcon devait leur apprendre s'il fallait espérer ou craindre. Ces hommes étaient d'ailleurs ceux qui avaient organisé la résistance légale, et leurs demandes n'avaient rien d'excessif. Ils voulaient la constitution et la garde civique. Tels étaient les mots d'ordre qu'ils jetaient à la foule; mais ces mots, il faut bien le dire, ne pouvaient suffire, dans une ville comme Venise, pour échauffer les imaginations populaires. Le peuple les répétait un peu comme on répète une leçon, sans y attacher ni une pensée ni un désir; il se croyait à une fête publique, et offrait de crier ce qu'on voudrait. C'est alors que les chefs du mouvement imaginèrent de lancer quelques poignées de menue monnaie au milieu des groupes. Aussitôt les cris de *vive la constitution! vive la garde civique!* retentirent de toutes parts. Ces cris arrivèrent aux oreilles du gouverneur, et une nouvelle députation pénétra chez lui, donnant à entendre que le peuple ne pouvait plus être contenu. Le gouverneur, déconcerté, balbutia quelques vagues promesses. Il n'en fallut pas davantage : ces promesses furent présentées à la foule qui entourait le palais comme un consentement formel. On cria de nouveau *vive la constitution! vive la garde civique!* Le peuple cria surtout *vive Manin! vive Tommaseo!* Les chefs de ce mouvement, qui ressemblait fort à une comédie, se croyaient au dénoûment; ils n'avaient plus rien à demander et se félicitaient déjà du succès de leurs efforts, quand tout à coup la scène, commencée d'une façon presque plaisante, prit un caractère plus sérieux. Ceux qui avaient pensé conduire le peuple se virent dépassés par lui. Ce mouvement, qui semblait le dernier effort de la résistance légale, allait aboutir à une grande surprise : l'émeute allait se transformer en révolution.

Les cris de *vive la constitution!* retentissaient encore, quand tout à coup une voix formidable, qui cette fois était bien la voix du peuple, jeta dans l'air ce cri inattendu : *Abasso il governo!* Mille voix aussitôt le répétèrent. Dès-lors, l'attitude jusque-là insouciante et railleuse de la foule fit place à une sombre exaltation. Le cri qu'on venait d'entendre répondait à toutes ses passions, réveillait toutes ses colères. Ce n'était plus de quelques concessions illusoires qu'il s'agissait : c'était de l'indépendance même; c'était la grande lutte de l'Italie contre l'Autriche, de l'opprimé contre l'oppresseur, qui recommençait, et qui prenait Venise pour théâtre. Une foule immense et compacte occupait toutes les rues voisines du palais et escaladait même les piliers des *Procuratie*, répétant, avec un ensemble de plus en plus menaçant : *Abasso il governo!* La constitution, la garde civique, étaient oubliées. Les meneurs demeuraient interdits devant une manifestation qu'ils n'avaient pas prévue. Quant au gouverneur, il cherchait en vain à comprendre les motifs de cette subite colère. Cependant il devenait urgent de se préparer à la résistance. Des soldats croates descendirent silencieusement

le grand escalier du palais et se rangèrent sous le portique devant la foule, qu'ils touchaient presque de leurs baïonnettes. Les cris de *abasso il governo!* redoublèrent. La foule fut sommée de se retirer; elle ne répondit que par de nouvelles clameurs. Un dernier avertissement lui fut donné, après quoi les soldats firent feu sur le peuple presque à bout portant. Un moment de silence suivit la décharge; il ne fut pas long, et, cette fois, ce fut un cri de joie qui s'éleva. Un homme et trois enfans étaient seuls tombés, et trois cents balles avaient été lancées en pleine foule par des tireurs exercés. Un fait si étrange ne pouvait manquer d'agir puissamment sur des imaginations vénitiennes; on cria au miracle : précisément l'exposition de la Vierge de la Victoire avait lieu ce jour-là. Dieu se déclarait pour Venise, le peuple n'en doutait plus, et son exaltation fut poussée jusqu'à l'héroïsme. De jeunes enfans, de frêles petites filles, se mirent à détacher de leurs mains délicates les lourdes pierres qui forment le pavé de la place. Ces pierres étaient les seules armes du peuple. On les lança sur les Croates. Une seconde décharge ne fit qu'exaspérer la foule, qui, se ruant sur les soldats, les força de rentrer dans le palais. Après ce premier succès, on se dispersa, et bientôt la place resta vide.

On s'était dispersé, mais pour se préparer à un nouveau combat La nuit étant venue, de nombreuses gondoles se dirigèrent vers le canal de la Giudecca. C'étaient les chefs populaires, effrayés du développement imprévu de l'insurrection, qui s'étaient donné rendez-vous pour se consulter sur les nouvelles mesures à prendre. Venus de divers côtés, débarqués sur la même plage déserte, arrivés par différens détours à une petite maison, théâtre ordinaire de leurs conciliabules, ces hommes semblaient jouer un de ces drames mystérieux dont la vieille Venise a été si souvent le théâtre. Rien ne manquait à la mise en scène, ni les longs manteaux et les chapeaux rabattus, ni les meubles gothiques, ni la salle basse à demi éclairée par une de ces lampes bizarrement ornées qu'on ne retrouve qu'à Venise. Le programme de la journée du lendemain fut arrêté dans cette discussion, et la conclusion de l'entretien fut que tout dépendait de l'arsenal. C'est presque une ville en effet que l'arsenal de Venise, et c'est une ville inexpugnable. Rien n'était à craindre si on s'en emparait, tout si l'ennemi s'y fortifiait. Quelqu'un avait offert de s'y introduire pour s'assurer des dispositions des ouvriers, et, le résultat de cette reconnaissance ayant été satisfaisant, on décida qu'on marcherait le lendemain sur l'arsenal.

Dès le matin, une foule immense, docile au mot d'ordre reçu de ses chefs, s'était portée devant cet édifice. Les portes avaient été fermées devant elle, mais, au cri de *abasso il governo!* elles s'ouvrirent. L'arsenal était pris sans coup férir, et le peuple s'y précipita. Ce facile triomphe malheureusement ne lui suffisait pas. L'arsenal était la rési-

dence du colonel Marinowich, et nous avons dit combien le successeur de l'archiduc Frédéric dans le commandement de la marine vénitienne était détesté. Marinowich apprit avec terreur l'envahissement de son dernier asile. Il ne lui restait d'autre moyen de salut que la fuite. Connaissant tous les détours, tous les passages secrets de l'étrange bâtiment que Venise nomme l'arsenal, le pâle et tremblant amiral se précipita dans ce labyrinthe, cherchant avec angoisse des issues qui partout se trouvaient fermées devant lui. Enfin il allait atteindre une porte de sortie, lorsqu'un ouvrier le reconnut, le saisit par le bras, et, l'ayant regardé en face, lui enfonça dans le ventre un outil de serrurerie qu'il tenait à la main. La blessure était mortelle; cependant Marinowich ne tomba pas sur-le-champ. Deux de ses officiers purent l'entraîner, par un effort désespéré, vers une tour au sommet de laquelle ils espéraient trouver une retraite inaccessible; mais là encore la fureur populaire les poursuivit : les ouvriers du dehors étaient accourus avec les ouvriers de l'arsenal à l'appel du meurtrier de Marinowich, et la retraite de l'amiral fut découverte. Cette fois, le peuple vénitien donna un démenti à sa réputation de douceur, et toutes les haines qui s'étaient amassées sur la tête du malheureux Marinowich éclatèrent dans une horrible explosion. Les marches sanglantes de l'escalier le long duquel Marinowich s'était traîné guidèrent une troupe furieuse vers le fugitif, que ses deux compagnons s'efforcèrent en vain de défendre. Affaibli par la perte de son sang, par la mort qui s'approchait, Marinowich fut arraché des bras de ses amis, traîné au bas de l'escalier, puis dans la cour. Ses meurtriers s'aperçurent enfin qu'ils ne tenaient plus qu'un cadavre. Cette scène tragique révélait trop bien à quels excès pouvait se porter la fureur populaire, si des chefs courageux ne la modéraient pas : ces chefs heureusement se présentèrent. A peine le meurtre de Marinowich était-il consommé, que M. Manin entrait à l'arsenal. C'était lui qui avait donné le signal de la résistance à l'Autriche, c'était à lui aussi qu'il appartenait de retenir le peuple sur une pente funeste.

Quelques paroles sévères de M. Manin suffirent pour ramener la foule qui remplissait l'arsenal à des sentimens de modération et de justice. Un cri qu'on n'avait pas entendu la veille venait de retentir et marquait un nouveau pas de la révolution vénitienne : c'était le cri de *vive la république!* La ville entière répéta ce cri, et le sort en fut jeté. Pendant que trente à quarante jeunes gens se jettent dans des bateaux et vont surprendre les forts, qui se rendent après une courte fusillade, le peuple se presse devant le palais du gouverneur et exige qu'il quitte la ville. Le corps municipal, les hommes les plus influens et les amis personnels du gouverneur le supplient de céder aux exigences populaires et de ne point tenter le sort des armes. La comtesse Palfy elle-

même joint ses instances à celles des représentans de Venise. Après avoir long-temps hésité, le comte répond enfin : « Je n'ai pas le droit de faire ce que vous me demandez et je ne le ferai pas; mais ce qui m'est permis, c'est de remettre mes pouvoirs au commandant militaire. A partir de cet instant, je lui cède toute mon autorité. Adressez-vous à lui. »

La foule se porta aussitôt devant le palais du général Zichy, et les mêmes instances lui furent adressées. Le général comte Zichy resta un moment sans pouvoir répondre. Une vive émotion l'oppressait; mais son visage avait pris une expression solennelle et douce qui révélait d'avance quelle serait sa réponse. Le souvenir des années heureuses passées dans cette Italie qui attendait maintenant de sa bouche une parole de paix ou de guerre, ce souvenir venait de parler dans l'ame du comte plus haut que le devoir militaire. « Je pourrais, répondit-il aux députés de Venise très pâle et d'une voix émue, je pourrais laver vos rues dans le sang, je ne le ferai pas. Vous me demandez d'abandonner Venise; c'est peut-être ma sentence de mort que je signe. Soit. Que l'Italie se souvienne que je lui ai payé ma dette de reconnaissance, et, lorsqu'elle amassera les malédictions sur la tête des soldats de l'Autriche, qu'elle en excepte mon nom. » Quelques momens après, le général signait l'acte qui éloignait les troupes autrichiennes (1). Le même jour, la république de Venise était proclamée; Manin en était le président, Tommaseo figurait parmi ses ministres.

II.

Pendant que Venise voyait les Autrichiens se retirer devant ses premières injonctions, la Lombardie remportait presqu'à la même heure, mais en l'achetant beaucoup plus cher, la même victoire, et elle se bornait à créer un gouvernement provisoire. On doit regretter que Venise ait agi avec moins de réserve; mais le mot de république avait été prononcé dans l'ardeur de la mêlée, et l'effet produit par ce mot sur le peuple ne permettait guère d'adopter brusquement tout autre signe de ralliement. Quel drapeau d'ailleurs eût parlé plus énergiquement à l'imagination, à la mémoire des Vénitiens? On l'adopta donc : on crut que l'essentiel était de ne pas se priver, dès l'abord, de la force qu'on puisait dans l'exaltation populaire, on oublia peut-être que cette concession ne pouvait manquer de compliquer gravement les rapports de Venise avec le reste de l'Italie.

Pour bien comprendre la difficulté de la tâche qu'acceptaient MM. Manin et Tommaseo, il faut se rappeler combien Venise, jusqu'à la veille

(1) Il a été plusieurs fois question de condamner à mort le comte Zichy. Aujourd'hui encore il n'est pas rendu à la liberté.

des événemens de mars, avait vécu isolée du reste de l'Italie. Placée à l'abri des influences étrangères, Venise, jusqu'à ces derniers jours, n'avait pas suivi, pour revenir aux idées d'indépendance et de liberté, la voie où marchaient, depuis 1815, les autres villes italiennes. Ce n'était pas l'influence étrangère qui avait déterminé le mouvement libéral de Venise. Ce mouvement s'était développé spontanément sur le sol même où avait grandi autrefois la république de Saint-Marc. Depuis 1815, Venise vivait intérieurement d'une vie originale et profonde qui devait tôt ou tard se substituer à la vie factice péniblement entretenue par l'Autriche. Elle vivait les yeux tournés vers son passé plutôt que vers l'Europe contemporaine.

Les hommes éclairés qui marchaient à la tête de l'opposition contre l'Autriche étaient les seuls qui s'élevassent au-dessus de ce patriotisme local pour envisager d'un point de vue plus large l'avenir de Venise. A leurs yeux, la liberté pouvait exister sous une autre forme que la république; à leurs yeux, le premier but à poursuivre, c'était le renversement définitif de la domination étrangère, et le moyen d'atteindre ce but était l'union ou l'unité des diverses provinces italiennes dans une même alliance, dans une même pensée et dans un intérêt commun. Dès-lors, tout ce qui pouvait relâcher ce lien, troubler cet accord, était au moins inopportun ou dangereux. Toutefois, s'il était impossible de mener à bon terme l'entreprise de l'affranchissement de la Vénétie sans le concours de l'Italie tout entière, cette entreprise ne pouvait même être commencée sans la participation du peuple vénitien. Il s'agissait donc pour le gouvernement de Venise de mettre d'accord deux impulsions différentes et en quelque sorte opposées, d'éviter, en se prononçant pour la république, et surtout pour la république de Saint-Marc, de mécontenter les états italiens et de devenir la risée de l'Europe, comme aussi de ne pas rompre entièrement, ni surtout trop vite, avec des souvenirs profondément chéris du peuple. Reste à se demander si les hommes auxquels cette tâche malaisée était échue avaient l'habileté, la sagacité, la prudence et la fermeté nécessaires pour la bien remplir.

L'avocat Manin se trouvait placé à la tête du gouvernement. Il avait de plus que l'autorité inséparable du pouvoir l'influence d'un chef de parti; mais aux qualités qui commandent le respect, il n'unissait pas celles qui attirent la sympathie. La classe moyenne, à Venise, n'a ni les manières raffinées de l'aristocratie, ni la grace naturelle du peuple, qu'elle a perdue dans la vie tourmentée des affaires. Ces défauts de la classe moyenne se retrouvaient chez M. Manin, exagérés encore par une humeur inégale. Son esprit manque peut-être d'étendue, et son jugement ne mesure pas toujours avec une sûreté parfaite l'importance des faits et des événemens. Il a malheureusement aussi cette soif d'une

autorité sans contrôle, cette impatience et cette aversion de toute résistance qui s'emparent ordinairement des hommes parvenus tard et inopinément à une position élevée. Une probité à toute épreuve, un grand courage, une facilité d'élocution toute vénitienne, un amour aussi sincère qu'ardent pour son pays, pour l'indépendance et pour la liberté, sont des qualités qui rachètent, il est vrai, bien des défauts, et qui ont fait de l'avocat Manin le chef naturel, et je dirais presque nécessaire, du gouvernement républicain de Venise.

A peine arrivés au pouvoir, MM. Manin et Tommaseo se divisèrent sur un point important. Il s'agissait des bases mêmes du gouvernement qu'on venait de proclamer. M. Tommaseo insistait pour que les provinces dont l'adhésion à la république de Venise avait été spontanément offerte fussent invitées à envoyer des députés à la capitale pour y former une assemblée législative ou constituante et y créer le pouvoir exécutif. Ce projet trouva dans M. Manin un adversaire inflexible. M. Manin redoutait, dans un moment qui réclamait surtout l'énergie et la promptitude des mouvemens, cette tendance à discourir, ces allures lentes et timides qui sont le propre des assemblées inexpérimentées. Il était d'avis de concentrer autant que possible le pouvoir dans une seule main, et c'était, selon lui, le seul moyen de tenir tête aux difficultés de la situation. M. Manin oubliait qu'il n'appartient qu'aux hommes de génie de raisonner ainsi, et de s'en rapporter à leur énergie, à leur décision, plutôt qu'aux salutaires tâtonnemens de la discussion. En refusant de s'appuyer sur le concours d'une assemblée, il acceptait résolûment une responsabilité écrasante, sans que personne dût lui savoir gré d'une détermination dictée par une erreur de patriotisme, et qui fut injustement attribuée à l'ambition. Tout ce que put obtenir M. Tommaseo se réduisit à la formation d'une consulte d'état où devaient figurer, avec les trois députés de Venise, trois représentans envoyés par chaque province. L'édit de formation de cette consulte fut rendu le 1er avril, et sa nomination fixée pour le 10 du même mois. Le gouvernement de la république de Saint-Marc (ce nom fut conservé pour ne pas blesser les sentimens populaires) se trouva ainsi constitué.

L'organisation de ce gouvernement répondait assez mal aux exigences de la situation difficile où il était placé. Un ministère dont M. Manin était le président et une consulte d'état, tels en étaient les seuls rouages. M. Manin, outre la présidence du conseil, avait le portefeuille des affaires étrangères; M. Tommaseo était ministre de l'instruction publique; M. Camerata, des finances; M. Pincherle, du commerce. MM. Solera, Paolucci, Paleocopa, s'étaient partagé la guerre, la marine, l'intérieur et les travaux publics. Enfin, un artisan, M. Toffoli, était ministre sans portefeuille. En instituant ces divers ministères, on ne changea rien à l'édifice administratif dont ils formaient le faîte,

M. Manin ayant jugé que le caractère provisoire du gouvernement lui interdisait toute réforme dans les institutions. Les ministères eurent donc à fonctionner en présence de l'administration telle que le gouvernement autrichien l'avait laissée. Quant à la consulte d'état, elle rencontra tout d'abord dans les prétentions dictatoriales du président de la république un obstacle à son influence. M. Manin écoutait à peine les propositions ou les réflexions des représentans des provinces. Il leur lançait souvent des mots d'une brusquerie toute napoléonienne; quelquefois même il refusait de recevoir les membres de la consulte ou leur adressait en public des reproches amers. C'étaient autant de blessures que les députés n'étaient pas seuls à ressentir, et qui eurent pour effet de détacher de plus en plus les provinces de la capitale.

Jamais cependant l'union n'avait été plus nécessaire à la Vénétie. En proclamant la république, Venise avait éveillé les soupçons et les susceptibilités des états monarchiques de l'Italie et de l'Europe. Le Piémont voyait dans cette proclamation le refus anticipé de faire partie de ce royaume de l'Italie septentrionale dont la création le préoccupait si vivement. Les partisans de l'unité italienne reprochaient à Venise de déployer un drapeau qui, n'étant pas celui des autres états de la péninsule, semblait, en présence de l'étranger, un dangereux appel à la discorde. La Lombardie, ou, pour parler plus exactement, la majorité des Lombards, déjà résolus à s'unir au Piémont, craignaient d'être appelés à choisir entre l'union avec le Piémont et l'union avec Venise. Les Lombards sentaient que leur intérêt leur conseillait le premier parti, tandis que leurs sympathies les entraînaient vers le second. Ils en voulaient à Venise de les avoir placés dans cette alternative.

L'attitude de l'Italie était donc froide et embarrassée à l'égard de la nouvelle république. La France aussi se bornait vis-à-vis de Venise à des assurances peu significatives, et semblait réserver sa bienveillance pour le futur grand royaume de l'Italie du nord. Quant aux autres puissances européennes, elles ne cachaient pas leur mauvaise humeur, qui fut encore aigrie par les articles peu bienveillans des feuilles piémontaises. Les populations de la rive gauche de l'Adriatique s'étaient souvenues des liens qui les unissaient à leur ancienne capitale, et la vie nouvelle qui circulait dans la cité des lagunes réveillait en elles des sympathies qui se manifestaient par des démonstrations bruyantes. Ces démonstrations servaient de prétexte à ceux qui accusaient Venise de projets ambitieux et qui lui prêtaient des rêves de conquête. Il y avait dans le Piémont un parti qui ne pardonnait pas à Venise de ne s'être point réunie, aussitôt après l'expulsion des Autrichiens, à la monarchie piémontaise. Aussi ne négligeait-on rien pour faire sentir à Venise les difficultés qu'elle s'était créées et pour mettre en relief les fautes de ses gouvernans; ces fautes, on ne se contentait pas de les relever, on les exagérait, et, comme on va s'en convaincre, on les sup-

posait quelquefois. Je ne citerai à ce propos que deux exemples, mais qui me semblent très concluans. Le ministre des affaires étrangères de la république vénitienne avait adressé, après son installation, une circulaire à plusieurs souverains d'Europe, entre autres au roi de Grèce et à la reine Victoria. Dans la première de ces lettres, le ministre rappelait au roi Othon les anciens liens qui unissaient jadis certaines provinces du royaume de Grèce à la république de Venise; il exprimait le vœu que de nouveaux liens fussent substitués aux anciens, et que l'amitié de deux nations libres et indépendantes succédât aux rapports moins équitables des anciennes colonies et de la mère-patrie. Le roi de Grèce répondit par une lettre aimable, et le ministre vénitien put penser que la correspondance n'aurait pas d'autres suites. Il ne devait pas en être ainsi. Un mouvement eut lieu dans les îles Ioniennes soumises à la Grèce, et le cri de *vive Venise!* se fit entendre dans les rassemblemens, non comme regret de la domination vénitienne, mais comme témoignage de sympathie pour les idées qui venaient de triompher au bord de l'Adriatique. Un journal de Milan raconta le fait, et demanda à ce propos si Venise avait quelque envie de revendiquer ses anciennes conquêtes. Un journal vénitien reproduisit l'article du journal de Milan. Le ministre des affaires étrangères crut qu'il suffisait de protester dans l'intimité contre des insinuations aussi absurdes. Aux questions qui lui furent adressées à ce sujet, il se contenta de répondre qu'aucun Vénitien, à moins d'avoir perdu l'esprit, ne pouvait rêver le retour d'un état de choses complétement et irrévocablement détruit. Il serait aussi déraisonnable à Venise, ajoutait-il, de prétendre conquérir les îles Ioniennes que de vouloir planter son drapeau sur les minarets de Constantinople. Malgré cette réponse, la république de Venise resta convaincue, faute d'une rectification officielle, d'avoir voulu disputer à l'Angleterre la possession des îles Ioniennes. On alla même jusqu'à citer une prétendue proclamation que le gouvernement de la république aurait adressée aux populations de ces îles pour les engager à secouer le joug et à se replacer sous la tutelle toute paternelle et bienfaisante du lion de Saint-Marc. Il va sans dire que cette proclamation n'avait jamais existé.

Une accusation de même force fut aussi portée contre Venise au sujet de l'Istrie. Dès le XIIIe siècle, en effet, une partie de l'Istrie s'était donnée à Venise, et n'avait cessé de lui appartenir qu'à la chute de la sérénissime république; l'autre partie était sous la dépendance de l'Autriche. En 1817, des motifs de convenance administrative amenèrent la réunion des deux parties de l'Istrie en une seule province autrichienne, ayant Trieste pour chef-lieu. Or, Trieste et son territoire font partie de la confédération germanique; mais l'Istrie vénitienne, quoique réunie à l'Istrie autrichienne par les liens de l'administration intérieure, quoique subordonnée à Trieste, comme la province l'est au chef-lieu, n'a

jamais été reçue dans le sein de la confédération germanique, ne jouit d'aucun des privilèges attachés aux membres de cette association, et n'a jamais envoyé de députés à la diète allemande. Cette partie de l'Istrie parut ressentir le contre-coup de la révolution vénitienne; plusieurs districts se soulevèrent, chassèrent les garnisons autrichiennes, et déclarèrent vouloir se réunir à la république, dont ils n'avaient été séparés que par la force. De là un concert de reproches et d'invectives contre Venise, que l'on accusait d'attirer sur l'Italie tout entière par sa folle propagande la colère et la vengeance de l'Europe, en commençant par l'Angleterre et en terminant par la confédération germanique. Une autre accusation vint encore frapper, non pas Venise, mais l'un des membres les plus distingués de son gouvernement. La Croatie avait pris récemment les armes contre la domination des Magyars. M. Tommaseo, né en Dalmatie, dans un pays slave, avait qualité pour adresser aux Croates des paroles fraternelles et pour les détourner d'une lutte dont il ne croyait pas l'issue favorable à la cause italienne. C'est ce qu'il fit. Aussitôt les journaux hostiles à la république vénitienne rapportèrent, en la commentant, l'adresse de M. Tommaseo aux Croates, et il n'y eut pas, pour ce ministre, assez de sarcasmes et d'injures. Le gouvernement républicain, déjà accusé de vouloir conquérir les îles Ioniennes et l'Istrie, fut signalé à l'indignation d'un certain nombre d'Italiens comme le futur allié des Croates.

Toutes ces accusations ridicules ne mériteraient pas d'être rappelées, si elles n'étaient de sûrs indices du ressentiment causé dans la plupart des états italiens par la proclamation de la république de Venise. Cette proclamation avait été interprétée, nous l'avons dit, comme l'expression d'une tendance séparatiste. Au fond cependant, ni Venise ni son gouvernement ne voulaient demeurer en dehors du royaume projeté de l'Italie septentrionale. La proclamation émanée du quartier-général piémontais, lors de l'entrée de Charles-Albert et de son armée sur le territoire lombard, était conçue en termes qui laissaient aux Vénitiens la faculté de faire cause commune avec l'Italie du nord sans sacrifier immédiatement leurs sympathies républicaines. Le gouvernement vénitien saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte par la déclaration du roi de Piémont. « Unissons-nous pour l'expulsion de l'étranger, dit-il dans sa réponse à Charles-Albert; formons dans ces belles plaines, encore foulées par l'étranger, une alliance que nous cimenterons plus tard dans les villes délivrées de l'oppression autrichienne; combattons aujourd'hui, et, lorsque nous serons libres, nous convoquerons la nation et nous l'inviterons à décider de son avenir. » La preuve que ce langage était sérieux est dans les démarches amicales que fit aussitôt le gouvernement vénitien auprès du gouvernement lombard, auquel il envoya un représentant. Milan, Parme, Modène et toutes les villes affranchies répondirent d'ailleurs à Charles-

Albert dans le même sens. Ce qui était clair dans les adresses de ces villes ne l'était pas moins dans l'adresse de Venise. Seulement, dans les duchés et en Lombardie, on s'était abstenu de toute démonstration en faveur de telle ou telle forme de gouvernement. La faute de Venise était d'avoir proclamé la république.

Venise s'était donc attiré la malveillance de la Haute-Italie. Pouvait-elle se soutenir par elle-même? Le lendemain d'une révolution, à la veille d'une guerre acharnée comme le sont d'ordinaire les guerres dites d'indépendance, Venise devait porter tous ses soins sur une bonne organisation de ses finances et de son armée. La garde nationale fut créée comme par enchantement, et les riches collections de l'arsenal furent employées en partie à armer le peuple vénitien. L'effectif qu'on obtint ainsi ne fut que de six mille hommes, les ouvriers du port et les pêcheurs n'ayant pu être astreints au service régulier de la milice citoyenne. D'un autre côté, le départ des Autrichiens avait laissé dans la ville à peu près quinze cents soldats italiens qui servaient dans les armées impériales, et que leurs chefs avaient congédiés en quittant Venise. Ces quinze cents soldats pouvaient suffire au service intérieur de la ville, pendant que la garde nationale recevait nn certain degré d'instruction militaire. Ils formaient le noyau autour duquel on se promettait de grouper les nouvelles recrues, volontaires ou autres, pour les plier à la discipline et aux privations de la vie militaire. Deux causes firent malheureusement échouer ce sage projet : d'abord l'esprit d'insubordination des soldats congédiés par l'Autriche, puis les tendances séparatistes des villes de la terre ferme où la plupart des soldats avaient leurs foyers. La terre ferme commençait à se prononcer vivement contre Venise, dont elle se disait condamnée à payer les folies. Ces plaintes arrivèrent aux oreilles des soldats, qui, fatigués d'une carrière acceptée contre leur gré, se montraient de plus en plus impatiens de quitter Venise pour aller veiller au salut de leurs familles. Les provinces ayant envoyé des députations à Venise pour exprimer leur adhésion à la république, les membres de ces députations contribuèrent encore, par des discours imprudens, à irriter dans les corps licenciés ce sentiment d'impatience. Ils pressèrent même les soldats de les accompagner sur la terre ferme et de ne pas demeurer plus longtemps à Venise. On put prévoir dès-lors que les projets du gouvernement relatifs à l'organisation de la force militaire rencontreraient une vive opposition.

Venise ne tarda point, en effet, à être le théâtre de scènes affligeantes. Mis journellement en contact avec les nouveaux gardes nationaux, les soldats, prêts à la révolte, cherchaient à se créer des auxiliaires parmi les citoyens armés. C'étaient tous les jours de nouveaux scandales. Des gardes nationaux et des soldats échangeaient, en témoi-

gnage de fraternité, quelques pièces de leur uniforme, et se promenaient ensuite, bizarrement affublés d'insignes disparates, dans les rues de la ville, en proférant des menaces séditieuses. La démoralisation était grande, et l'influence de ces tristes exemples sur la garde nationale tout entière pouvait avoir les suites les plus déplorables. Le gouvernement allait-il être forcé de congédier les seules troupes dont il pût disposer à Venise, dans un moment où deux ou trois jours de marche seulement séparaient l'armée autrichienne de la capitale? C'est ce qu'on se demandait quand de nouveaux excès de la soldatesque vinrent presser les déterminations du pouvoir.

La révolte militaire que Venise prévoyait depuis quelques jours finit par éclater dans la caserne des *Tolentini*. Les soldats qui s'y trouvaient envoyèrent à M. Manin une sorte de sommation pour qu'il vînt prendre connaissance de leurs griefs dans leur propre domicile. M. Manin était absent de Venise, et ce fut un des ministres ses collègues, M. Toffoli, qui consentit à se rendre au foyer de la révolte. La foule attroupée sur le chemin de la caserne, et craignant pour la vie du ministre, chercha en vain à le retenir : M. Toffoli persista dans l'exécution de son projet. L'aspect des insurgés n'était rien moins que rassurant. Le désordre de leurs vêtemens, le feu sinistre de leurs regards, leurs pas incertains, leurs paroles incohérentes, tout dénotait chez eux une ivresse qui pouvait se porter aux excès les plus coupables. M. Toffoli s'avança pourtant sans hésiter; il parla avec fermeté, avec douceur; il fut écouté avec respect d'abord, puis avec enthousiasme. Ce qu'il demandait aux soldats, ce n'étaient que quelques jours de dévouement à la république de Saint-Marc : les refuseraient-ils? La question ainsi posée ne permettait qu'une seule réponse. Des acclamations de *vive Toffoli! vive Manin!* saluèrent le ministre, qui fut porté en triomphe à sa gondole. Le soir même, la population apprit avec joie l'heureuse et pacifique solution de la difficulté.

Ce fut autre chose le lendemain. Cette fois c'étaient les dragons qui, au nombre de huit cents, sommaient M. Manin de se rendre en personne à la caserne de San-Salvator pour leur apporter leur congé. M. Manin était de retour à Venise, mais ce fut encore M. Toffoli qui se résigna à jouer le rôle de parlementaire. La sédition de la caserne San-Salvator était plus sérieuse que celle de la caserne des *Tolentini*. Les dragons avaient établi dans la rue une sorte de marché où ils vendaient à une foule avide tous leurs effets d'ameublement et d'équipement. A cette vue, M. Toffoli ne put contenir son indignation. L'Italien est naturellement éloquent, et le Vénitien est éloquent entre tous les Italiens. La colère inspira heureusement M. Toffoli; il parla d'abondance et les larmes dans les yeux. Bientôt les fusils chargés s'abaissèrent devant lui; les soldats reprirent leurs effets, leurs armes des mains des acheteurs,

et toute la caserne rentra dans l'ordre. M. Toffoli put, en revenant auprès de ses collègues, leur annoncer un nouveau succès.

Toutefois cette double victoire sur la révolte était au fond peu significative et peu rassurante. La mobilité de ces troupes, leur insubordination, restaient un fait acquis, et auquel il importait de parer promptement. Il était évident que les soldats vénitiens ne pouvaient être retenus plus long-temps loin de leurs foyers, et on les rendit aux provinces qui les réclamaient. Ce n'est pas sans intention que j'ai exposé avec quelque détail les circonstances qui ont précédé cette mesure du licenciement de la petite armée vénitienne. Cet acte du gouvernement républicain est un de ceux qu'on a le plus amèrement blâmés; on voit cependant quelle pressante nécessité le lui a imposé.

La question que Venise avait cru un moment pouvoir résoudre par ses propres forces se représentait donc de nouveau : où trouver des soldats? La Lombardie comptait sur l'armée piémontaise pour se donner le temps de créer une armée lombarde; mais la distance ne permettait pas aux Vénitiens de tirer des troupes stationnées sur la rive gauche du Mincio les mêmes avantages que les Milanais, et d'ailleurs la constitution républicaine de Venise rendait l'intervention du roi Charles-Albert en sa faveur pour le moins douteuse. Quant à la formation d'une armée régulière, c'était un effort que la république ne pouvait s'imposer, et ses ressources financières le lui eussent-elles permis, le temps lui eût manqué. Il ne lui restait qu'à chercher son point d'appui dans les corps de volontaires. C'est à eux qu'elle s'adressa.

Les volontaires lombards et les premières colonnes arrivées de Naples gardaient les passages des Alpes suisses et tyroliennes depuis la ligne des lacs de Como et de Lecco jusqu'à celle des lacs d'Idro et de Garda. Les troisième et quatrième colonnes de volontaires napolitains avaient été embarquées sur le Pô à Pavie pour être dirigées sur Mantoue ou sur Ferrare, et y rencontrer la grande armée napolitaine qui accourait au secours des Vénitiens. Les volontaires toscans avaient pris par Plaisance et rejoint l'armée piémontaise aux environs de Mantoue. Quant aux volontaires romains, ils formaient, avec deux beaux régimens de Suisses pontificaux et quelques régimens de la ligne romaine, un corps d'armée considérable par le nombre des soldats comme par leur bravoure. L'excellente discipline des Suisses, la beauté virile et l'ardeur patriotique des volontaires, les talens bien connus du général Durando, tout se réunissait pour appeler sur le contingent romain la confiance et les sympathies de tous les patriotes italiens. C'était aussi sur cette armée que Venise avait concentré toutes ses espérances; mais à peine le général Durando eut-il passé le Pô, qu'un ordre de Charles-Albert vint l'informer de la nécessité, pour toutes les troupes engagées dans la guerre de l'indépendance italienne, de reconnaître un

seul maître. Durando était donc invité à prendre les ordres du roi de Piémont et à les exécuter comme tout officier ceux de son chef. Dès-lors s'évanouissait le dernier espoir des Vénitiens. L'armée de Durando, c'était encore l'armée piémontaise, et, si on s'adressait à lui, on pouvait prévoir qu'il répondrait comme Charles-Albert avait déjà répondu aux députés de Venise : « L'envoi de troupes sur le territoire vénitien, avait dit le roi, n'est pas une question militaire; c'est une question politique. »

Privée de l'appui du contingent romain, Venise pouvait se tourner vers le contingent napolitain; mais la désertion des troupes commandées par le général Pepe lui enleva bientôt cette dernière espérance. Ainsi de trente mille hommes à peu près, qui se dirigeaient sur Venise et qui paraissaient destinés à être pour elle ce que Charles-Albert et les soldats piémontais étaient pour la Lombardie, pas un ne traversa les lagunes. La première armée, commandée par Durando, passa sous les ordres du roi de Piémont, et chacun sait quel secours elle apporta à la malheureuse Vicence; la seconde, commandée par le général Pepe, rebroussa chemin avant d'avoir traversé le grand fleuve qui sépare l'Italie du nord de l'Italie centrale, et le vieux général, illustre par ses malheurs, qui était sorti de l'exil dans l'espoir de conduire, un jour au moins, les cohortes napolitaines au combat, était resté seul, plus tôt encore cette fois que de coutume, et seul il se rendait à Venise pour lui offrir, à défaut d'une armée, son bras et sa vieille expérience. Venise accueillit avec reconnaissance le malheureux général, et le plaça à la tête de la petite armée dont elle pouvait disposer. Il y avait quelque chose de noble et de touchant dans la résolution du général Pepe, de cet homme dont la vie avait été une suite de généreux projets toujours déjoués par la fortune, et qui, près de descendre dans le tombeau, s'était relevé par un élan suprême pour retomber victime d'une dernière illusion.

Tous les efforts de Venise pour organiser une force militaire capable d'une résistance sérieuse avaient donc échoué. Cependant les provinces ne lui tenaient pas compte de son zèle malheureux : elles ne cessaient de demander des soldats et de l'argent. Les membres de la consulte siégeant à Venise adressaient à leurs commettans des plaintes incessantes sur le peu de cas que le gouvernement central faisait des provinces, sur les manières brusques et dédaigneuses du président. Les demandes d'argent se croisaient de Venise aux provinces et des provinces à Venise. Celle-ci, en sa qualité de capitale et de siége du pouvoir central, était dans son droit lorsqu'elle prétendait que les provinces devaient lui fournir les moyens de pourvoir à la défense commune. Cependant les provinces se croyaient autorisées à garder leurs ressources pour elles-mêmes, et, lorsqu'elles prirent la détermination

de refuser le paiement de l'impôt, Venise, privée de toute arme coërcitive, ne put que réclamer. Cette violation flagrante du pacte solennel qui unissait les provinces à la capitale n'apporta aucune amélioration dans la situation matérielle des provinces, qui ne pouvaient se suffire à elles-mêmes et qui ne possédaient pas d'ailleurs tous les rouages administratifs nécessaires pour se gouverner seules. Aussi, même après avoir cessé d'envoyer de l'argent à Venise, continuèrent-elles à lui demander des soldats, des munitions, et des secours pécuniaires. Elles faisaient peser sur Venise la responsabilité des malheurs qui les menaçaient. En proclamant la république, répétaient-elles par l'organe de leurs journaux et de leurs représentans, en proclamant la république, vous avez éloigné de nous le défenseur de la Lombardie. Mettez-vous donc en quête d'autres alliés, d'autres troupes. Serons-nous les victimes de votre imprudence d'abord, et de votre maladresse ensuite? Nugent et ses soldats approchent : qui nous aidera à les repousser?

A ces plaintes réitérées Venise n'avait qu'une réponse à faire. La proclamation de la république n'avait pas été un acte prémédité; la défiance inspirée par la république vénitienne au Piémont et à la Lombardie n'avait pas non plus été prévue. Venise était-elle coupable de la disparition des troupes romaines et napolitaines? ne souffrait-elle pas autant et plus que les provinces? ne manquait-elle pas aussi de défenseurs, n'ayant pour garnison que quelques corps détachés de volontaires? Mais à quoi bon se défendre et se justifier? Les provinces voulaient des troupes, et Venise ne pouvait pas leur en fournir. Le dénoûment de ce pénible conflit ne devait pas se faire attendre.

La Lombardie avait opéré sa fusion avec le Piémont dans les premiers jours de juin. Sans prévenir ni consulter la capitale qu'elles-mêmes s'étaient donnée, Vicence, Padoue, Rovigo et Trévise, envoyèrent des députés au quartier-général de Charles-Albert pour lui offrir la souveraineté de leur pays et lui demander de les considérer dorénavant comme faisant partie de ses états. Elles ouvrirent ensuite les registres des paroisses, à l'imitation de Milan. Ce ne fut qu'après le retour des députés et le dépouillement des registres des paroisses que les quatre provinces se souvinrent de Venise. Elles lui adressèrent un message pour lui communiquer leur résolution et l'engager à suivre leur exemple. Toute population a sans doute le droit de prononcer sur son sort, et, dans le cas spécial dont il s'agit, l'usage de ce droit n'avait rien que de très sage; mais Venise méritait aussi quelques égards, et l'acte de fusion des quatre provinces avec le Piémont n'eût rien perdu de son importance pour avoir été précédé plutôt que suivi d'une communication officieuse à la capitale. Venise était en droit d'attendre que les provinces s'adresseraient à elle avant de prendre aucune détermina-

tion grave et lui diraient : « Nous ne pouvons plus demeurer dans l'abandon où vous nous laissez; unissons-nous toutes ensemble au Piémont; ou bien, si cette démarche vous répugne pour votre compte, ne trouvez pas mauvais que nous l'exécutions pour le nôtre. »

Venise ne fit entendre ni plaintes ni récriminations. Sa position, fâcheuse quant au présent, n'offrait aucune sécurité pour l'avenir. L'abandon des provinces la privait subitement de toute ressource. En effet, Venise ne pourvoyait à ses besoins que par le Levant et l'Adriatique, ou par les provinces de la terre ferme. Les bâtimens autrichiens, qui préludaient au blocus en croisant dans les eaux de Venise, avaient presque détruit son commerce maritime. La terre ferme lui manquait tout à coup, et c'était pour satisfaire aux exigences de celle-ci que Venise s'était dépouillée des meilleures armes de son arsenal et de la plus grande partie des sommes versées au trésor. Pour subvenir aux besoins toujours croissans des provinces, Venise avait ouvert un emprunt sous la forme d'une augmentation d'impôt, dont elle-même avait payé sa part : quand le tour des provinces arriva, elles s'étaient contentées de déclarer que, l'objet de cet emprunt étant de subvenir à leurs propres besoins, il était plus court et plus simple de garder le montant de l'impôt et de l'employer directement au but indiqué par Venise même. Cet acte d'indépendance n'ayant pas entraîné la séparation financière immédiate et complète des provinces d'avec la capitale, Venise avait continué à les défrayer, tandis que les revenus provinciaux n'arrivaient plus au trésor.

Dans la nouvelle situation où la plaçait la brusque résolution des provinces, Venise se vit forcée d'ouvrir un second emprunt et de délivrer à ses créanciers des obligations payables au porteur. Les manifestations de la terre ferme eurent d'ailleurs pour effet d'amener dans ses lagunes un plus grand nombre de volontaires, que le sort de la malheureuse ville touchait vivement. On vit accourir des Siciliens, commandés par le jeune et vaillant La Masa, l'un des héros de Palerme, des Napolitains groupés autour du général Pepe, des Romains fatigués des lenteurs étranges du général Durando, des Toscans, des Milanais appartenant à la garde nationale de Milan, et qui aimaient mieux se battre autour de Venise que monter la garde devant le palais du gouvernement provisoire. Tous ces corps formaient une garnison de quinze à vingt mille hommes, qui suffisaient à la défense de la ville.

La situation de Venise n'était pas désespérée, mais elle était fort grave. A la communication que lui firent les provinces, elle répondit par la convocation d'une assemblée générale pour le 18 du mois de juin. C'était cette assemblée qui devait décider de l'avenir de Venise.

Il ne restait plus qu'à attendre le 18 juin, et Venise appelait ce jour de tous ses vœux, quand des désastres imprévus vinrent modifier gra-

vement la situation sur laquelle allait avoir à se prononcer l'assemblée nationale. On apprit d'abord la capitulation du général Durando, qui livrait à l'Autriche les clés de la Vénétie. Un homme qu'il faut plaindre et qu'on voudrait n'avoir point à blâmer, le général Zucchi, ajouta, de son côté, un nouveau chiffre à la liste déjà trop nombreuse de ses capitulations (1). Vicence, Padoue, Trévise, Rovigo, tombèrent successivement au pouvoir des Autrichiens. A la nouvelle de ces désastres si nombreux, si imprévus, Venise, un moment interdite, crut devoir ajourner la convocation de l'assemblée nationale, fixée d'abord au 18 juin. La reddition de Vicence avait eu lieu le 12 juin, celle de Padoue le 14. Le moment où ces revers se succédaient n'était guère favorable à la réunion d'une assemblée délibérante. On remit donc l'ouverture des délibérations au 3 juillet. Ce jour-là, cent trente-trois députés de Venise et des territoires non encore occupés par l'ennemi se rendirent au palais ducal. La question qu'ils avaient à discuter était double et se formulait ainsi : « Fallait-il se prononcer immédiatement sur le sort de Venise, ou attendre la fin de la guerre? Fallait-il ou non se donner au Piémont? »

La discussion ne tint guère que trois ou quatre séances. Les députés vénitiens, il faut le reconnaître, montrèrent un tact politique dont les assemblées nationales des autres états de l'Italie avaient rarement donné l'exemple. Ils ne firent point étalage de rhétorique, et ne parurent soucieux que de porter une égale lumière sur tous les points du débat. M. Tommaseo fut le seul qui se prononça contre la réunion au Piémont; il blâma cette mesure tardive comme aussi inutile que blessante pour la fierté nationale. Quant à M. Manin, il se montra réellement digne du rôle que la confiance du peuple lui avait assigné. Venise put admirer en lui plus que l'orateur, plus que l'homme d'état; elle put reconnaître le citoyen dévoué qui tremblait pour l'avenir de son pays. M. Manin porta presque seul tout le poids de la discussion, qui ne fut, pour ainsi dire, qu'un long dialogue entre le président du conseil et l'assemblée. Les opinions républicaines du chef du gouvernement vénitien étaient assez connues, et, loin de les cacher, M. Manin s'en faisait gloire; ces opinions lui interdisaient d'entrer dans une administration monarchique, et cependant il venait conseiller, supplier

(1) Déjà, vers la fin d'avril, le général Zucchi avait été au moment d'abandonner furtivement la forteresse de Palma-Nova, alors menacée par les Autrichiens, pour se rendre, sous un déguisement, au quartier-général de Charles-Albert. Ce fut la femme du plus grand tragédien dont s'honore aujourd'hui la scène italienne, M[me] Modena, qui fit renoncer le général à ce plan aventureux. L'envahissement de la Vénétie par les Autrichiens, après la capitulation de Durando, parut enfin au général Zucchi une occasion favorable pour exécuter son projet de retraite, auquel s'étaient associés les artilleurs piémontais placés sous ses ordres. Les volontaires vénitiens qui faisaient partie du corps de Zucchi durent, en cette occasion, se soumettre, non sans regret, aux volontés du général.

Venise de renoncer à la république pour se réunir au royaume de la Haute-Italie. A ceux qui voulaient poser des restrictions, des conditions, à ceux qui demandaient des garanties et des promesses, il répondait qu'un acte d'union pur et simple présentait moins d'inconvéniens, moins de dangers qu'une adhésion limitée, qui, pour peu qu'elle fût incomplète, pourrait tourner contre les libertés qu'elle était destinée à sauvegarder. L'opinion de M. Manin prévalut sur les deux questions, et l'assemblée décida, à la majorité de 127 voix contre 6, que l'union pure et simple au Piémont, aux conditions stipulées par les Lombards, aurait immédiatement lieu. L'on s'occupa ensuite de la formation du gouvernement provisoire qui devait conduire les affaires en attendant l'arrivée des commissaires piémontais. Cette fois encore, une lutte touchante s'engagea entre M. Manin et l'assemblée, qui ne voulait pas d'autre gouvernement que le sien. M. Manin dut monter plusieurs fois à la tribune pour combattre la détermination de ses collègues. Un député ayant demandé qu'on prévît le cas où Venise serait sacrifiée par le Piémont dans quelque nouveau traité de Campo-Formio, et que le président s'engageât, si une telle occurrence se produisait, à reprendre son poste : — « Il est inutile, répondit M. Manin, de prévoir de semblables éventualités; il est inutile que je prenne de pareils engagemens. Est-il parmi vous quelqu'un qui doute de mon dévouement? (Ces derniers mots soulevèrent dans l'assemblée une explosion d'applaudissemens.) N'attristons pas ce jour et cette délibération par des paroles de mauvais augure. Nous ferons tous et toujours notre devoir, et ce devoir nous impose aujourd'hui de nous unir franchement et simplement au Piémont. Nommez un gouvernement qui ne soit pas l'expression d'un sentiment de défiance envers l'état dont vous allez faire partie. » Ces mâles paroles entraînèrent l'assemblée, qui choisit les membres du nouveau gouvernement dans la fraction la moins républicaine de l'ancien cabinet. M. l'avocat Castelli fut élu président, et s'adjoignit comme ministres MM. Paleocopa, Camerata, Paolucci et Cavedalis.

Avant de prendre congé de l'assemblée et de leur pays, les ministres démissionnaires voulurent rendre compte de leur administration, et les discours qu'ils prononcèrent à cette occasion resteront comme de curieux documens sur l'histoire contemporaine de Venise. M. Manin raconta les démarches que le gouvernement vénitien avait tentées auprès de plusieurs états de l'Italie, particulièrement depuis la jonction des deux corps d'armée de Radetzky et de Nugent, pour les décider à invoquer de concert avec lui l'intervention armée de la France. A cette circulaire du gouvernement vénitien, le roi de Piémont n'avait fait aucune réponse; la Toscane et les états pontificaux avaient tenu un langage amical, mais sans se prononcer nettement sur la question. En somme, le résultat de cette démarche avait fait ressortir le défaut d'ac-

cord qui existait entre Venise et le reste de l'Italie. Le rapport du ministre des finances ne fut guère plus rassurant que celui du ministre des affaires étrangères. La conclusion était que le budget actif de la république de Venise, grace aux réductions récemment adoptées, ne dépassait pas 190,000 livres par mois. Ses dépenses les plus indispensables ne pouvaient être évaluées à moins de 2,200,000 livres par mois. On s'était adressé à toutes les villes d'Italie, en les conjurant de ne pas laisser périr Venise faute d'argent; mais jusqu'à ce moment aucun secours n'avait été offert.

L'assemblée s'était réunie, nous l'avons dit, dans les premiers jours de juillet. Quelques envoyés secrets du Piémont s'étaient efforcés de préparer Venise au grave changement qui allait s'opérer. Pendant que l'assemblée délibérait, des cris de *vive le Piémont! à bas la république!* se firent entendre. Quand le résultat de la délibération fut connu, Venise ne laissa voir aucune émotion. La croix de la maison de Savoie remplaça sur tous les édifices le drapeau de Saint-Marc au milieu d'un morne silence. Les cris de *vive le Piémont!* avaient cessé de retentir dès que les démonstrations royalistes avaient atteint leur but. Venise ne s'était unie au Piémont qu'avec défiance. Hâtons-nous de le dire, cette défiance était injuste; elle pouvait conduire à un abîme. Les Piémontais n'étaient-ils pas les compatriotes, les frères des Vénitiens? Oui, sans doute, mais le peuple n'achève pas son éducation en un jour. Des préjugés fâcheux le séparaient du Piémont. Pour en triompher, il eût fallu s'adresser franchement à son intelligence, à son patriotisme, plutôt que de le placer dans une cruelle alternative où la nécessité lui ôtait la liberté de son choix. La défiance de Venise s'expliquait moins encore par l'erreur de ses habitans que par la maladresse des imprudens amis de la maison de Savoie.

III.

Deux faits qui semblaient se contredire suivirent l'adhésion de Venise au royaume de l'Italie du nord. Venise reçut de Charles-Albert deux mille hommes et 800,000 francs, mais, d'autre part, le blocus de Trieste fut levé. La population de Venise apprit avec peine la levée de ce blocus, qui pouvait à la longue déterminer un soulèvement des habitans de Trieste contre l'Autriche. Cependant le Piémont n'avait rien à se reprocher en cette occasion. Le mouvement de la flotte sarde s'expliquait par la retraite de l'escadre napolitaine, qui devait, conjointement avec elle, bloquer Trieste. La mollesse avec laquelle les opérations du blocus avaient été conduites dans l'origine pouvait seule mériter un blâme sérieux. Quoi qu'il en soit, Venise accueillit avec un profond mécontentement la déclaration de l'amiral piémontais Albini,

annonçant qu'il se bornerait dorénavant à empêcher le blocus de Venise et la capture des bâtimens appartenant à la république.

Les commissaires piémontais, MM. Colli et Cibrario, n'arrivèrent à Venise que vers la fin du mois de juillet, et ils obtinrent du président Castelli qu'il partagerait avec eux le pouvoir. On touchait à une nouvelle crise. Je n'ai point à rappeler ici les événemens dont la Lombardie fut bientôt après le théâtre. Le contre-coup de la retraite de l'armée piémontaise au-delà du Tessin ne tarda pas à se faire sentir à Venise. Une lettre du maréchal Welden informa les habitans que l'armée sarde avait été complétement détruite, et que Venise pouvait une dernière fois mériter son pardon en invoquant la clémence de l'empereur Ferdinand. Le gouvernement vénitien remercia le maréchal de ses intentions bienveillantes aussi bien que de ses informations, qu'il se plaisait à croire exactes. Il ajouta qu'il se regardait comme incompétent pour prendre l'initiative d'une décision dans une question qui intéressait toute l'Italie.

La première lettre du maréchal Welden fut bientôt suivie d'une seconde missive, datée du 9 août, et dans laquelle il annonçait à Venise l'armistice conclu entre le maréchal Radetzky et le roi de Sardaigne. On sait que d'après cet armistice, désigné sous le nom d'*armistice Salasco*, tout le pays compris entre le Pô, le Tessin et les Alpes était replacé sous la domination des Autrichiens. Le général insinuait que la cession de Venise était stipulée dans l'armistice et insistait auprès des autorités de cette ville pour que les hostilités entre les troupes à la solde de Venise et les troupes autrichiennes fussent immédiatement suspendues. La réponse du gouvernement vénitien fut brève et digne. Il repoussait toute proposition d'accommodement et toute communication ultérieure.

Après cette réponse, il importait de prendre un parti relativement au Piémont. L'armistice conclu par cette puissance avec le maréchal Radetzky rompait les liens qui avaient un moment existé entre elle et Venise. M. Castelli se rendit en toute hâte auprès de M. Manin pour le prier de l'accompagner chez les commissaires piémontais, M. Manin le suivit à l'instant; dans la rue, la foule éplorée, ivre de colère et de douleur, l'arrête et lui crie : « Nous voulons savoir ce que l'on prétend faire de nous; nous ne voulons pas être livrés aux Autrichiens; plus d'Autrichiens, plutôt la mort! » Et, à mesure que ces cris étaient poussés, l'exaltation populaire allait croissant et devenait de plus en plus menaçante. Le peuple voulait rompre sur-le-champ avec toute autorité piémontaise, parce que le Piémont venait de signer un traité avec l'Autriche, et que Venise ne pouvait répondre de son indépendance qu'en redevenant l'arbitre de ses destinées. Ce ne fut pas sans de grands efforts que M. Manin obtint qu'on le laissât poursuivre sa route. Parvenu en

présence des commissaires piémontais, il les trouva presque aussi agités que le peuple. Les mêmes craintes remplissaient toutes les ames.

Le peuple pourtant s'était attroupé devant la maison des commissaires, et demandait qu'on lui communiquât le texte complet des dernières dépêches. On lui lut un article d'un journal de Gênes (*il Pensiero italiano*), qui rendait compte de l'armistice et de ses conditions; mais ce journal ne faisait aucune mention de l'escadre ni de la garnison piémontaise de Venise. On demanda des explications sur ce dernier point. Les commissaires répondirent, les larmes aux yeux et d'une voix émue, qu'eux-mêmes ignoraient complétement ce qu'on avait décidé au sujet de Venise. Cette assurance n'était pas faite pour calmer le peuple. Voyant le tumulte augmenter, les commissaires supplièrent M. Manin de partager avec eux le pouvoir. M. Manin répondit qu'il ne pouvait accepter une autorité émanant de celui-là même qui avait peut-être déjà signé la reddition de Venise. Enfin, après une longue discussion, interrompue sans cesse par les cris de la foule attroupée devant le palais, les commissaires convinrent de conserver leurs pouvoirs jusqu'à l'arrivée de nouveaux ordres du roi, mais de n'en pas faire usage et de ne plus intervenir dans l'administration du pays. Quelque étrange que fût ce moyen-terme, il fut adopté, parce qu'il calmait les craintes populaires; mais le pays demeurait de fait sans gouvernement.

Ce fut encore M. Manin qui tira Venise de cette position anormale. « Nous allons, dit-il, convoquer immédiatement l'assemblée qui a décrété, il n'y a guère plus d'un mois, la fusion avec le Piémont, et nous lui demanderons de nommer un gouvernement provisoire; mais, d'ici là, Venise ne peut rester livrée au désordre. L'ennemi est à nos portes, et le soin de défendre la ville ne pèserait sur personne! Il faut se procurer de l'argent, nouer des relations diplomatiques. Ajouterons-nous l'anarchie à nos autres malheurs? La situation exige le dévouement d'un honnête homme, qui se charge de tout jusqu'à la réunion de l'assemblée nationale. Je serai cet honnête homme. » Ces mots, adressés du haut du balcon au peuple, étaient prononcés avec un accent de franchise qui ne permettait pas d'hésiter. Le calme se rétablit aussitôt, et la foule se retira, pleine de confiance dans l'énergique citoyen qui se chargeait une fois encore des destinées du pays.

Il ne fallait que deux jours pour réunir l'assemblée, dont les membres étaient presque tous présens à Venise. Le 13 août, M. Manin put exposer devant les représentans du pays les motifs qui l'avaient déterminé à prendre en main le pouvoir. « La Haute-Italie est en ce moment dans une situation des plus tristes et des plus extraordinaires, dit M. Manin. Dans les ténèbres où nous sommes, nous ne devons nous en rapporter qu'à nous-mêmes du soin de notre salut. Si les malheurs

de la maison de Savoie sont plus grands que nous ne le savons, si elle se voit forcée à accomplir de douloureux sacrifices, elle-même nous saura gré de ne pas lui laisser consommer notre ruine. Conservons-nous à ce prince qui ne nous céderait pas à l'ennemi sans d'amers regrets. Plus tard et lorsque le soleil du succès brillera de nouveau sur le royaume de la Haute-Italie, Venise assemblera encore une fois les députés, et disposera d'autant mieux de sa souveraineté qu'elle l'aura mieux défendue contre les barbares. C'est la guerre qu'il nous faut; c'est à la paix que la partie occidentale de l'Italie du nord aspire en ce moment. Nous devons donc nous séparer pour le moment, de peur de nous nuire réciproquement par nos tendances opposées. »

Le discours de M. Manin obtint l'approbation de l'assemblée, qui nomma un gouvernement provisoire composé de trois membres, dont M. Manin était le président; M. Graziani et M. Cavedalis complétaient ce triumvirat. Le nouveau gouvernement se hâta de vider la question soulevée par l'armistice conclu avec l'Autriche. Interpellé par le chef de la marine vénitienne au sujet de la partie de ses instructions qui pouvait intéresser la Vénétie, l'amiral piémontais Albini déclara, sur son honneur, n'avoir reçu aucun ordre nouveau relativement à la flotte qu'il commandait. Les officiers commandant les deux mille hommes de troupes piémontaises affirmèrent aussi qu'aucune instruction nouvelle ne leur était parvenue. Venise n'avait donc point été comprise dans l'armistice. Aucune question ne s'agitait plus entre elle et le gouvernement piémontais. Celui-ci s'était même remboursé des 800,000 francs prêtés à Venise par la saisie opérée à Gênes d'un convoi de fusils venant de Paris et destinés à la Vénétie. Il est juste de reconnaître que le séquestre mis sur ces fusils fut levé au bout d'un mois.

Presque aussitôt après l'installation du nouveau gouvernement vénitien, M. Tommaseo partait pour Paris, chargé par la république d'implorer le secours de la France. Venise prenait vis-à-vis d'elle-même, de la patrie italienne et de l'ennemi, l'engagement de persévérer jusqu'à la fin dans sa noble résistance.

Près de quatre mois se sont écoulés depuis que Venise, la seule ennemie que l'Autriche n'ait pas comprise dans l'armistice, a été abandonnée à elle-même. Pendant ces quatre mois, l'espoir prochain d'une intervention française s'est évanoui, la flotte et la garnison sardes ont été retirées conformément aux conditions de l'armistice, le blocus a enfermé la malheureuse et forte ville dans un cercle étroit; l'escadre française est venue rompre cette chaîne, puis elle s'est retirée, et la flotte autrichienne a reparu; enfin, la flotte sarde, toujours commandée par l'amiral Albini, a paru une seconde fois devant Venise, et les bâtimens autrichiens sont rentrés à Trieste. Les volontaires de toutes les parties de l'Italie, que la suspension d'armes fatigue et indigne, se sont

donné rendez-vous dans les lagunes vénitiennes, et chaque jour voit arriver de nouveaux défenseurs autour de ce dernier boulevard de notre indépendance.

Depuis l'occupation de la terre ferme par les Autrichiens, depuis les croisières de leurs bâtimens dans l'Adriatique, tout commerce a cessé à Venise, et pas un florin ne lui est venu du dehors. Les dépenses ordinaires mensuelles, que le ministre des finances évaluait, au mois de juillet dernier, à 2,200,000 francs, ont été augmentées depuis par l'arrivée de nouvelles colonnes de volontaires. Venise a commencé par s'adresser à toutes les villes italiennes, et même aux villes étrangères, pour obtenir un emprunt; on a ouvert partout des souscriptions mensuelles. Il nous en coûterait trop pour l'honneur de l'Italie de dire ce que ces démarches ont produit. Il a été question ensuite de donner pour garantie à l'emprunt quelques-uns des magnifiques objets d'art qui abondent à Venise; mais les scrupules de l'administration n'ont jamais fléchi sur ce point. Ces trésors n'appartiennent pas seulement à la génération actuelle, a-t-on dit; nos ancêtres nous ont légué, dans ces chefs-d'œuvre, quelque chose de leur génie et de leur ame que nous devons transmettre à nos enfans. Nous saurons défendre et sauver la patrie sans la dépouiller. — On se demande avec effroi comment une telle situation peut durer. Un dévouement, une patience à toute épreuve, peuvent seuls l'expliquer. La stagnation absolue de tout commerce, de toute industrie et de tout travail, a forcé l'état de prendre des mesures extrêmes pour secourir les classes pauvres. Les riches capitalistes vénitiens se sont empressés de lui venir en aide. Des bons ont été émis par le gouvernement pour la somme de quatre millions, et vingt des principaux propriétaires de Venise se sont engagés à rembourser les détenteurs de ces bons. La parole de ces généreux citoyens inspire une telle confiance, que le papier-monnaie de Venise, attaquée en ce moment par mer et par terre, a été accepté au pair dans toute l'Italie. D'après un calcul fait récemment, les citoyens de Venise auraient à cette heure livré à la république ou répondu en son nom pour la somme de trente millions. Cet argent est exporté par la voie de mer en échange de vivres dont la ville ne peut se passer, et qu'elle est absolument forcée de tirer du dehors.

Au milieu de tant de misères, privé de toute ressource, menacé de la mort ou de l'esclavage, le doux peuple vénitien déploie toute la fermeté des anciennes populations du midi de l'Italie ou de la Grèce. Il peut voir du haut de ses murailles les uniformes blancs s'étaler sur les vertes prairies de Mestre et de Fusine, et le bruit du canon ennemi le poursuit jusque dans son sommeil. Jamais pourtant, depuis que ce terrible état de choses dure sans interruption, jamais le courage, la constance, l'humeur gaie et sereine de ce peuple, n'ont reçu de démenti.

L'émission du papier-monnaie, mesure si effrayante d'ordinaire pour les capitalistes et pour le petit comme pour le grand commerce, n'a pas excité le moindre murmure à Venise.

Toute ville assiégée est nécessairement soumise à des épreuves cruelles, mais il est des privations qu'il était réservé à Venise seule de connaître. L'habitant de Paris comprendra-t-il bien ce que peut être le blocus d'une ville bâtie entièrement dans les flots de la mer, dont les rues sont des canaux, les jardins des étangs, où tout arrive du dehors, depuis le moindre herbage jusqu'à l'eau potable? Pour prolonger la résistance dans des conditions semblables, il faut des hommes doués du calme et de la patience qui ont de tout temps distingué les Vénitiens. Ce ne sont pas des plaintes que ces hommes font entendre, et on peut voir les plus pauvres discourir gaiement sur les marches des perrons et des églises, sur les quais ou dans les gondoles. Les riches souffrent plus que nous, répètent-ils, ou plutôt il n'y a plus de riches. Et ils disent vrai. La famille Papadopoli, les Rothschilds vénitiens, dont les beaux palais occupent seuls tout un côté d'un des principaux canaux de Venise, a rompu aujourd'hui avec les habitudes fastueuses qui rappelaient son origine orientale. Aux heures des repas, elle s'assied devant des couverts en bois et un service en terre cuite dans ses vastes salons dépouillés de leurs riches tentures et de leurs meubles splendides. Il n'est pas une Vénitienne qui possède un bracelet, une chaîne en or, un bijou, un cachemire; le costume de la plus grande dame est le même que celui de la fille du peuple. « Je regrette, disait il y a quelques jours une dame vénitienne, je regrette de ne plus rien avoir, parce que je ne puis plus rien donner. » Personne ne parle à Venise de se rendre et de quitter la partie. Le vieux général Pepe, à la tête de quinze cents jeunes volontaires minés par la fièvre, vient de faire une sortie contre les troupes autrichiennes fortifiées à Mestre et à Fusine. Il leur a pris des canons et les a repoussés jusqu'à Padoue. Le peuple, qui avait entendu la canonnade, s'est rassemblé sur la place Saint-Marc, et c'est là qu'un membre du gouvernement, paraissant à la fenêtre du palais, lui a donné la nouvelle de la victoire, terminant son discours par ces mots que la piété naïve de l'auditoire a vite compris : « La Vierge protectrice de Venise est exposée dans Saint-Marc. » En un instant, la place était déserte et l'église envahie. On reconnaît à de telles scènes cette poétique exaltation qui, au milieu des plus cruelles épreuves, n'abandonne pas le peuple italien.

Nous avons dit les moyens de défense que Venise puise dans le caractère même de ses habitans; il nous reste à parler des moyens matériels que lui offre sa position au milieu des mers, et à montrer comment elle sait en tirer parti. Le point de la ville le plus rapproché de la terre ferme en est à trois mille quatre cents mètres : telle est en effet

la longueur du pont du chemin de fer qui unit Venise à la côte. La partie du rivage qui fait face à la ville est garnie, sur une ligne de soixante milles d'Italie, de trente-six fortins tous en parfait état de conservation, bien gardés et défendus par quatorze cents pièces d'artillerie. La garde des côtes est confiée à une petite garnison dont le service est des plus pénibles. Une centaine de péniches ou embarcations de guerre, montées chacune par quinze soldats de marine, côtoient incessamment le rivage. C'est sur ces légers navires, exposés jour et nuit aux intempéries de l'air et aux boulets autrichiens, que ces braves soldats ont passé tout l'été de 1848. Du côté de la mer, le blocus de Venise est en ce moment rendu impraticable par la présence de six bâtimens français, seize bâtimens sardes et treize vénitiens (1). L'armée de terre qui défend Venise est d'à peu près vingt mille hommes. Il n'y a là presque pas de troupes régulières, et seulement des corps de volontaires siciliens, napolitains, toscans, romains, lombards, tyroliens et vénitiens. Des officiers français commandent plusieurs de ces légions, dont la tenue est admirable. De vieux soldats toléreraient difficilement les privations que supportent depuis six mois ces hommes qui ont renoncé à des habitudes douces et oisives pour vivre, à peine vêtus, à peine nourris, dans des forts baignés par une eau stagnante. Depuis six mois pourtant, on n'a eu aucune désertion à signaler.

Venise ne perd pas confiance, et à l'entrée de l'hiver son conseil municipal s'est réuni pour aviser aux moyens de traverser la saison rigoureuse. La proposition d'hypothéquer quelques-uns des chefs-d'œuvre de l'école vénitienne a été faite de nouveau et de nouveau repoussée. D'accord avec les principaux propriétaires, le conseil s'est décidé à ouvrir un nouvel emprunt de douze millions, dont il s'est constitué garant. Du papier-monnaie pour cette somme sera émis successivement, et la commune en garantit le remboursement sur son cens foncier. L'on compte, avec ces douze millions, faire face aux dépenses de l'hiver et atteindre le mois d'avril. D'ici là il faut croire que la souscription mensuelle d'un franc qui a été ouverte dans toutes les villes et bourgades italiennes et dans plusieurs capitales de l'Europe se sera développée suffisamment pour être d'un véritable secours à la république.

L'assemblée nationale vénitienne a eu dernièrement à se réunir pour procéder à la réélection du pouvoir exécutif : elle a maintenu ses pre-

(1) L'escadrille vénitienne compte quatre corvettes, six bricks, dont trois de premier et trois de second rang, deux goëlettes, puis un bateau à vapeur de guerre, portant le titre de vaisseau amiral, et appelé *la Lombardie*. Ce bateau à vapeur, ainsi qu'un grand nombre de péniches, pirogues, etc., a été construit depuis la révolution de mars à l'arsenal de Venise. Dans la flotte sarde, on remarque aussi *le Pie IX*, magnifique bateau à vapeur de guerre plus considérable que le fameux *Vésuve* dont la marine autrichienne est si fière.

miers choix. Elle ne pouvait pas mieux faire, puisque M. Manin est l'ami fidèle de Venise, à laquelle il a tout donné chaque fois qu'elle a eu besoin de ses services. Il est à désirer pourtant que M. Manin s'applique davantage à lutter contre les défauts regrettables qui chez lui s'unissent à de brillantes qualités. Qu'il se défie surtout de cette humeur impérieuse, de cette tendance à dédaigner la discussion qui pourrait l'entraîner à de fâcheux écarts. A Venise plus qu'ailleurs peut-être, le pouvoir a des traditions et des prestiges qui peuvent égarer à la longue l'ame la mieux trempée. Ce n'est pas dans les archives du conseil des Dix, nous l'espérons, que M. Manin cherchera ses inspirations politiques. Entre les procédés d'une dictature surannée et les principes féconds de la liberté moderne, il ne pourra long-temps hésiter.

Quel que soit le sort réservé à Venise, quelles qu'aient été les fautes de son gouvernement, personne ne contestera aujourd'hui à cette malheureuse ville le mérite d'une constance qui touche à l'héroïsme. Nous n'ignorons pas les reproches sévères qu'on peut en ce moment même adresser à l'Italie. Dissimuler ses torts, ce n'est pas les effacer, et ce serait un pauvre patriotisme que celui qui porterait aujourd'hui un Italien à ne reconnaître aucune différence pour la gloire de son pays entre le printemps et l'automne de 1848. Non, ce patriotisme n'est pas le mien. Nous avons commis des fautes, à quoi bon le nier, puisque nos malheurs l'attestent et portent de ces fautes mêmes le plus irrécusable témoignage? Mais la conduite de Venise nous dédommage de bien des humiliations, et au milieu de tant d'amertumes nous nous souviendrons que la gloire vénitienne est venue jeter quelque douceur. L'Europe, l'Italie même, semblaient avoir oublié Venise et ne plus se soucier de cette ville perdue dans les mers. On la disait impuissante aussi bien à reconquérir qu'à garder son indépendance. Aujourd'hui Venise donne à ces injustes accusations un démenti solennel. L'Europe lui a rendu ses sympathies, et l'honneur italien trouve en elle un dernier rempart. Un jour viendra, nous l'espérons, où la réparation sera plus complète encore. Ce jour-là, l'Italie aura reconquis son indépendance, et Venise sera célébrée, entre toutes les villes libres italiennes, comme n'ayant jamais ni désespéré de la patrie ni hésité dans ses sacrifices à la sainte cause de notre affranchissement.

CHRISTINE TRIVULCE DE BELGIOJOSO.

LA
GUERRE DU SOCIALISME.

I.

LA PHILOSOPHIE RÉVOLUTIONNAIRE ET SOCIALE.

I. — *De la Société première et de ses Lois*, par M. de Lamennais.
II. — *Le Droit au Travail et le Droit de Propriété*, par M. Proudhon.

Savoir que l'on a pour soi le bon sens, la raison, la science, mais les voir privés de leur plus belle vertu, la force lumineuse et pénétrante qui subjugue les convictions; éprouver les élans les plus énergiques du dévouement, mais les sentir ployer comme les muscles du lutteur qui s'affaisse sous la pression aveugle et brutale de la sottise, de la folie ou du crime; adorer dans son ame la vérité et la justice, et douter de leur triomphe : c'est la douleur amère que les révolutions infligent aux esprits fidèles qui ont résolu de ne point céder à leurs débordemens. J'ai sous les yeux vingt publications consacrées à la réfutation du socialisme; il s'y trouve vingt fois plus d'argumens et de preuves qu'il n'en faudrait, en un temps heureux, auprès d'intelligences saines et libres, pour mettre à néant cette ridicule et désastreuse erreur. En parcourant ces pages savantes, éloquentes, libérales, lorsqu'on songe aux malheurs qu'elles n'ont pu épargner, on se demande avec un frisson de découragement à quoi servent nos débiles tentatives contre ces tempêtes hu-

maines qui foudroient le génie et déracinent la puissance. Y a-t-il dans quelques gouttes d'encre répandues sur quelques feuilles volantes un charme suffisant pour dompter la fanatique fureur qui fait couler le sang des peuples? Hélas! nous l'ignorons; mais nous ne devons point trébucher sur ce doute, et, quoi qu'il puisse arriver, il faut écrire. Il faut écrire, quand il n'y aurait plus d'autre noblesse à protester contre l'oppression de l'erreur populaire que celle que Pascal saluait dans l'homme dominant par le jaillissement de la pensée les forces brutales de la nature qui l'écrase. Il faut écrire, quand ce ne serait plus que pour faire arriver, en ces temps d'alarmes, à des amitiés lointaines, à des sympathies dispersées, le cri de ralliement des sentinelles perdues. Il faut écrire, quand il ne resterait plus qu'à aller au-devant d'une défaite glorieuse; car, aux temps révolutionnaires, nous répondons de notre volonté, non des résultats que la Providence en tire; car le mérite n'est pas attaché au succès, mais à l'effort; car nous avons à combattre, non pour la victoire, mais pour le devoir.

Il faut écrire surtout pour empêcher de nobles principes, des droits précieux de tomber dans le mépris de l'opinion, qui sort toujours plus abaissée et plus corrompue des catastrophes révolutionnaires. C'est assurément un état lamentable pour un peuple d'être réduit à ne plus marquer que par des révolutions ses étapes dans l'histoire; mais, quelque funeste que soit cette maladie, il ne nous est jamais permis de la croire mortelle et de nous coucher en tournant le dos à l'avenir. Les révolutions sont un scandaleux mélange de bien et de mal, de bon grain et d'ivraie. En attendant que Dieu ait achevé la moisson des événemens et le triage suprême des idées, il faut que des esprits inébranlables dégagent de ce pêle-mêle impur les fruits durables qu'il enferme. C'est l'œuvre que les plus illustres de nos pères ont accomplie depuis soixante ans. Ce n'est pas la première fois, hélas! que les espérances qui ont accueilli la rénovation de 89 sont démenties et humiliées. Ce n'est pas la première fois, en France et en Europe, que les plus nobles cœurs, qui s'étaient dévoués à l'émancipation des peuples, se détachent avec repentir de cette belle cause, si souvent et si tristement souillée. Que serait devenue notre patrie, si, dans ces mauvais jours, à ces heures sombres où la notion du bien et du mal s'obscurcit dans les consciences, au moment, par exemple, où la France saignante et la convention décimée tremblaient sous la tyrannie infamante d'un Robespierre et d'un Marat, si alors même des hommes intrépides, réfugiés sur la sereine hauteur de leurs convictions, n'eussent conservé dans une espérance invincible les dernières étincelles de liberté où puisse encore se rallumer notre génie?

Renier le bien à cause du mal qui un instant le submerge, n'est point la seule tentation dont il soit nécessaire de nous défendre. Il est

cruel à des cœurs généreux de passer pour hostiles à la cause du progrès aux yeux des multitudes abusées. Résignons-nous aux conséquences de cette méprise inique et passagère; mais ne laissons point le découragement ou le dépit nous ravir l'intelligence des choses qui se passent autour de nous, et, parce que d'autres usurpent le drapeau du progrès, ne refusons point de chercher même au sein des misères actuelles les élémens et les conditions des améliorations futures. Gardons-nous, en un mot, de nous tromper sur le sens et les conséquences de la révolution où nous figurons comme témoins et comme acteurs. Cette impartialité est, il est vrai, difficile aux contemporains des révolutions. Ils y sont trop intéressés; ils voient les choses et les hommes de trop près pour en saisir la proportion dans un ensemble qui leur échappe, dont ils ont observé les faibles et souvent méprisables commencemens, dont la marche les épouvante, et dont ils ne devinent point la fin incertaine. Puis, le jugement, accoutumé au point de vue des temps ordinaires et réguliers, a peine à se monter au point de vue des époques extraordinaires, où toutes les lois de la vraisemblance sont confondues. De là cette mobilité d'impressions, cet aveuglement perpétuel, ces brusques soubresauts d'une confiance inerte et stupide à d'imbéciles paniques et à de lâches désespoirs, et ces cyniques apostasies de l'opinion publique affolée qui signalent les époques révolutionnaires. Si, au moment où Dieu tonne du plus haut des cieux, la raison persiste à ramper sur les bas-fonds du terre-à-terre, déconcertée, bafouée, bernée par tous les événemens, elle chancelle et tombe dans sa honteuse maladresse, comme ces gymnastes déroutés, auxquels Démosthène comparait le peuple athénien, qui ne parent les coups qu'après les avoir reçus. Efforçons-nous donc de nous dégager de l'épais milieu qui nous oppresse. Nous vivons à une époque où la Providence se joue à faire de grandes choses avec des personnages vils ou grotesques. Ne laissons point la petitesse importune des *fantoccini* s'interposer entre nous et la majesté des plans divins.

La crise actuelle n'est plus la révolution politique d'un peuple; elle est la révolution sociale de toute une civilisation. Chaque révolution procède d'une nécessité historique et donne à l'humanité un problème à résoudre. La nécessité de la révolution européenne qui s'opère sous nos yeux est visible, et le problème qu'elle apporte est nettement posé. Elle est la conséquence inévitable du mouvement qui entraîne l'humanité depuis le XVI[e] siècle. Deux besoins, deux passions ont, depuis cette époque, saisi l'humanité et la tourmentent sans relâche: l'humanité veut se posséder elle-même et posséder la nature; elle a pris et elle prend possession d'elle-même par la liberté religieuse, c'est-à-dire en affranchissant la conscience individuelle dans ses rapports avec Dieu du joug matériel des pouvoirs politiques; par la liberté philosophique,

c'est-à-dire en excitant la raison à soumettre à ses investigations et à ses lois toutes les idées qui dirigent l'homme et les sociétés; par la liberté civile et politique, c'est-à-dire en demandant compte à toutes les institutions de leur origine, de leur utilité et de leur fin, en substituant graduellement, dans le gouvernement des peuples, comme mobile, l'intérêt général au privilége de quelques-uns, et comme moteur, la discussion, qui est l'arme égale de tous, à la force, qui est le monopole du petit nombre. Telle est, dans l'ordre moral, l'aspiration et l'œuvre de l'humanité depuis trois siècles; c'est ainsi qu'elle a travaillé à s'organiser conformément à sa raison et à son libre arbitre. Mais, dans le même temps, par les sciences physiques, par la navigation, par la colonisation, par l'industrie, par le commerce, la civilisation européenne prenait possession de la terre entière et s'emparait aussi de la nature. Deux mots ont désigné ces conquêtes simultanées et progressives : l'une, par laquelle l'humanité se rendait maîtresse d'elle-même, s'est appelée liberté; l'autre, par laquelle elle s'appropriait la nature, s'est appelée richesse. Or, aujourd'hui, ces deux grands développemens de la civilisation, leur première évolution accomplie, se rencontrent face à face. En effet, à mesure que l'homme collectif poursuivait son œuvre, un travail analogue et parallèle s'opérait au sein des sociétés particulières: les classes dans les sociétés et les individus dans les classes aspiraient et atteignaient graduellement à la liberté et à la richesse. L'on devait donc prévoir que le jour viendrait, et il est venu, où les derniers arrivés, les plus nombreux, demanderaient leur part de la liberté et de la richesse. Voilà la nécessité historique de la révolution actuelle; le jour devait aussi venir, par conséquent, où ils exigeraient que la raison, qui a établi son empire sur la politique, l'étendît plus loin encore et organisât dans l'intérêt de tous, suivant les lois de la science et de la justice, la possession de la nature par l'homme, c'est-à-dire la production et la distribution des richesses. Voilà le problème posé par la révolution actuelle! On ne nous reprochera point d'en affaiblir l'énoncé et d'en dissimuler la grandeur.

Nous croyons, en effet, que ceci est un grand moment dans l'histoire du monde. Le choc qui heurte les sociétés dans leur constitution économique les a ébranlées dans tous leurs fondemens, et réveille, car tout se tient à la racine des choses, les plus graves débats de religion, de philosophie et de politique qui aient ému l'Europe depuis trois siècles. Il serait donc intempestif d'atténuer les difficultés ou de s'y jouer. Il faut regarder le sphinx en face quand, pour les sociétés modernes, le mot caché sous l'énigme est restauration ou mort.

Le délire des idées qui accompagne les révolutions est plus funeste et plus redoutable que l'instinct impétueux et la chaleur du sang qui les font éclater. Tous les mouvemens sociaux enfantent leurs théoriciens

et produisent leurs philosophies qui aggravent et prolongent les révolutions, en voulant ériger en système permanent et absolu ce qui n'est qu'une crise maladive et passagère de l'humanité. Le danger des théories révolutionnaires, c'est de faire croire aux masses qu'elles peuvent, en un seul effort, atteindre à la chimère d'un bien ou d'un bonheur définitif; leur crime, c'est, en excitant les passions ardentes des multitudes à la poursuite de l'impossible, d'allumer en elles des espérances inévitablement déçues, qui ne s'épuisent à la fin qu'en une fureur de destruction. Une révolution, si malheureuse ou si coupable qu'en soit l'origine, est le symptôme, symptôme terrible, d'une nécessité de progrès trop long-temps comprimée. Les révolutions ne seraient que des accidens heureux, si l'on se contentait de se conformer aux seuls avertissemens qu'elles apportent; mais les partis et les systèmes ne peuvent avoir leur compte à si bon marché. Une fois les peuples mis en branle, il est impossible qu'ils s'arrêtent au terme auquel ils semblaient avoir mesuré leur élan. Jusqu'à ce qu'ils aient, pour ainsi dire, jeté le feu qui les a soulevés, les ambitieux et les sectaires, et à leur suite l'état-major pullulant des Catilinas de tous les temps, cette horde fiévreuse des esprits faux et vains, paresseux et turbulens, gangrenés d'impuissance et d'envie, qui rendent en haine à la société l'insupportable ennui que leur inspirent leur médiocrité hargneuse, leur lâcheté morale, leurs échecs et leurs vices; tous soufflent sans relâche sur les inquiétudes populaires leur venin ou leur folie; tous leur demandent tour à tour la satisfaction de leurs convoitises, de leurs vengeances ou de leurs rêves, et tous offrent, sous le masque de doctrines générales, une justification adulatrice et emphatique aux égaremens des multitudes.

La révolution actuelle ne pouvait se dérober à cette loi : elle devait produire, elle aussi, son idéologie. Suivez, en effet, la déduction logique du socialisme démocratique. Au premier abord, et pour le plus grand nombre, il ne se présente que comme une question d'économie politique et de politique : il faut améliorer sans cesse le sort des classes souffrantes, voilà le point de départ commun à tous les partis, à tous les systèmes et d'où procèdent aussi les socialistes démocrates; il faut que les intérêts des classes souffrantes soient assurés par des garanties politiques et par des combinaisons économiques. Jusqu'ici encore le problème est le même pour les socialistes démocrates et pour les libéraux; mais voici où la scission commence. En politique, les démocrates socialistes prétendent que la volonté du plus grand nombre est l'expression infaillible de la justice et de la loi, et donne toujours à la vie sociale l'inspiration la plus intelligente et la plus sûre; en économie politique, ils prétendent, en assujettissant toute liberté individuelle, tout intérêt particulier à l'intérêt prétendu et à la volonté du plus

grand nombre, trouver la combinaison économique qui doit assurer le bonheur de tous. Voilà la prétention nouvelle que les démocrates socialistes ont introduite dans le monde sous la forme la plus directe et la plus immédiate par la révolution actuelle. Approfondissez le sens et calculez la portée de cette prétention : il n'y a plus seulement ici une question de travail et de pain, de droits politiques et de loi électorale. Le socialisme démocratique se vante de posséder les lois absolues et définitives de la vérité sociale et du bonheur social. Il se vante de posséder le mot, jusqu'ici cherché en vain par toutes les philosophies et mystérieusement révélé par la religion, le mot de la destinée humaine. Il se vante de connaître toute la mission de l'homme sur la terre, où il l'enchaîne par la promesse du bonheur, et, par conséquent, de connaître ses rapports avec Dieu et avec la création. Avant d'être un système politique ou économique, le socialisme est donc un système philosophique. Pour faire accepter à la raison individuelle, à la liberté individuelle, à l'intérêt individuel, les sacrifices qu'elle veut lui imposer, la démocratie socialiste est obligée de chercher dans les plus lointaines investigations philosophiques ses titres prétendus et l'autorité persuasive à laquelle seule peuvent obéir les consciences humaines. La société a donc deux choses à défendre contre le socialisme démocratique; avant de lui demander compte de ses panacées et de ses utopies économiques, elle doit attaquer au cœur sa philosophie. Telle est désormais la double condition et le double caractère de la polémique sociale.

Jusqu'à la révolution de février, jusqu'au moment où le socialisme est devenu le fait politique dominant et la préoccupation la plus impérieuse du moment, cette solidarité logique, qui force le socialisme à souder son économie politique à une philosophie, n'était que vaguement pressentie par les socialistes eux-mêmes et par leurs adversaires. Les saint-simoniens avaient bien compris, il est vrai, qu'il est impossible de s'adresser aux intérêts matériels de l'homme sans s'emparer de ses convictions morales, et que la même main qui lui offre le pain du corps est tenue de lui présenter la nourriture de l'ame; mais ils escamotèrent la question philosophique sous le dogmatisme facile d'une révélation religieuse. Fourier et son école avaient bien établi leurs plans économiques sur des espèces d'ébauches de psychologie et de morale, mais cet empirisme grossier ne tombait point dans le domaine de la science et restait au-dessous de la critique philosophique. M. Pierre Leroux avait bien émis ses hypothèses semi-poétiques, semi-métaphysiques; mais chez lui, c'étaient les plans de réalisation économique qui faisaient défaut. Seul, M. Proudhon avait embrassé dans une même étreinte, avec la même fougue d'audace et le même appétit de scandale, la discussion économique et philosophique; mais M. Proudhon, par le côté

sérieux de son talent, demeurait isolé, peu étudié et peu compris au sein même du socialisme. Il ne publia son grand ouvrage, le *Système des contradictions économiques*, qu'à la fin du dernier règne, et, à vrai dire, c'est la révolution de février qui s'est chargée d'éditer ses œuvres et de lui recruter des lecteurs. Donc, jusqu'à la révolution, le socialisme n'affecta que vaguement la forme philosophique. C'était, dans ses diverses nuances, un pêle-mêle de matérialisme industriel, de mysticité républicaine, d'économie politique sentimentale et de religiosité sensuelle. Par ses tendances seules, il présentait la conclusion pratique et dernière de la philosophie du XVIIIe siècle. Qu'il s'appelât en effet réhabilitation de la chair, ou harmonie passionnelle, ou organisation du travail, il recherchait la réalisation du bonheur sur la terre en l'appuyant sur le bien-être matériel. Toutes les sectes, à peine distinguées par des différences de rhétorique, pouvaient prendre pour devise cette phrase de Maupertuis, franchement arborée par M. Villegardelle : « Il est un principe plus universel encore que ce qu'on appelle lumière naturelle, plus uniforme encore pour tous les hommes, aussi présent au plus stupide qu'au plus subtil : c'est le *désir d'être heureux*. Sera-ce un paradoxe de dire que c'est de ce principe que nous devons tirer les règles de conduite que nous devons observer? C'est une erreur, c'est un fanatisme de croire que les moyens doivent être opposés ou différens pour parvenir à un même but dans cette vie et dans une autre qui la suivra; que, pour être éternellement heureux, il faille commencer par s'accabler de tristesse et d'amertume. C'est une impiété de penser que la Divinité nous ait détournés du vrai bonheur en nous offrant un bonheur qui lui était incompatible. Tout ce qu'il faut faire dans cette vie pour y trouver le plus grand bonheur dont notre nature soit capable, est sans doute cela même qui doit nous conduire au bonheur éternel. » Toute l'aspiration socialiste au point de vue moral et philosophique est là; vainement les déclamateurs socialistes allaient-ils puiser d'hypocrites devises dans l'Évangile, il n'y avait qu'une chose manifeste et claire dans leur morale : c'était la négation radicale de la morale chrétienne. Pourtant tout cela était si confus, si vain, si déclamatoire, si peu scientifique, que la vraie philosophie ne croyait pas que cela valût la peine d'un débat grave, et que les ocialisme ne lui paraissait guère justiciable que de l'économie politique.

Mais, aujourd'hui, ce qui n'était qu'une tendance pour ainsi dire instinctive avant la révolution a reçu toute la précision et tout l'enchaînement d'une analyse philosophique. La démocratie socialiste a maintenant sa métaphysique; elle en a même deux : M. Proudhon lui avait donné celle autour de laquelle il s'est fait tant de bruit depuis février; M. de Lamennais vient de lui en fournir une seconde en publiant le livre : *De la Société première et de ses lois, ou de la Religion.*

La démocratie socialiste est désormais une conception philosophique rigoureuse et réelle; elle ne se fait plus avec des lambeaux de christianisme un vêtement de sacrilége mascarade. Par l'organe de deux hommes en qui se personnifient ses deux tendances les plus diverses, elle répudie avec éclat le dogme chrétien, en proclame la fin et prétend s'emparer de son héritage. Elle saisit l'homme tout entier et se charge de lui révéler les véritables lois de son être, de répondre à tous les besoins, à tous les désirs, à tous les développemens de sa nature, en un mot, de résoudre tous les problèmes de sa destination. Jamais tentative philosophique ne se présenta en des circonstances plus solennelles et plus menaçantes; jamais occasion plus facile ne s'offrit à aucun système métaphysique d'établir son ascendant sur les sociétés, car celui-ci a pour complices la souffrance qui pleure au cœur des masses, l'illusion qui les enivre, la passion révolutionnaire qui les emporte. A vos postes donc, et unissez une fois vos armes de combat, gardiens de la société chrétienne et de la société civile, voilà l'ennemi! Tandis qu'il s'avançait dans l'ombre, tandis que la conspiration philosophique et politique la plus gigantesque qui se soit vue depuis des siècles s'ourdissait à nos pieds sous les catacombes, — rappelons-le à notre confusion, — nous, comme des Grecs bavards, nous bataillions de la langue et de la plume pour la philosophie de salon qui disserte, sous les palmes vertes, sur un fauteuil d'académie, ou pour la philosophie de baccalauréat infligée comme un pensum aux collégiens de seize ans!

Du reste, sans la malfaisante influence que lui prête le malheur des temps, malgré l'arrogance de ses critiques et la superbe de ses conclusions, la philosophie de la démocratie socialiste ne résisterait pas plus que son économie politique à la raison libre et désintéressée. J'en commence l'épreuve par le système de M. de Lamennais.

Ne vous semble-t-il point que personne, en ce siècle, ne devait mieux sentir ce que l'ame humaine exige des systèmes religieux et philosophiques que l'auteur orageux de l'*Essai sur l'Indifférence*, car est-il quelqu'un qui ait plus connu que lui les inquiétudes de la raison poursuivant la vérité fuyante? L'homme est sur la terre et cherche cette satisfaction des lois de sa nature que nous appelons le bonheur. Vous qui croyez avoir trouvé le but où tend l'aspiration de l'homme, vous n'aurez justifié votre prétention que lorsque vous aurez répondu à ces interrogations qui pressent sans trêve l'esprit humain : — Qu'est-ce que l'homme? d'où vient-il? Qu'est-ce que la création? Qu'est-ce que Dieu? Quelle est la destinée de l'homme sur la terre et au-delà de la mort? Qu'appelle-t-on bien et mal? Quelle est cette liberté, ce pouvoir qui est en l'homme de faire le bien ou le mal? Quelle est la sanction morale des actes humains, etc.? — Questions inhérentes à la nature humaine, qui circulent en elle avec la vie, que rien n'en peut arra-

cher, qui rejaillissent à travers le doute et la croyance, — comme les entrailles renaissantes de Prométhée, — auxquelles il vous faut apporter des solutions complètes, décisives, animées surtout de cette force intime qui commande la conviction et détermine les actes, sous peine de voir vos conceptions répudiées comme arbitraires, illégitimes et fausses! Certes, la pensée seule d'entreprendre une tâche semblable était déjà, chez M. de Lamennais, la preuve qu'il en comprenait toute l'étendue, tout le poids, toutes les obligations impérieuses.

M. de Lamennais le comprend apparemment si bien, il se fait de cette tâche une si vaste idée, que les religions et la plus parfaite de toutes, le christianisme, ne lui paraissent plus donner aux questions soulevées par la destination de l'homme que des réponses insuffisantes, indignes de notre raison, fatales même à notre morale. Les religions ont, en effet, à ses yeux, le tort de se fonder sur un ordre surnaturel qui ne peut tomber sous les conditions de la connaissance rationnelle et qui n'est accessible qu'à la foi. M. de Lamennais demande plus que cela, il veut que les lois de l'homme et de la société première, même dans leurs rapports à Dieu et à la création, se dévoilent à la raison avec la clarté souveraine de l'évidence. Il faut citer les termes dans lesquels M. de Lamennais rejette la révélation et exprime ses exigences, et par là même les engagemens qu'il prend pour son compte : « Aucune erreur, dit-il, n'a jeté de perturbation plus générale et plus profonde dans les idées humaines, ni, par une conséquence nécessaire, dans les relations des hommes entre eux, dans la société tout entière, que celle de l'existence d'un ordre surnaturel, dont les lois ne sont ni les lois internes de Dieu, ni les lois propres de l'univers, mais des volontés de l'Être absolu, lesquelles, n'ayant de raison qu'elles-mêmes, ne peuvent en ce sens être conçues que comme arbitraires..... Le système qu'on vient de discuter devait se produire aux époques premières, et il devait aussi, se modifiant selon le progrès de la connaissance, s'évanouir enfin devant la lumière qui, peu à peu, dissipe les ombres où s'égare l'esprit. Il appartient originairement à l'âge poétique du genre humain, à cet âge où l'imagination, avide du merveilleux, s'efforce de résoudre le grand problème de l'homme et de ses destinées, non par les lois universelles des êtres, lois ignorées encore et que le temps seul révèle, mais par l'intervention permanente, immédiate de la cause infinie, dont ces lois ignorées sont le mode nécessaire d'action. Toutes les idées étant confondues, tantôt Dieu, devenu homme, agit selon les pensées et les passions humaines; tantôt l'homme, devenu Dieu, revêt ses attributs, exerce sa puissance : d'où, en dehors de toute loi, en dehors des lois naturelles de Dieu, en dehors des lois naturelles de l'homme, en dehors de tout ce qui est et peut être, ce fantôme vide qu'on nomme ordre surnaturel. Laissons ces vaines rêveries, fables

surannées des peuples enfans, et cherchons, avec le secours de la *raison virile* et de la *science certaine*, les véritables bases de la législation spirituelle. » Qu'ont donc appris à M. de Lamennais la raison virile et la science certaine? Quelles sont ces lois internes de Dieu, ces lois universelles des êtres aujourd'hui « révélées par le temps, » suivant lesquelles la société et l'homme peuvent désormais se développer avec la pleine connaissance de leurs destinées? Nous l'allons voir. Je résume, avec la fidélité la plus rigoureuse et en reproduisant les expressions mêmes de l'auteur, le livre *de la Société première*.

Qu'est-ce d'abord que l'homme d'après M. de Lamennais? Le caractère de l'homme, être intelligent, est de se connaître, parce qu'il connaît Dieu. L'intelligence naît d'une affirmation, du premier jugement par lequel la pensée de l'homme affirme l'existence du monde extérieur et la sienne propre; mais ce jugement implique l'affirmation de l'être absolu, infini, par conséquent de Dieu. Au moment où l'intelligence s'ouvre, elle découvre l'être absolu par une vision immédiate, et elle le proclame par un acquiescement spontané et un acte de foi nécessaire. Telle est la condition primitive de la connaissance, « et, comme l'objet de la connaissance des êtres intelligens est infini, qu'en pénétrant en Dieu par la vision de l'esprit, ils y découvrent successivement tout ce que renferme l'être absolu, inépuisable, source des réalités contingentes, leur première loi est celle d'un progrès éternel dans le vrai et dans le bien. » De cette condition de la connaissance procèdent, en même temps que la loi du progrès, la liberté de l'homme et l'origine du mal dans l'humanité. « Les êtres intelligens étant en relation immédiate avec le fini et l'infini, avec deux termes incommensurables, qui leur fournissent respectivement des motifs d'action souvent opposés, sont libres par cela même,... d'une liberté relative,... d'autant plus grande que leurs facultés supérieures ont atteint un plus haut degré de développement. Ils connaissent leurs lois et doivent les connaître toujours mieux. En cela surtout consiste le progrès, et cette connaissance, qui fonde leur liberté, fonde aussi le pouvoir redoutable dont ils sont investis de violer l'ordre, ou d'introduire dans l'univers le mal qui ne pourrait s'y produire autrement. Ainsi, chose étrange au premier aspect, le mal, en tant que possible, dérive de la perfection même incomparablement plus grande des êtres intelligens et libres, il est pour eux la condition du bien, selon le mode où ils y participent et sont destinés à l'accomplir. » Enfin, la loi du progrès ne peut s'accomplir pour l'homme qu'au sein de la société, laquelle, « sous sa notion la plus générale, représente parmi les êtres multiples et divers le principe qui, suivant les lois de leurs natures respectives, les unit entre eux, de sorte que de proche en proche ils soient tous ramenés à l'unité universelle.» — « Le caractère le plus marqué de la nature qui distingue exclusive-

ment l'homme est le progrès, un progrès continuel, indéfini, et *tout* progrès se résume en un *progrès social*, et aucun progrès n'est possible que dans la société, par l'excitation mutuelle des esprits, la diversité des fonctions dans le travail commun, la succession constante des efforts, la transmission de leurs résultats, qui crée, pour chaque génération, un point de départ plus avancé. *L'homme seul* n'est donc qu'*un fragment d'être; l'être véritable* est *l'être collectif, l'humanité,* qui ne meurt point, qui, dans son unité, se développe sans cesse, recevant de chacun de ses membres le produit de son activité propre, et lui communiquant, selon la mesure où il y peut participer, le produit de l'activité de tous : corps dont la croissance n'a point de terme assignable, qui, suivant les lois immuables de sa conservation et de son évolution, distribue la vie aux *organes* divers qui perpétuellement le renouvellent en se renouvelant eux-mêmes perpétuellement. »

Je continue à exposer, je ne discute point encore : je me résigne pour le moment à n'être qu'un *fragment d'être*, à ne me regarder que comme un *organe* du seul *être véritable*, l'humanité. Je vis cependant; entraîné sur la pente du temps, je sais que je suis né et que je mourrai. Je suis né; pourquoi? que signifient mon existence et la création dans les desseins de Dieu? Je mourrai : que deviendra le fragment d'être qui m'a été départi? où va l'être véritable, cette humanité dont je suis un organe? Je vis, c'est-à-dire que, glissant entre deux abîmes d'obscurité, la naissance et la mort, je fais usage de cette faculté active, de ce pouvoir d'accomplir le bien ou le mal que vous appelez liberté; mais, si aucun rayon ne déchire à mes yeux les ténèbres d'où je sortis et où je vais rentrer, à quelle lumière marchera ma liberté chancelante? que sera le bien ou le mal devant la fougue ou le caprice de mes penchans? A ces questions, voici les réponses de M. de Lamennais.

Pourquoi la création? D'où vient l'univers, et, dans l'univers, l'être intelligent qui en est le regard et l'ame? « Tout être dérive de l'Être infini et y est contenu... L'univers n'est donc substantiellement que la substance infinie même, affectée d'une limitation qui lui donne, au dehors de l'Être essentiellement un, un autre mode d'existence. » Trouvez-vous l'explication assez claire? Fallait-il répudier comme une erreur profonde et comme des enfantillages indignes de la raison virile ces mystères révélés que Bossuet appelait « les saintes obscurités de la foi, » pour nous faire entendre, au nom de la *science certaine,* cet indéchiffrable langage? M. de Lamennais croit à la création, il croit que l'univers a eu un commencement; avant ce commencement, la substance infinie et l'être essentiellement un, hors desquels il n'y a rien et ne peut rien y avoir, sont un seul et même être, une seule et même substance. Et voilà que M. de Lamennais détache une portion de la substance infinie et la pose *au dehors* de cette même substance pour lui donner un *autre mode* d'existence, et sa logique admet sans

objection cette conception contradictoire, et il trouve que cette hypothèse ne sort point de l'ordre naturel; et, remarquez-le bien, en faisant de tous les êtres finis, de l'homme, de l'univers, d'*autres modes* d'existence de la substance infinie, ce qui est le spinosisme pur, il se flatte d'avoir détruit à jamais le panthéisme! Ce n'est point encore assez de contradictions; si l'univers est une limitation de la substance infinie, contenue en elle par conséquent, l'univers a toujours existé en Dieu, « sans quoi, d'une part, la durée de l'Être infini ne serait pas une, et d'une autre part, renfermant quelque chose qu'il n'aurait pas renfermé toujours, il ne serait pas infini. Mais l'univers, tel qu'on est obligé de concevoir qu'il a toujours existé dans l'Être infini, n'y a pu être que sous la condition d'unité absolue qui est de son essence, conséquemment encore sous la condition d'une existence purement idéale, compatible avec la distinction typique des choses, *exclusive de toute division, de toute séparation réelle ou physique.* Or, cette dernière forme d'existence, caractérisée par la division, la séparation réelle ou physique des choses, est à la fois pour l'homme *un fait indémontrable et invinciblement admis;* et comme, à l'égard de l'esprit, *il n'implique aucune nécessité,* on est contraint d'en chercher la raison là où seulement on la peut trouver, dans une *volonté libre de Dieu,* dont l'action, quelle qu'elle soit, pour opérer ce passage de l'existence purement idéale de l'univers en lui à l'existence réelle ou physique de ce même univers hors de lui, est proprement ce qu'on a nommé création. » Ce qui signifie que la création est un *acte arbitraire* de Dieu, un fait de l'*ordre surnaturel,* auxquels ne peuvent s'appliquer les lois naturelles de la raison. Voilà ce que m'enseigne sur ma venue au monde ce philosophe qui m'a interdit de croire aux révélations religieuses, « dont les lois, disait-il avec un présomptueux dédain, ne sont ni les lois internes de Dieu, ni les lois propres de l'univers, identiques à celles de la raison, mais des volontés de l'Être absolu, lesquelles, n'ayant de raison qu'elles-mêmes, ne peuvent, en ce sens, être conçues que comme arbitraires.» Cahoté de contradiction en contradiction, il me rejette, après y avoir éteint la foi, dans les ténèbres du mystère.

Mais où va l'humanité? quelle est sa fin? Qu'est-ce que la mort pour l'homme? Ici encore, M. de Lamennais commence par récuser l'ordre surnaturel et par conséquent la révélation chrétienne : « Soit qu'on regarde, dit-il, aux conséquences qu'a, par rapport au vrai, l'hypothèse d'un ordre surnaturel, soit que l'on considère celles qu'elle entraîne à l'égard du bien ou de la *vie sociale et morale,* on est également contraint de la rejeter comme *une des plus pernicieuses erreurs qui aient pu jamais s'introduire dans le monde, dont elle a été le fléau.* » La négation ne pouvait être plus méprisante et plus hautaine; elle s'attaque surtout à la destinée que l'ordre surnaturel assigne à l'homme par la croyance à une autre vie, où toutes les religions placent la récompense de la vie

actuelle et fondent le point d'appui et la sanction de leurs lois. M. de Lamennais refuse à l'homme une autre fin dans une existence ultérieure que celle qui lui paraît assignée par les lois de la nature dans la vie présente. « La fin de l'homme, dit-il, à toutes les phases de son développement éternel, qu'est-ce sinon la fin de la nature humaine, puisque l'homme n'est lui-même que cette nature réalisée au sein de l'univers, ou incarnée dans des organes individuellement distincts, indéfiniment multiples? Toute autre fin est donc, non-seulement chimérique, mais contradictoire. » Or, d'après M. de Lamennais, la fin de la nature humaine est la même que celle de l'univers; c'est Dieu, dont l'univers est la reproduction éternelle sous la condition du fini. « L'homme tend à sa fin, comme toute la création, *en vertu de ses lois naturelles;* il s'en rapproche ou s'approche de Dieu, suivant *la perfection de son obéissance à ces mêmes lois,* qui sont les lois de sa vie, les lois de sa conservation et de son développement. Mais le terme où il tend, il ne l'atteindra jamais, parce qu'il ne sera jamais l'être infini. » L'homme meurt pourtant, meurt-il tout entier? Quelle est sa destinée au-delà de la mort? Ici, le contempteur de l'ordre surnaturel est de nouveau forcé de faire appel à la foi : « Il n'est point, dit-il, de foi plus universelle, plus profonde, plus indestructible que celle à la persistance ininterrompue de l'être, à la perpétuité de la vie. Cette foi spontanée, *antérieure à tout raisonnement,* à tout système conçu par l'esprit, repose sur un *pressentiment* qui est dans l'homme la voix de la nature même.» Ainsi, pour gage de l'immortalité de l'ame, M. de Lamennais nous donne un pressentiment; puis, pour toute lumière sur cette existence future, il présente une induction poétique. « Le progrès possible à l'individu sous sa forme organique actuelle étant accompli, il rend à la masse élémentaire cet organisme usé, et mourir c'est naître. » Enfin, se figurant la nature humaine à travers la série éternelle de ses existences successives, « l'homme, dit M. de Lamennais, aspire à Dieu par une nécessité intrinsèque de son être, et, en aspirant à Dieu, il aspire au bien infini, dont la pleine possession serait cette béatitude parfaite, absolue, toujours par lui si vainement cherchée, car il n'est capable de rien d'infini; il peut, il doit de plus en plus pénétrer dans le bien, mais jamais il ne le possédera complétement. » S'élevant donc contre les religions qui promettent le bonheur à l'homme dans une vie future, M. de Lamennais s'écrie : «Renonçant à cette vaine fiction de bonheur terrestre, on l'a transportée en une autre vie, où cette dernière fin de l'homme doit, dit-on, être atteinte; mais là encore, pour peu qu'elle y regarde sérieusement, la raison retrouve l'impossible. En déplaçant le problème, on ne l'a pas résolu, car il renferme une contradiction radicale, la contradiction inhérente à l'hypothèse d'une nature finie possédant un bien infini, l'embrassant, se l'assimilant, selon tout ce qu'il est. Éternellement l'homme y aspire, éternellement il fuit de-

vant lui. Une impulsion native, invincible, le contraint de poursuivre sans cesse ce que jamais il n'atteindra. » Ainsi, sur la fin de l'homme, sur la mort, sur la vie future, la *science certaine* de M. de Lamennais nous apporte un pressentiment d'immortalité de l'ame, et sa *raison virile,* qui a pénétré les lois internes de Dieu et les lois naturelles de la création, nous promet, par analogie, une suite d'existences semblables à la vie actuelle, qui en seront seulement la continuation progressive, à peine préférables à celle-ci, puisque, comme elle, elles seront séparées, par l'infini, du bonheur final dont les religions nous offrent la perspective lumineuse.

Mystère et hypothèse, avec des conceptions pareilles dont M. de Lamennais récuse si fièrement l'autorité lorsqu'elles viennent de la religion, quelle prise peut-il avoir sur les intelligences, quelle impulsion décisive et pratique peut-il donner à la liberté et à l'activité humaine? Sa science n'est pas moins incertaine en effet, ni sa raison plus virile, lorsqu'il arrive à la distinction du bien et du mal. On a vu la loi que M. de Lamennais assigne à l'univers et à l'homme : ils doivent pénétrer par une ascension continuelle dans l'Être infini. Chaque être fini « est associé à l'action de Dieu, à l'éternel travail par lequel Dieu *se réalise sous les conditions de la limite* et conséquemment d'une évolution sans fin. Ils sont à la fois dans leur ensemble la production de ce travail divin et les moyens, les instrumens par lesquels il s'opère. Créés et créateurs dans la sphère des fonctions qui détermine leur nature respective, ils ne sauraient remplir ces fonctions, coopérer à l'œuvre de Dieu, qu'autant qu'ils sont unis à lui, un avec lui. » C'est d'après cette loi que le bien et le mal se déterminent. Les êtres finis sont soumis à deux lois : « la loi d'unité, qui les relie à Dieu, source de leur être; la loi d'individualité, qui est la condition de leur être hors de Dieu... Pour les êtres finis, la société implique deux élémens opposés, deux lois contraires harmoniquement liées. L'un de ces élémens, l'unité infinie, est le bien pur, puisqu'il est de Dieu; l'autre, l'individualité finie, considérée exclusivement en soi, est le mal pur, puisqu'il imprime à l'être un mouvement qui l'éloigne de Dieu ou du principe de l'être. » M. de Lamennais répugne, comme on voit, à ces religions « où, suivant ses expressions, de sombres théories sur le mal et l'origine du mal ont persuadé aux hommes qu'ils naissaient coupables ou souillés. » Aussi insiste-t-il à chaque instant sur sa définition atténuative du mal. « L'individualité finie a sa raison dans la limite qui circonscrit l'être et le concentre en soi; sans la limite, elle redeviendrait l'unité infinie elle-même. Or, la limite essentiellement et purement négative n'est en ce sens qu'une négation de l'être, *seule manière possible* de concevoir radicalement *ce qu'on appelle* le mal. » De là il n'a pas de peine à conclure que le mal étant par son essence purement individuel, ses effets dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique

sont renfermés dans des bornes très étroites. Des mêmes prémisses le logicien le moins subtil ferait aisément sortir l'indifférence complète du bien et du mal. Suivez en effet l'enchaînement de ce système : le mal, c'est l'individualité, c'est-à-dire la limite de l'être, c'est-à-dire la condition de la création, puisque la création, comme on l'a vu, c'est la limitation de la substance infinie, c'est-à-dire encore la loi de la réalisation de Dieu dans l'univers, puisque, comme il a été dit ci-dessus, Dieu se réalise sans la condition de la limite; c'est-à-dire, enfin, pour résumer cette vaste équation, le mal c'est le bien. Arrêtons-nous ici. Il serait inutile d'aller plus loin dans l'examen du système de M. de Lamennais; nous en savons assez pour mesurer l'impuissance ou plutôt la funeste portée de ses conclusions morales. Que M. de Lamennais expose maintenant avec un mysticisme minutieux et une aride prolixité ce qu'il appelle les lois internes de Dieu et les lois naturelles de l'univers; qu'il s'efforce de calquer sur ces lois, œuvre de sa raison, les lois fondamentales d'une religion soi-disant naturelle; qu'il oppose le devoir au droit; qu'il prescrive à l'homme le sacrifice de son individualité, qui confine au mal et qui correspond au droit, à la société humaine, qui converge au bien et que cimente le devoir; qu'il nous montre le prix du devoir accompli dans le progrès éternel et infini de l'humanité ou la peine de la loi violée dans une déchéance passagère durant la série sans limite des métempsycoses individuelles; qu'il nous invite à aimer Dieu, ou, pour parler son langage, à nous plonger toujours plus avant, par notre obéissance aux lois de l'humanité, dans la substance infinie de l'être: toute cette métaphysique arbitraire s'envole au vent comme un fil cassé dont les bouts flottans ne tiennent à rien.

Car, sans compter que la philosophie de M. de Lamennais se détruit, comme on l'a vu, elle-même, sans qu'il vaille la peine de l'attaquer en règle et d'en renverser les prémisses posées par un dogmatisme que la science ne tolère plus depuis Kant, ce système ne peut produire une morale; disons mieux, sa morale est l'assemblage des erreurs où tombent les écoles les plus contraires. Elle réunit l'indifférence du déiste, le quiétisme vaporeux du mystique, l'optimisme complaisant du panthéiste, l'inertie désespérée du fataliste, conclusions qui, directement ou indirectement, attachent l'homme à la terre et conspirent au triomphe du sensualisme. En effet, Dieu et l'aspiration vers Dieu, voilà toute la philosophie de M. de Lamennais, la connaissance de Dieu subordonnée aux lois de la nature et de la raison, l'assimilation de Dieu opérée par l'obéissance et le sacrifice de l'homme aux lois de l'humanité découvertes et sanctionnées par l'intelligence et la volonté du plus grand nombre. Or, un Dieu qui n'est accessible qu'à notre raison ne peut être pour nous qu'une chose abstraite, sans influence possible sur nos facultés affectives et actives, parlant aussi peu

à nos cœurs que la figure d'un triangle équilatéral, aussi incapable d'inspirer l'amour que l'anatomie d'un squelette de réveiller l'épanouissement radieux de la beauté, ou la décomposition des couleurs dans la chambre obscure de suppléer à la blonde lumière du soleil. A quel titre M. de Lamennais m'impose-t-il la reconnaissance comme un devoir envers ce Dieu dont je suis moi-même une partie, une réalisation fragmentaire? Que m'importe un Dieu dont vous me déclarez que je serai toujours séparé par l'infini et par l'éternité? Pourquoi garderai-je devant ma pensée cette image qui, m'attirant et me fuyant sans trêve, ne doit être pour moi qu'une tromperie éternelle? Vous me promettez le progrès, mais vous le définissez tel que les mythologies dépeignent les supplices infernaux; votre progrès est une faim sans apaisement, une soif jamais assouvie. Laissez-moi donc retourner toutes mes aspirations sur la vie terrestre; laissez-moi poursuivre, suivant les impulsions de ma nature, tout ce que je pourrai saisir dans la fuite de mon existence de bonheur ou d'ombre de bonheur; et, si vos hypothèses doivent se réaliser au-delà de la mort, laissez-moi encore marcher avec sécurité vers mes destinées futures, sur la foi de la devise que Maupertuis a léguée aux socialistes : « Tout ce qu'il faut faire dans cette vie pour y trouver le plus grand bonheur dont notre nature soit capable est, sans doute, cela même qui doit nous conduire au bonheur éternel. »

Telle est la conséquence pratique à laquelle je défie le système de *La société première* de se soustraire. Que reste-t-il donc à M. de Lamennais? L'homme dans l'humanité; l'individu et la société : l'homme auquel il impose le sacrifice de sa raison à l'instinct des masses, de son intérêt à la volonté des masses; masses, ou peuple assemblé, à qui il attribue «le sentiment du bien, du juste dans sa pleine spontanéité et son souverain empire; foule émue d'où s'élève le grand, le vrai, l'éternel cri de l'ame humaine. » Mais affirmer l'infaillibilité de l'instinct des masses, exiger de l'homme le sacrifice de son individualité aux masses lorsque ce n'est plus au nom et sous la sanction efficace et persuasive d'une autorité religieuse, c'est livrer la vérité en proie aux caprices de la force et la liberté à la plus écrasante tyrannie. Cela peut satisfaire la prétention de la démocratie socialiste, mais c'est précipiter l'homme au dernier degré de l'avilissement, et, après lui avoir ravi ses immortelles espérances, c'est le river à l'esclavage au sein d'un chaos tempêtueux.

Chose triste et digne de remarque! on dirait que M. de Lamennais, malgré l'emphase de ses promesses, a plusieurs fois senti lui-même la fragilité de son édifice à mesure qu'il le construisait. Ainsi, ce penseur si convaincu que la société ne peut vivre dans l'ignorance de ses lois premières, ce philosophe indocile qui dénie le secret de ces lois aux religions révélées, laisse échapper l'aveu « qu'il n'attribue pas à ses idées

à l'égard du dogme plus d'autorité que n'en peuvent avoir de *simples convictions personnelles* fondées sur des séries convergentes de preuves, mais dont néanmoins la valeur ne cesse pas de demeurer *incertaines* jusqu'à ce qu'elles aient été vérifiées suffisamment. » Ailleurs encore il déclare que « nul aujourd'hui ne peut que soumettre au jugement de la *raison commune,* ce qui lui semble vrai; car nous vivons en l'un de de ces temps où, les vieux systèmes tombant partout en ruine, aucune doctrine ne les a remplacés encore, n'est encore admise par les esprits qu'inquiète et tourmente le vide qu'en s'en allant ont laissé en eux les croyances sur lesquelles reposaient et la paix des ames satisfaites dans un de leurs plus impérieux besoins, et l'ordre entier moral et social. » Eh bien! le même homme, qui connaît le vide funeste que laissent les croyances, repos des ames, sanction de la morale, base des sociétés; celui-là même qu'on vient de voir si peu assuré de la vérité des idées qu'il propose pour remplir la place des croyances, ose encore, vers la fin de son livre, porter aux religions ce défi emporté : « En s'opposant au libre usage de la raison, en soumettant les peuples à une puissance au-dessus de tout contrôle, en les réduisant à l'aveugle obéissance des brutes, les révélations ont produit des maux effroyables. Maître et en quelque sorte propriétaire de l'humanité, le prêtre serait devenu sur la terre le Dieu qu'il représentait, s'il n'avait rencontré dans l'humanité même et ses lois éternelles un obstacle heureusement invincible. Cet obstacle grandissant toujours, à mesure que croissaient les lumières, on s'est toujours aussi rapproché de l'ordre véritable, et l'on y entrera tout-à-fait quand la religion mieux conçue cessera, comme le sacerdoce, d'être aux yeux des hommes une institution surnaturelle originairement, et quand elle ne sera pour eux que ce qu'elle est en réalité, la plus haute expression de leur nature même et la suprême législation. » Et celui qui proclame ainsi d'une voix si haineuse et si téméraire la fin des religions est le philosophe dont nous entendions tout à l'heure le balbutiement confus, contradictoire, inintelligible! Celui qui a écrit ces lignes s'appelle Lamennais! et lui-même il a écrit autrefois cette phrase : « Oui, quiconque ayant cru cesse de croire cède à un intérêt d'orgueil ou de volupté, et, sur ce point, j'en appelle sans crainte à la conscience de tous les incrédules (1). » Qu'ajouter à la douloureuse éloquence d'un pareil rapprochement? M. de Lamennais pense donc que le christianisme « réduit les hommes à l'aveugle obéissance des brutes. » Je ne répondrai pas moi-même; mais Bossuet a répondu pour toujours à « ce superbe qui croit s'élever au-dessus de tout et au-dessus de lui-même, quand il s'élève au-dessus de la religion qu'il a si long-temps révérée. » Écoutez cette raison majestueuse et sou-

(1) *Essai sur l'Indifférence*, t. I, p. 251.

veraine : « C'est contre cette autorité que les libertins se révoltent avec un air de mépris; mais qu'ont-ils vu, ces rares génies, qu'ont-ils vu plus que les autres? Quelle ignorance est la leur! et qu'il serait aisé de les confondre, si, faibles et présomptueux, ils ne craignaient d'être instruits! car pensent-ils avoir mieux vu les difficultés à cause qu'ils y succombent, et que les autres qui les ont vues les ont méprisées? Ils n'ont rien vu, ils n'entendent rien.... Leur raison qu'ils prennent pour guide ne présente à leur esprit que des conjectures et des embarras; les absurdités où ils tombent en niant la religion deviennent plus insoutenables que les vérités dont la hauteur les étonne, et, pour ne vouloir pas croire des mystères incompréhensibles, ils suivent l'une après l'autre d'incompréhensibles erreurs. » Trouvez-vous que la parole chrétienne ait vieilli dans la bouche de Bossuet? Vous qui avez suivi les pénibles aberrations de l'auteur de *la Société première*, dites, après les insolens arrêts de mort portés contre le christianisme, de quel côté resplendit la vie immuable et triomphante!

Mais voici un ennemi à la fois plus brutal et plus logique, M. Proudhon. Celui-là entre en matière avec les gestes et les bravades d'un boxeur; il y met encore moins de façons. Dans un de ses derniers pamphlets (*le Droit au travail et le Droit de propriété*), considérant le christianisme comme enterré, et tenant les clés du tombeau dans sa poche, il argumente sur la propriété d'après l'*exemple* du christianisme, et signifie sa fin à celle-là sur le billet de mort de celui-ci. Pour M. Proudhon, le fait a la certitude logique : c'est aussi nécessaire qu'une conclusion au bout d'un syllogisme ou qu'une synthèse juchée sur une antinomie. Notre homme dit du moins sa pensée avec franchise, pour parler poliment. Il ne veut pas, lui, fonder la société sur le sentimentalisme. Il part de l'individualité : chacun ne doit à la société que dans la proportion de ce qu'il reçoit d'elle; le droit vient avant le devoir; donnant donnant, voilà les conditions du marché que l'individu passe avec l'humanité; on ne vous demande pas de sacrifice, on réclame son dû; ce dû, c'est l'égalité complète entre les hommes dans les conditions matérielles de l'existence surtout; quiconque a plus que moi me vole et m'assassine. Fraternité, chanson à lanterner les imbéciles; c'est solidarité qu'il faut dire. Qu'on ne parle plus d'abnégation, de charité, de récompenses dans une autre vie; vous avez affaire à un frère Jean qui ne donne pas la vie présente à crédit, qui la vend au comptant, à un Panurge qui mieux estime cul-de-jatte vivant qu'empereur mort ou saint en niche. Ce féroce goguenard a trouvé l'affaire de la pauvre humanité : il l'organisera en une vaste commandite, sous la raison sociale : Humanité, compagnie générale d'assurance et banque universelle d'échange. Dans cette belle machine, où s'accompliront sans repos, jusqu'à la fin des temps, la thèse, l'antithèse et

la synthèse de l'échange, régnera le bien-être, sous le pontificat des teneurs de livres; mais la sainteté, l'héroïsme et le génie sont exclus de ce paradis comme oisifs, parasites ou monopoleurs. — Dans ce cas, répliquez-vous galamment avec tous les gens de cœur et d'esprit, nous nous tiendrons à la porte. — Oui, et vous nous donnerez des nouvelles du christianisme et de la propriété!

On a peur, au premier abord, de se prêter à une mystification en prenant au sérieux, non pas le talent, mais le système de M. Proudhon. Il y a chez lui des qualités d'esprit et des résultats d'étude si remarquables qu'on hésite à le croire dupe de la farce grossière qu'il joue. Il y a quatre hommes dans M. Proudhon : un écrivain, un logicien, un économiste et un révolutionnaire. Cet écrivain d'un si bon flair grammatical peut-il parfois se tromper à ce point sur le sens des mots? Ce logicien si rompu aux ruses de la dialectique peut-il faire, sans s'en douter, de pareilles confusions d'idées? Cet économiste si sagace dans l'analyse des systèmes et des lois de la science de la richesse peut-il commettre, sans s'en apercevoir, les balourdises d'un ignorant fieffé? Ou bien ne faut-il voir dans les monstruosités qu'il débite que l'effronté calcul d'un spéculateur de famosité qui coupe la queue de son chien et mutile les statues des dieux avant d'être Alcibiade? On se poserait ces questions, si M. Proudhon n'était pas révolutionnaire; mais c'est la passion révolutionnaire qui l'emporte, c'est la passion révolutionnaire, c'est la fureur froide dont elle l'anime qui aveugle en lui l'économiste, le philosophe et l'écrivain. La science et le talent ne sont pour M. Proudhon que des moyens d'irriter les passions populaires, des trompettes de guerre et de destruction. M. Proudhon se prend donc aux embûches qu'il tend à l'ignorance des masses, et les qualités de son intelligence ne font que rendre ses bévues plus ridicules et plus honteuses.

Le premier succès de M. Proudhon fut de désorienter son monde par l'abus d'un système logique qu'on n'avait point vu encore appliquer chez nous aux discussions philosophiques et morales. L'étrangeté de cette dialectique, bien plus que sa rigueur apparente, le flegme cynique, la morgue pédante et narquoise avec laquelle M. Proudhon maniait cette machine inconnue, déroutèrent un moment ses premiers adversaires. Un écrivain très compétent et très spirituel nous a appris, dans ce recueil même, à quelle école étrangère M. Proudhon emprunta sa méthode. Le socialiste gaulois tenait cette discipline de Hegel et de ses héritiers les plus exagérés, il a eu tout simplement le mérite d'introduire chez nous, pour les idées, l'exercice à la prussienne. Ce n'est point de quoi je le blâme. Je blâme l'usage absurde qu'il a fait de cette méthode, l'employant à détourner le sens des mots et la génération naturelle des idées, et l'appliquant illégitimement à des matières qui échappent à la pesanteur de ses évolutions. Au reste,

quand on a vu pendant quelque temps M. Proudhon se dandiner, comme une antithèse vivante, sur les deux échasses de l'antinomie, rien de plus facile que de donner le croc-en-jambe au Croquemitaine, et on éclate de rire en reconnaissant, sous la mine menaçante du monstre, les masques de comédie les plus bouffons. Le livre des *Contradictions économiques* est, par exemple, quelque chose de pantagruélique comme la délibération sur le mariage de Panurge, et de grotesque comme les réponses de Marphurius à Sganarelle. M. Proudhon a parfois, contre les économistes, des fureurs aussi doctes et aussi drôles que celles de Pancrace. Ces pauvres raisonneurs sont à chaque instant convaincus, les ignorans, ignorantissimes, ignorantifians, ignorantifiés, d'ignorer Aristote et de commettre des syllogismes *in Balordo*. M. Proudhon, c'est une justice à lui rendre, a prouvé, lui, qu'il était de force à ajouter à la logique de Hegel un fameux chapitre sur les chapeaux!

M. Saint-René Taillandier a expliqué ici les artifices et les faiblesses de la logique de M. Proudhon; il n'y a plus à y revenir. Je vais seulement signaler un exemple flagrant de la mauvaise foi ou de la maladresse avec laquelle M. Proudhon raisonne sur les matières les plus graves; je le prends dans la publication populaire à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, ce qui me fournira en même temps l'occasion de toucher à une des erreurs fondamentales de la philosophie de M. Proudhon. Il s'agit du jugement par lequel il annonce la fin du christianisme et son antagonisme avec la société moderne. Je cite, dans sa crudité blasphématoire, un des passages les plus saillans: « *Nous* ne croyons plus à la présence réelle, à la procession du père et du fils, à l'éternité des peines, au jugement dernier; nous nous moquons des miracles rapportés dans la légende évangélique aussi bien que de la grace efficace; nous rompons, en toute sécurite de conscience, la loi du jeûne, et, quand a sonné pour nous la dernière heure, nous rendons paisiblement le dernier soupir sans prendre congé du prêtre. *Mais* le système de Copernic, de Galilée et de Newton s'enseigne dans toutes nos écoles, sans crainte de l'inquisition; mais la philosophie de l'histoire et des langues n'a plus à redouter les censures de l'église; mais le dogme de la souveraineté du peuple efface celui de l'infaillibilité du pape; mais nous pouvons, socialistes, poser en face de l'égalité devant Dieu l'égalité devant le travail, et, à côté du droit divin de propriété, proclamer le droit humain de la solidarité sociale. *Que* ceux qui parlent de restaurer parmi nous la religion et la foi nous disent à laquelle de toutes ces libertés ils en veulent. »

Ce défi, envisagé au point de vue logique, abstraction faite de la forme interpellative, réunit trois propositions en un syllogisme. Seulement le syllogisme est renversé; qu'on me permette, suivant un procédé employé souvent par M. Proudhon, de le rétablir dans la formule

scholastique. Ce syllogisme s'énonce alors ainsi : *Majeure :* la foi et la liberté ne peuvent exister ensemble; *mineure :* or, le système de Copernic est librement enseigné, etc. (placez ici la kyrielle des *mais* et des libertés dont nous jouissons); *conclusion :* donc, nous ne pouvons plus croire à la présence réelle, etc. (ici la litanie des choses auxquelles nous ne devons plus croire). Que dites-vous de cette façon de raisonner? La foi et la liberté sont incompatibles; or, la Sorbonne ne fait plus brûler par la main du bourreau les livres des philosophes; donc, il n'est plus possible que l'on croie, en France, à la présence réelle. La souveraineté du peuple a remplacé le pouvoir absolu des rois; donc, l'infaillibilité du pape n'existe plus pour les fidèles, donc encore, personne ne saurait plus jeûner. Nous n'avons pas besoin de cracher cent mots de pédant et de dire à M. Proudhon comment s'appellent en latin et en grec les fautes de ce syllogisme pour faire sauter aux yeux l'énormité de son raisonnement. La choquante absurdité de la conclusion résulte de l'illégitimité de la majeure : la religion et toutes les libertés sont incompatibles. On a ici un exemple sensible des tours que la dialectique antinomique joue à M. Proudhon; toutes les fois que M. Proudhon rencontre une idée, il la prend au sens absolu et l'oppose à une idée contradictoire également prise au sens absolu. Il oublie le mot de Montaigne, qui semblait prévoir l'antinomie, lorsqu'il disait : « Les extrémités de notre perquisition tombent toutes en éblouissemens. » Attribuant presque toujours à des notions concrètes, particulières, des propriétés mathématiques, il les fait se détruire l'une l'autre, comme se détruisent, en algèbre, les quantités positives et les quantités négatives. Ainsi, dans le cas présent, M. Proudhon annonçait la ruine du christianisme; il avait besoin d'un terme contradictoire à l'idée de religion, et voici l'opération qui s'est faite dans son esprit. La religion, c'est l'autorité; l'antagoniste de l'autorité, c'est la liberté; donc, la religion est tuée dès que la liberté existe. Supposez que M. Proudhon eût voulu nous annoncer la mort de la poésie, qu'y a-t-il de plus contraire à la poésie que la mécanique? Notre siècle s'immortalise par les plus puissantes inventions de machines, par les plus merveilleuses réalisations industrielles; donc, il n'y a plus de poésie; Fulton a inventé la machine à vapeur, donc Byron n'était pas poète; l'Europe se couvre de chemins de fer, donc on ne comprend plus Goethe et Châteaubriand. Voilà des démonstrations certaines comme la géométrie, car vous saurez que notre Aristote en partie double a la prétention de n'admettre, en métaphysique et en morale, que les preuves arithmétiques, et que, comme don Juan, il résumerait volontiers en ces deux articles le symbole de sa foi : « Je crois que deux et deux sont quatre, Sganarelle, et que quatre et quatre sont huit. »

Tous ces piéges maladroits de grammairien scholastique seraient en-

core au-dessous du dédain d'un honnête homme, s'ils n'aboutissaient à l'impiété que le socialisme offre comme une amorce aux passions populaires. La liberté a tué le christianisme; on a besoin de persuader ce mensonge au peuple, parce que le christianisme, plaçant au-dessus de cette vie la fin de l'homme, est l'antagoniste radical, invincible, éternel du socialisme. Mais, toutes les fois que M. Proudhon oppose les conquêtes de la liberté à la religion, il commet historiquement et philosophiquement deux méprises grossières. La religion, dans les sociétés humaines, s'est toujours trouvée mêlée plus ou moins aux institutions politiques, et il ne pouvait en être autrement, puisque la politique et la religion se partagent le même empire, qui est l'homme. Il est donc arrivé, dans la suite des siècles, que telles ou telles institutions purement politiques, passagèrement associées à la religion, en ont été détachées et ont disparu. Le plus grand progrès accompli à travers tant de maux depuis la réforme est précisément la séparation qui s'est opérée, dans l'organisation des sociétés modernes, entre le double domaine de la religion et de la politique. Ce partage, il faut le dire, s'est fait au nom et en vertu de la liberté, mais, tous les événemens de ces trois siècles le proclament, dans l'intérêt de la liberté religieuse aussi bien que dans l'intérêt de la liberté politique. La religion s'était placée sous le protectorat despotique de César, ou s'était emparée elle-même des attributions temporelles de l'empire : aujourd'hui elle s'est progressivement dégagée d'une situation antipathique à sa vraie nature, où elle échangeait quelques-uns des plus tristes priviléges de la tyrannie matérielle contre des chaînes spirituelles qui étouffaient sa puissance propre; aujourd'hui, les croyances religieuses et les opinions philosophiques ne subissent plus le joug du pouvoir temporel, et les opinions politiques ne relèvent plus du dogme religieux. La foi, revenue à la liberté immatérielle qui est son essence, ne s'adresse plus qu'à l'intimité des consciences, et n'invoque pour ses lois que la sanction morale qu'elle possède dans l'adhésion spontanée du croyant. Elle n'exerce sur les ames aucune contrainte violente; elle n'emprunte au pouvoir politique aucune de ses pénalités : la religion et l'état se partagent l'homme par une limite fatale, le tombeau; et la foi n'atteint plus, par les récompenses ou les expiations, que l'homme renaissant à l'immortalité de l'autre côté du sépulcre. Dieu, enfin, a remis une seconde fois au fourreau le glaive de saint Pierre. Ceci explique pourquoi M. Proudhon peut nier la présence réelle sans craindre, Dieu merci ! le bûcher; mais en quoi cela prouvera-t-il qu'il y ait incompatibilité historique entre la foi et la liberté, et que celle-là doive s'anéantir dans les sociétés où celle-ci prévaut? La société s'est sécularisée, elle s'est faite exclusivement laïque, elle a proclamé dans ses institutions politiques, non certes, comme le disait autrefois M. de La-

mennais, son athéisme, mais son incompétence. Politiquement donc, au lieu de tuer le christianisme, la liberté l'affranchit des liens terrestres et le ramène à la pureté de son origine et de sa fin.

L'incompatibilité prétendue entre la liberté et la foi est, au point de vue scientifique et philosophique, une erreur tout aussi triviale et non moins absurde. Le progrès de la civilisation moderne attesté par M. Proudhon témoigne irréfutablement contre elle. Il serait puéril aujourd'hui de montrer qu'entre les sciences physiques, les sciences d'induction et la foi, il n'y a pas seulement matière à hostilité. M. Proudhon en est si bien persuadé lui-même, que, voyant toutes les grandes découvertes scientifiques de notre temps aboutir, toujours de merveille en merveille, à de nouveaux mystères, it s'écriait, dans la préface des *Contradictions économiques*, que « l'univers est un laboratoire d'alchimie. » La science de ce siècle ne conclut plus au matérialisme; la religion, de son côté, a aussi bien distingué son domaine de la sphère scientifique que des frontières de la politique. Dans leur première infatuation, il est vrai, les savans crurent que la foi et la poésie allaient s'évanouir devant leurs découvertes : les savans irréligieux annonçaient la fin du christianisme, les savans religieux traitaient la poésie, avec le grand Newton, de « vain non-sens; » mais la conscience du genre humain répond toujours aux uns et aux autres, comme Shakspeare : « Il y a plus de choses au ciel et sur la terre que vous n'en rêvez dans votre science. »

> There are more things in Heaven and Earth, Horatio,
> Than are dreamt of in your philosophy.

L'antagonisme de la philosophie est plus réel, je l'avoue; mais reste à savoir s'il est redoutable. Dans cette confusion qui trouble la Babel philosophique, sur cette spirale toujours croulante et qu'elle reconstruit sans cesse avec les ruines de ses propres systèmes, je ne comprends pas l'aveugle impertinence avec laquelle chaque idéologue nouveau vient annoncer, en s'affaissant sur lui-même, la fin des religions. La philosophie moderne a accompli, depuis le XVIe siècle, deux évolutions gigantesques : la première par l'initiative de Descartes, la seconde sous l'impulsion de Kant; et deux fois, après d'admirables tours de force de logique et d'imagination, elle est revenue à son point de départ. « La philosophie, à sa dernière heure, écrivait M. Proudhon lui-même au début de ses *Contradictions économiques*, ne sait rien de plus qu'à sa naissance; comme si elle n'eût paru dans le monde que pour vérifier le mot de Socrate, elle nous dit, en se couvrant solennellement de son drap mortuaire : Je sais que je ne sais rien. » Or, rappelons-nous la prétention de la philosophie contre la religion : elle se vantait de pouvoir éclairer et diriger l'homme sur les problèmes de

sa destination, de lui dire ce qu'il est, d'où il vient, où il va; de lui apprendre s'il y a un Dieu, s'il a une ame immortelle, si la création a un but, et quel est le sens de la vie. Si la philosophie avait apporté jamais à ces problèmes une solution fixe, concluante, rassurante, répandant et imposant la conviction par l'impérieux rayonnement de son évidence, la philosophie aurait détrôné la religion et pourrait prononcer la déchéance du christianisme; mais, depuis qu'il y a des philosophes qui pensent, qui cherchent, qui nient, qui dogmatisent, en est-il un seul qui ait terrassé le doute et délivré Prométhée du rongeur éternel? Descartes n'a point suffi à Spinoza, lequel n'a point entraîné Leibnitz, qui n'a pas convaincu Kant, lequel n'a point satisfait Fichte, qui n'a point contenté Schelling, au-delà duquel a marché Hegel, dépassé lui-même par *les humanistes* et par M. Proudhon. Le dernier mot de ceux-ci est-il acceptable à la conscience du genre humain? C'est au contraire celui qui la révolte le plus et qu'elle repousse comme sa mort; car, désespérant de résoudre le problème, ne découvrant, par la puissance d'une logique effrénée, que l'impuissance radicale de la raison, ils pensent faire disparaître la difficulté en la détruisant par une sorte de négation furieuse, comme si elle n'était qu'une création arbitraire de l'esprit humain. La philosophie avait commencé par un acte d'humilité dans la bouche de Socrate, elle finit par une imprécation dans la bouche des philosophes du jour. Comme elle n'a pu parvenir à prouver l'existence d'un Dieu personnel et distinct de l'univers : Dieu, c'est l'humanité, disent les jeunes hégéliens; Dieu, c'est le mal, dit M. Proudhon; il faut le chasser de notre conscience. C'est avec une conclusion qui fait frémir l'esprit humain et baffoue le sens commun que ces forcenés viennent nous annoncer la fin de la religion! Ils ne voient pas que les avortemens de la philosophie, et ils en sont au milieu de nous l'exemple le plus éclatant, apportent en tous les temps à la religion cette confirmation mathématique qu'on appelle la preuve par l'absurde.

Telle est pourtant l'extrémité où la philosophie socialiste et révolutionnaire est forcée d'arriver avant même de jeter les fondemens de sa réalisation économique. Remontez en effet le cours de sa déduction : pour triompher, il ne suffirait point qu'elle persuadât aux hommes que chacun peut trouver ici-bas la part de bonheur que notre nature comporte, et que la société peut et doit donner à tous l'égalité du bien-être; il faut plus encore : il faut allumer dans les cœurs la soif de saisir sur-le-champ et par tous les moyens les jouissances qui leur sont promises. Pour cela, il faut concentrer sur la vie terrestre tous les appétits, toutes les aspirations et toutes les espérances; il faut, par conséquent, nous enlever la pensée de Dieu et nous étourdir sur le souci de la vie future. Sans cela, le socialisme n'a point d'aiguillon assez fort et ne peut achever avec sécurité son entreprise. Comme philosophe, M. Proudhon

est donc le plus conséquent des socialistes. Don Juan, a-t-il écrit quelque part, est aussi ancien que le monde. Quand le socialisme prophétise au peuple les jouissances matérielles sous l'invocation du blasphème, il me semble voir, en effet, don Juan tentateur faisant l'aumône au pauvre de la forêt : « Tu passes ta vie à prier Dieu, et tu meurs de faim!... Je m'en vais te donner un louis d'or tout-à-l'heure, pourvu que tu veuilles jurer. »

Mais, comme le crie la voix céleste dans le *Paradis* du Dante, « ô égarement des préoccupations humaines! qu'ils sont faibles et défectueux ces raisonnemens qui appesantissent le vol de l'ame sur les bassesses de la terre! »

O insensata cura dei mortali :
Quanto son difettivi sillogismi
Quei che ti fanno in basso batter l' ale!

En vain, dans sa froide exaltation, M. Proudhon dit à l'humanité : « Il faut que vous saisissiez les rênes du progrès, ces rênes qu'a tenues seules jusqu'ici l'incompréhensible Providence!... La Providence qui nous a conduits jusqu'à cette heure est incapable par elle-même de nous mener plus loin. A l'homme de prendre sur le char la place de Dieu!...» La conscience se soulève tout entière contre ce hideux cri de rage d'un orgueil aride dont les excès mêmes proclament l'impuissance. Pour fuir l'horreur de ces sinistres conséquences qui la remplissent de désolation, elle se réfugie dans la foi avec une confiance plus vivace. L'humanité est trop enveloppée de misères et de faiblesses pour s'enrôler dans cette insurrection de Titan. Des multitudes en démence pourront bien répondre un jour par le meurtre à l'impie férocité de provocations comme celles-ci : « Non! par les flammes de Némésis, quand le peuple ne se venge pas, il n'y a plus de Providence. » Mais l'humanité ne peut croire à une doctrine désespérante, qui, irritant jusqu'à la fureur le sentiment de nos maux, nous emprisonnant sur la terre et nous interdisant de chercher les consolations et le repos plus haut et plus loin, déchaînerait sur cette vie tous nos désirs et toutes nos convoitises, nous mettrait les armes aux mains pour disputer à nos semblables la plus fugitive apparence du bien-être et du plaisir, transformerait ce monde en un radeau de naufragés s'entredévorant sur un océan noir et sans rivages, et ferait naître tous les crimes de la société même instituée pour les prévenir.

La foi se redresse donc victorieuse sous le choc de ce duel à outrance. La foi seule, aujourd'hui comme au temps de saint Augustin, comme au temps de Bossuet, explique aux hommes la signification de la vie. Avec elle renaît l'amour, et le sacrifice retrouve un aliment et une sanction. Tout prend un sens : la résignation qui l'accepte et la charité qui la soulage savent ce qu'est la souffrance. La vie présente

s'élève et s'épure en se reflétant sur l'immortalité. L'homme, au lieu de pousser ces cris de désespoir que lui arrache le vide des satisfactions humaines quand il les a goûtées, bien plus douloureusement que leur mirage lorsqu'il les poursuit sans les atteindre, sait que la vie, suivant le mot de Bossuet, est l'apprentissage de la mort. La liberté est comprise, et en même temps la destination de l'individu et la marche providentielle de l'humanité. C'est la liberté qui périt sous les systèmes socialistes. Le socialisme s'occupe exclusivement de l'humanité. Il voit la forêt et n'aperçoit pas les arbres. Il organise la vie sociale et après il abandonne l'individu, sans songer que toutes les altérations du milieu qu'il traverse ne changent rien à la nature de l'homme personnel et libre; qu'on n'a rien fait pour son bonheur et sa sécurité en augmentant les objets de ses désirs et le cercle de sa puissance; que tout dépend enfin du choix de sa liberté et de la façon dout elle gouverne ses facultés agrandies. Il est faux, et il répugne au christianisme comme à notre nature, que les destinées de l'individu soient asservies aux destinées prétendues de cet être abstrait, impersonnel, idéal, qu'on appelle l'humanité. L'humanité, quelle est cette femme? pourrait-on demander en répétant la question de M. de Maistre sur la nature. L'humanité, collection d'êtres individuels et libres, n'est pas la fin de ces êtres, elle n'est que le milieu où s'accomplit leur développement moral, le champ qu'ils traversent pour étendre et exercer leur liberté. Elle ne peut pas renfermer une loi supérieure à celle qui gouverne l'homme réel, l'individu. Le moyen ne peut être plus grand que le but. L'humanité, c'est-à-dire la marche des sociétés, c'est-à-dire encore le progrès dans toutes ses applications à la science, à la politique, à l'économie politique, à l'industrie, n'a donc qu'une loi : ce n'est pas la poursuite du bonheur, c'est l'augmentation indéfinie des forces soumises à la liberté humaine, c'est l'accroissement incessant de la liberté de chaque homme. Dieu l'a voulu ainsi, en assignant pour mission à l'homme sur la terre, d'un côté la conquête de la nature qui multiplie les moyens d'action de la liberté, et de l'autre la victoire de la liberté sur elle-même par son sacrifice volontaire au devoir. Nous savons donc où nous allons; nous savons qu'en politique comme en économie politique, nous devons, d'un effort constant, travailler à délivrer tous les hommes de l'esclavage de misère physique et d'ignorance morale dont nous ne secouerons jamais sur la terre les dernières chaînes; nous savons qu'il ne saurait y avoir de vérité en politique et en économie politique dans des systèmes qui feraient violence à la liberté humaine; nous savons par conséquent que le socialisme, partant d'une imposture philosophique, doit aboutir fatalement à une absurdité économique.

EUGÈNE FORCADE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

30 novembre 1848.

La véritable opinion d'un peuple a par elle-même une force irrésistible et souveraine. Il est sans doute des commotions qui la déplacent, qui la bouleversent, des élémens corrupteurs qui la troublent et qui l'infectent. La commotion passe, la corruption emporte ce qu'elle touche et s'use en s'assouvissant. L'opinion reprend alors son cours; elle rentre dans sa voie : ainsi le fleuve, soulevé un instant et chassé loin de son lit par le vent furieux des régions équinoxiales, revient bientôt couler entre ses rives avec la même puissance et la même majesté.

Ni les illusions, ni les lâchetés individuelles ne sauraient jamais prévaloir long-temps contre l'empire d'une pensée qui se trouve au fond la pensée de tout le monde. La pensée de la France, c'est qu'il lui faut un gouvernement modéré. Nous n'avons pas besoin d'expliquer ce que nous entendons ici par ce mot de modération. Nous en appelons à tous les vœux, à tous les actes qui traduisent maintenant l'esprit du pays; nous en appelons plus particulièrement encore à toutes les démarches que l'on croit devoir tenter pour briguer sa faveur dans l'arène électorale. Ces démarches, ces manifestes, ces plaidoyers, ne sont autre chose qu'un continuel hommage rendu par de nouveaux convertis à une opinion dont ils avaient jusqu'ici plus ou moins méconnu l'ascendant. Nous assistons au triomphe de l'opinion modérée : ceux qui le mènent, ceux qui le célèbrent sont justement ceux qu'elle a conquis.

Il y a quelques mois à peine, quand on se présentait au suffrage de ses concitoyens pour obtenir de leur estime la plus mince des fonctions publiques, il fallait avoir dans sa poche tout un plan de reconstruction politique et sociale; il était de rigueur d'avouer en principe qu'on sentait le besoin de refaire le monde, et les plus sages, ceux qui n'osaient point l'entamer trop avant, se croyaient obligés de s'excuser du peu. On partait de ce raisonnement que, puisque nous étions devenus république, ce n'était pas pour rien, et l'on s'ingéniait à découvrir les travaux providentiels que nous avait sans doute imposés une métamorphose si merveilleuse. On voyait énormément à changer, on ne voyait guère à

conserver. Nous sommes bien loin de ce temps-là. Il s'agit aujourd'hui de la première magistrature de l'état; comment s'y prend-on pour la solliciter auprès du peuple souverain? On rassure, à qui mieux mieux, les intérêts et les idées alarmés par cette fantasmagorie de choses nouvelles qui avait d'abord envahi la scène publique; on se met à couvert derrière les hommes dont l'expérience a le plus d'autorité sur le pays; au lieu d'annoncer, comme jadis, avec force bruit de trompettes, qu'on va courir les aventures par de glorieux chemins de traverse, on se vante de suivre bonnement la grand'route pour avoir la foule avec soi. On s'enorgueillissait naguère d'un titre exceptionnel ou d'un entourage exclusif; on s'estime aujourd'hui fort heureux de se confondre dans la majorité, de ne pas la dépasser, d'être de son bord et à son niveau. Le rôle d'initiateur et de prophète avait bien son charme, mais c'est un rôle solitaire qui n'est plus de saison; on aime mieux désormais conduire le chœur que le précéder de trop loin, et l'on est ainsi obligé de ne chanter ni plus haut ni plus bas que la note.

Il y a deux candidats aux prises; nous ne comptons ni M. Ledru-Rollin ni M. Raspail, qui, de l'aveu de M. Proudhon, tiennent seulement à passer la revue de leur armée. M. de Lamartine est déjà pour la république ce qu'il était dans les derniers temps de la monarchie, une statue délaissée, la statue de Memnon, si l'on veut, mais non point une personne politique, non point la représentation d'un parti. Il n'y a donc que deux candidats : le général Cavaignac et M. Louis Bonaparte. L'opinion modérée n'a pas voulu avoir le sien, et nos lecteurs se rappellent qu'il n'a pas dépendu de nous qu'il en fût autrement. Il semble pourtant, nous le confessons aujourd'hui, que cet effacement des modérés vis-à-vis du scrutin doive tourner au profit de leur cause. Voici, en effet, que ces deux candidats, qui ne leur appartiennent point d'origine, ambitionnent par-dessus tout l'honneur de leur adoption, et se disputent la préférence en rivalisant de sacrifices. L'influence de cette grande opinion nationale ressort d'autant mieux, qu'elle est invoquée par ceux-là même que des prestiges particuliers ont élevés jusqu'au pinacle, et qui, une fois là, n'espèrent s'y soutenir qu'en empruntant son appui. Il y a mieux, nous croyons que de part et d'autre l'emprunt serait contracté de bonne foi, tant les circonstances pèsent sur les hommes.

Les États-Unis d'Amérique sont à présent même livrés comme nous aux préoccupations d'une lutte électorale. Comment la lutte s'engage-t-elle de l'autre côté de l'Atlantique? Il y a des partis rivaux qui ont chacun leur homme, qui le poussent, parce qu'il leur appartient et qu'il se dit leur. Chaque candidat donne un programme qui n'est pas le programme de son adversaire : l'un est pour la guerre et l'autre pour la paix; l'un voudra l'abolition, et l'autre la conservation de l'esclavage. Par une rencontre curieuse, nos deux candidats frappent à la même porte et cherchent leurs électeurs dans le même camp. Ni le général Cavaignac, ni M. Louis Bonaparte ne souffriraient désormais qu'on les soupçonnât de ne point être absolument des nôtres. Tous deux, pour en venir là, passent, il est vrai, par-dessus plus d'une barrière et rompent avec plus d'un souvenir. Il faut, par exemple, que M. Louis Bonaparte oublie Strasbourg et Boulogne; il faut même qu'il abdique cette phrase émanée d'une ambition d'autre allure, qu'il ne dise plus dans sa pensée : Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir! Il faut qu'il en finisse avec les rêveries impérialistes

dont il a bercé sa jeunesse et sa maturité, avec les coquetteries révolutionnaires dont il a semé sa propagande napoléonienne. Défenseur improvisé de l'ordre et de la loi, il est condamné, par la mission même qu'il brigue, au regret éternel des actes de violence qu'il a commis naguère contre l'ordre et contre la loi. La conversion du général Cavaignac, pour n'avoir pas les mêmes difficultés intimes, pour n'être point embarrassée des mêmes réminiscences personnelles, n'est pas non plus une tâche commode. Il a été l'élu d'un parti qu'il croyait, du fond de sa solitude d'Afrique, le parti le plus généreux et le plus éclairé; il est obligé de reconnaître que ce parti n'est point la France, et de renier autant qu'il est en lui le patronage pernicieux d'une origine impopulaire. Il était lié par des affinités nombreuses avec un parti plus extrême encore : il avait de ce côté-là des attaches de famille, des traditions domestiques. Entre ce côté-là, néanmoins, et lui, le nouvel homme, il a dû ouvrir un abîme, et l'abîme est maintenant ouvert par l'acier de la parole comme par l'acier de l'épée.

Nous tenons cette révolution pour sincère, et chez M. Louis Bonaparte et chez le général Cavaignac; quels que soient nos sentimens à l'endroit de l'un ou de l'autre, nous aurions mauvaise grace à contester les intentions de celui qui nous plairait le moins, sans vouloir également révoquer en doute celles de son rival. En ce qui les concerne tous les deux, cette révolution est un fait officiellement accompli, et tel est le résultat capital de cette dernière semaine : nous n'avons plus besoin d'en savoir davantage. Nous croyons assurément que l'approche du terme décisif n'est pas étrangère aux éclaircissemens qu'on nous a donnés des deux parts; mais, l'urgence ayant compté pour autant auprès de chacun dans cette décision salutaire, nous ne pouvons faire à personne un démérite d'avoir attendu si long-temps.

Situation singulière où notre impartialité de juge se trouve tout d'un coup placée entre ces candidats qui avaient bien la mine, il y a quelque temps, de s'appuyer sur d'autres que sur nous, et qui, repoussant aujourd'hui toute alliance équivoque, viennent presque en même temps nous assurer qu'ils sont uniquement les nôtres! Nous avons l'amour-propre de notre opinion, et cet assaut qu'on nous livre pour se la concilier ne laisserait pas de nous être agréable, si la perplexité dans laquelle nous jette l'obligation de choisir ne s'accroissait en présence de candidats qui prétendent opiniâtrément et ne ressembler qu'à nous et se ressembler tous les deux. N'y a-t-il donc plus de bonapartistes, que le prince Louis ne parle qu'à notre adresse, à nous qui le sommes si peu? *Le National* est-il donc tout-à-fait dépourvu de crédit, que le général son ami ne demande de recommandations qu'ailleurs? Lequel garder, maintenant que nous voilà tous en famille? Pour beaucoup, certainement, la question va rester indécise jusqu'au dernier jour, parce que chaque jour, dans la passe critique où nous sommes, chaque jour a sa péripétie. Nous contemplons pour la première fois ces prodiges d'émulation politique dont les Américains ont l'habitude; ne nous en étonnons pas trop : ces prodiges sont dans la nature des choses et selon la loi des circonstances. Les candidats redoublent d'activité à l'instant où la solution approche; hier la balance penchait pour celui-ci, comment la fera-t-on pencher demain pour celui-là? Il faut en prendre notre parti : la vie d'une république, c'est ce problème en permanence au sommet de l'état. Nous vivons fort de cette vie à l'heure qu'il est, et, sans prévoir autrement les nouvelles

phases qui nous attendent, nous avons à retracer déjà pas mal de vicissitudes dans la lutte électorale, qui n'a été réellement ouverte qu'à partir de cette dernière semaine. La compétition est d'autant plus ardente et les coups se suivent d'autant plus vite, que l'on est, nous le répétons, face à face sur un même terrain, et qu'on veut l'enlever d'assaut avec les mêmes armes.

M. Dufaure a commencé pour le compte du général Cavaignac. Une lettre écrite par l'honorable M. Odier, avec une complaisance dont nous ne lui faisons pas un crime, fournissait au ministre de l'intérieur une occasion dont il a profité. M. Odier, banquier, juge au tribunal de commerce, représentant naturel d'une portion notable de la bourgeoisie parisienne, désirait savoir à quoi s'en tenir sur les vues ultérieures, sur le fond même des dispositions du général. Il demandait à M. Dufaure de le rassurer. La démarche, au premier abord, prête à la critique, et l'on est tenté de trouver assez naïf le certificat délivré par un subordonné en l'honneur de son chef immédiat. Il faut cependant voir les choses plus au sérieux : il y a là un signe caractéristique de notre état. Le pays, contraint par d'étranges reviremens à choisir entre des noms nouveaux celui qu'il doit mettre à sa tête, interroge les hommes qu'il connaît sur la valeur de ceux qu'il ne connaît pas assez. Il interroge M. Dufaure sur M. Cavaignac, comme M. Thiers sur M. Louis Bonaparte; le témoignage rendu est plus ou moins explicite, mais la question est posée dans un même esprit de confiance vis-à-vis des personnes éprouvées et d'incertitude vis-à-vis des autres. La hiérarchie politique n'est, en pareille occasion, qu'une règle secondaire pour déterminer une conduite, et il n'y a point de règle supérieure à l'empire de cette hiérarchie morale selon laquelle les anciens d'une opinion se trouvent les parrains des derniers venus qui s'y rangent. La lettre de M. Dufaure a produit bon effet dans la haute banque et à la Bourse. Pourquoi ne pas vouloir qu'un républicain du lendemain délivrât sa garantie à un républicain de la veille? Le symptôme est-il si fort à dédaigner?

A la séance qui suivit l'apparition de cette lettre, M. Jules Favre, dans un intérêt qu'il est assez difficile de préciser, attaqua violemment, de sa violence, il est vrai, la plus insinuante et la plus caressante, des manœuvres électorales qui, à son goût, laissaient bien loin derrière elles les fameuses circulaires d'avril, dont l'assemblée n'avait pourtant pas encore oublié l'auteur. M. Favre (c'étaient à coup sûr l'amour de la justice et le profond respect de la liberté électorale qui parlaient par sa bouche), M. Favre montra beaucoup de commisération pour les souffrances d'une candidature rivale de celle qu'il combattait, et fit rude guerre aux caricatures qui poursuivaient si méchamment l'ombre du grand homme. On aurait pu croire un instant qu'aux pieds de cette ombre vengeresse, il allait écraser le général Cavaignac sous quelques énormités hardiment dévoilées. Le gros dossier qu'il étalait sur la tribune se trouva vidé sans qu'on eût vu rien sortir d'assez terrible pour motiver l'indignation à laquelle il conviait l'assemblée. Nous ne voulons pas jurer que le général Cavaignac se fâche cruellement contre les secrétaires qu'il renvoie pour l'avoir trop servi. Si l'ours de la fable n'avait pas tué l'amateur des jardins, au lieu de l'émoucher, il est à croire qu'il se serait fait pardonner. Mais quoi! M. Louis Bonaparte n'a-t-il pas non plus d'amis maladroits dont le zèle lui sera peut-être une source d'embarras autrement graves, s'il l'emporte une fois? Il est étranger aux his-

toires qui courent aujourd'hui les campagnes; il n'est pour rien dans ces récits d'Eldorado impérial dont on amuse la crédulité rustique. Soit : il n'en sera pas moins responsable de ces beaux contes; ce sont autant de lettres de change tirées sur lui, qu'il prenne garde au protêt! Et puis, est-ce qu'à Paris, bien à son insu sans doute, il n'a pas dans des clubs spéciaux des avocats qu'il eût mieux choisis assurément, s'il les avait choisis lui-même, mais qui, tels qu'ils sont enfin, débitent au public sa correspondance privée tout comme s'ils la tenaient de ses mains? Et quels avocats! La république, c'est tout dire, les a essayés et congédiés en vingt-quatre heures au lendemain de février.

M. Dufaure n'a donc pas eu de peine à répondre aux accusations de M. Favre en mettant en parallèle les griefs que tout gouvernement sérieux devait avoir contre les procédés électoraux dont on usait à l'autre bord. Il eût été peut-être plus embarrassé de répondre, si on lui eût demandé comment il appelait la récente invention de M. Trouvé-Chauvel. Celui-ci s'est avisé d'un projet de loi destiné à réduire l'impôt du sel des deux tiers, mais seulement dans dix-huit mois. Voilà une réduction qu'on voudrait décréter bien vite et exécuter bien tard. Aurait-on compté sur l'effet de cet engagement à longue échéance au point de s'imaginer que le paysan ne s'ennuierait pas trop du délai, et saurait encore gré de la promesse? Il y a là quelque chose qui sent son élection prochaine, quoiqu'après tout cela ne nous inquiète guère, parce que les projets de M. Trouvé-Chauvel ne sont pas lettre d'Évangile, et qu'il y a dans l'assemblée plus d'une personne pour lui dire son fait. Ce qui nous eût inquiétés davantage, si nous eussions été moins sceptiques, c'eût été l'idée qui courait ces jours-ci sous le manteau, l'idée qu'on s'apprenait à voix basse, qu'on imprimait avec une obscurité significative au plus épais des *faits-Paris* dans les colonnes de certains journaux, l'idée d'un 18 fructidor. Le général Cavaignac voulait fructidoriser; les noms des victimes avaient fini par s'écrire en grosses lettres, et elles défiaient généreusement leur destin; quelques-unes pourtant découchaient, par précaution, j'imagine. M. Dufaure les a bénévolement rassurées. M. Dufaure s'est élevé aussi dans cette même séance avec l'énergie d'un honnête homme contre les bruits mensongers qui déclaraient le gouvernement actuel atteint et convaincu d'une velléité de retour à la république rouge. Il a hautement dénoncé l'abîme qui séparait sa république de celle-là. Le général Cavaignac devait reprendre cette déclaration en son nom dans la séance du lendemain.

Cette séance de samedi, prolongée jusque bien avant dans la soirée, a été l'une des plus mémorables que l'assemblée nationale ait encore eues. Nous ne louerons pas le général Cavaignac du succès inattendu de son éloquence; nous dirons seulement que sa bonne conscience a fait tout son succès. Pour qui assistait à ce spectacle dramatique, on voyait bien que c'était là l'indignation d'un cœur honnête, la révolte sincère d'une ame loyale offensée. Nous ne sommes pas de ceux qui ont besoin de mettre une sourdine au triomphe mérité de quiconque n'est pas au plus près de nous dans nos rangs. Ce triomphe, nous le constatons franchement, et nous ne croyons pas que notre cause ait à souffrir de cette franchise. Ce triomphe lui-même, à quoi tient-il, sinon à l'effort courageux avec lequel le chef du pouvoir exécutif est revenu sur plus d'une dissidence qui le séparait de nous? Nous n'avons pas beaucoup d'illusions à l'endroit des ressorts secrets qui jouent ordinairement derrière toute espèce d'appareil parle-

mentaire; nous admettons volontiers qu'il en est de ce théâtre comme des autres : il n'y manque jamais de ficelles ni de machines. Nous prenons seulement la scène comme elle est, et, la scène donnée, nous regardons jouer l'acteur. Même appris d'avance, le rôle n'en est pas plus facile à dire, parce qu'il faut toujours le sentir en le disant. Le général Cavaignac a profondément senti le sien, c'est pour cela que nous l'estimons.

Voici où était l'affaire : M. Garnier-Pagès et M. Barthélemy Saint-Hilaire, avec leurs amis MM. Pagnerre et Duclerc, tous anciens membres ou subordonnés de la commission exécutive, avaient gardé des journées de juin un souvenir particulièrement défavorable au général Cavaignac. Considérant du point de vue d'une relation privée les relations politiques qui les avaient unis au chef actuel du pouvoir exécutif, ils ne lui pardonnaient pas la brusquerie de sa rupture, et ce ressentiment se mêlait à des doutes sérieux sur la bonté des mesures prises par le général durant la bataille; ils n'étaient pas éloignés de penser qu'il y avait eu contre eux un complot parlementaire auquel M. Cavaignac avait donné plus d'attention qu'au progrès des insurgés. Aucun de ceux qui partageaient cette opinion ne s'en étant caché, elle avait transpiré facilement et alimenté des rancunes dont l'acrimonie et la violence ont peut-être fait plus de bien que de mal à celui qui en était l'objet. M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans un esprit de droiture et d'honnêteté que personne ne lui conteste, avait lui-même rédigé l'histoire de ces cruelles journées, dont les angoisses avaient été doublées pour lui par des défiances malheureuses. C'est cette histoire que M. Barthélemy Saint-Hilaire est venu lire à la tribune sur la provocation directe du général Cavaignac.

Pas plus que l'honorable auteur de ce fragment historique, nous ne sommes des tacticiens et nous n'avons la prétention de savoir au juste où placer des régimens dans une ville en feu. Nous ne voulons donc raisonner ni sur la concentration, ni sur la dispersion. Nous avouerons pourtant qu'il nous plairait médiocrement d'avoir toujours, en cas d'émeute, l'honneur trop prolongé du premier feu, et nous ne goûtons pas plus que personne un système dont le beau serait de faire tuer le bourgeois en attendant que le soldat s'apprête. Nous inclinons même à penser que cette prétendue concentration n'a servi qu'à masquer l'absence d'un nombre de troupes suffisant, et nous déplorons que ces troupes n'aient pas été là. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le général avait toutes celles qu'on lui avait commandé d'avoir; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en se reportant à l'esprit de l'époque, on trouve qu'on avait alors regardé comme une victoire signalée de l'ordre sur le désordre d'avoir pu ramener ces seuls régimens dans Paris. Tout cela dit, nous ajoutons que la question pour nous n'est pas là. Il ne s'agit pas, à propos de la présidence, d'examiner le général Cavaignac sur ses talens militaires; il s'agissait de son caractère politique.

Par deux points, ce caractère restait obscur, et d'abord le général avait-il trempé dans une intrigue de couloir et de bureau qui l'eût uniquement préoccupé au milieu même des angoisses de la patrie? M. Barthélemy Saint-Hilaire a lui-même reconnu avec une loyauté trop honorable pour équivaloir à une rétractation que sa plainte n'allait point jusque-là. N'allant point jusque-là, que signifiait-elle, et quel intérêt public l'obligeait à la formuler? Ce qu'il en est resté, c'est que le général Cavaignac ne s'était pas bien pénétré de toute la reconnais-

sance qu'il devait à la commission exécutive. M. Garnier-Pagès parlait à peu près à son ancien ministre comme autrefois la reine Christine déchue à son soldat Espartero : « Don Baldomero Espartero, je t'ai fait grand d'Espagne, duc de la Victoire, etc. » Un sujet est toujours redevable à son souverain dans une monarchie, la justice y touche de si près à la grace; mais, comme on ne fait rien dans une république que par raison d'état, la raison d'état ne peut exiger de ceux qu'elle favorise une gratitude très personnelle. Le général Cavaignac s'est laissé vite pousser au pouvoir à la place de ses chefs, c'est parfaitement vrai, mais encore nous sommes-nous réjouis d'apprendre que nos amis de la rue de Poitiers avaient été pour autant dans cette élévation que nos ennemis du *National*. La raison en est simple. C'est qu'à ce moment-là le cri de tout le monde était justement la retraite de la commission exécutive. M. Ledru-Rollin a la bonhomie de croire que ce sont les lenteurs du général Cavaignac qui ont artificieusement décidé cette retraite, en soulevant contre lui la méfiance générale. M. Ledru-Rollin prend la cause pour l'effet. C'est au contraire cette méfiance qu'il inspirait, qui a rendu les lenteurs si désespérantes. La méfiance au sujet de M. Ledru-Rollin n'a pas commencé le 23 juin, elle date des commissaires, elle date des circulaires, elle date du 16 avril, elle date du temps où la république, selon son dire, n'étant pour lui qu'un *fait* il pouvait, à coups d'émeutes, arranger le *fait* selon son cœur.

Le second point qu'avait à vider le général Cavaignac, c'était de savoir si la mémoire de son père et de son frère, si les idées plus ou moins fixes d'un esprit long-temps isolé ne l'entraîneraient pas au premier jour où il serait un peu plus le maître vers les sentiers ardus de la Montagne. Là surtout était depuis long-temps l'intérêt politique. L'accent avec lequel il s'est séparé de M. Ledru-Rollin restera dans le souvenir de tous ceux qui l'ont entendu. Qu'il y ait sous cette figure sombre et fatiguée, dans cette tête opiniâtre, derrière cette parole pesante et tranchante, qu'il y ait là des ambitions qui ne soient pas purement spirituelles, il ne se donne guère de prix de vertu dans l'arène où elles s'exercent; que ces ambitions passent par-dessus beaucoup d'amitiés et refoulent beaucoup de sentimens, ce n'est pas notre affaire. Il est dans la vie politique des nécessités qui engrènent tellement les hommes, que leur être, en quelque sorte, ne leur appartient plus, à moins de cet effort surnaturel qui est le génie. C'est pourquoi tant de natures médiocres ont été culbutées par ces nécessités jusqu'aux plus extrêmes folies. Les nécessités d'aujourd'hui poussent vers la bonne route. Croyons à leur toute-puissance!

Le général Cavaignac avait eu deux heureuses journées; M. Louis Bonaparte ne jouit pas tellement de son futur triomphe, qu'il n'ait éprouvé quelque souci d'être distancé. Son rôle, à moins d'incidens, était en principe de se taire. Bien ou mal, dans un sens qui plaisait aux uns s'il déplaisait aux autres, son nom parlait pour lui. Fidèle à cette tactique, d'ailleurs assez facile, M. Louis Bonaparte s'était régulièrement abstenu de participer soit au mouvement extérieur de l'opinion, soit aux actes importans de l'assemblée. Il y avait bien à cela quelque inconvénient. On pouvait croire, par exemple, qu'il se portait héritier de l'empire, puisque ses amis abusaient de son silence pour invoquer en sa faveur nous ne savons trop quel sénatus-consulte. On pouvait même supposer qu'il existait chez lui un soupçon de socialisme, puisqu'il n'avait pas jugé con-

venable de voter dans la question du droit au travail. Aujourd'hui nous ne doutons plus que M. Louis Bonaparte ne soit bien et dûment acquis à la sainte cause de la vieille propriété; nous reconnaissons qu'il se propose de défendre l'ordre de notre société moderne et non pas l'ordre tombé de la société impériale. Son manifeste a paru fort à propos, au moment où le public était encore ému du succès de son rival. La diversion était adroite, c'est toujours quelque chose; de plus, elle n'était pas compromettante, car, en matière de manifeste, on ne peut guère être battu : on fait défaut aux interlocuteurs. Personne n'attend de nous l'admiration béate inspirée par cette pièce aux fervens adorateurs du prince Louis; nous n'ignorons pas qu'elle n'a point passé sans reproche auprès de ses amis sérieux, et, quoiqu'on veuille l'attribuer à d'autres que lui, nous avons au contraire toute l'inclination du monde à la prendre pour son œuvre. Cette œuvre ne nous enthousiasme pas jusqu'au point de dire qu'elle est un modèle de style et d'idées; nous en ferons pourtant volontiers cet éloge, qu'elle n'est point d'un français académique, et nous l'aimons beaucoup mieux ainsi que si elle eût été arrangée dans l'école des penseurs. Elle dit en soi beaucoup de bonnes choses. On y trouve de bons sentimens qui ont l'avantage de n'être pas neufs, de bons principes dans lesquels on peut se retourner. Bref, c'est bien, c'est très bien. De ce côté-là comme de celui du général Cavaignac, c'est notre drapeau qu'on salue, et nous en sommes en vérité bien flattés; mais, dans l'excès de notre plaisir, nous ne pouvons pas non plus exagérer notre reconnaissance. Nous-mêmes, qui n'avions pas précisément de penchant inné pour la candidature de M. Louis Bonaparte, nous pèserons cependant à son poids le premier titre personnel qu'il ait mis maintenant dans la balance. Ces paroles, où il y a du sens et de la sincérité, ont été à notre adresse comme à celle du public. Ce n'est pas le tout malheureusement de les écrire, reste à les appliquer.

Le manifeste de M. Louis Bonaparte était un coup auquel le général Cavaignac n'aurait pas eu tout de suite réponse prête. Viennent avant-hier les nouvelles d'Italie. Le pauvre pape, resté sans défense après l'horrible assassinat de M. Rossi, est tombé aux mains de l'émeute : les dépêches de M. d'Harcourt retracent une situation des plus critiques; le grand club romain, le *Cercle populaire*, mène toute la ville et dicte ses ordres au saint père, impuissant à résister. Le bruit enfin court un peu vite que Pie IX, prisonnier de ses sujets, n'est plus même libre de sa personne. A quoi se résoudre en pareille occurrence? Le gouvernement prend une initiative qu'il n'a pas soutenue aujourd'hui avec assez de présence d'esprit, avec assez de naturel : il envoie un représentant, M. de Corcelles, protéger à Rome le saint père outragé; il lui confie sous sa responsabilité l'emploi de trois mille cinq cents hommes que portent cinq frégates; il fixe un but unique à cette soudaine expédition, la mise en sûreté du pontife. Point d'intervention politique jusqu'à plus ample informé. Nous ne cacherons point que cette décision nous plaît, pourvu que l'on n'ait pas trop anticipé sur les événemens. Ce n'est pas nous qui blâmerons la république française de faire face quelque part à la démagogie, pourvu qu'il soit démontré par l'avenir que cette intervention limitée était autre chose qu'un coup de tête. Nous comprenons qu'il y ait eu peut-être dans la promptitude avec laquelle on s'est déterminé une espérance de popularité. Si cette honorable séduction n'a point couvert, aux yeux du général Cavaignac, quelque démarche dont il faille ensuite

se retirer, nous lui pardonnons volontiers d'avoir été séduit par une telle pensée. Il restera toujours acquis de la sorte que c'était un moyen de se populariser dans la république de 1848 que d'aller au secours du pape, et le général Cavaignac aura prouvé qu'il le sentait. Pourquoi le ministère s'est-il aujourd'hui si mal tiré de ses explications? Les ordres du jour motivés n'améliorent pas les mauvaises retraites.

Tel est le tableau fidèle de la situation électorale. La question, comme on le voit, est toujours pendante. Nul ne doute que M. Louis Bonaparte n'ait la majorité, le tout est qu'elle soit absolue. M. Louis Bonaparte, devenu candidat conservateur, compte parmi ses auxiliaires des hommes éminens dont nous respectons profondément les conseils, M. Thiers, M. Molé. Le général Cavaignac, en s'inspirant des mêmes principes, aura les suffrages de beaucoup de nos anciens amis, M. de Rémusat, M. Cousin, M. Duvergier de Hauranne. Cette division des voix qui nous ont guidés jusqu'ici d'accord dans notre période républicaine n'est pas propre à terminer la perplexité publique. On reproche d'ailleurs avec raison au général Cavaignac les liens qui l'attachent à certain entourage, les défauts d'un personnel administratif qui n'a point encore été assez épuré. Nous partageons, quant à nous, tous ces griefs; nous avons dit et répété qu'on n'était pas digne de gouverner un grand pays, dès qu'on voulait le livrer à une minorité. Nous ajoutons que ces griefs, chaque jour plus ressentis, accroissent beaucoup l'indécision générale. Dans cet état de choses, avec cet équilibre des candidats, il ne faut qu'un jour, qu'une heure pour élever l'un et rabaisser l'autre. Sait-on ce que produirait un discours de M. Louis Bonaparte, venant au milieu d'une tempête parlementaire expliquer son manifeste et dire son *quos ego!* La bonne conscience a délié la langue du général Cavaignac; pourquoi la fierté de son sang et la mémoire de son nom ne serviraient-elles pas aussi bien M. Louis Bonaparte?

Il est temps d'ailleurs que nous soyons délivrés de ces anxiétés intestines. L'horizon ne veut point s'éclaircir. A peine a-t-on l'espérance de quelque résultat pacifique dans un coin du monde, la guerre aussitôt menace ou éclate dans l'autre. Les choses traînent si fort en longueur à Berlin, qu'il est très difficile de croire qu'elles aboutissent à une explosion violente. A Vienne, cette répression, qui n'a point été ici assez active, se fait impitoyable, et la force militaire, qui a sauvé la monarchie, prend sur elle la responsabilité d'exécutions dont le terme n'arrive pas. Il est temps que le nouveau ministère sache établir son existence constitutionnelle en face du commandement des généraux : le prince Schwarzenberg et le comte Stadion ne sont point des hommes dont on puisse faire les instrumens d'une camarilla; il leur appartient de retirer l'Autriche des mains de ces soldats à moitié barbares qui l'ont sauvée, comme des mains des démagogues qui la perdaient. M. Smolka, l'ancien président de la diète de Vienne, réélu dans celle de Kremsier, disait avec raison que « tout le malheur venait des ultra-démocrates et des ultra-diplomates. » Il n'y a de gouvernement durable et régulier ni avec les uns ni avec les autres.

C'est un coup de maître de ces ultra-diplomates, provoqué, disons-le, par les excès des ultra-démocrates, d'avoir amené l'empereur Nicolas à s'immiscer d'une façon si éclatante dans l'appréciation des affaires d'Occident par les grands honneurs qu'il confère aux vainqueurs de la démagogie; pourquoi faut-il que

ceux-là soient en même temps à Milan les vainqueurs d'une nationalité? pourquoi l'esprit de faction a-t-il si bien absorbé la cause nationale, que l'une s'amoindrisse et s'efface sous l'autre? Les cordons et les croix dont la Russie décore le prince Windischgrætz, le baron Jellachich, le maréchal Radetzky, sont autant de protestations contre la turbulence déplorable de la démocratie d'Occident, protestations intéressées qui semblent faire du czar le seul défenseur efficace de l'ordre et du droit. On recommence ainsi à Pétersbourg ce grand rôle de champion de la paix publique qu'on s'était si adroitement arrogé du temps de la sainte-alliance; on se donne l'air de nous croire incapables, nous et tous les peuples constitutionnels, d'avoir jamais la règle chez nous. On récompense avec d'autant plus d'éclat les pacificateurs armés, que l'on croit montrer par là qu'il n'y a plus de sécurité possible en dehors des hautes influences impériales. Dans cette confiance, on attend, et, en attendant, on garde au cœur des provinces danubiennes une armée magnifique qui ne coûte rien et est approvisionnée de tout comme à la veille d'une grande entreprise. Nous sommes vraiment bien inspirés de débattre si à fond avec l'Autriche l'endroit où nous traiterons de la médiation italienne! Pendant que nous discutons pour savoir si ce serait mieux d'en parler à Inspruck ou à Bruxelles, la Turquie, désertée par l'Autriche et par la France, aux prises sur une difficulté insoluble, cède sous la pression moscovite. Il faut l'Autriche et la France réunies pour empêcher la Turquie de s'affaisser aux pieds du czar. L'Angleterre ne semble pas, à l'heure qu'il est, très jalouse d'aider à cet accommodement de la France et de l'Autriche. Est-ce qu'elle aurait une entente à Constantinople aux dépens de la Turquie? La conduite de lord Palmerston en ces derniers temps paraît moins franche que jamais. Nous voulons bien qu'il ne tienne pas à préserver notre république en lui adoucissant ses embarras extérieurs. Est-ce une raison pour risquer de livrer la partie aux Russes?

Ces perspectives plus ou moins lointaines ne peuvent arrêter long-temps nos regards à côté de ce tableau si criant et si rapproché que nous présente l'Italie à Naples, à Livourne, à Rome. Il y avait évidemment un même complot démagogique, qui comptait sur une autre solution des événemens de Vienne pour se lancer dans les aventures. Le ministère radical de Florence, les élections avancées de Naples, sont des symptômes certains d'une agitation conduite par une minorité entreprenante au milieu de l'indifférence politique où vivent les populations italiennes. Cette agitation s'est produite à Rome le poignard à la main, et son premier exploit a été un assassinat. Le nouveau ministère imposé par l'émeute au souverain pontife pour être bientôt sans doute débordé par elle, parce qu'il vaut encore mieux qu'elle, le ministère Mamiani, s'asseoit en quelque sorte dans le sang de M. Rossi. C'est une origine de mauvais augure, et, dût-on tout de bon essayer la guerre de l'indépendance, cette guerre est maudite à son début, puisqu'elle commence sous les auspices d'un crime si détestable. M. Rossi était un grand esprit et une nature dédaigneuse. Dans son existence si remplie et si diverse, il avait vu le peu qu'il y a d'hommes, et il estimait médiocrement l'espèce. Il est mort le mépris sur les lèvres. Est-ce le mépris ou la pitié qui convient le mieux pour ces factieux qui déchirent les entrailles de l'Italie sans oser regarder les baïonnettes étrangères?

Des partis parlementaires en Belgique. — Apologie et rapprochement, par M. ..., membre de la chambre des représentans (1). — Voici une déclaration loyale et hardie. Un des plus habiles ministres qu'ait produits l'ancienne majorité catholique belge vient hautement proclamer la défaite des siens, leur impuissance à se reconstituer comme parti, le devoir impérieux qui leur commande de renoncer à toute récrimination stérile, à toute arrière-pensée d'isolement, pour apporter leur contingent d'autorité et de lumières au nouveau parti gouvernemental. Ce n'est pas la première fois que ces sortes d'avances se produisent. Au mois de juin 1847, au fort même de la lutte électorale qui devait décider le sort des deux partis, on avait déjà vu plus d'un catholique placer sa candidature sous le drapeau libéral; mais il était permis de suspecter ces subites conversions, qui avaient pour but avoué de supplanter des libéraux beaucoup moins équivoques. Aujourd'hui, pareil doute n'est plus permis; les libéraux ont définitivement conquis la situation, et l'on peut prendre au pied de la lettre les concessions d'un parti qui n'a, de long-temps du moins, plus rien à craindre ou à espérer. Le contre-coup de la révolution de février a d'ailleurs apporté de profondes modifications dans les partis belges. Brusquement rapprochés par le danger commun, ceux qui demandaient trop et ceux qui n'accordaient pas assez se sont spontanément entendus pour déblayer le sol de toutes les questions politiques qui l'obstruaient. La Belgique n'a plus rien à conquérir en fait de liberté; les dernières limites de la constitution sont atteintes. Une simple question de prépondérance pourrait seule désormais diviser les partis, et elle est résolue au profit des libéraux. L'auteur de l'*Apologie* ne se ferait pas même beaucoup prier pour démontrer que cette question de prépondérance était la seule qui ressortît bien distincte des luttes acharnées que se sont livrées catholiques et libéraux dans les derniers dix-sept ans. Pour notre part, nous n'avons jamais tenu ici un autre langage. La meilleure preuve que les théories politiques qui se sont disputé le terrain jusqu'en 1848 étaient bien moins, de part et d'autre, un principe qu'un expédient et une machine de guerre, c'est que chaque parti a tour à tour abandonné les siennes pour prendre celles du parti opposé. Les catholiques ont prêché le radicalisme tant qu'ils ont cru pouvoir s'appuyer sur les masses; mais, dès que les masses leur ont fait défaut, ils ont prôné la doctrine opposée. Les libéraux ne se sont pas montrés plus logiques. Sous la pression d'intérêts inverses, ils ont fini par le radicalisme après avoir débuté par la centralisation. Pure question de prépondérance encore une fois; mais, si incontestable que soit le fait, il y a pour un catholique certain mérite à le reconnaître. En 1841, un ancien ministre libéral, M. Devaux, essaya de poser de la même façon le débat dans la *Revue nationale*, et nous nous souvenons encore des anathèmes furieux que le parti catholique lança contre l'imprudent. C'était bien de prépondérance qu'il s'agissait, au dire des catholiques! La lutte n'admettait pas de transactions sacriléges : c'était un duel à mort entre le principe de moralité et de conservation, dont les démagogues néo-chrétiens de 1831 s'attribuaient modestement le monopole, et le principe d'iniquité et de terrorisme, représenté par MM. Devaux, Lebeau, Rogier et autres justes-milieux, qui ne s'en doutaient pas. « Il faut vaincre les libéraux en masse! » tel est le cri de guerre qui répondit

(1) Bruxelles, 1848.

alors aux avances indirectes de la *Revue nationale*. M. Dechamp (pourquoi craindrions-nous de trahir l'anonyme, puisque c'est moins pour le blâme que pour l'éloge?), M. Dechamp reconnaît implicitement la faute qui fut alors commise par les siens. C'est aux libéraux de prendre à leur tour conseil de cette expérience.

S'il glisse assez légèrement sur les prémisses, M. Dechamp pose nettement cette conclusion au chef de la nouvelle majorité. « Ce serait une folie, dit-il à M. Rogier, de se conduire de manière à décourager le dévouement et le patriotisme des catholiques, à pousser dans l'opposition une opinion considérable, essentiellement nationale et conservatrice, s'appuyant sur les deux choses que tous les hommes sérieux en France veulent surtout aujourd'hui ménager et défendre: la propriété et les idées religieuses! » Nous irons plus loin : ce serait là, de la part de M. Rogier, une double folie. Il y jouerait d'abord l'avenir de la nouvelle majorité. C'est pour s'être montrés exclusifs au pouvoir que les catholiques ont rapproché les doctrinaires et les ultra-libéraux, coalition qui a mis cinq ans à peine à s'emparer des affaires. En se montrant à son tour exclusif, le parti libéral ne s'exposerait-il pas à rapprocher les catholiques des radicaux? Quelque profond que soit l'abîme entre ces deux fractions, on a vu la rancune, la susceptibilité irritée en combler de plus vastes. En fait d'alliances imprévues, monstrueuses, n'avons-nous pas vu chez nous, sous le dernier règne, celle des légitimistes et des républicains? En repoussant d'une façon trop absolue le concours des catholiques, M. Rogier mettrait d'autre part en question les intérêts les plus fondamentaux du pays. La situation de la Belgique est aujourd'hui aussi périlleuse que la nôtre. Depuis qu'il ne reste plus aux Belges une seule liberté sérieuse à réclamer, les radicaux extrêmes ont tourné leurs attaques contre la propriété. Devant cette propagande dissolvante, la neutralité seule des catholiques, ou, pour parler plus clairement, du clergé, serait un danger grave. Le dénûment des populations a atteint, dans certains districts flamands, les limites de l'horrible. Si ces populations ont fait crédit à la société de dix ans de misère sans profiter de la panique de février pour lui présenter son protêt, si elles ont su rester calmes devant d'indignes provocations, même à l'issue des deux épouvantables famines qui ont signalé pour elles les deux derniers hivers, c'est au sentiment religieux dont elles sont animées qu'il faut surtout en rendre grace. La misère persiste et la propagande communiste ne se tait pas; raison de plus pour intéresser le clergé à redoubler de zèle, et on ne l'y intéresserait pas en le froissant.

C'est surtout en politique que les bons comptes font les bons amis, et, dans cette liquidation du passé qu'il entreprend, l'ancien ministre des affaires étrangères de Belgique est naturellement amené à présenter le bilan des services et des fautes de chaque parti. Il promet de parler des catholiques et des libéraux avec le même sang-froid qu'il le ferait « des guelfes et des gibelins, » ce qui ne l'empêche pas d'être un peu guelfe par momens, mais qui lui en ferait un crime? M. Dechamp rachète cette partialité inévitable en déclarant, avec une remarquable franchise, que les anciens griefs des catholiques contre les libéraux n'ont pas été justifiés par l'expérience. Ces griefs étaient de deux natures : les uns se rattachaient à la nationalité même, les autres aux institutions. Les catholiques, d'après M. Dechamp, regardaient d'abord le libéralisme belge comme renfer-

mant peu d'élémens nationaux, comme entaché d'orangisme dans les Flandres et de tendances trop françaises dans le pays wallon. Pour les Flandres, où le libéralisme n'était d'ailleurs, dans le principe, qu'une infime minorité, le reproche, nous le reconnaissons, a pu paraître fondé un moment; mais, si intéressé que puisse être notre patriotisme à l'accepter, ce reproche n'a jamais pu être raisonnablement fait aux Wallons. Je ne sais rien, que M. Dechamp me le pardonne, de plus essentiellement anti-français qu'un Belge de langue française, un Wallon. C'est une loi presque universelle, qu'entre peuples qui se touchent, les antipathies nationales se graduent rigoureusement sur les affinités de race. Trouvez-moi un parti prussien en Alsace ou un parti espagnol en Roussillon. La Belgique échappe moins que d'autres à cette loi. Les Flandres, incessamment travaillées par les appels germaniques de sa majesté prussienne, ont toujours été seules à demander l'union douanière avec la France, et c'est par le pays wallon que cette union a toujours été repoussée, et que l'accession au Zollverein ou tout au moins de larges traités avec la Prusse ont été demandés ou imposés. Les susceptibilités nationales des catholiques belges à l'égard du libéralisme wallon étaient donc passablement gratuites. Le second grief des catholiques n'était guère mieux fondé. Ils accusaient le libéralisme belge de « ne pas vouloir sincèrement la liberté religieuse, et surtout la liberté d'enseignement et celle des associations. » Sur le premier point, des scrupules ont pu se produire, en 1830, dans la majorité libérale du congrès; mais, la constitution votée, ils ne se sont plus manifestés, du moins chez les organes sérieux du parti libéral. Sur les deux autres points, M. Dechamp nous permettra d'être surpris que lui et ses amis aient mis dix-sept ans à revenir de leurs préventions. Qui a le premier attaqué la liberté d'association? Le parti catholique, en faisant excommunier la franc-maçonnerie, dont l'unique tort était de servir de centre aux associations électorales de l'opposition. Qui a diffamé l'enseignement laïque? qui l'a plus d'une fois frappé d'interdit? qui a profité de la loi sur le jury d'examen pour exclure de toute participation directe au contrôle des études supérieures les deux universités de l'état et l'université libre de Bruxelles au profit de l'université ecclésiastique de Louvain? Le parti catholique. Que l'excès ait appelé à la longue l'excès, que les libéraux aient fini par se montrer aussi intolérans que leurs adversaires, je ne le nie pas; mais c'est un fait incontestable que les premières attaques contre la liberté d'enseignement et celle des associations ne sont pas venues du parti libéral : ce parti n'a pas, d'ailleurs, gardé au pouvoir ses rancunes d'opposition. M. Dechamp le reconnaît tout le premier; il en triomphe même, ce qui est de bonne guerre : « Hier, dit-il, vous demandiez par quels moyens vous alliez élever des digues pour empêcher le flot de l'influence religieuse de vous déborder; aujourd'hui vous ne savez où trouver assez d'eau pour éteindre l'incendie socialiste qui éclate derrière vous. »

M. Dechamp passe ensuite en revue les accusations dirigées par les libéraux contre les catholiques, et il les montre avec beaucoup d'habileté se résumant dans quatre ou cinq questions puériles dont un intérêt de tactique parlementaire avait obligé les libéraux à faire grand bruit. M. Dechamp affecte ici de ne pas voir la formidable mine qu'une politique trop exclusive avait creusée sous les pas de son parti, pour appeler uniquement l'attention sur l'imperceptible grain de poudre qui l'a fait sauter. M. Dechamp est plus heureux quand il met dans la bouche

des libéraux l'apologie du passé. Pour protester contre les mécontentemens qui exploitaient la secousse de février, MM. Rogier, Verhaegen et Delfosse ont été amenés à exalter le magnifique ensemble de libertés et de progrès matériels que la Belgique a réalisé en dix-sept ans, et M. Dechamp a quelque droit de demander si le parti qui a dirigé presque exclusivement les affaires durant cette période ne peut pas s'enorgueillir d'un pareil passé. Il y aurait, certes, ingratitude et injustice à le méconnaître. C'est grace aux catholiques que les libertés dont jouit la Belgique ont été inscrites dans la constitution, et l'acharnement qu'ils ont mis un moment à en revendiquer le bénéfice pour eux seuls ne doit pas le faire oublier. Sous le rapport des intérêts matériels, la part des administrations catholiques n'est pas moins belle. De 1830 à 1847, la Belgique a pu organiser dans son sein l'une des administrations les plus coûteuses de l'Europe; elle a pu maintenir dix ans son armée sur le pied de guerre, consacrer 250 millions à des acquisitions et à des travaux dont la plupart sont restés long-temps improductifs ou le sont encore, ou le seront toujours, servir à ses dettes antérieures un intérêt de 14 millions, rembourser 16 millions sur l'emprunt forcé de 1831, traverser enfin dix-huit mois de famine, et clore cependant son compte courant de dix-sept années par un déficit minime (1), bien que, dans la même période, de nombreuses branches de l'impôt aient été supprimées, ou réduites, ou transformées, de façon à procurer aux contribuables un dégrèvement total de plus de 18 millions. Ce résultat suppose, dans les branches du revenu public qui correspondent au bien-être des particuliers, un accroissement énorme, dont M. Dechamp cite de nombreux exemples, et un parti sous la direction duquel se sont accomplies de pareilles choses peut porter haut la tête. Mais les libéraux ont bien aussi leur part d'honneur dans ces conquêtes matérielles. C'est, par exemple, au chef de ce parti, à M. Rogier, qu'est due la création du réseau des chemins de fer, que les catholiques, dans certaines vues d'isolement politique dont il est inutile de parler ici, voulaient restreindre à deux ou trois insignifians tronçons.

En somme, l'écrit de M. Dechamp, comme le titre l'indique d'ailleurs, est autant une apologie des catholiques qu'une avance aux libéraux. L'apologie peut être contestée en quelques points; mais l'avance mérite à tous égards d'être bien accueillie.

(1) M. Dechamp veut même que ce compte se solde par un *boni*. Ce *boni* n'est qu'artificiel; il provient de ceci, que plusieurs recettes accidentelles sont venues, dans les exercices précédens, se confondre avec les recettes ordinaires. La disparition de ces recettes accidentelles transforme, pour l'avenir du moins, en un déficit du reste très faible, le *boni* dont parle M. Dechamp.

V. DE MARS.